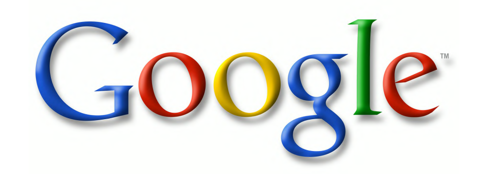


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

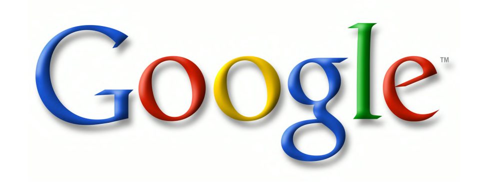
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

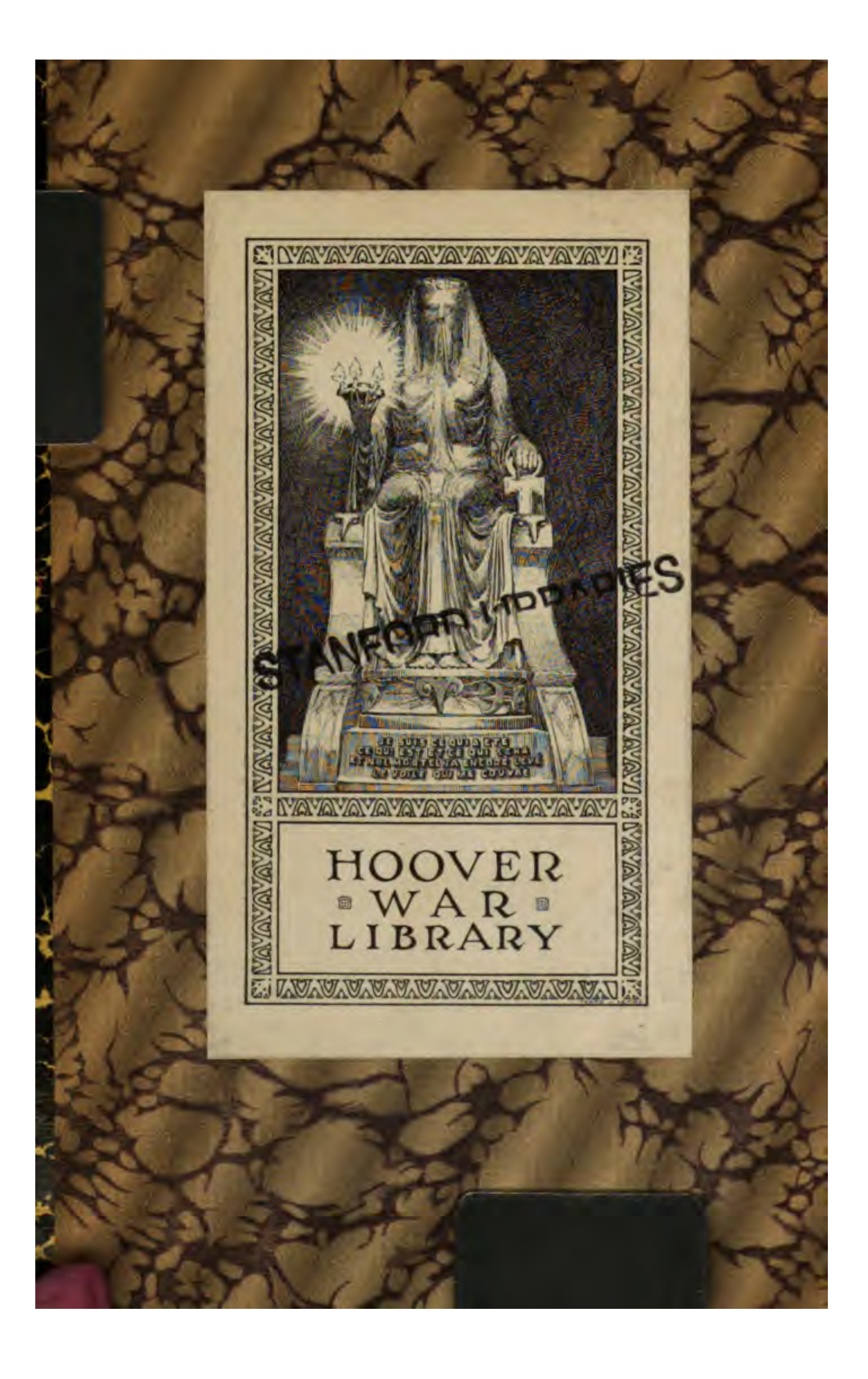
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

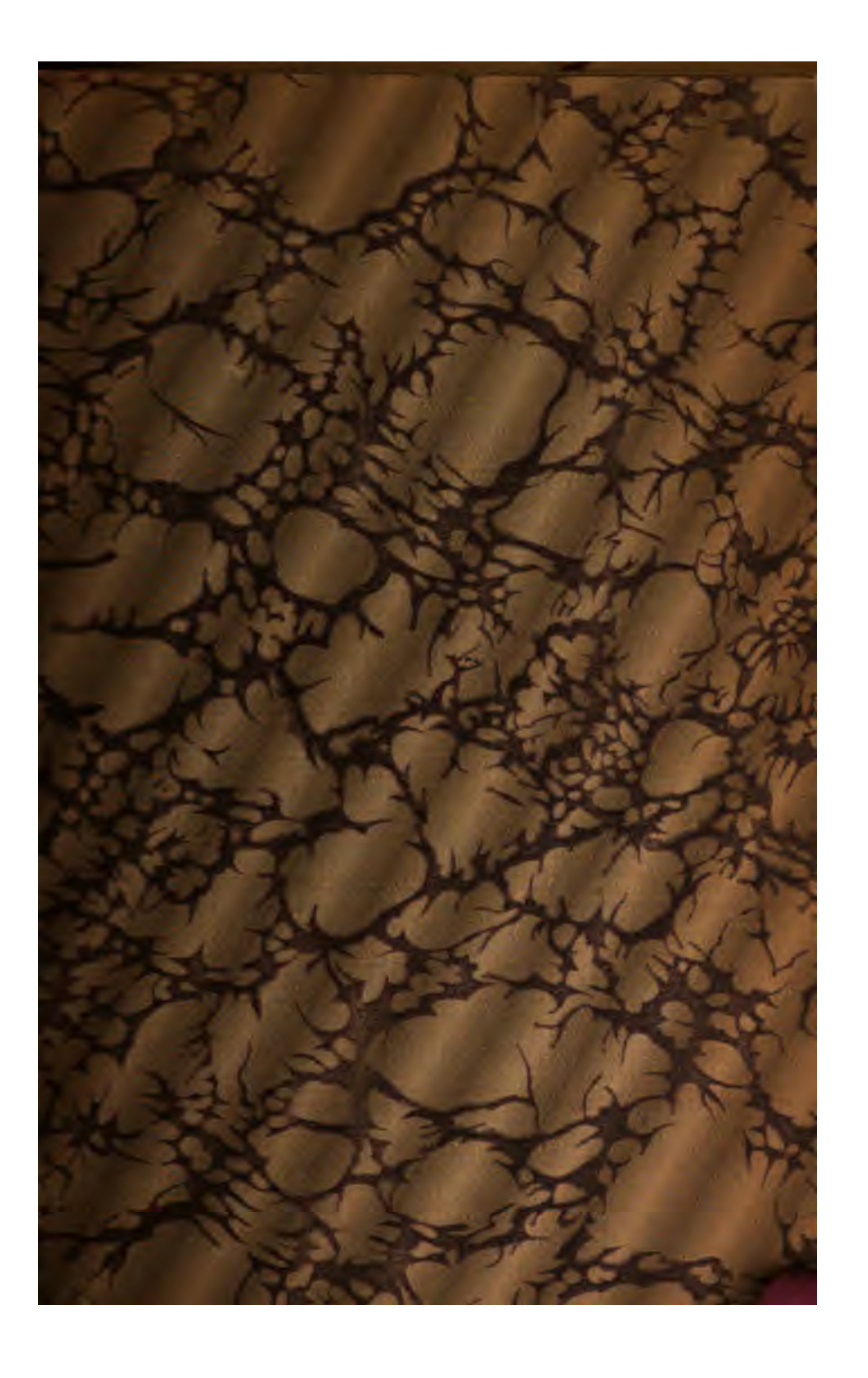
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Stanford University Libraries
3 6105 119 343 460


HOOVER
WAR
LIBRARY
STANFORD LIBRARIES



IS93
M924

7201

IS93
M934

7201

Il a été tiré de cet ouvrage 5 exemplaires sur papier de Hollande numérotés de 1 à 5.

LA SYRIE DE DEMAIN

NADRA MOUTRAN

LA SYRIE DE DEMAIN

FRANCE ET SYRIE
SYRIE PROPREMENT DITE
GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION
RELIGIONS ET RACES

Avec trois cartes et un graphique

Quatrième édition



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1916
Tous droits réservés

50884

Copyright by Plon-Nourrit et Cie 1916.
Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

A

MONSIEUR PAUL DESCHANEL

PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

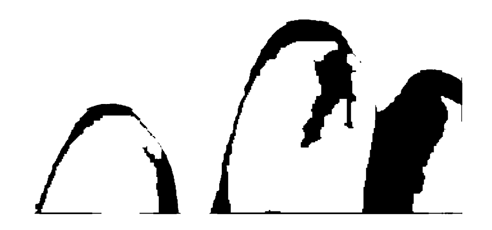
Permettez-moi, monsieur le Président, de vous dédier cet humble travail, comme à l'éminent orateur et au bienfaisant homme d'État, qui ne cesse de protéger les intérêts des Syriens.

NADRA MOUTRAN.

AVIS

Ce livre, sans style, n'a pas non plus de préface. Il en aura le jour où la France, sourde aux timides conseils, et résolue à ne pas se laisser tromper plus longtemps par la Turquie et les Turcs, occupera le sol d'un pays dont l'âme déjà lui appartient.

L'Auteur.



INTRODUCTION

La Syrie doit, à la France, les écoles, qui ont fait son éducation intellectuelle, les entreprises de travaux publics, qui ont procuré son bien-être relatif, et, mieux encore, cette protection morale qui, à l'extérieur, a soutenu le courage de ses émigrants et, à l'intérieur, l'a préservée de succomber sous la tyrannie odieuse des Turcs.

Aussi, les Syriens souhaitent-ils, avant tout, le triomphe des armes françaises, non seulement parce qu'elles combattent pour le motif le plus noble, pour la cause la plus juste, mais aussi parce que de la victoire française dépend l'avenir de leur pays.

Nous ne réclamons pas, avant la victoire définitive, qu'on aliène des troupes pour nous libérer du joug détesté, nous ne désirons pas, non plus, qu'on distraie un effort quelconque, en vue d'atténuer les cruelles souffrances que, depuis des mois, nous font subir les hordes tartares de l'Anatolie : au contraire, il nous est doux de souffrir tant que les Français souf-

friront. Nous attendrons, l'âme haute et le cœur ferme, leur paix, qui seule sera la nôtre. Mais nous ne voulons pas, d'autre part, qu'on arrête, pour de futiles prétextes, le noble élan de la France vers nous, ni qu'on retienne son bras libérateur tendu pour nous délivrer, ni qu'on sacrifie ses traditions, ses droits et son prestige dans notre pays. Nous ne permettrons pas qu'on laisse croire aux Français que les Syriens, ingrats et oublieux, s'opposeraient à leur intervention en Syrie, ni que la Syrie est indigne de leur sollicitude. Nous tiendrons à prouver que nous apprécions toute la valeur de l'intérêt qu'ont eu pour nous François Ier, Louis XIV, Louis XVI, la Convention, Napoléon Ier, Napoléon III, Louis-Philippe et la troisième République depuis Thiers, Gambetta, Ferry, jusqu'au gouvernement actuel.

De qui donc se réclament ceux qui préconisent l'indifférence envers la Terre promise? Est-ce de ceux qui se sont opposés aux desseins de la France sur la Tunisie, l'Indo-Chine, Madagascar et le Maroc? Ou de ceux qui l'ont empêchée de coopérer à l'occupation de l'Égypte? Les leçons du passé ne les ont-elles donc pas convaincus de leurs erreurs? Les enseignements si significatifs de l'heure présente ne les désarment-ils donc pas? Discutons avec eux. Prenons leurs arguments l'un après l'autre, et opposons à chacun nos raisons. Au public de choisir ce qui lui semblera s'adapter le mieux au bien et à la grandeur

de la France. « La France voudra et pourra conserver assez de force et d'élan pour se porter à des destinées de plus en plus hautes », proclame l'éminent philosophe Bergson. Mais l'Allemand Hans Delbrück écrit dans son livre : *Les Legs de Bismarck*, que, « parmi les revendications de l'Allemagne, il y en a une qui prime toutes les autres et qui sera soutenue au congrès de la paix avec la dernière énergie : c'est la création des *Indes germaniques*. Ces Indes germaniques sont toutes trouvées : c'est l'Asie Mineure et la Mésopotamie. » M. Max Hoschiller, dans un article publié par *la Cote de la Bourse et de la Banque,* expose que si l'Allemagne cherche à s'emparer de Constantinople, c'est, avant tout, pour assurer le rétablissement de la voie ferrée Hambourg-Bagdad. M. Kirdoff, président du puissant syndicat des houilles et de la célèbre société minière et métallurgique *Gelsenkircheen*, avoue que « l'annexion des territoires de l'Orient est une nécessité absolue pour l'Allemagne, car l'intérêt vital de l'empire est de créer de nouvelles régions de colonisation paysanne, afin de développer les ressources agricoles jusqu'à ce qu'il puisse se suffire à lui-même. »

Dans une conférence faite en présence de Guillaume II, le directeur de la *Deutsche Bank,* von Gwinner, met en relief les avantages considérables de la mise en valeur des plaines d'Anatolie et de Mésopotamie, qui se prêtent si merveilleusement à la

culture des céréales et du coton. M. Max Hoschiller fait remarquer que les *Indes germaniques* ont été découvertes par les Anglais, et, citant le volume intitulé : *Irrigation de la Mésopotamie* (le Caire, 1909), du célèbre ingénieur William Willcoks, il y retrouve toute la conception hardie que l'Allemagne a faite sienne. Et le prince de Bülow, à son tour, déclare catégoriquement : « Le projet du chemin de fer de Bagdad sourit à l'influence et à l'esprit d'entreprise de l'Allemagne entre la Méditerranée et le golfe Persique, ainsi que sur les rives des vieux fleuves historiques de l'Euphrate et du Tigre, des *domaines incomparables* au point de vue de la fertilité et des expériences d'avenir, si toutefois il est permis de parler, en Mésopotamie, *de perspectives illimitées*. »

Si la fatalité orientale a voulu que les Turcs fussent assez aveugles pour sacrifier leur pays, et ne pas prendre en considération ces visées, cyniquement mises à jour, de l'Allemagne sur leur empire, les Français n'auront même pas l'excuse de l'ignorance pour abdiquer leurs droits et leurs intérêts vitaux en Orient.

LA SYRIE DE DEMAIN

PREMIÈRE PARTIE

FRANCE ET SYRIE

CHAPITRE PREMIER

L'intégrité de l'Empire ottoman est nécessaire à l'équilibre européen. — La France, notamment, doit y veiller, car elle a, en Turquie, des intérêts, moraux et matériels, considérables.

Depuis des siècles la diplomatie européenne ne cesse de prêcher le fameux dogme de l'intégrité de la Turquie. Les bouleversements les plus profonds, les déchirures les plus larges, les amputations les plus douloureuses, toutes les hérésies et tous les schismes n'ont pu ébranler l'impassibilité apparente et factice de ce dogme inventé en dépit de la nature. Ainsi le détachement de la Roumanie, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Grèce et de l'Albanie, érigées toutes en États indépendants; l'annexion de la Bessarabie, de la Transylvanie, de la Caucasie, de la Bosnie et Herzégovine, de la Macédoine, de l'Archipel et du

Dodécanèse, de l'Égypte, de la Tripolitaine, de Chypre, de la Crète et de certaines autres parties de l'Arabie, ce qui représente une superficie plusieurs fois plus grande que ce qui reste de la Turquie; toutes ces amputations gigantesques, qui n'ont nullement dérangé l'équilibre européen, puisqu'il a évolué en conséquence, n'ont en rien diminué l'assurance des partisans quand même de l'intégrité ottomane. A quel traitement devrait donc être assujetti le pays dont l'intégrité n'est pas érigée en dogme politique? Et la Turquie elle-même, qu'aurait-elle pu perdre davantage si son intégrité n'était tant recommandée? Non, vraiment, ces prédications diplomatiques « ne sont qu'un manteau sous le couvert duquel chaque État cache ses propres intérêts, manteau qui sera jeté bas, dès qu'une occasion paraîtra favorable à ces États, pour atteindre leurs fins particulières ». C'est un article de foi à l'usage des simples et des naïfs, auquel n'ajoute crédit que celui qui n'ose pas. La vérité est que cette intégrité n'a jamais été respectée et qu'elle le sera moins encore à l'avenir. Comment pourrait-il en être autrement pour des nations qu'une vertigineuse vitalité pousse à se développer, en face d'une puissance dégénérée, d'un peuple incapable désormais de gouverner, et d'un pays qu'habite une majorité opprimée qui se réveille et secoue le joug détesté? Le gouvernement turc est devenu un non-sens politique dans la société du vingtième siècle. Comme tous les barbares, les Turcs ont eu à remplir une mission purement matérielle. Aussi longtemps que la force brutale d'un bras qui excelle à manier le yatagan, et tant que la terreur et l'oppression furent les armes décisives de la victoire, les Turcs soutinrent leur renom militaire et leur domination; mais lorsque la guerre devint une science,

quand il a fallu, pour la posséder, connaître les mathématiques, étudier la balistique, la chimie, l'économie et tant d'autres choses demandées au cerveau, les Turcs périclitèrent, parce que, s'ils ont des bras pour tuer, ils n'ont pas de cerveau pour organiser. A l'instar des Gengis-Khan et des Tamerlan, semblables au torrent dévastateur, ils auraient dû disparaître depuis des siècles. Leur conservation jusqu'ici est due, non seulement aux compétitions des puissances de l'Europe, mais encore et surtout à ce fait qu'ils se sont adressés à des étrangers convertis à l'islamisme, ou simplement étrangers à leur race. Sauf les sultans conquérants de la première époque, presque tous les grands hommes qui administrèrent et agrandirent l'empire furent d'origine arabe, kurde, grecque, albanaise, tcherkesse, juive, mais non pas turque (1). Les Turcs de race sont ces jeunes qui gouvernent à l'heure présente et qui ont donné la mesure de leur incapacité. Un hasard providentiel leur permit de reprendre Andrinople; une occasion merveilleuse les mit à même de dénoncer impunément les capitulations, de fermer les postes étrangères et d'augmenter la taxe douanière. La France leur avait donné cinq cents millions et leur en promettait trois cents autres; mieux encore, elle persuada ses alliés de garantir quand même leur intégrité, et on leur promit certains autres avantages. Que leur demandait-on, par contre? De se tenir à l'écart du conflit européen, d'épargner la vie de leurs concitoyens et l'argent de leur trésor, d'éviter enfin une aventure qui pouvait entraîner un démembrement irrévocable de leur pays. A cela ils répondirent en se lançant, tête baissée, au plus

(1) Le dicton oriental précise : « Pour qu'un Turc puisse gouverner, il lui faut un Arménien qui compte et un Grec qui conseille. »

qui s'est passé dans ces provinces de l'empire. Les six grandes puissances garantissent en commun l'autonomie du Liban. Or celui-ci n'a jamais été autant sous la férule des Turcs que depuis 1860. En vain le gouverneur général est proposé par les représentants à Constantinople des six grandes puissances, c'est aux Turcs qu'il doit sa nomination, et c'est des Turcs qu'il attendra, à la fin de son mandat, un poste rémunérateur; il est donc tout naturel que son séjour au Liban soit consacré uniquement à exécuter les volontés de la Sublime-Porte. Rustem pacha, au caractère si énergique et indépendant, a poussé sa turcophilie jusqu'à faire renoncer le Liban aux sommes annuelles que le protocole international lui avait fait reconnaître par Constantinople. Wassa pacha obligea les tribunaux libanais à adopter le système judiciaire de l'empire, afin d'augmenter leur dépendance de Stamboul. Leurs successeurs rivalisèrent de zèle aux dépens du pays qui leur était confié. De leur côté, travaillés par les agents ottomans, tiraillés par les représentants des puissances, qui, sous prétexte de sauvegarder leurs privilèges, les exploitaient en faveur du prestige de leur propre pays, alléchés par le désir d'occuper des fonctions inespérées jadis pour beaucoup d'entre eux, les Libanais perdirent à ce jeu la virilité de leur caractère autrefois belliqueux, abandonnèrent le travail salutaire de la terre et du commerce, et se partagèrent en clans innombrables. Ainsi, lorsque la Turquie crut le moment venu de violer leur autonomie, elle ne rencontra, de leur part, aucune opposition sérieuse, pendant que, ahuris, les Libanais constataient que les puissances se trouvaient dans l'impossibilité de les défendre.

En 1882, l'Angleterre est amenée à occuper l'Égypte.

Protectrice traditionnelle de l'intégrité ottomane, elle doit à ses principes de proclamer aussitôt que l'Égypte ne cesse pas d'être une terre ottomane. Elle met même une certaine coquetterie à saisir toutes les occasions pour affirmer l'immuabilité des droits du padischah sur la vallée du Nil, et, pour mieux prouver encore la sincérité de ses intentions conservatrices, elle escompte le tribut dû par l'Égypte à la Turquie suzeraine, en avançant à celle-ci le montant capitalisé. Or, que fait la Turquie pour répondre à toutes ces aménités spontanées et sincères? Elle fomente, à travers toute l'Égypte, un esprit féroce d'opposition et de haine. Elle encourage Mustapha Kamel et le parti nationaliste, et leur inculque le virus panislamique. Le khédive Abbas n'est pas non plus négligé, et il est si bien travaillé que son sens pratique pour les affaires et son culte pour l'argent sont sacrifiés au fanatisme, qui le guide désormais. En vain le Foreign Office prodigue des avertissements; lord Kitchener tonne et menace sans être écouté; la longanimité britannique finit par s'exaspérer et trouve que le seul remède à la situation est d'annexer purement et simplement la vallée du Nil. Aussi dut-elle, à contre-cœur, renvoyer le khédive Abbas et ériger l'Égypte en sultanat.

Qui ne se rappelle la faillite de la diplomatie en Macédoine et les conséquences désastreuses qu'elle eut sur la paix de l'Europe? On a voulu tergiverser, se dérober à des sanctions énergiques et définitives, qui n'auraient provoqué que le mécontentement des Turcs; on a préféré adopter les demi-mesures, les réformes, sous le contrôle européen. Jamais les différentes nationalités balkaniques n'intriguèrent plus énergiquement; jamais les habitants ne s'assassinèrent plus cordialement que sous le régime

qui s'est passé dans ces provinces de l'empire. Les six grandes puissances garantissent en commun l'autonomie du Liban. Or celui-ci n'a jamais été autant sous la férule des Turcs que depuis 1860. En vain le gouverneur général est proposé par les représentants à Constantinople des six grandes puissances, c'est aux Turcs qu'il doit sa nomination, et c'est des Turcs qu'il attendra, à la fin de son mandat, un poste rémunérateur; il est donc tout naturel que son séjour au Liban soit consacré uniquement à exécuter les volontés de la Sublime-Porte. Rustem pacha, au caractère si énergique et indépendant, a poussé sa turcophilie jusqu'à faire renoncer le Liban aux sommes annuelles que le protocole international lui avait fait reconnaître par Constantinople. Wassa pacha obligea les tribunaux libanais à adopter le système judiciaire de l'empire, afin d'augmenter leur dépendance de Stamboul. Leurs successeurs rivalisèrent de zèle aux dépens du pays qui leur était confié. De leur côté, travaillés par les agents ottomans, tiraillés par les représentants des puissances, qui, sous prétexte de sauvegarder leurs privilèges, les exploitaient en faveur du prestige de leur propre pays, alléchés par le désir d'occuper des fonctions inespérées jadis pour beaucoup d'entre eux, les Libanais perdirent à ce jeu la virilité de leur caractère autrefois belliqueux, abandonnèrent le travail salutaire de la terre et du commerce, et se partagèrent en clans innombrables. Ainsi, lorsque la Turquie crut le moment venu de violer leur autonomie, elle ne rencontra, de leur part, aucune opposition sérieuse, pendant que, ahuris, les Libanais constataient que les puissances se trouvaient dans l'impossibilité de les défendre.

En 1882, l'Angleterre est amenée à occuper l'Égypte.

Protectrice traditionnelle de l'intégrité ottomane, elle doit à ses principes de proclamer aussitôt que l'Égypte ne cesse pas d'être une terre ottomane. Elle met même une certaine coquetterie à saisir toutes les occasions pour affirmer l'immuabilité des droits du padischah sur la vallée du Nil, et, pour mieux prouver encore la sincérité de ses intentions conservatrices, elle escompte le tribut dû par l'Égypte à la Turquie suzeraine, en avançant à celle-ci le montant capitalisé. Or, que fait la Turquie pour répondre à toutes ces aménités spontanées et sincères? Elle fomente, à travers toute l'Égypte, un esprit féroce d'opposition et de haine. Elle encourage Mustapha Kamel et le parti nationaliste, et leur inculque le virus panislamique. Le khédive Abbas n'est pas non plus négligé, et il est si bien travaillé que son sens pratique pour les affaires et son culte pour l'argent sont sacrifiés au fanatisme, qui le guide désormais. En vain le Foreign Office prodigue des avertissements; lord Kitchener tonne et menace sans être écouté; la longanimité britannique finit par s'exaspérer et trouve que le seul remède à la situation est d'annexer purement et simplement la vallée du Nil. Aussi dut-elle, à contre-cœur, renvoyer le khédive Abbas et ériger l'Égypte en sultanat.

Qui ne se rappelle la faillite de la diplomatie en Macédoine et les conséquences désastreuses qu'elle eut sur la paix de l'Europe? On a voulu tergiverser, se dérober à des sanctions énergiques et définitives, qui n'auraient provoqué que le mécontentement des Turcs; on a préféré adopter les demi-mesures, les réformes, sous le contrôle européen. Jamais les différentes nationalités balkaniques n'intriguèrent plus énergiquement; jamais les habitants ne s'assassinèrent plus cordialement que sous le régime

de ces fameuses réformes. Et la conclusion fut que ce mouvement aboutit tout simplement à la création du Comité Union et Progrès, qui rongea les assises du trône, déchaîna l'ouragan du panislamisme et du nationalisme turc, puis chercha, dans l'alliance germanique, une fin digne de ses origines.

L'Arménie n'offre pas un exemple moins significatif de la vanité des espérances qu'on fonde sur une collaboration turque, quelque éloignée, quelque indirecte qu'elle puisse être. Parce que l'Europe ne s'entendait pas, parce qu'on n'osait pas sauver les Arméniens, on a continué à les leurrer de promesses, que l'habileté de la diplomatie turque sut toujours ne pas réaliser. Lorsque dernièrement la Russie est intervenue en leur faveur d'une façon plus énergique, les Turcs tolérèrent les contrôleurs européens qu'on leur imposait, mais pour préparer en secret la campagne actuelle, qui leur permet d'exterminer jusqu'au bout la race, pourtant sympathique, des Arméniens.

Et pourquoi veut-on que les Turcs agissent autrement? Ce ne sont ni l'intelligence, ni la science, ni les traditions d'une civilisation passée qui font le sujet de leur domination. Ce n'est pas non plus leur supériorité numérique ou celle de leur force qui les impose aux autres races de l'Islam. La seule solidarité qui les unit à ces dernières consiste dans la détention du khilafat et dans la communauté de la foi religieuse. Maîtres seulement dans la ruse et la dissimulation, ils se serviront de cette solidarité pour entretenir les feux du fanatisme, afin de continuer à dominer par lui. C'est pourquoi la puissance qui sera chargée de contrôler les réformes, dans une province, devra se tenir sur ses gardes tant que les Turcs

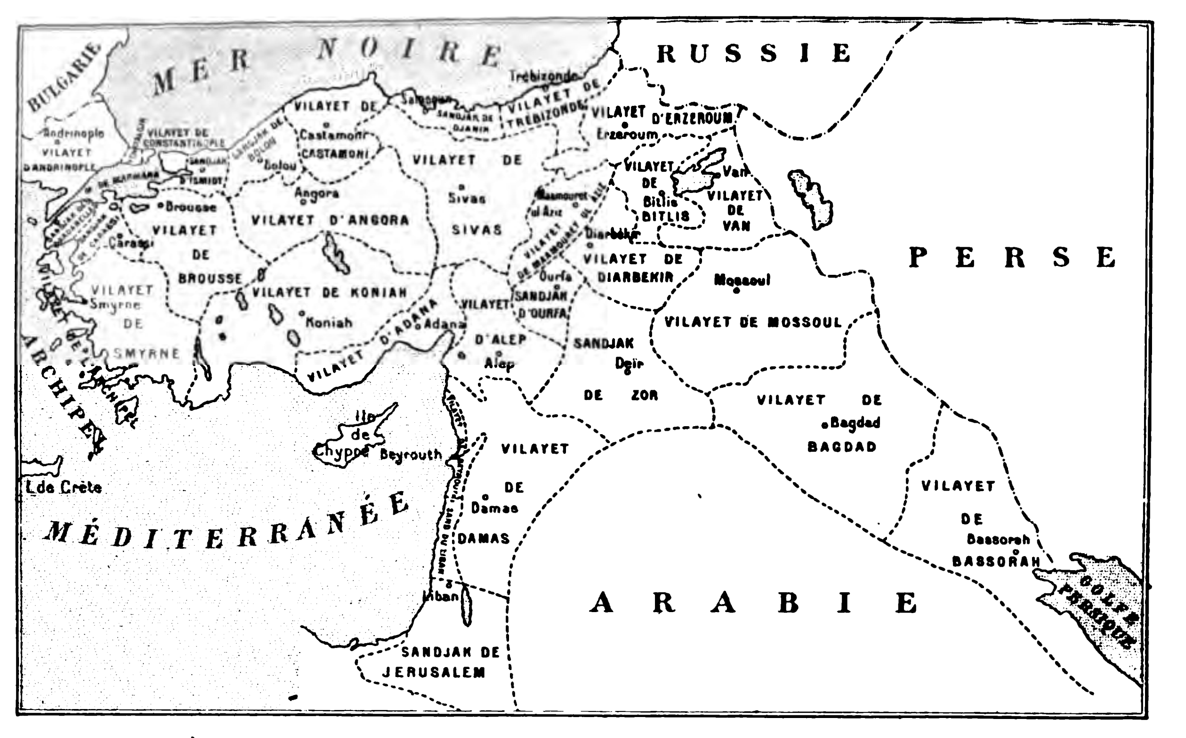
auront avec cette province la plus faible attache : à la moindre occasion, aussitôt que la puissance protectrice accusera une faiblesse, ou que les Turcs jouiront d'un semblant de prestige, on devra s'attendre à des complots qui se forment ou à des révoltes qui éclatent sur l'instigation des Turcs, car on aura laissé entre leurs mains le fil électrique qui relie le monde mahométan et d'où part, à leur volonté, l'étincelle incendiaire.

L'Europe, actuellement acculée à solutionner les grandes questions qu'une crainte de guerre générale lui faisait remettre jusqu'ici, n'a plus le droit de compromettre l'avenir de la paix du monde, faute de décision et de garanties de sûreté. Il ne faut pas que la question d'Orient pèse encore sur les générations à venir, ni qu'une autre conflagration en naisse. La guerre présente est trop douloureuse, elle coûte, aux hommes, trop de leur vie et de leur sang, pour qu'elle n'entraîne pas des sanctions définitives, irrévocables (1). Les malheureuses populations de la Turquie ont, elles aussi, payé la plus large part de souffrances et de douleurs; leur martyre dure depuis des siècles, et elles ont le droit de réclamer, de la justice des hommes, une libération complète, définitive. Mais, de grâce, qu'on ne les libère pas à demi; qu'on ne laisse pas suspendue sur leurs têtes l'épée de Damoclès ! Mieux vaudrait encore pour elles d'avoir un seul

(1) Ce n'est point pour sauvegarder l'intégrité d'un empire gangrené et d'un peuple ingrat, que la France dépense, sans compter, ses efforts, dans le siège de Constantinople. Si ses héros sacrifient par milliers leurs précieuses vies dans la presqu'île de Gallipoli, si leurs cendres gisent loin du sol aimé de leur patrie, c'est au moins pour réaliser une œuvre que la civilisation réclame autant que l'intérêt de la France. Le sublime sacrifice du général Gouraud ne tolérerait pas l'existence d'un Empire qui a toujours répondu, aux bontés de la France, par l'ingratitude et la mauvaise foi.

maître, bien que tyran et sauvage, que d'avoir deux maîtres, aux tendances absolument opposées, et dont elles ne sauraient lequel suivre et auquel obéir.

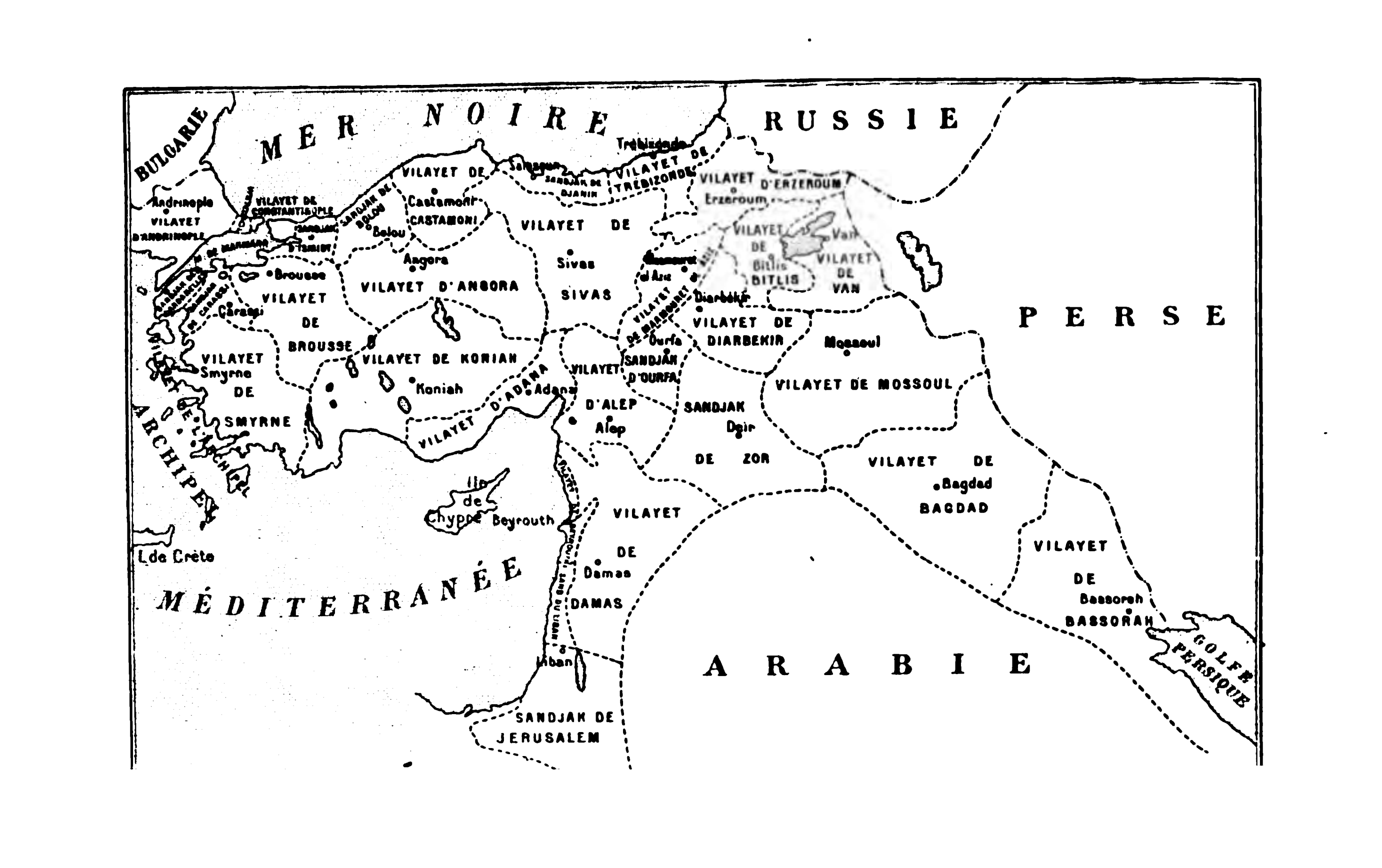
Plaise aux alliés, et notamment à la France, de se souvenir que la science, fût-elle en plus diplomatique, ne possède pas des remèdes efficaces contre les maladies infectieuses innombrables et contre l'extrême vieillesse dont est affligé le maître du Bosphore; de même que tous les conquérants et les empires, il doit mourir, car, dit le Coran, les forteresses élevées ne sauraient l'en préserver. L'avenir étant à Dieu, il ne faudrait pas remettre à des jours, qui pourraient être moins favorables, le partage inévitable . « Ne remets pas au lendemain ce que tu peux faire aujourd'hui », proclame la sagesse des nations.



CARTE DE LA TURQUIE D'ASIE, INDIQUANT LES LIMITES DE CHAQUE PROVINCE

maître, bien que tyran et sauvage, que d'avoir deux maîtres, aux tendances absolument opposées, et dont elles ne sauraient lequel suivre et auquel obéir.

Plaise aux alliés, et notamment à la France, de se souvenir que la science, fût-elle en plus diplomatique, ne possède pas des remèdes efficaces contre les maladies infectieuses innombrables et contre l'extrême vieillesse dont est affligé le maître du Bosphore; de même que tous les conquérants et les empires, il doit mourir, car, dit le Coran, les forteresses élevées ne sauraient l'en préserver. L'avenir étant à Dieu, il ne faudrait pas remettre à des jours, qui pourraient être moins favorables, le partage inévitable . « Ne remets pas au lendemain ce que tu peux faire aujourd'hui », proclame la sagesse des nations.



MER NOIRE
RUSSIE
PERSE
ARABIE
MÉDITERRANÉE
ARCHIPEL
GOLFE PERSIQUE
BULGARIE
Andrinople
VILAYET D'ANDRINOPLE
VILAYET DE CONSTANTINOPLE
Trébizonde
VILAYET DE TRÉBIZONDE
Samsoun
SANDJAK DE DJANIK
VILAYET D'ERZEROUM
Erzeroum
VILAYET DE Bitlis BITLIS
Van
VILAYET DE VAN
VILAYET DE Castamoni CASTAMONI
Bolou
VILAYET DE Sivas SIVAS
Angora
VILAYET D'ANGORA
Brousse
VILAYET DE BROUSSE
Karassi
VILAYET Smyrne DE SMYRNE
VILAYET DE KONIAH
Koniah
VILAYET D'ADANA
Adana
VILAYET D'ALEP
Alep
Ourfa
SANDJAK D'OURFA
Diarbékir
VILAYET DE DIARBEKIR
Mossoul
VILAYET DE MOSSOUL
SANDJAK Deir DE ZOR
VILAYET DE Bagdad BAGDAD
VILAYET DE Bassorah BASSORAH
VILAYET DE Damas DAMAS
Beyrouth
Ile de Chypre
I. de Crète
Liban
SANDJAK DE JERUSALEM

CHAPITRE II

Le peuple turc est excellent. — Il est brave, honnête, docile. — On ne saurait mieux trouver pour gouverner en Orient (1).

Cette assertion, si naturelle, semble-t-il, pour un Européen, envahit d'une poignante tristesse l'âme des Orientaux qui ont appris l'histoire et senti les effets de la domination turque. Ils croient rêver lorsqu'ils entendent des civilisés, dont la morale et la culture prétendent guider l'homme vers le progrès, se demander si on peut mieux trouver que les Turcs pour gouverner en Orient !

Heureuse Europe ! Vous avez sans doute les Allemands, mais vous n'avez pas les Turcs. Les Arabes ont payé pour vous l'effroyable rançon de la domination tartare, et leur déveine ne leur vaut même pas votre pitié !

Oui, le peuple turc, celui qui laboure les champs, est brave, honnête et docile. Mais il est, par contre, passif, inerte, incapable d'agir par lui-même et irrévocablement imbu de fatalisme. Considérées individuellement, ses qualités restent intactes ; mais là où elles se rapportent à une action générale, commune, la passivité de ces qualités les voue à être asservies par la première force qui

(1) Il est curieux de noter que l'Europe trouva opportun de remplacer, en Albanie, le gouvernement des Turcs par celui des Albanais. Ceux-ci sont cependant les seuls qui, dans l'Empire ottoman, soient inférieurs aux Turcs, au point de vue de l'organisation et de l'administration. On sait, du reste, les résultats que donna cet essai de choix malheureux.

sait les dominer. Cette force devient alors leur seul culte, leur dieu unique. Or si cette force dirigeante les conduit dans une voie malfaisante, leur nocivité devient d'autant plus dangereuse qu'elles sont inconscientes et passives. Il en est exactement ainsi du peuple turc et de ses chefs. Ceux-ci ont exploité la docilité du peuple et sa bravoure pour affliger l'humanité de tous les maux.

Remontons le cours de l'histoire turque, en Asie Mineure, et voyons-les à l'œuvre.

Mahomet apparaît au septième siècle. Les Turcs sont déjà en Asie Mineure. Son gendre Ali les juge, en profond penseur, d'un trait : « Évitez les Turcs tant que peut se faire, dit-il; car, s'ils vous aiment, ils vous mangent; s'ils ne vous aiment pas, ils vous tuent. »

La Perse, conquise par l'islamisme, souffrait dans son orgueil de voir les Ommiades de Damas afficher un nationalisme arabe intransigeant. Aussi le fameux agitateur persan, Abou Mouslem, déchaîna-t-il, contre leur empire, une tempête terrible qui les balaya et donna le trône aux Abbassides de Bagdad. Ceux-ci, soit pour contenter leurs alliés persans, soit pour se prémunir contre une réaction arabe, crurent devoir faire, aux étrangers, une large place dans l'administration et l'armée. Et ainsi les Turcs firent leur première apparition dans le gouvernement. La décadence et la ruine de l'empire arabe devaient dater de ce jour (1). C'est la cour qui commence à se ressentir de

(1) Le khalife El-Moutassim (218-227 de l'hégire) avait pris à son service un nombre de Turcs si grand, qu'on ne trouvait plus de place à Bagdad pour les loger. Leurs incessants méfaits n'avaient plus de limites; les femmes elles-mêmes n'osaient plus sortir dans la rue, pour ne pas s'exposer à leurs attaques. Un jour le khalife, allant en cortège à la prière, est arrêté par un respectable vieillard, qui lui adresse le discours suivant : « O Khalife, puisse celui qui

la funeste présence des nouvelles recrues turques. Aux vertus civiques du khalife et de son entourage, aux mœurs sévères et pures du palais, succèdent bientôt le relâchement moral, l'amour des jouissances matérielles et la débauche. L'administration de l'empire suit naturellement le ton de la cour. Dans l'armée, l'abnégation et l'élan prodigieux pour la conquête font place aux spéculations intéressées et aux rivalités du commandement; des clans s'y forment, et, grâce aux incessantes intrigues des Turcs, la désobéissance au khalife prend la forme de la révolte ouverte (1). Les Seldjoucides inaugurent la déca-

est plus puissant que toi ne t'accorder aucune indulgence à cause de ton voisinage auprès de nous. Tu n'es qu'un voisin de malheur et de maléfice. Tu nous as amené ces barbares turcs, tu les as fixés parmi nous, pour rendre nos enfants orphelins et veuves nos femmes. Nous jurons de te combattre, à défaut d'armes, avec nos prières à Dieu, pour qu'il punisse ta conduite. » El-Moutassim écouta, ne dit rien, fit sa prière à la mosquée, et, le lendemain, il fit commencer les constructions des édifices d'une nouvelle ville, Samarra, où il transporta ses Turcs.

(1) Lorsqu'eut lieu l'avènement du khalife Al-Moutazz (252-255 de l'hégire), les courtisans firent venir un astrologue, alors fameux, et lui demandèrent de leur révéler la durée du règne du nouveau khalife. Un homme d'esprit, qui se trouvait là, leur dit : « Je sais mieux que l'astrologue combien d'années durera son règne. — Combien, demandèrent les courtisans, croyez-vous qu'il vivra et qu'il régnera? — Autant que le permettront les Turcs, dit-il, aux éclats de rire de l'assistance. »

En effet, trois ans après son avènement, ses créatures turques réclamèrent à Al-Moutazz une somme considérable d'argent. Il leur fit répondre que le trésor était vide. Aussitôt ils décident son détrônement et sa mort. Ils pénètrent jusqu'à son harem, le traînent au dehors du palais, en l'accablant de coups de matraque; ils l'exposent, presque nu, en plein soleil, à la risée publique, le forçant à se tenir sur un seul pied, et, enfin, ils l'enferment dans une chambre, dont ils maçonnent l'issue, le laissant mourir d'inanition et de douleur.

Le khalife Al-Mouhtadi, son successeur (255-256), n'eut pas un sort meilleur. Les Turcs, ses sujets et serviteurs, le firent prisonnier, le soumirent aux plus affreux tourments et le mirent à mort.

dence définitive de l'empire arabe des Abbassides, par la création, dans l'État, des États en apparence dépendants du khalifat, et en réalité indépendants. Leur règne est l'avènement du crime, de la débauche et de la dévastation ; ce n'est qu'un chapelet, dont chaque grain rappelle un attentat contre l'esprit et la civilisation; son influence dissolvante s'étendra jusqu'aux couches arabes les plus profondes, et la désorganisation sera telle que, lorsque les hordes mongoles apparaîtront, aucune résistance sérieuse ne pourra leur être opposée.

Gengis-Khan, à la tête de ses formidables armées, vient apprendre aux Seldjoucides turcs, que le vrai Tartare n'est pas seulement le torrent qui mine l'édifice des empires, mais le tonnerre qui brûle et le fléau qui décime. Il frappe les Arabes parce qu'ils détenaient une civilisation, et les Turcs pour n'avoir pas su achever la ruine des Arabes. Et, craignant que son œuvre destructrice ne fût pas complète, ou que l'empire abbasside n'eût un jour une velléité de relèvement, il laissa à ses fils le soin de surveiller et d'achever l'étranglement de l'œuvre civilisatrice des Arabes. Son petit-fils, le sauvage et terrible Houlagou, se fit gloire de justifier les barbares prévisions de son effroyable grand-père. Ni la foi au Coran, qu'il avait embrassée, ni les prévenances des khalifes qui faisaient les plus lourds sacrifices pour l'apaiser et le contenter, ne trouvent grâce à ses yeux. Il marche sur Bagdad, suivi de hordes exaltées, écrase les défenseurs de la capitale, s'empare du khalife qu'il massacre, et de sa famille qu'il tient dans les fers, et passe les habitants au fil de l'épée. Et Bagdad, aux deux mille bains, aux trois mille écoles, aux édifices prestigieux, qu'on ne rencontre plus que dans les contes des *Mille et une Nuits*,

Bagdad (1), qui avait rendu à la philosophie, à la littérature, aux mathématiques, à l'astronomie, aux sciences du droit et de la médecine, les services les plus glorieux, depuis Athènes et Rome, Bagdad fut impitoyablement détruit.

Les Turcs Osmanlis profitent de la ruine des Arabes, et du désarroi des Seldjoucides, leurs frères de race, pour asseoir leur domination. A peine leurs premiers sultans conquérants venaient d'étendre et de consolider les premiers éléments de leur nouvel empire, qu'un orage terrible faillit tout emporter. Il venait de leur mère patrie, de ce plateau central de l'Asie qui vomit sur le monde les plus terribles calamités. Là, leurs frères d'origine voyaient avec peine que ni Gengis-Khan, ni les Seldjoucides, ni les Osmanlis n'avaient mené jusqu'au bout la destruction de tout ce qui n'était pas barbare dans l'Asie des Arabes. Aussi se chargent-ils d'accourir, menés par le boiteux Tamerlan, pour donner aux Turcs d'Osman les leçons que comportaient leurs instincts sauvages. Ils commencent par battre le sultan Bayazid, s'emparent de sa personne que Tamerlan confie à une cage en fer, et de sa famille faite prisonnière. Ils dévastent ensuite toute l'Asie Mineure et la Syrie. Tout ce qu'avaient épargné les précédentes catastrophes est impitoyablement anéanti. Les ouvriers de

(1) Les Arabes ont, les premiers, employé à la guerre les pigeons voyageurs. Ibn Tiktika rapporte dans son histoire que le khalife Al-Mouktadir (295-320), ayant engagé une guerre lointaine, demandait à son vizir Ibn El-Khasib des nouvelles fréquentes de son armée, nouvelles que le vizir lui rapportait toujours exactes, et avec une promptitude qui finit par étonner le khalife. Questionné sur ses moyens si rapides d'information, le vizir révéla au khalife qu'il avait confié, au commandant de l'armée, un certain nombre de pigeons élevés pour cet usage, et dont il devait en lâcher un, chaque jour, portant les dernières nouvelles.

Damas, qui continuaient encore à fabriquer les admirables faïences, si recherchées encore aujourd'hui, les lames damasquinées, les boiseries sculptées, les étoffes riches et chatoyantes, sont ou massacrés, ou amenés prisonniers à la suite du terrible Tamerlan. Mais, ainsi qu'il sied envers des parents, auxquels on ne garde pas rancune jusqu'au bout, Tamerlan, avant que de s'en retourner chez lui, rendit à Bayazid la liberté et le pouvoir.

Les successeurs de Bayazid n'eurent garde d'oublier la leçon. A travers six siècles de domination, malgré les conquêtes les plus étendues, en dépit des richesses immenses qu'ils acquièrent, et du voisinage immédiat de l'Europe, où éclôt une magnifique civilisation, contre les avertissements les plus salutaires, et sans tenir aucun compte de l'expérience que des événements malheureux leur ont acquise, les Turcs ne cessent de détruire : monuments qu'avaient édifiés, en Asie, Athènes ou les Romains, métiers et industries qui avaient par miracle échappé aux désastres antérieurs ou qui s'étaient nouvellement créés, tout subit leur destruction. Ils soumettent à une immobilité commandée les esprits de leurs sujets, afin qu'aucune idée n'en naisse, car, pour eux, les idées sont les pires ennemis, et de propos délibéré ils atrophient les cerveaux. Même en matière religieuse, les Arabes n'ont plus, comme par le passé, le droit de commenter la loi et de rechercher les vérités; ils sont désormais astreints à se contenter de l'œuvre réalisée par les ancêtres. Les principes religieux sont enchaînés, encerclés; ils restent figés dans l'état que leur avaient assigné des temps passés et des causes disparues. Les innovations n'y trouvent plus l'élément d'évolution qui adapte. Les savants n'osent plus énoncer une opinion, de peur d'être déclarés hérétiques, par le khalife

que l'usurpation imposait à l'Islam. Les seuls monuments, que les nécessités d'une politique religieuse édifient, sont les mosquées. Encore leur architecture est-elle due au génie étranger. Nonobstant, il se trouve, pour admirer les Turcs, des littérateurs occidentaux. Sans doute ils ne voient que les panoramas de leur capitale et leur apparente affabilité; leur simplicité superficielle les touche; ils sont conquis par un extérieur ouvert qui cache toutes les turpitudes (1). Mais leurs yeux ne lisent pas dans le fond des cœurs; ils n'aperçoivent pas les malheurs que les Turcs déchaînent, sans cesse, dans toutes les provinces de leur empire; leurs oreilles n'entendent pas les sanglots des femmes qu'on viole et des hommes qu'on égorge, ni les cris des enfants qu'on massacre, et ce depuis six siècles, tantôt en Macédoine, tantôt en Arménie et en Crète, ou en Syrie et ailleurs. Cependant, il est juste de dire que, si les

(1) Lord Palmerston demanda un jour à Mesurus pacha, ambassadeur de Turquie à Londres :

« Comment se fait-il que les Turcs adoptent le costume européen, sans adopter le chapeau? — C'est, répondit l'ambassadeur, parce qu'ils s'entêtent à ne pas changer de tête. »

En 1897, Abdul-Hamid envoie à Paris, pour une mission secrète, A. bey, jeune et brillant fonctionnaire, qui passait à Constantinople pour un intellectuel et un raffiné, de pure race turque. Accompagné d'un fonctionnaire de l'ambassade, A. bey se faisait promener à travers Paris dans une voiture et, selon ses habitudes constantinopolitaines, adressait de temps à autre des injures et des jurons au cocher. Son compagnon lui fit remarquer qu'à Paris ces façons pouvaient avoir de graves inconvénients, et qu'en France on devait, même en donnant des ordres à un inférieur, dire par politesse : *s'il vous plait*. A. bey profita de la leçon. Etant, en effet assis, le jour suivant, chez Paillard pour déjeuner, il commande le menu au maître d'hôtel, en employant le « s'il vous plait » au commencement et à la fin de chaque phrase. Mais, quelques minutes plus tard, s'apercevant qu'il manquait un couteau, il crie d'instinct : « Hé! garçon, un couteau, et très vite! », et s'apercevant encore qu'il avait oublié de lui dire « s'il vous plait », il le rappelle et lui dit : « S'il vous plait, s'il vous plait, Han! »

différentes nationalités de l'Empire ont été soumises au joug le plus sanglant, les Turcs des champs ont, en plus, été amenés à l'abrutissement le plus odieux, et leur mentalité en est arrivée à se trouver satisfaite, contente d'elle-même et de la situation qu'on leur fait. Chez ce peuple honnête et brave, on ne rencontrera aucune protestation de la conscience, aucune opposition contre le crime, aucune révolte contre le despotisme outré. Au contraire, il est l'outil docile et toujours prêt; il est le complice, l'exécuteur béat de toutes les iniquités. Sa docilité n'est plus qu'un fléau mis à la disposition du crime. Son cas est celui du malfaiteur inconscient que, en vue du bien public, il faut mettre dans l'impossibilité de nuire. Citons sur le vif un trait pour le juger.

On se rappelle du massacre effroyable des Arméniens, en 1909, dans le vilayet d'Adana. Sans doute la tradition veut que les Arméniens soient « le plat du jour » des Turcs, néanmoins ceux-ci sentent le besoin de s'en payer de temps à autre de grands festins. On leur avait donc suggestionné qu'Allah, son Prophète et son khalife seraient heureux de les voir massacrer leurs compatriotes arméniens; toutefois il était préférable d'en massacrer au moins soixante à la fois, car ainsi on échappait à la responsabilité, dont on était obligé de tenir compte à cause de ces chiens d'Européens. On sait avec quelle touchante docilité ces ordres furent exécutés. Cependant, dans un village des environs d'Adana, les Turcs n'avaient pu dénicher que cinquante-quatre Arméniens. Angoissés, et désespérant d'en trouver davantage, ils se rabattent sur des chrétiens grecs et syriens, qui se trouvaient là pour leur commerce, et les entraînent pour les massacrer. Les malheureuses victimes protestent, implorent : « Vous

savez bien que nous ne sommes pas Arméniens, que nous sommes vos amis, que nous n'avons cessé de vous rendre service. Grâce! — Oui, répondirent les honnêtes Turcs, nous le savons et nous avouons même que vous êtes de très braves gens; mais il nous faut compléter le nombre de soixante, et c'est à notre vif chagrin que nous vous massacrons. » Le fait est relaté dans le rapport secret adressé au ministère de l'Intérieur par le conseil de guerre institué alors à Adana. Sa lecture a charmé l'âme des maîtres de Stamboul. Nous l'avons de nos yeux lu et, avec un peu de bonne foi, la Sublime-Porte ne nous démentira pas.

Répondons maintenant à une légende qui s'est établie en faveur des Turcs, et qui ne cesse de leur valoir beaucoup de sympathie et d'indulgence. Nous voulons parler de la tolérance que les Turcs ont montrée vis-à-vis des non-musulmans, en leur accordant leurs libertés religieuses. Or, cette tolérance n'a jamais eu un motif libéral et supérieur; bien au contraire, c'est l'égoïsme et la spéculation seuls qui l'ont dictée. Si, en effet, les chrétiens et les israélites avaient été forcés soit de quitter l'Empire ottoman, soit d'embrasser l'islamisme, il ne serait resté dans l'Empire que des sujets égaux, qu'il aurait été bien difficile d'exploiter, comme on a pu le faire aux dépens des non-musulmans; tandis qu'en les laissant jouir de leurs libertés religieuses, on a fait d'eux des sujets inférieurs, taillables à merci, et astreints à fournir tous les travaux, dont les maîtres étaient ou incapables ou dédaigneux. Les faits de chaque jour, de chaque heure, sont là pour prouver l'exactitude de cette interprétation. Du reste, chaque fois que les non-musulmans ont montré la moindre résistance à satisfaire les appétits du peuple con-

quérant, les persécutions religieuses et les massacres sont venus leur rappeler à quel prix leurs croyances pouvaient être tolérées dans l'Empire (1).

On ne doit pas, non plus, s'illusionner sur une possibilité d'évolution intellectuelle chez les Turcs. Les Allemands ont, au surplus, démontré que, *chez les nations aux instincts sauvages ou pervertis, la science n'apporte qu'un raffinement de cruauté et de perversion*. Néanmoins, la Turquie ne cesse, depuis cinquante ans, d'envoyer, pour s'instruire, des jeunes gens en Europe. L'expérience a été désastreuse, et les résultats déplorables. Si de rares exceptions ont dérogé à la règle, c'est qu'elles concernent des personnes qui n'appartiennent pas en réalité à la race turque. Le correspondant d'un grand journal berlinois, fin observateur et vieux connaisseur des Osmanlis, nous confiait :

« Pour reconnaître le vrai Turc, engagez avec lui une discussion sur un sujet sérieux. Si, au bout de dix minutes, vous constatez que votre interlocuteur soutient sans fatigue la controverse, dites-vous bien que, malgré toutes les apparences, il ne doit pas aux Turcs son origine. Si, au contraire, le brillant vernis de son intelligence commence à se ternir avant un quart d'heure, si

(1) Voici, du reste, un échantillon de la fameuse tolérance religieuse des Turcs : c'est un spécimen de permis de sépulture, que les cadis turcs délivraient naguère encore à leurs sujets non musulmans : nous en donnons une traduction littérale :

« Le giaour (impie, mécréant) Nassif nous informant que le giaour Faris, son frère, a crevé, et les démons ayant pris possession de son âme vilaine, il sollicite la permission d'enfouir sa maudite dépouille dans la terre. Afin que l'odeur infecte de cette dépouille maudite ne puisse pas souiller et rendre impurs les croyants, nous accordons la tolérance au susnommé giaour Nassif de l'enfouir dans le fumier (cimetière !) des chrétiens, pour aller rejoindre ses pareilles aux feux de l'enfer. »

son argumentation hésite, se lasse, s'embourbe et cherche à changer de sujet, soyez alors certain que vous avez en face de vous un Turc de pure race. » Bien des fois nous tentâmes l'expérience : elle a toujours été concluante.

Mais il ne serait pas inutile que vous jugiez les Turcs, peints par eux-mêmes, dans la petite histoire suivante, qu'ils se plaisent à raconter :

« Dans un village d'Anatolie, le brave Hadji Méhémed avait pour fils Mahmoud, gamin insolent et indocile au possible. Son père lui disait tout le temps : « Tu fais mon désespoir, Mahmoud! Sois maudit, tu ne deviendras jamais un honnête homme. » Or un jour, Mahmoud, las de la vie des champs, s'éclipsa de la maison paternelle et alla chercher fortune dans la ville de la Félicité, à Constantinople. Là il s'employa, ainsi que le veulent les traditions, à toutes les besognes... Avec de l'astuce, de la souplesse et des intrigues bien nouées, qui furent la cause de la ruine de beaucoup de familles, parmi lesquelles Mahmoud comptait des bienfaiteurs, il escalada de la domesticité tous les échelons de la hiérarchie administrative et fut, un beau jour, nommé grand vizir. Son père lui revint alors en mémoire. Il télégraphia aussitôt au valy de la province d'expédier sous bonne escorte le vieux Hadji Méhémed à Constantinople. Mais, hélas! il avait oublié de dire que c'était son père. Comme les Turcs n'ont pas de nom de famille, le valy crut qu'il s'agissait d'un redoutable criminel, et il dépêcha soixante gendarmes, avec moult recommandations, pour s'en emparer. Hadji Méhémed eut beau jurer sur la moustache du Prophète et la barbe de Dieu qu'il y avait certainement erreur, qu'il était un honnête paysan qui n'avait jamais

fait de mal, pas même à une mouche, que tous ses voisins en témoigneraient. Rien n'y fit. Les gendarmes, après force coups, lui lièrent les mains derrière le dos et poussèrent l'octogénaire devant leurs chevaux en route pour Stamboul, où ils arrivèrent après quinze jours. Introduit devant le grand vizir, Hadji Méhémed, à moitié mort d'émotion autant que de souffrance, se jette à ses pieds en implorant :

« Par Allah et le Coran, je suis innocent. Je n'ai commis aucun crime, ayez pitié de ma vieillesse! Grâce! » Le grand vizir lui dit : « Relève-toi et n'aie pas peur. Hadji Méhémed, regarde-moi. — Pardon, pardon, criait le vieillard, je baise vos genoux, je suis innocent. » Le grand vizir, le relevant énergiquement, lui dit : « Je te dis de n'avoir aucune crainte. Regarde-moi bien, en face, tu ne me reconnais donc pas? Tu ne reconnais pas ton fils Mahmoud, dont tu disais tant de mal? Me voilà grand vizir. » Hadji Méhémed, le reconnaissant, lui dit, rasséréné : « Moi, je n'ai jamais dit que tu ne deviendrais pas grand vizir. — Comment, je suis grand vizir et je ne suis pas honnête homme! — Si tu étais devenu honnête homme, tu ne m'aurais pas fait traîner quinze jours, battu et les mains liées, pour venir te voir, ô Mahmoud! »

Voilà le peuple turc et voilà ses chefs. Nous avons donc le droit d'affirmer que leur remplacement au gouvernement de l'Orient sera toujours avantageux, quel que soit le remplaçant. Jamais l'humanité et la civilisation n'auront perdu un adversaire plus réfractaire, plus récalcitrant. Le peuple turc lui-même gagnera au remplacement de ses chefs, car, ne participant plus au pouvoir et astreint au travail, ses qualités profiteront à lui-même

et aux autres. Les Puissances ont le devoir de se montrer dures pour le Turc, non point par esprit de représailles, bien que légitimes après tant de forfaits, mais par pure précaution. Il ne faut pas que cet élément barbare menace et trouble plus longtemps la paix de l'univers, ni qu'il martyrise davantage des populations toutes plus dignes d'intérêt. A celui qui ne reconnaît que le droit de la force, il faut répondre par la force, en le mettant dans l'impossibilité de nuire désormais.

Quant à savoir par qui l'on doit remplacer les Turcs, la réponse est facile. Pendant que la diplomatie persiste à préconiser l'intégrité de la Turquie, elle ne s'emploie pas moins, depuis des siècles, à envisager son partage. Elle a même patiemment et minutieusement préparé ce travail. Constantinople et le nord de l'Anatolie; Bassorah et la Mésopotamie; la Syrie avec la Palestine portent toutes à leur doigt la bague de fiançailles conclues. Prétendants et fiancées sont impatients de s'unir et n'attendent que l'occasion. Aucune promise ne regrettera la vieille maison où elle a tant souffert de la part d'une mère marâtre. Aïdin et Adalia ont aussi trouvé de sérieux soupirants. Ceux-ci n'ont pas sans doute une candidature et des titres séculaires, mais ils ne possèdent pas moins de forts arguments pour établir leurs prétentions. Que restera-t-il après tout cela? Quelques provinces groupées autour de Konieh et peuplées en majeure partie de Turcs? On leur trouvera des épouseurs convenables, à moins que, pour plaire aux illusionnés quand même, on les laisse gouverner par des Turcs, et ainsi on aurait la satisfaction sadique de savoir qu'il y a toujours quelque part des provinces malheureuses!

Pour les Arabes, les Arméniens, les Grecs et tous ceux

qui n'ont pas l'honneur d'appartenir à la race turque (1), ils seront désormais à l'abri des massacres, des spoliations et de l'anéantissement. Pas plus que la politique, l'humanité ne souffrira de la disparition du gouvernement insensé des Osmanlis.

(1) Le sage Salomon, qui connaissait le langage des animaux, des poissons et des oiseaux, s'emporta un jour, raconte la légende arabe, contre la huppe, cet oiseau si joli, et proféra à son encontre des menaces effrayantes : « Je la soumettrai aux tourments les plus terribles ! » Mais les amis du sage lui ayant fait observer qu'il serait bien difficile de faire subir des tourments terribles à un oiseau tellement délicat qu'un coup, même léger, suffirait à tuer, Salomon leur déclara : « Je l'obligerai à vivre au milieu d'une espèce qui n'est pas la sienne ! »

Comme nous, les Alsaciens-Lorrains doivent apprécier l'atrocité de ce tourment.

CHAPITRE III

La France n'est pas un pays prolifique. Elle a peine à suffire à ses propres besoins et à ceux de ses colonies. — Donc, pas de nouvelle acquisition.

La dépopulation est un mal qui n'est pas sans remède chez les nations qui, conscientes, ne veulent pas périr. Il n'est pas possible, il n'est pas vrai que la France, qui étonne le monde par son énergique vitalité, désarme devant un mal passager. Mais devons-nous dire que, précisément à cause de la dépopulation, la France doit chercher une compensation en augmentant ses populations coloniales, ainsi que le soutiennent d'éminents économistes politiques? En tout cas, c'est cette ligne de conduite que suit la politique impérialiste de la Grande-Bretagne. Pour gouverner deux cents millions d'Indiens et vingt millions d'Égyptiens et de Soudanais, tout au plus cent mille Anglais suffisent. Nous ne parlons ni du Canada, ni de l'Australie, ni du reste de l'immense domaine colonial britannique. Toutes proportions gardées, la France est loin de l'égaler sous ce rapport. Se demande-t-elle, l'Angleterre, comment elle pourra gouverner Bassorah et la Mésopotamie, trois fois plus vastes que la Syrie? Il est plutôt probable qu'avec son sens pratique elle calcule déjà les appoints, non seulement économiques, mais militaires, que vaudront à sa puissance ces

nouvelles acquisitions. Ce que, dans la présente guerre, ont fourni aux alliés les contingents indiens, canadiens, australiens, new-zélandais, sénégalais, tunisiens, algériens, marocains, devrait seul suffire à prouver les avantages des développements coloniaux, surtout quand il s'agit de s'annexer une population, comme celle de Syrie, déjà toute française. Son administration exigera un Résident, des instructeurs militaires, quelques conseillers et peut-être un corps d'occupation de cinq à six mille hommes. La France, Dieu merci ! a prouvé, malgré le spectre de la dépopulation, qu'elle dispose d'autant de Français qu'il faut au maintien de sa grandeur.

CHAPITRE IV

En Syrie, la majorité se compose de musulmans. — Leurs traditions et le voisinage de la Mecque et de Médine en font des adversaires irréductibles contre toute ingérence européenne. — Damas, la porte de la Kaaba, est, notamment, fanatisée. — La propagande antifrançaise a encore exalté leur esprit d'opposition contre nous. — Pour en venir à bout, il faudra une puissante armée et des sacrifices énormes.

Oui, les musulmans constituent en Syrie les deux tiers de la population. Mais parmi eux il y a les Druzes, qui reçoivent de Londres leur mot d'ordre. Le jour où ils sauront que c'est avec l'approbation de l'Angleterre que la France débarque ses troupes en Syrie, ils seront pour la France, parce que leur confiance et leur affection ne vont nullement ni aux Turcs, ni à leurs compatriotes musulmans, qui se sont toujours unis contre eux. Il y a aussi les Chiites, qu'aucune cordialité n'unit aux Sunnites, qui les appellent ouvertement raouafids, ou hérétiques, et qui ne cessent de les persécuter. Dès avant la guerre, du reste, les Chiites ont sollicité de la France de les prendre sous sa protection. Il y a de plus les Ansariés et les Ismaïliés. Ceux-ci gémissent ouvertement du régime tracassier et méprisant que leurs compatriotes musulmans adoptent vis-à-vis d'eux. Ainsi que les Druzes et les Chiites, ils soupirent ardemment après un régime juste et égalitaire, quel qu'il soit.

Viennent ensuite les chrétiens et, en petite part, les israélites. Ils forment l'autre tiers de la population. Mais ils ont, sur une notoire partie de la population musulmane, une action réelle, effective : le commerce et une grande part de la propriété sont entre leurs mains. De plus, le Liban est chrétien et français. Or le Liban est la clef stratégique et économique de la Syrie, d'autant plus que tous les ports syriens se trouvent dans sa zone. Napoléon l'a proclamé, et sir Churchill, dans un ouvrage profondément médité, l'a répété.

Ceci exposé, hâtons-nous d'affirmer que les musulmans de Syrie souhaitent, autant que leurs autres compatriotes, la libération du joug néfaste des Turcs. La population de Damas, si douce et si sensée, quoi qu'on prétende, ne fait pas exception, bien au contraire. Les Syriens, en somme, sont avant tout des Arabes, gardiens des traditions arabes les plus glorieuses, descendants des illustres Ommiades. Les Turcs leur confisquèrent le khilafat, droit sacré de la famille de Hachem; ils les exploitèrent et pressurèrent autant que des ennemis détestés, et, ce qui pis est, ils cherchèrent à les réduire à l'ignorance la plus dégradante pour anéantir en eux toute velléité de revendications. Aussi l'Assir se souleva à l'appel du seyyid Mohammed El-Adrissi; le Yémen se proclama indépendant, sous le gouvernement de l'imam Yahia; les émirs Ibn el-Rachid et Ibn Sooud se rendirent indépendants dans le Nejd; les chefs de Fao et de Bassorah, à la suite de ceux de Mascate, de Koueït et d'autres pays arabiques, se mirent sous la protection britannique, et l'émir de la Mecque attend avec impatience l'occasion propice de la libération du Hedjaz, réel fief de sa famille depuis quatorze siècles.

De leur côté, les Syriens ne sont pas demeurés inactifs.

Ce sont plutôt leurs poètes, leurs écrivains, leurs théologiens et leurs philosophes qui ont déclanché le mouvement du réveil arabe. Par les livres, les journaux, les revues, en Asie, surtout en Égypte, en Europe, en Amérique, partout où ils vont, là où ils fondent une colonie ou créent un comptoir, ils propagèrent le mouvement des revendications arabes. Musulmans et chrétiens collaborèrent avec autant d'ardeur à l'œuvre patriotique et à la réalisation de l'idéal tant souhaité. Une seule pensée les distingua en ces dernières années, lorsque les Jeunes-Turcs dotèrent la Turquie du régime constitutionnel : tandis que les chrétiens, avisés et déçus, cherchaient la délivrance dans une intervention européenne, les musulmans, eux, persistaient à fonder sur les Jeunes-Turcs l'espoir d'une régénération, qui, tout en accordant aux Arabes leurs justes revendications, consoliderait la puissance de l'Empire qui personnifie l'immortelle grandeur de l'Islam. Ce fut un rêve. Les Jeunes-Turcs se hâtèrent de le dissiper pour toujours. La guerre contre l'Italie et la perte du Dodécanèse et de la Tripolitaine, la coalition balkanique, les sanglantes défaites de cette campagne honteuse, la perte de la Macédoine, d'une partie de la Thrace et de l'Archipel, la révolte de l'Albanie et du Yémen, tout cela ne leur avait ni ouvert les yeux, ni détournés, non plus, d'une politique fantaisiste et insensée.

Petits parvenus, ils s'enivrèrent jusqu'à l'inconscience du vin de l'amitié, que daignaient leur offrir, avec un art consommé il est vrai, les Marshall, les Wangenheim et les von Der Goltz. Affamés de richesses et de plaisirs au milieu d'un pays épuisé, ils n'hésitèrent pas devant les aventures les plus fantasques pour assouvir leurs malsains appétits. Aveuglés par un nationalisme outré, sec-

taires et fanatiques, mais sans aucune conviction religieuse, ils risquèrent jusqu'à l'existence de l'Empire, pour asseoir leur domination personnelle sur les ruines des autres nationalités définitivement vaincues. Tandis qu'ils restaient indifférents aux défaites de leurs armées en Macédoine, que l'approche même des Bulgares ne les distrayait pas de leurs débauches ou d'une partie de poker, ils guettaient l'occasion d'une aventure colossale qui pût, ou les noyer tragiquement dans les combles de l'Empire abattu, ou leur procurer la victoire susceptible d'assurer la réalisation de leurs ambitions (1). Cette occasion, ils crurent la trouver dans la guerre européenne. Depuis si longtemps Talaat rêvait d'une alliance effective avec l'Allemagne. « Ah! disait-il un jour, à Enver et à Djavid, dans le salon de celui-ci, si l'Allemagne contractait avec nous une alliance pour la prochaine guerre, quel avenir grandiose la Turquie n'aurait-elle pas! »

(1) Par sentiment de dignité personnelle, nous tairons tout ce que nous savons sur les chefs du comité Jeune-Turc, et qui serait loin d'être à leur honneur. Nos amis savent que nous en pourrions parler en connaissance de cause. Cependant nous ne pouvons nous empêcher, dans l'espoir de dessiller les yeux des obstinés, de rapporter le fait suivant :

Quelques mois avant la guerre, Djémal pacha, le ministre de la Marine ottomane, si francophile, persiste-t-on à croire, fut invité par le gouvernement français à assister aux manœuvres navales de Toulon. Il y vint, fut comblé de toutes sortes d'égards, et nommé grand officier de la Légion d'honneur, cependant qu'un sous-marin avait été perdu dans les susdites manœuvres. A Paris, se trouvant dans notre salon, nous lui dîmes : « Je crois que, cette fois, après tout ce que la France a fait pour vous et pour Djavid bey, vous ne pouvez, Pacha, que lui être sincèrement acquis. » Et il nous répondit textuellement : « Figurez-vous que je leur ai conté tout le temps que je les adorais, et ils m'ont cru, les ... français! Talaat va me faire décorer du grand cordon Osmanieh pour leur avoir fait perdre un sous-marin; il me l'eût fait donner avec brillants, si ça avait été un croiseur. » Sans commentaires.

Est-ce que l'Allemagne, selon eux, n'était pas l'invincible puissance fatalement destinée à dominer le monde? Combattre à ses côtés, n'était-ce pas se réserver, dans le partage des conquêtes assurées, la domination de l'Orient? Et que pouvait représenter à leurs yeux l'amitié de l'Angleterre, protectrice séculaire de la Turquie? Que valait pour leur moralité le désintéressement éprouvé de la France, dont la faiblesse et la timidité seules leur apparaissaient? La Russie, la voisine dangereuse, l'héritière prédestinée, elle qui était si redoutée de leurs aînés et qu'on disait guetter toutes les occasions pour consommer le démembrement de la Turquie, ne leur inspirait plus de crainte salutaire, si Hadji Guilloun était avec eux.

Les Arabes comprirent aussitôt : la Turquie se jetant dans la mêlée, son sort était irrévocablement réglé. Aucune solidarité ne devait plus exister entre eux et les Turcs. Ceux-ci auront beau fait proclamer le Djihad, les Arabes resteront sourds à l'appel. Pour eux il n'y avait plus qu'un parti à suivre, qu'un seul cri à faire entendre : Pour cette fois, il faut en finir avec les Turcs !

Il y a sans doute parmi les Syriens un parti qui croit encore à la possibilité d'une Syrie indépendante. Il y en a même qui voudraient reconstituer l'Empire arabe. D'autres préconisent une confédération englobant tous les pays arabes de l'Asie, voire même de l'Afrique. Ils vont jusqu'à affirmer que leur projet répondrait aux secrets désirs de l'Angleterre. Ils nous permettront de nous en étonner et d'en douter. Néanmoins tous ces projets n'ont de partisans que des intellectuels, idéalistes qui n'ont aucune pratique des réalités politiques. Autrement l'histoire leur aurait rappelé que les petits pays ne gardent leur indépendance que juste le temps où un plus fort se

présente pour les subjuguer; que la Syrie n'a jamais pu jouir d'une complète indépendance, et que l'Empire arabe, si puissant sous les Ommiades et sous les Abbassides, n'a eu lui-même qu'une existence relativement éphémère, en raison des compétitions, des jalousies et de l'inconstance des Arabes. N'en doutons pas. L'indépendance syrienne serait à peine proclamée que la guerre civile éclaterait pour fixer le choix du prince et attribuer le droit de gouvernement. A l'antagonisme qui existe entre sunnites, chiites, druzes, ansariés, juifs, chrétiens, ajoutez les divisions des sunnites qui ne s'entendraient pas entre eux. Le régime féodal n'a pas disparu en Syrie. Il y a ses chefs et ses représentants, qui voudraient tous être au premier rang. Même si les musulmans s'accordaient pour imposer au pays leurs lois et leur politique, les chrétiens, plus instruits, mieux armés pour la lutte, grâce à l'aide que leur prêteraient leurs nombreuses colonies d'émigrants, résisteraient à outrance. Le Liban ne consentirait jamais alors à sacrifier ses privilèges, garantis par les Puissances, pour se laisser absorber par une majorité qu'il considère comme hostile.

Mais là ne s'arrêtent pas les inconvénients d'une indépendance syrienne. Abandonnés à leurs propres ressources, épuisés par une longue servitude, démoralisés à la suite d'une crise meurtrière, où les Syriens puiseront-ils la force d'accomplir l'évolution nécessaire à leur salut, à leur régénération? Il faut même plus et mieux que des conseillers européens pour opérer leur réorganisation, au point de vue politique, militaire, commercial et industriel. Ce siècle a accumulé les obstacles de la concurrence contre les pays petits et faibles. Les nations les mieux douées, celles même unifiées quant à la race et à la reli-

gion, ont peine à se maintenir dans la lutte gigantesque pour la vie et le bien-être. Que penser alors d'une contrée, sans cesse menacée, avec des frontières si difficiles à défendre; d'un petit peuple de trois millions d'âmes, travaillé par toutes sortes de dissensions; d'une faible nation, sans crédit comme sans expérience, chargée avant que de naître de plus de trois cents millions de dette, unique lot que lui laissera l'Empire ottoman; d'un pays sillonné d'écoles, la plupart étrangères, qui se concurrencent, en propageant des langues différentes et un enseignement opposé, et, enfin, érigé pour la garde des Lieux saints en juges, qui ne sauraient contenter aucun des adversaires?

Non! les Syriens éclairés ne se font aucune illusion, ni sur la possibilité de leur indépendance, ni sur leurs propres capacités pour assurer la vie d'un gouvernement indépendant. La masse du peuple est indifférente au régime qu'on lui donnera, pourvu qu'il lui apporte la justice et l'ordre avec la prospérité. Son seul souci est d'être délivré du despotisme et de l'arbitraire des Turcs; son idéal est qu'on respecte ses croyances et ses libertés. Les Syriens savent très bien que, malgré les colportages calomnieux, la France respecte dans ses colonies musulmanes le culte islamique; qu'elle y a instauré un régime de prospérité enviable. Si c'est à elle qu'ils devront leur libération, ils n'en seront que plus heureux. En vain quelques illuminés, de rares individus, aveuglés par un fanatisme inopportun, essayeront-ils de créer un courant d'opposition : le peuple ne les suivra pas. Il est las des intrigues et des trahisons. Il n'oublie pas que les agitateurs politiques ont spéculé sur sa bonne foi pour le vendre aux Turcs, contre des postes et des faveurs. Il se rend compte de quelle somme de bien-être jouissent ses

frères égyptiens, sous le protectorat britannique; à quel point l'agriculture a progressé dans la vallée du Nil, et combien jalousement le paysan là-bas est protégé contre l'exploitation des puissants et des riches. Son sens pratique ne demande plus que la réalisation d'un bien-être relatif, car il n'ignore pas que la perfection est impossible à obtenir. Mais avec quoi, du reste, lui demanderait-on de lutter? L'union, si nécessaire à la réussite, n'existe pas dans son sein. Il ne possède ni armes, ni munitions, ni argent, ni flottes, pour s'opposer à un débarquement au Liban, prêt à faciliter la tâche à l'occupant. Le littoral et le Liban une fois conquis, le restant de la Syrie est condamné, sinon par les armes, du moins par la famine, à se soumettre. Car, sauf pour le blé, c'est au dehors que la Syrie s'adresse actuellement pour tous ses autres besoins. Elle n'a même pas de chefs militaires capables de la guider, ou de lui inspirer confiance. Non! la résistance des Syriens n'est possible que dans l'imagination de ceux qui ignorent, ou veulent ignorer, la situation de la Syrie et son état d'âme. Au contraire, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, que les Syriens enverraient au besoin une délégation, comprenant tous les éléments, sans excepter ceux de Damas, pour assurer la France de leur concours dévoué.

P. S. — *L'exécution de vingt jeunes Syriens, accusés de vouloir libérer leur pays du joug turc, est, hélas! confirmée. Ils ont montré jusqu'au bout un patriotisme et un courage admirables. Notre héroïque ami, Mohammed Méhmaçani, a été sublime de noblesse et de sacrifice délibérément accepté. A l'heure suprême, ils ont uni, dans le même vivat, les Arabes et la France. Gloire à leur mémoire éternelle!*

CHAPITRE V

Il ne faut pas grever le contribuable français des charges nouvelles qu'occasionnera l'acquisition de la Syrie, incapable de subvenir à ses propres besoins.

A cette assertion erronée, nous allons répondre par des chiffres. Nous les prenons dans le dernier exercice du Budget ottoman, après en avoir minutieusement contrôlé l'exactitude.

La Syrie couvre une superficie d'environ 274 000 kilomètres carrés. Au double point ethnographique et historique, elle comprend les départements d'Alep, de Zoor, Damas, Beyrouth, Liban et Jérusalem. On y compte une cinquantaine de villes et dix mille villages, avec une population ainsi répartie :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Beyrouth	376 860	373 698	750 558
Alep	415 074	397 715	812 789
Damas	460 230	458 600	918 830
Zoor	51 607	48 313	99 920
Jérusalem	201 799	197 100	398 899
Liban	258 160	253 800	511 960
			3 492 956

Voici les revenus et les dépenses de chacun de ces départements :

	REVENUS EN FRANCS	DÉPENSES EN FRANCS
	—	—
Beyrouth...............	31 919 329	8 804 400
Alep....................	20 275 673	7 954 573
Damas...................	15 568 401	16 902 682
Zoor....................	1 554 524	772 501
Jérusalem...............	4 630 015	2 373 991
Liban...................	1 100 458	1 062 761
	75 048 400	37 870 908

Nous croyons utile de mentionner les détails de ces revenus, envisagés ensemble pour les six départements, dont trois seulement fournissent en ce moment des revenus douaniers. Nous devons aussi rappeler que, vu l'anarchie du régime turc, certains importants districts ne fournissent au budget qu'une illusoire contribution (1).

(1) Nous n'avons compris, dans ces chiffres, que les recettes et dépenses des départements constituant, ethnographiquement et historiquement, la Syrie proprement dite. Nous donnons, ci-dessous, les recettes et dépenses du vilayet d'Adana et du sanjak d'Orfa, qui feront probablement partie de la Syrie, ainsi que le fait s'est produit pendant l'occupation égyptienne de 1831 à 1840. Nous donnons les chiffres indiquant leur superficie et le nombre de leurs populations.

Qu'on nous permette, à cette occasion, de revendiquer le droit d'avoir, le premier (dès novembre 1914, remis à la commission interparlementaire), fourni tous les chiffres, renseignements économiques et indications politiques concernant la Syrie.

	SUPERFICIE	SANJAKS	CAZAS	VILLAGES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	—	—	—	—	—	—	—
Adana. . .	40 080	5	13	1 553	296 257	290 487	586 744
Orfa.....	25 750	1	4	1 451	94 368	91 585	185 953
	65 830	6	17	3 004	390 625	382 072	772 697

	RECETTES EN FRANCS	DÉPENSES EN FRANCS
	—	—
Adana....................	14 168 000	7 058 700
Orfa	2 237 900	933 800
	16 405 900	7 992 500

REVENUS

	FRANCS	TOTAL
Contributions directes. — Impôts fonciers.	7 798 817	
Impôts sur les professions............	1 406 404	
Rachat militaire.....................	2 112 343	
Prestations..........................	1 873 787	
Taxe sur les bestiaux................	5 466 249	18 657 600
Dîmes. — Céréales, olives..............	19 523 711	
Tabacs...............................	782 253	
Soie.................................	713 437	
Droits sur les forêts privées..........	83 352	
— sur les mines et carrières......	124 499	
Produits des tezkérés................	191 406	21 418 658
Timbres. — Enregistrement, taxe des tribunaux, transfert, mutations, passeports, etc........................	3 296 268	3 296 268
Contributions indirectes. — Spiritueux	782 299	
Licence de vente du tombac.........	5 198	787 497
Droits de douane. — Importations.........	10 580 506	
Exportations.........................	66 539	
Transit et autres droits.............	649 957	11 297 002
Port, navigation, phares.............	418 393	
Taxes sanitaires, vétérinaires.........	48 783	
Droits de pêche et de chasse..........	488 083	955 259
Monopoles. — Sel.......................	3 113 326	
Tabacs. — Redevance de la Régie et part des bénéfices.....................	2 373 991	
Droits sur le tombac étranger, poudre à feu et hôtel des monnaies.........	272 169	5 759 486
Postes et télégraphes.................	2 060 754	
Chemin de fer du Hedjaz	4 459 125	
Produits des domaines et forêts de l'État............................	1 490 046	8 009 925
Produits de la Banque agricole, brevets et amendes.......................	645 993	
Part du Trésor dans les Sociétés concessionnaires......	60 375	
Frais de contrôle reçus de ces Sociétés.	60 739	
Produits de l'abatage, des écoles et divers...........................	1 100 000	
Impôts du Liban (à part, cause privilèges)............................	1 100 458	2 967 565
A reporter.....		73 149 260

Report.....		73 149 260
Droits sur tabacs indigènes, ruines et monuments, etc.	900 000	
Poids, mesures, patente indirecte, autres ventes, etc.	1 000 000	4 867 565
		75 049 260

Voici maintenant le détail des dépenses, mais envisagées selon les besoins d'une administration syrienne de demain. On y remarquera, sous la rubrique de Dette publique, une somme de 15 millions, représentant à 5 pour 100 les intérêts de 300 millions de francs, part devant incomber à la Syrie de la Dette publique ottomane, et calculée sur la moyenne des revenus de la Syrie, de sa superficie et du nombre de sa population par rapport au reste de l'Empire ottoman. Pour plus d'exactitude, nous mentionnons aussi le chiffre de 1 870 000 francs alloués en garantie kilométrique à la Société des chemins de fer D. H. P., bien que les revenus du dernier exercice amortissaient cette somme. Nous attirons enfin l'attention sur la somme de 5 millions, mentionnée comme intérêt à 5 pour 100 d'un emprunt de 100 millions de francs, nécessaire pour faire face aux frais de l'occupation, du premier établissement du pouvoir et de la réorganisation administrative en Syrie. Les revenus douaniers de Beyrouth, qui atteignent une dizaine de millions de francs, pourront en partie gager cet emprunt : c'est pour dire que la France n'aurait même pas besoin de le garantir.

Intérêts des 300 millions de la dette publique à 5 pour 100	15 000 000
Intérêts des 100 millions de l'emprunt syrien à 5 pour 100	5 000 000
A reporter.....	20 000 000

Report....		20 000 000
Garantie kilométrique au chemin de fer D. H. P.		1 870 000
Finances		4 243 500
Douanes		792 005
Postes, télégraphes et téléphones		1 527 230
Intérieur		4 685 633
Guerre		12 926 028
Sûreté publique et gendarmerie avec police...		4 284 657
Marine		665 189
Justice		1 611 326
Instruction publique		1 937 327
Commerce et travaux publics		3 820 500
Agriculture, mines et forêts		1 200 000
Cadastres		1 100 000
Chemin de fer du Hedjaz		657 363
Munitions et frappe de monnaie		550 000
Ewkafs et chérii (religieux)		660 000
		62 530 758
Traitement du Résident français	100 000	
Traitement d'un général et commandant de marine français	160 000	
Traitement d'officiers instructeurs et inspecteurs français	500 000	
Traitement d'inspecteurs civils français	500 000	
Traitement de ministres ou directeurs généraux	200 000	
Traitement d'imprévus	300 000	1 760 000
TOTAL DES DÉPENSES		64 290 758
TOTAL DES REVENUS		75 049 260
Reste un excédent de francs		10 758 502

Ces chiffres, éloquents par eux-mêmes, se passent de tout commentaire. Nous ne pouvons cependant ne pas faire observer que les revenus actuels de la Syrie, malgré l'anarchie de son administration, l'arrêt de son commerce et de son industrie, et les vols considérables des fonctionnaires, sont susceptibles d'une considérable augmentation, au fur et à mesure de son développement. Aucune colonie, que nous sachions, ne s'est présentée à l'admi-

nistration française dans des conditions financières aussi avantageuses. Le contribuable français ne devra donc faire à la Syrie aucune avance financière; par contre, il y trouvera une source de bénéfices et d'avantages, qu'on verra par ailleurs.

CHAPITRE VI

Élisée Reclus a proclamé que l'avenir de la France est dans la Méditerranée occidentale. — Or, grâce à notre empire africain, notre situation y est assurée. — Cet empire doit solliciter tous nos efforts. — Ne disséminons pas nos forces. — Défendons-le et défendons-nous contre des acquisitions nouvelles.

Inclinons-nous devant l'opinion politique de l'illustre géographe. La France l'a faite littéralement sienne : témoin son œuvre magnifique en Afrique. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est que cette opinion, exécutée en Afrique, exclue toute action dans le reste du bassin méditerranéen. Ne serait-il pas plus vrai de dire, avec M. Georges Leygues, que la politique française dans la Méditerranée tourne autour d'un axe dont un des pôles est au nord et l'autre au sud de cette mer? M. Élisée Reclus, en effet, a émis son opinion au moment où la politique coloniale en Afrique était encore à ses débuts en France et inexistante en Italie et en Allemagne. Depuis lors, la France a créé un empire africain musulman, dont elle doit assurer la tranquillité en surveillant le mouvement panislamiste; elle a acquis l'Indo-Chine et Madagascar, qui exigent qu'on garantisse les voies de leurs communications avec la métropole. De son côté, l'Allemagne, attirant la Turquie dans son orbite, a construit le Bagdadbahn et projetait la création à Alexandrette d'une véritable base navale, capable de soutenir sa vaste ambi-

tion dans le bassin de la Méditerranée. L'Italie, pendant ce temps, s'est emparée de la Tripolitaine, de Vallona et du Dodécanèse, d'où elle tend à rayonner sur une longue côte de l'Asie Mineure. L'Angleterre s'assure, avec Malte, Chypre et l'Égypte, la possession de Bassorah et de la Mésopotamie. Constantinople et le nord anatolien échoient aux Russes; les Bulgares, les Grecs, tout le monde convoite et aura une part dans les dépouilles ottomanes. Et la France, elle dont l'effort d'expansion en Orient surpasse tout autre; elle à qui appartiennent la plus grande partie de la Dette ottomane et le plus grand nombre d'établissements commerciaux, industriels et scolaires de la Turquie; elle qui attend encore que cette dernière exécute vis-à-vis d'elle des engagements formels concernant des concessions en Anatolie et en Syrie, que doit-elle avoir dans ce partage? Que lui réserve-t-on en guise de simple compensation, de pure réciprocité, car la France ne veut pas faire de conquête, bien que la guerre lui impose, à elle, les sacrifices les plus lourds? On lui réserve la Syrie, dont l'âme lui appartenait déjà depuis longtemps, avec un littoral courant depuis Alexandrette jusqu'à Gaza, et on voudrait qu'elle refuse, qu'elle s'abstienne du partage! Sous prétexte de ne pas disséminer ses forces, on chercherait à lui imposer de les limiter; et sous prétexte de défendre son empire africain, on l'empêcherait de prendre les précautions les plus sérieuses et d'acquérir les moyens les plus efficaces pour cette défense! On comprendrait, par exemple, que l'Italie ne se contentât ni de Trieste, ni de Vallona, ni de Tripoli, ni du Dodécanèse, et qu'elle dût prendre Adalia, et l'on ne comprendrait pas que la France, ne se contentant pas de Bizerte, prît Alexandrette! Mais en faveur de quel

concurrent veut-on donc que la France abdique ses droits dans la Méditerranée et sacrifie à l'avenir ses possessions en Afrique?

On oublie totalement que, lorsque la puissance politique d'une nation se sacrifie en faveur de considérations pacifiques, ou recule devant des efforts impérieux, son trafic économique subit plus de dommages que par une guerre sanglante. « Il n'y a pas d'arrêt, déclare un stratège fameux, pas plus dans la vie de l'individu que dans celle des États; on est tenu ou d'*avancer*, ou de *reculer*. » La France gardera son empire africain en le couvrant moralement et matériellement, de l'autre côté de la Méditerranée, par une nouvelle base militaire et politique, ou elle le perdra, faute d'avoir pris les précautions d'assurer son avenir. Suivant Treitschke, la faiblesse est un péché contre le Saint-Esprit de la politique. Tout État, qui n'utilise pas ses moyens d'extension au moment opportun, se condamne au suicide.

En effet, la présence de la France en Syrie est indispensable, non pas seulement pour sauvegarder l'équilibre naval dans la Méditerranée, mais encore pour assurer la tranquillité de ses possessions musulmanes en Afrique.

Depuis la conquête musulmane et l'empire des Ommiades, la Syrie, située à l'avant-garde des Lieux saints du Hedjaz et de l'Arabie, n'a cessé d'être le centre intellectuel du monde arabe. Grâce aussi au pèlerinage annuel à la Mecque et à Médine, les pèlerins de toutes les nations du monde passent par la Syrie, se reposent à Damas et communient avec l'essence de l'esprit islamique dont les Syriens sont les conservateurs et les commentateurs. D'ailleurs l'amour du voyage est dans la nature du Syrien. On le trouve sur tous les points du globe. De tout

temps il a porté aux musulmans de la Chine, des Indes, de Java, de l'Asie centrale et de l'Afrique les fruits de sa culture littéraire et spirituelle. Sa supériorité d'instruction religieuse a rayonné partout. Pour ne citer que l'Égypte, tout ce qui a été publié comme œuvres littéraires et théologiques, comme revues et journaux, revient en grande partie à l'initiative des Syriens. Ils ne sont qu'environ cent mille dans la vallée du Nil et du Soudan, au milieu d'une population de vingt millions, mais leur action s'y fait partout sentir et les meilleures situations leur y sont réservées.

Écoutez plutôt ce qu'en pense l'éminent orientaliste belge, le P. Henri Lammens : « Un des meilleurs connaisseurs de l'Orient, saint Jérôme, atteste « l'ardeur des « Syriens pour les opérations lucratives du négoce ; cette « passion les entraîne, assure-t-il, jusqu'aux extrémités « de l'univers. » Ces paroles, vieilles de seize siècles, on les croirait extraites d'un rapport consulaire contemporain sur l'émigration syrienne.

« Avec une décision hardie, les Syriens surent saisir le rôle de caravaniers universels, de rouliers des terres et des mers. Inaugurant sur des routes fixes comme un service de messageries, ils mirent les rives de la Méditerranée et les pays continentaux en rapports directs, et provoquèrent la fusion de l'Occident avec le vieil Orient. Tout en se préoccupant principalement de leurs intérêts économiques, les peuples voyageurs hâtent la marche du progrès ; ils servent d'intermédiaires entre les foyers civilisés, ou les mettent en communication avec les races moins avancées. »

... « Intermédiaires pratiques, je le veux bien, le Syrien demeure homme d'affaires, mais toujours intelligent.

... « Cette mobilité, cette souplesse peuvent déconcerter à première vue, quand on constate chez les Syriens de tous les temps la capacité de s'adapter à tous les milieux, de se plier aux situations, aux fortunes les plus variées, toujours à l'aise parmi les formes diverses de la civilisation et susceptibles de s'en assimiler tous les progrès. »

Aucune contrée d'Orient ne possède autant d'écoles que la Syrie. Aucune population n'a autant que les Syriens la soif de l'instruction et de l'action. De là l'influence incontestable qu'ils possèdent sur la mentalité générale dans les pays musulmans, influence en train de se développer chaque jour, grâce notamment au chemin de fer du Hedjaz. Si donc la France se désintéresse de la Syrie, pour lui laisser probablement proclamer son indépendance, elle ne tardera pas à s'apercevoir qu'elle a créé de ses propres mains le creuset où sont venues se fondre les aspirations panislamiques et le foyer d'où partiront les étincelles incendiaires. Mais il est infiniment plus vraisemblable que la prévoyante Angleterre aura prévenu ce réel danger pour ses possessions musulmanes, en prenant la place de la France en Syrie.

Cette dernière hypothèse ne serait peut-être pas pour déplaire aux préconiseurs à tout prix du désintéressement français. Aussi nous ne pouvons que leur raconter une anecdote réellement advenue à la tante de l'un de nos amis. Elle possédait en Syrie la propriété exclusive de cinq villages, ce qui représente une fortune considérable. Mais l'entretien et l'administration des cinq villages imposait à la dame, paresseuse autant qu'imprévoyante, des soins et des soucis continuels, qu'elle exhalait en gémissements et plaintes non moins incessants. Un jour elle

vint chez son neveu, la figure radieuse de joie, et lui annonça qu'elle avait enfin vendu un des cinq villages. C'étaient quelques soins à fournir désormais en moins. Le neveu lui dit tristement : « Cela ne fait rien, tante. » Deux mois après, elle céda un autre village, et le neveu tristement lui dit : « Ça peut encore aller, tante. » Lorsque quelque temps après elle l'informa qu'elle venait d'abandonner à un acquéreur deux autres villages, le neveu lui dit plus tristement : « Tante, ça va faire quelque chose de désolant pour toi et pour nous tous, car je constate que, quand les renonciations commencent, elles ne peuvent plus s'arrêter que jusques au bout. Déjà lorsque tu ne cherchais pas à acquérir un sixième village, je m'étais persuadé que, nous limitant, nous nous diminuerons. Maintenant qu'il ne reste plus qu'un seul village, la catastrophe nous attend prochaine. » En effet, la dame, trouvant dans l'administration du seul village qui lui restait autant de peines insupportables qu'autrefois, vendit bientôt ce dernier bien et mourut dans la misère.

La France, puissance musulmane, ne peut pas se désintéresser de la Syrie, qui est le complément indispensable de son empire africain. Pour elle, Damas, la ville sainte, la Porte de la Kaaba, la conservatrice des traditions des Arabes et de l'Islam, est la couronne de l'édifice, dont les piliers sont Alger, Tunis et Fez. Elle n'a pas le Caire, ni Constantinople, il faut qu'elle ait Damas. Ainsi elle pourra prendre en mains la direction de l'évolution imminente des Syriens et des Arabes. Elle leur imprimera une orientation qui, tout en étant bienfaisante pour eux, ne sera pas inquiétante pour ses possessions africaines. De la Syrie elle surveillera avec efficacité les foyers à tendances panislamiques, que des adversaires chercheraient

a créer ou à exploiter contre elle. Tenant la tête, le corps sera à sa discrétion.

Nous offrons à la méditation du public français les lignes qui suivent et que nous recueillons dans un discours prononcé dernièrement à Londres par lord Curzon, ancien vice-roi des Indes, au sujet de la Mésopotamie :

« Nous combattons dans la Mésopotamie nos ennemis, les Turcs, ce peuple qui s'est jeté contre nous sans aucune provocation, dans le seul désir de plaire à ceux qui se servent tout le temps de la ruse et de l'adulation.

« Nous poursuivons en plus, dans cette contrée, la réalisation de notre politique traditionnelle. Cette politique est assez connue de vous...

« Le devoir nous impose de garantir à ce pays un avenir qui égale son passé glorieux aux jours où il vivait dans la sécurité et la prospérité. Il faut que nous aidions et que nous encouragions sa population à régénérer leur pays et leur patrie, et que nous fortifiions nous-mêmes une des routes qui conduisent aux Indes. L'occasion de la guerre actuelle nous permet de consolider dans le Golfe Persique notre politique, d'une façon qui nous assure la paix dans ces contrées, au moins pendant cent ans.

« Notre première préoccupation dans l'avenir devra être de ne pas laisser ces contrées sous la domination turque, domination frappée de stérilité et d'incapacité. D'autant plus que ces contrées ne font pas partie de leurs territoires. Ils n'y sont qu'étrangers, car la population est arabe. Or le sort des Arabes est infiniment plus important à nos yeux que celui des Turcs...

« Nous ne permettrons plus que ces contrées continuent à être le théâtre des intrigues et des complots, où la main

d'une puissance ennemie n'a cessé de travailler contre nous dans ces dernières années. Nous nous ferons un devoir d'anéantir là-bas toute influence allemande, afin que les Allemands n'aient aucune part dans la pacification de la Mésopotamie. »

Et voici ce que M. Antonin Dubost, président du Sénat, proclame dans une allocution patriotique :

« Le pays, avec sa force matérielle et morale, s'est ramassé dans sa volonté de vaincre. Cette volonté ira donc à son but, et déjà *nous pouvons affirmer qu'elle n'entend être frustrée par aucune idéologie du résultat final de ses efforts.*

Mais le *Die Post* de Berlin écrivait, le 17 novembre 1912 : « La Syrie et la Mésopotamie appartiennent à l'Allemagne. Si la France les convoite, qu'elle les conquière ! »

P. S. — *Nous avons de sérieuses raisons d'affirmer que l'ambitieux Djémal Pacha, ministre de la Marine et commandant en chef des forces turques en Syrie, dans la prévision d'une défaite et d'un partage éventuels de la Turquie, prend toutes les dispositions pour se tailler un royaume, en déclarant au moment opportun l'indépendance de la Syrie.*

Convaincu que l'Angleterre préférerait une indépendance syrienne à l'occupation française, Djémal a délégué en Égypte, et ce au moment où les communications paraissaient presque impossibles, des émissaires étrangers *et indigènes, dont nous ne nommons que le cheik Kamel el-Kassar, pour entreprendre le gouvernement britannique et obtenir l'adhésion de celui-ci à ses projets ambitieux, en laissant entendre que, tel le Sultan d'Égypte, il se mettrait sous la protection anglaise. Le gouvernement français a le devoir de prévenir ces intrigues, bien que nous soyions persuadé que la loyauté du Foreign Office n'y prêtera aucune attention.*

CHAPITRE VII

Le Français n'a rien à gagner dans un pays où l'indigène, très intelligent et très habile, accapare le commerce et les bénéfices. — En dehors du commerce, la Syrie est un pays pauvre, tant au point de vue agricole que minier. — Qu'irions-nous donc y faire, sinon une politique de sentiments, qui n'a jamais rapporté que des déboires?

C'est vrai. Le Syrien est intelligent, même habile. Il est par atavisme, et même avant l'instruction, un commerçant actif, ingénieux et souple. Ayant appris à se passer de l'aide bienveillante d'un gouvernement quelconque, il sait qu'il ne peut disposer que de ses propres ressources. Aussi le voit-on, souvent sans aucune instruction préparatoire, presque toujours sans capital, aborder tous les pays, les plus civilisés et les plus sauvages, débarquer dans tous les ports où peut le porter un bateau à vapeur ou à voiles, à la recherche de l'occasion commerciale, qui lui permettra de trouver, au dehors, le pain et le confort que sa patrie, subjuguée, asservie, lui refuse.

Se pliant à toutes les exigences, il s'assimile tout ce qui l'intéresse. Il n'est pas ordinairement créateur, mais il imite à la perfection tout ce qu'il désire reproduire. Sa facilité à apprendre les langues lui permet d'affronter courageusement tous les pays. Les préjugés religieux, si puissants, si variés chez lui, ne l'empêchent pas de s'adapter aux milieux les plus contraires. Druze, chiite,

nouçaïri, sunnite ou chrétien, le Syrien trouve le moyen de s'acclimater aussi bien dans les milieux européens qu'en Afrique et dans les Amériques du Nord et du Sud. Il est par nature commerçant, mais il l'est aussi parce qu'un gouvernement tracassier et spoliateur ne lui a jamais permis d'exploiter une industrie ou de cultiver scientifiquement le sol fertile de son pays. On l'accuse cependant de n'être pas un commerçant toujours impeccable. Mais on oublie à quelles faiblesses est exposé un être pauvre, jeté au milieu de la plus affolante concurrence sans pouvoir compter que sur ses propres moyens. Le jour où le Syrien sentirait un gouvernement le protéger, une puissante nation le seconder, une grande partie de ses défauts disparaîtra. Néanmoins, n'est-il pas un agent merveilleux, tel que la dépopulation en France en souhaiterait pour l'expansion de son commerce à l'étranger? La France ne possède pas, parmi ses populations coloniales, une seule capable, comme la population de Syrie, de porter à travers le monde son drapeau commercial, d'y placer ses articles et de lutter avantageusement contre ses concurrents? Les Allemands eux-mêmes n'ont pas de concurrents plus redoutables que les Syriens, quand il y a des marchandises à placer. Où donc les Français, devenus assez riches pour ne plus sentir cet aiguillon du besoin immédiat qui porte l'individu à réaliser par tous les moyens le placement de ses produits, trouveront-ils des voyageurs plus appropriés, des agents plus souples et plus dévoués? Loin d'être un concurrent, puisqu'il n'a ni les capitaux, ni les usines productrices, le Syrien pourra être le collaborateur rêvé. On n'a qu'à le voir à l'œuvre à Paris même, où ses cent comptoirs achètent chaque année pour des millions les produits fran-

çais, qu'il place dans différentes contrées du monde.

La France trouvera aussi en Syrie des éléments de premier ordre pour développer son industrie, et qui lui font défaut chez elle. On sait en effet que les Allemands arrivent à fabriquer certains articles à un bon marché défiant toute concurrence. En vain on a lutté en Europe et en France pour atteindre le même but. Mais, en Syrie, le bon marché de la matière première et de la main-d'œuvre permettra à l'industrie française non seulement d'enlever aux Allemands le marché méditerranéen, mais même celui de toute l'Asie et de l'Afrique, surtout que leurs produits seront allégés du prix de transport que subissent les denrées allemandes depuis leur sortie jusqu'aux ports orientaux. L'habileté de l'ouvrier syrien sera d'une grande utilité pour la fabrication et le placement de ces articles. Écoutez encore le P. Lammens :

« Les Syriens imitèrent; ils reproduisirent. Par milliers leurs usines, leurs ateliers travaillèrent à copier des modèles égyptiens, babyloniens. Mais, jusque dans ces œuvres utilitaires, destinées à l'exportation, on reconnaît l'empreinte, la mission de la race : celle d'agent de liaison. En s'efforçant de fusionner les écoles artistiques de leurs voisins, ils se firent la main, et se livrant à une inspiration moins impersonnelle, en s'aidant de la connaissance acquise par eux des marchés étrangers, ils s'appliquèrent à adoucir les angles, à atténuer les heurts, à fondre les contrastes; ils préparèrent de la sorte l'essor des civilisations méditerranéennes. »

Que répondre maintenant à ceux qui objectent que le sol de Syrie n'est riche ni au point de vue agricole, ni au point de vue minier, sinon qu'ils ignorent totalement ce pays. Les anciens ne disaient-ils pas que les biens de ce

monde sont divisés en dix parties, dont neuf se trouvent en Syrie? Est-ce que la Terre Promise n'est pas en Syrie? Est-ce que ce n'est pas la belle oasis de Damas où les hommes du premier âge plaçaient le paradis? A-t-on oublié que la Syrie constituait un des principaux greniers de l'Empire romain et qu'elle suffisait aux besoins de ses vingt millions d'habitants de jadis? C'est en Syrie que se trouvent les fameuses plaines du Jourdain, d'Esdredon, du Ḣauran, de Hamah, de la Cœlysyrie et d'Alep. Qu'on jette un coup d'œil sur les gigantesques travaux d'irrigation, que les Romains se donnèrent la peine d'exécuter en Syrie, pour apprécier toute la valeur agricole de son sol! Qu'on fréquente son littoral chauffé par un soleil ardent, ses plaines tempérées, ses plateaux élevés et froids, et l'on comprendra la variété des productions que peuvent donner une terre féconde et une eau fraîche et limpide. Tous les fruits, tous les légumes, ceux des pays chauds aussi bien que ceux des régions froides et tempérées prospèrent en Syrie. Autant que l'esprit destructeur du gouvernement turc l'a permis, on voit près de la mer, à côté du bananier d'Amérique et du cotonnier d'Égypte, le palmier du désert et les arbres de l'Afrique; plus haut on trouve le tombac de la Perse et le tabac de Cavalla, et plus haut encore toute la variété des exquis fruits d'Europe, depuis la poire Comice, la reine-Claude, la cerise anglaise, jusqu'à la pêche de Montreuil. Et que dire des opulentes orangeries de Jaffa et de leur rendement sans égal, et de celles de Beyrouth et de Tripoli? L'orange de Saïda, bien que moins connue, est plus belle, plus fine et plus douce encore. Les abricots syriens peuvent se vanter d'être les meilleurs du monde; les figues du Liban n'acceptent d'être comparées à nulles autres, et les raisins de Syrie

sont incomparables au goût. Les légumes sont aussi variés qu'excellents. On verra, dans le chapitre qui traite de l'agriculture, toutes les productions qu'on rencontre en Syrie, et qui trouvent des consommateurs dans les pays voisins, comme l'Arabie, l'Égypte et Chypre.

Nous voulons cependant insister sur l'élevage du cheval arabe. Sa réputation est mondiale. Mais en Syrie, où le climat, les pâturages et les eaux favorisent son développement, on le trouve dans ses formes les meilleures. Des représentants des races les plus pures sont jalousement conservés par les indigènes et les Bédouins. Chaque année, des commissions militaires, venues de toutes les parties du monde, entreprennent des voyages pénibles et coûteux depuis Bagdad jusqu'en Syrie, pour se procurer les unités chevalines de pur sang dont leurs haras ont besoin. Or en créant des haras en Syrie, entreprise qui n'était guère possible sous le régime spoliateur des Turcs, on exploiterait un article qui ne craint aucune concurrence et qui est toujours recherché. Les commissions militaires n'auraient plus qu'à venir en Syrie pour trouver les chevaux qu'il leur faut, mais de qualité meilleure et avec du choix. Par le fait même on rendrait à la race chevaline le service le plus utile.

Si les mines de Syrie sont restées inexploitées, on ne peut pas prétendre qu'elles n'existent pas. Écoutons ce que M. le sénateur Flandin en dit dans son rapport : « La Syrie et la Palestine n'ont pas seulement pour elles la fertilité de leur sol; leur sous-sol recèle de très grandes richesses, inexploitées depuis des siècles. Il est incontestable que le plomb argentifère, le fer et le cuivre abondent en Syrie. Le Djebel-Akra et les environs d'Alep possèdent de riches mines de cuivre et de plomb argentifère.

A Beit Chébab et à Zahleh il y a des gisements de fer. Entre Alexandrette et Lataquieh, un savant professeur de l'Université de Beyrouth nous a déclaré avoir analysé un échantillon de minerai qu'avait ramassé devant lui un paysan syrien et y avoir constaté la proportion de 72 pour 100 de nickel à la roche, alors que la proportion du nickel dans nos gisements de la Nouvelle-Calédonie ne dépasserait guère 45 pour 100. Dans le Liban et dans le Hauran on trouve des lignites en quantité et de la houille. Aucune exploitation régulière, d'ailleurs, n'existe. Quand des indigènes veulent du charbon, ils creusent un trou dans le sol et font leur provision. A Alep existent des salines; à Damas, des carrières de marbre; à Salt, et probablement aussi sur d'autres points, se trouvent des gisements de phosphate qui seraient d'une exceptionnelle richesse. La mer Morte est un inépuisable réservoir de bitume, de brome, de diverses substances chimiques utilisables. Enfin, — constatation dont on ne saurait méconnaître pour nous la très grande importance, — des sources de pétrole ont été reconnues dans la vallée du Yarmouk, dans celle du Jourdain et dans celle du Zerka. Elles seraient fort abondantes. On juge des précieuses ressources qu'elles pourraient fournir pour notre industrie et pour notre marine. »

Hâtons-nous d'ajouter qu'au Kesrouan on trouve aussi une mine de cuivre, du minerai d'argent à Toufaïl, et qu'une très riche mine de bitume est en pleine exploitation à Hasbaya. Il y a du lignite aussi à Djebel-Abou-Fayard, au sud-est d'Alep, et de l'ambre au Liban. Presque toutes ces mines sont connues, parce qu'elles sont à fleur du sol. Les recherches en feront sans nul doute découvrir beaucoup d'autres.

Mais le sol de la Syrie cèle des mines d'une autre

nature, autrement riches et précieuses pour les sciences et les arts. Nous voulons parler des œuvres antiques enfouies dans les décombres des fameuses cités, telles que Sidon, Tyr, Jérusalem, Damas, Jarache, Palmyre et Baalbeck. Des fouilles furtivement opérées ont mis à découvert des trésors inestimables au point de vue de l'histoire et de l'art. L'incomparable sarcophage d'Alexandre, qu'on peut admirer dans le musée de Stamboul, a été, avec d'autres sarcophages, mis au jour à Sidon. Des fouilles des ruines de Baalbeck, les Allemands ont emporté soixante-douze grandes caisses d'antiquités, dont on peut apprécier la valeur dans le musée de Berlin. Des recherches bien conduites acquerront aux sciences et aux arts des œuvres inestimables.

Parlons maintenant de deux autres sources de richesse que possède la Syrie, et qui sont très importantes.

La première est la villégiature au Liban. Pureté de l'air, limpidité et fraîcheur des eaux, toutes excellentes à boire, variété des légumes et des fruits exquis, bon marché des vivres et du loyer, beauté des panoramas et variété des excursions pittoresques, accueillante hospitalité de la population indigène, en tout cela le Liban ne le cède nullement à la Suisse. Il a même en plus deux avantages appréciables : d'abord ni pluie, ni vents intempestifs pendant six mois de l'année, mais une température printanière délicieuse; ensuite, le Liban, surplombant le littoral chaud de la Méditerranée, offre graduellement toutes les températures recherchées. Le proverbe arabe le décrit si bien du reste : « Alors que l'été réchauffe ses pieds, la brise printanière caresse ses flancs, l'automne enveloppe ses épaules, et la neige éternelle couronne sa tête. »

Or la statistique égyptienne cite le chiffre de 27 000 personnes qui fuient annuellement les chaleurs torrides de l'Égypte pour rechercher une villégiature bienfaisante, et qui de ce fait dépensent 55 millions de francs à l'étranger. Sans doute, un petit nombre sur ce chiffre vient déjà demander au Liban un refuge agréable. Mais la grande majorité s'en va en Suisse, par répugnance pour les innommables tracasseries des autorités ottomanes. Le jour où les Égyptiens verraient disparaître ces inconvénients, bien peu nombreux seraient ceux d'entre eux qui ne préféreraient pas à toute autre la villégiature dans un pays qui se trouve à leurs portes, où ils retrouvent des parents, des frères de race et de religion, la même cuisine, les mêmes mœurs et une très grande économie dans les frais du déplacement et de la vie. Le Liban acquerrait ainsi, et à juste titre, une clientèle qui lui laisserait chaque année une véritable fortune.

La seconde se rapporte aux bénéfices que laisseraient en Syrie les pèlerins et les touristes, qui y viennent de toutes les parties du monde. Tout le monde sait, en effet, que le vœu ardent d'un bon chrétien est de visiter Jérusalem, Bethléem, Nazareth et la Terre Sainte; que l'israélite retrouve dans la Palestine la patrie sainte de ses ancêtres et la terre convoitée par sa nation; que le musulman, après la Mecque et Médine, se rend par Damas à la mosquée d'Omar à Jérusalem, et que les amateurs de l'histoire et de l'art souhaitent tous étudier la terre la plus antique et contempler les monuments les plus grandioses des hommes. Est-ce que le temple que les empereurs de Rome ont érigé dans la ville de Baalbeck ne dépasse pas en grandeur et en beauté tout ce que Rome et Athènes contiennent? A Petra on se trouve en

présence d'une ville unique au monde. Et quelle ville immense, toute creusée, toute taillée, avec ses bains, ses théâtres, ses temples, ses maisons et ses colonnades, dans une montagne en roc dur d'une seule pièce! Et les vastes monuments de Palmyre! Et Jarache, Jérusalem, Sidon et tant d'autres villes illustres! A Tibériade, un lac, aux panoramas enchanteurs et à la flore variée, se trouve situé à 300 mètres au-dessous du niveau de la mer et présente tous les avantages d'une station thermale unique. Tout près, les antiques bains romains de Hammeh offrent une abondance extraordinaire de sources thermales : « Jaillissant avec violence, ce sont, déclare l'éminent docteur De Brun, de vraies rivières, capables d'alimenter les plus vastes établissements thermaux. Aucune de nos sources minérales ne saurait leur être comparée au point de vue du débit. On pourrait réaliser à Tibériade le bain d'eau courante, si riche en promesses thérapeutiques et malheureusement irréalisable en France. » Non, aucune contrée autant que la Syrie n'a des attractions de toute sorte pour le voyageur et le pèlerin. Sur les 15 000 touristes qui visitent annuellement l'Égypte, 4 000 à peine vont en Syrie. Naturellement ils font à ce qu'ils ont rencontré du mauvais accueil des autorités turques la réclame la plus détestable, mais la plus justifiée, ce qui prive la malheureuse Syrie des bienfaits considérables qu'y aurait apportés le tourisme encouragé.

Lorsqu'on songe que 150 000 pèlerins vont chaque année à la Mecque, qu'ils devraient tous passer par Damas pour aller à Médine ou pour en revenir; que 10 000 seulement prennent cette voie, les autres voulant éviter le contact des autorités turques; que Jérusalem pourrait attirer un très grand nombre de pèlerins chré-

tiens et israélites, et que de cela seul la Syrie pourrait s'enrichir, on s'exaspère de voir encore dans des mains barbares et indignes un pays si beau et si intéressant.

En occupant la Syrie, la France ne ferait donc pas une politique de sentiments, mais elle y trouverait la satisfaction de tous ses intérêts matériels. Les Syriens ne veulent pourtant pas croire que la France, après avoir été leur protectrice et leur éducatrice, les abandonnera au dernier moment. En leur inculquant par ses écoles les bienfaits de l'instruction, elle a contracté vis-à-vis d'eux une dette sacrée, digne de sa mission civilisatrice. Si en effet leurs pères ont souffert de la tyrannie des barbares, leurs souffrances ont trouvé une atténuation dans leur ignorance. Mais eux, fils de son éducation libérale, ils souffrent mille fois plus que leurs pères, et si la France restait indifférente à la réalisation de leurs aspirations au moment opportun, ce serait une cruauté que leur attachement à son drapeau n'a pas méritée, et tous ses bienfaits se traduiraient pour eux par un véritable malheur.

CHAPITRE VIII

La possession des Lieux saints a toujours été une source de conflits. — Au surplus, la Russie ne saurait se résoudre à voir la France occuper Jérusalem. — L'Angleterre, à son tour, ne la verrait pas, avec plaisir, s'installer aux portes de l'Égypte, face au canal de Suez. — La Palestine ne vaut vraiment pas la peine que nous mécontentions nos amis. — Internationalisons les Lieux saints.

Mais est-ce que nos adversaires ne nous rappelaient pas eux-mêmes qu'en politique les considérations sentimentales sont mal venues? Des intérêts opposés, d'une importance autrement grande, ont pourtant trouvé un terrain d'entente, un mode conciliatoire auprès de la diplomatie avisée. Et qu'est le problème palestinien en regard de la question d'Orient, dont il n'est qu'un à côté minime? L'attribution de Constantinople et des Dardanelles, en cas de partage de la Turquie, a été considérée jusqu'ici comme une question insoluble. De loin, en temps de paix, elle effrayait les diplomates les plus audacieux. On ne pouvait pas concevoir la Russie à Stamboul, et les Russes n'y admettaient la présence ni des Grecs, ni des Bulgares. On préférait y tolérer toujours le régime turc, à la vérité intolérable au vingtième siècle.

Mais lorsque la guerre mit face à face les alliés et la question d'Orient, quand elle leur imposa la nécessité de lui trouver une solution, ils constatèrent avec étonnement qu'en attribuant Constantinople à la Russie, l'Angleterre

serait comme par le passé maîtresse de la mer, que la situation navale de la France en Méditerranée resterait inchangée et que le monde, comme toujours, continuerait à tourner. Le problème n'était donc pas insoluble, ce n'était qu'un cauchemar que la réalité dissipe. Que compte, à côté de l'importance du Bosphore, la question de Jérusalem? Elle n'a qu'un intérêt purement religieux, une importance toute relative, entre orthodoxes et catholiques, si toutefois la France n'avait pas opéré une scission entière entre l'Église et l'État. La République ne reconnaît plus un culte officiel; elle a préféré rompre avec Rome et sacrifier de grands intérêts politiques, afin de posséder l'indépendance de son action civile et proclamer à outrance son libéralisme. Pour le culte mahométan autant que pour les autres, elle a le plus profond respect. Quel excès religieux peut-on craindre de son indifférence voulue? Là où l'Europe a toléré la présence du barbare; là où la Russie a accepté la justice du Turc, on peut bien faire crédit à l'équité française et au libéralisme de la République. Ne serait-il pas plus naturel, bien moins humiliant pour le clergé orthodoxe du Saint-Sépulcre d'être protégé par des frères d'armes et de religion, que de se soumettre aux insolentes injonctions et aux fréquentes spoliations de la soldatesque anatolienne? Et en quoi les intérêts russes peuvent-ils subir une atteinte quelconque à Jérusalem, à Bethléem ou à Nazareth? La possession des terrains convoités est établie, depuis des siècles, sur des titres tellement précis, selon des usages et des traditions si bien définis, qu'aucune des communautés chrétiennes intéressées ne peut espérer y voir introduire un changement quelconque. La célébration des offices, le nettoyage même des lieux vénérés sont réglés d'après un mode

immuable. En vain les Turcs ont essayé parfois d'y apporter une modification même minime, soit pour créer des dissensions, soit pour gagner un pot-de-vin promis. La garde des antiques droits était tellement bien faite que chacun devait se contenter de ce qui lui était jadis imparti. Pour quelle raison cachée, en vue de quel motif incompréhensible, la Russie s'opposerait-elle à la présence de la France aux Lieux saints. Croirait-elle qu'une autorité internationale y garantirait mieux les droits de son clergé? Quelle garantie pourrait donc offrir un gouvernement incolore, faible, tiraillé de tous côtés et favorable à l'anarchie? Non. La Russie ne peut pas oublier quelle immense marque de sa confiance la France a donnée en lui conquérant les Dardanelles, et elle tiendra à lui prouver que la remise des Lieux saints à sa garde ne comportera que son entière satisfaction.

Voyons à présent la présumée opposition de l'Angleterre. Actuellement, il est avéré qu'en échange de l'Égypte, la Grande-Bretagne proposa, en 1882, à la France d'occuper la Syrie. Elle n'y trouvait donc aucun inconvénient. Depuis lors, la confiance mutuelle s'accentua, l'amitié amena l'alliance. Des questions anciennes, des conflits importants avaient trouvé, auprès de leur bonne volonté réciproque, des solutions amiables. Leur voisinage en Afrique se régla de la façon la meilleure; en Europe, l'Angleterre ne craignait plus de se rapprocher de sa voisine continentale par un tunnel sous la Manche. On assure même que, pour plaire à la France, l'Angleterre ne s'oppose pas à la cession de Constantinople au tzar. D'où viendraient alors ses appréhensions contre l'occupation de la Palestine par la France?

Des esprits prévenus vous expliquent que l'Angleterre

concède volontiers la Syrie, mais non la Palestine, qu'elle prie la France de négliger. Nous leur demandons de nous dire où finit la Syrie et où commence la Palestine. A travers une domination de quatre siècles, les Turcs n'ont jamais pu trouver un partage logique entre le nord et le sud de la Syrie. En effet, et quoi qu'on en dise, ce ne sont là que deux dénominations abstraites pour désigner, dans un même pays, des parties différemment situées. La Syrie et la Palestine forment, et n'ont formé depuis vingt siècles, qu'une même contrée, un même pays. Aucune séparation physique, aucune limite géologique n'existent entre elles. La langue, les races, les costumes, les mœurs sont partout absolument les mêmes. La propriété et les intérêts sont communs et mélangés. Vouloir les soumettre à une séparation théorique, c'est porter à l'une et à l'autre partie un coup mortel. Aucune d'elles ne serait assez forte pour se défendre contre les incursions des Bédouins du désert. L'œuvre commune de chemins de fer et d'autres travaux publics, destinée à ressusciter leur vitalité économique, serait irrémédiablement paralysée. Chacune d'elles deviendrait le foyer révolutionnaire où l'on comploterait contre la sécurité de l'autre, à moins que les Syriens n'unissent leurs efforts, ne concentrent leur énergie pour reprendre la partie arrachée à leur culte autant qu'à leurs intérêts. Car amputer la Syrie de la Palestine, c'est, aux yeux des Syriens, vouloir la livrer aux convoitises des sionistes, aux dépens des indigènes établis et possesseurs. Les chrétiens, autant que les musulmans, se révoltent contre cette éventualité; pas un Syrien ne consent à cette séparation inopportune, impossible. La France elle-même y perdrait, avec ses traditions séculaires et son prestige, les capitaux importants qu'elle

a engagés dans le chemin de fer de Jaffa à Jérusalem et dans d'autres entreprises existantes, ainsi que les concessions qui lui ont été reconnues en Palestine par le dernier accord franco-turc. Le chemin de fer du Hedjaz, qui, sur un long parcours, traverse la Palestine, perdrait pour elle toute son importance politique et morale. Elle devrait, pour garantir des frontières théoriques, grever le budget syrien de sommes importantes, et l'État palestinien en devrait faire autant.

Dans quel but, en vue de quelle garantie, la puissante Angleterre chercherait-elle à créer tous ces maux, en séparant deux contrées inséparables? Serait-ce dans un but de défense navale? Non, car la Palestine n'apporte à la marine française aucun élément de force, que ne lui procure Alexandrette ou Beyrouth. Et puis la suprématie britannique ne craint personne en mer. Du côté de la terre, que pourrait bien valoir la bande étroite du pays palestinien, comme État tampon? Pourrait-elle constituer une digue assez puissante pour arrêter la marche d'une armée conquérante venue de Syrie? L'envahisseur, qui considère le traité comme un chiffon de papier, sait toujours trouver le moyen de franchir un obstacle facile et d'écraser un pays faible et éloigné par un grand désert de toute aide opportune. Ce qu'il ne pourra pas vaincre, ni écraser, ni franchir, c'est précisément ce désert immense du Sinaï. Les Hébreux s'y sont perdus pendant quarante années. Ramsès s'engloutit, avec ses armées, dans les plis de ses vents sablonneux, et les Germano-Turcs, malgré de longs et minutieux préparatifs, viennent d'éprouver les funestes effets de ses steppes infranchissables. C'est dans ce désert que l'Angleterre et la France trouvent la digue efficace contre l'envahisseur, l'obstacle irréductible, l'État tam-

pon, réellement garantisseur du canal de Suez et de l'Égypte, ainsi que de la Syrie. Oui, de la Syrie, car celle-ci a surtout le droit de s'inquiéter et d'assurer ses frontières du sud, puisque, d'après l'histoire, à part la folle équipée des Jeunes-Turcs, elle a toujours été attaquée de ce côté. Ramsès II, Jules César, Salah-Eddin, Baibars, le sultan Sélim, les mamelucks, Bonaparte et Ibrahim pacha sont venus d'Égypte pour conquérir la Syrie. Le désert du Sinaï est donc une limite merveilleuse que la nature a créée entre les deux pays. Aucune autre ne saurait la remplacer. Il restera à la Grande-Bretagne, en sus des avantages de cette délimitation géologique, le fait que le canal de Suez constitue par lui-même une ligne de défense incomparable. Que peut-elle souhaiter davantage?

Qu'on ne parle pas, non plus, d'internationaliser Jérusalem et Bethléem! Je ne plaide, en le disant, ni la cause syrienne, ni celle de la France, mais celle tout simplement du bon sens. Eh quoi! lorsque l'Europe se trouve impuissante à s'entendre et à se rendre justice au sujet de ces villes saintes; quand la main si pesante des Turcs n'y a pas pu amener l'union et l'entente des intéressés; lorsqu'on ose dénier à la France républicaine et puissante le pouvoir d'y garantir à chacun son droit traditionnel et désormais incontestable, on a la prétention de trouver, auprès d'une autorité bâtarde et sans force, les garanties d'équité, les capacités de sécurité et le prestige, qui devront donner satisfaction à chacune des puissances et à chacun des habitants! Pourquoi oublie-t-on donc si vite l'aventure albanaise, avec son royaume mort-né et son prince de triste mémoire? Il en sera pire de l'internationalisation des saintes villes. La France peut être assurée que, au bout de six mois d'un gouvernement international

à Jérusalem, les puissances la supplieront de mettre un terme à ce régime contre nature, en gouvernant elle-même. Esprits libéraux et humanitaires de Grande-Bretagne et de Russie, ayez pitié des pauvres Syriens, et épargnez-leur les expériences aventureuses et les amputations violentes. Leur faiblesse est si grande que la moindre secousse les tuera. Le ciel les a abandonnés jusqu'ici, les Turcs les ont cruellement punis : pitié ! N'en faites pas autant, afin qu'ils vous bénissent !

DEUXIÈME PARTIE

LA SYRIE PROPREMENT DITE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La Syrie est, sans doute, un pays riche par ses souvenirs historiques, son sol et l'habileté commerciale de ses habitants. Mais, comparée aux lots que le partage de la Turquie assignerait aux bénéficiaires, la Syrie ne serait plus qu'une part inégale. Constantinople et le nord de l'Anatolie; Bassorah et la Mésopotamie; Aïdin et Adalia, seraient des lots bien plus importants, à tous les points de vue. Cette inégalité serait encore plus grande, si la France, qui possède en Turquie les intérêts les plus considérables et les plus étendus, ne devait pas, non seulement s'assurer la réalisation des concessions qui lui ont été formellement reconnues par le dernier traité franco-turc de 1914, mais aussi se réserver le bénéfice des avantages inhérents à la possession de la Syrie, et ce dès à présent, par des accords préalables. Ces accords n'ont rien à gagner d'attendre la réunion du Congrès de la paix, où le dernier mot appartiendra à la puissance qui, grâce à des circonstances spéciales, aura le moins souffert de la

guerre et disposera alors d'une armée relativement épargnée. La France, qui supporte les plus lourdes charges de la lutte, ne doit pas remettre à un lendemain, peut-être moins favorable, des négociations qui ne peuvent pas perdre à être menées, de suite, à bonne fin désirée. Nous appelons, en ce qui concerne la Syrie, son attention sur les questions importantes qui sont traitées dans cette seconde partie.

Nota. — Nous répétons que, en parlant des limites, nous nous sommes astreint à la Syrie proprement dite. Il faut cependant croire et espérer que le vilayet d'Adana et le sanjak d'Orfa en feront aussi partie.

CHAPITRE IX

Les limites de la Syrie. — Montagnes. — Fleuves. — Lacs. — Villes.

La Méditerranée, l'Euphrate, le Taurus et le désert constituent les limites naturelles de la Syrie.

Dans le nord de la Méditerranée, elles prennent naissance à la pointe qui ferme le golfe d'Alexandrette et de Youmourtalik et qui porte le nom de Karatasch. De Karatasch elles remontent en ligne droite sur la rive ouest de la rivière Djihoun, pour rejoindre à Missis la voie ferrée projetée par les Allemands, et suivant toujours cette voie jusqu'à Erzinel, de là elles s'inclinent, en passant au nord d'Aïntab, jusqu'à Birejik, sur l'Euphrate. De ce fleuve elles se dirigent au pied du Taurus, côtoient à l'est le sanjak d'Orfa, puis, laissant celui-ci à l'ouest, elles remontent vers le nord, au sud du vilayet de Diarbékir, côtoient en descendant le vilayet de Mossoul, situé à l'est, puis le désert de l'Arabie jusqu'au nord du vilayet du Hedjaz, jusqu'à Akaba, à l'est du golfe arabique, d'où elles remontent en ligne droite pour atteindre Rafah, sur la Méditerranée.

La France ne saurait, à aucun prix, abandonner la revendication totale du golfe d'Alexandrette, en y comprenant Youmourtalik et Karatasch au moins, sans risquer d'en perdre les bénéfices. Alexandrette, assise au fond du golfe, devrait seule le dominer, car sa situation

naturelle l'appelle à devenir l'emporium de la Méditerranée orientale et le complément naval et stratégique du port de Bizerte; elle sera aussi l'aboutissement naturel des voies ferrées Césarée-Sivas-Alep-Bagdad et Alep-Damas-Tripoli-Beyrouth. L'hinterland, compris entre Karatasch, Djihoun, Missis et Erzinel, dans le vilayet d'Adana, est indispensable à la Syrie, pour lui assurer des limites incontestables et constituer la défense nécessaire du golfe d'Alexandrette, du côté de la terre.

La Syrie est dans son plein droit en revendiquant le vilayet d'Alep tout entier, bien que dans sa partie nord il y ait des Turcs et des Arméniens, venus du dehors. Le sanjak de Deïr-el-Zor appartient, au triple point ethnographique, historique et géographique, à la Syrie.

Du côté du désert, les limites de la Syrie s'avancent jusqu'aux points où s'arrêtent les droits au pâturage des Bédouins nomades, résidant dans le désert syrien. Des traditions millénaires fixent d'une façon absolue les limites de ce côté entre les Bédouins de Syrie et ceux de Nejd et du Hedjaz.

Néanmoins, nous croyons être utile au lecteur en reproduisant la page, remarquablement claire et judicieuse, que le général de Torcy consacre à la géographie physique, dans ses *Notes sur la Syrie* : « La Syrie occupe, dans l'angle nord-est de la Méditerranée, un quadrilatère très allongé, qui court, presque directement du nord au sud, entre le haut plateau d'Asie Mineure et les sables de l'Égypte, sur une longueur qui n'est guère inférieure à 800 ou 900 kilomètres, si on la mesure à partir de la pointe nord du golfe d'Akaba (corne orientale de la mer Rouge) et sur une largeur qui en dépasse rarement 150 si on élimine les déserts, pour ne compter que les terres exploitables.

« Quoi qu'on en ait dit quelquefois et bien qu'il soit exact que certaines de ses parties, notamment la Palestine, en aient été souvent et longtemps séparées, il n'est pas moins vrai que ce pays est un, géographiquement et militairement, et forme une région très bien délimitée par la nature. Les considérations dont on s'est parfois inspiré pour baser sur un fractionnement de la Syrie certaines vues relatives à sa réorganisation ultérieure, sont d'ordre purement politique, et leur caractère artificiel doit suffire à les faire écarter.

« Entourée, en effet, sur trois de ses côtés — ouest, sud et est — par la mer ou par le large cours de l'Euphrate et par ces vastes déserts dont l'empereur Napoléon a pu dire qu'il n'est pas de frontières d'une défense meilleure, la Syrie est, en outre, bien couverte, au nord, par le massif des monts Amanus (1), prolongé, à l'est, jusqu'à l'Euphrate par la ligne de crêtes et par les plateaux qui séparent les eaux des affluents supérieurs de ce fleuve de celles du bassin de l'Oronte.

« L'organisation administrative actuelle de la Syrie n'a pas, il est vrai, respecté entièrement ces limites naturelles, car elle a fait déborder, à l'est, sur la Mésopotamie et, au nord, sur l'Arménie, par l'adjonction des *sanjaks* d'Orfa et de Marasch, le vilayet syrien d'Alep, et elle laisse, par contre, celui d'Adana empiéter sur l'Amanus. Mais il est digne de remarque que c'est là le résultat d'un remaniement relativement récent de l'organisation établie par le sultan Sélim Ier et à peu près respectée depuis la con-

(1) Le massif de l'Amanus est exactement qualifié sous la forme de plurie, parce qu'il comprend, en réalité, plusieurs plissements parallèles, détachés de la chaîne taurique, entre lesquels descendent, dans la direction générale du nord au sud, les seuls affluents importants de l'Oronte, Kara-Sou, Nahr el-Afrim, etc.

quête (1517), et que le vilayet d'Alep tel qu'il fut concédé, en 1833, à Mehemet Ali, pacha d'Égypte, borné, à l'est, par l'Euphrate, ne dépassait guère, au nord, Aïntab et laissait, à l'ouest, à la Syrie, tout le massif de l'Amanus.

« En dehors de la valeur historique propre à cette constatation, les limites sus-indiquées se recommanderaient encore, s'il s'agissait de réorganiser la Syrie dans le sens de l'autonomie, du fait qu'elles sont aussi faciles à déterminer qu'à défendre. La ligne de relief qui forme sa frontière septentrionale, appuyée, à l'ouest, à l'Amanus et, à l'est, à l'Euphrate, n'est ouverte, en effet, en dehors de quelques sentiers de montagne, que par un petit nombre de passages, qu'il serait toujours aisé de fermer. Une autre circonstance favorable ressort, enfin, de l'observation que cette zone n'est plus guère fréquentée que par quelques fractions de Kurdes et de Turcomans demi-nomades, ce qui exclut la crainte de léser aucun sérieux intérêt, économique ou agricole, si on l'adoptait, un jour ou l'autre, comme frontière. »

MONTAGNES

Nous ne pourrions encore mieux en parler que le général de Torcy :

« Le système orographique de la Syrie, quoique d'apparence assez compliqué, est, en fait, extrêmement simple. Si on l'étudie en partant du nord, on observe qu'Aïntab marque à peu près le point d'attache de deux longues lignes de ce relief, qui courent, presque parallèlement l'une à l'autre, à intervalles variables, en suivant la direction générale du littoral. Après s'être réunies, vers leur milieu,

sur une faible longueur, pour former la plaine centrale de Baalbeck ou de la B'kaa, ces deux chaînes s'écartent ensuite, de nouveau, pour ne plus se rejoindre qu'aux abords de la presqu'île du Sinaï, en un col bas, qui marque, dans l'Oued el-Araba, le point de partage des eaux des versants de la mer Morte et de la mer Rouge.

« On peut dire, en conséquence, pour faire image, que l'ensemble du système forme ce qu'on appelle, en langage de manège, « un huit de chiffre allongé », dont les deux boucles représentent respectivement, au nord, le bassin de l'Oronte (Nahr el-Assi) et, au sud, celui du Jourdain. Les autres bassins, logés en bordure ou dans les intervalles des deux boucles, sont divergents; ils n'offrent, du reste, quelque intérêt géographique que par les brèches que certains d'entre eux ouvrent dans la ceinture extérieure de montagnes.

« Les éléments successifs des deux chaînes portent des noms très divers. Ceux de la chaîne occidentale ou maritime sont successivement dénommés : monts Amanus, entre le Taurus et le cours inférieur de l'Oronte; montagne des Ansariés, de l'Oronte au Nahr el-Kébir (Eleuthéros); mont Liban, du Nahr el-Kébir au Nahr Litani (Léontès); montagnes de Galilée, du Léontès au Nahr Kison (Cison); montagnes de Judée ou de Palestine, entre le Cison et la limite nord du désert du Sinaï; enfin, reliant les deux chaînes à travers cette presqu'île, Djebel Seir et Djebel Hairas.

« Les montagnes de la branche orientale ou intérieure sont, en descendant également du nord au sud, les plateaux nord et sud d'Alep, l'Anti-Liban, le Djebel Cheikh ou mont Hermon, le Djebel Hauran, l'Adjloun, les montagnes de Kérak et celles de la Moabitide.

« Les montagnes de la chaîne maritime — l'Amanus excepté — appartiennent toutes, sans conteste, au même soulèvement. Ce sont de hautes et abruptes montagnes, rarement coupées de vallées intérieures, sauf dans le territoire propre du Liban, qui s'appuient sur d'épaisses assises calcaires et que percent seulement, de place en place et davantage à mesure qu'on se rapproche du sud, des roches dioritiques, des marbres, des marnes, des grès et, enfin, des basaltes.

« Le calcaire domine également dans la chaîne orientale, mais avec un moindre caractère de continuité, sur une moindre longueur et avec des aspects sensiblement différents. Dans la partie où elle se rattache, au nord d'Aïntab, aux monts Amanus, la ceinture est formée d'une ou plusieurs chaînes, assez mal définies, composées de montagnes à forme conique, qui ne sont guère unies que par leurs bases, comme il s'en rencontre assez fréquemment en Algérie. En se rapprochant du parallèle d'Alep, ces hauteurs, d'une connexion incertaine, descendent, vers le sud et l'est, en de vastes gradins uniformes, qui vont s'éteindre dans le désert, tandis que le mouvement se relève, à hauteur de Homs, suivant la direction générale du sud-sud-ouest, pour former l'Anti-Liban, massif nettement calcaire, au moins jusqu'à la hauteur de Damas, où il se fractionne, en même temps que sa constitution se modifie.

« La partie qui, sous le nom de mont Hermon, continue directement l'Anti-Liban, en bordant immédiatement le cours supérieur du Jourdain, montre de nombreuses roches éruptives et est couronnée par un pic volcanique à trois têtes. On trouve aussi, à son pied, sur le versant sud, une sorte de cratère, émissaire de l'une des sources

du Jourdain, dont l'origine plutonienne ressort encore du voisinage immédiat de quelques fontaines de bitume. Quant au Djebel Hauran, qui surgit, presque parallèlement à l'Hermon, sur la limite du désert, à une centaine de kilomètres dans le sud-est, c'est un pur soulèvement volcanique, dont la puissance est caractérisée par l'épaisseur et l'étendue des coulées de laves épandues sur sa face nord, où elles forment le Ledja (ancienne Trachonitide). Le calcaire reparaît bientôt, au surplus, dans le massif d'Adjloun, ainsi que dans les montagnes de Galilée (mont Thabor et mont Carmel) et dans celles de Judée. Tout à fait au sud, enfin, notamment dans les montagnes de la Moabitide, apparaissent de nombreuses roches cristallines et, dans la presqu'île sinaïtique, de fortes masses granitiques, d'une incontestable origine plutonienne.

« Le voyageur qui, abordant, par mer, le littoral syrien, en voit surgir immédiatement l'énorme rideau de montagnes qui occupe toute la longueur de cette côte, est enclin à s'en exagérer le relief. Par contre, il tend instinctivement à diminuer celui du massif oriental ou intérieur, lorsqu'il le voit reposer, à son centre, vers Baalbeck, sur une base élevée déjà de plus de 1 100 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée. En réalité, les différences d'altitude entre les éléments correspondants des deux chaînes ne sont pas extrêmement sensibles, et il est à noter que celles-ci sont, presque partout, symétriques.

« S'il n'existe guère, dans la partie supérieure du bassin du lac d'Antioche, de sommets d'un relief comparable — le pic du Mar Saman excepté — à celui des hautes crêtes de l'Amanus, qui atteignent 2 000 mètres, on trouve, cependant, opposés aux points hauts de cette chaîne, qui

s'abaisse, du reste, graduellement, jusqu'à 1 000 mètres en se rapprochant de la coupure du Djeïhoun, ces cônes isolés à base commune dont il a déjà été parlé, se reliant eux-mêmes aux pentes occidentales des plateaux d'Alep et où se rencontrent de nombreux sommets dont la cote oscille de 1 200 à 1 000 mètres. Le terrain des plateaux s'abaisse, ensuite, vers l'est, assez rapidement pour que l'altitude soit descendue à 447 mètres, à Membedj, et tombe à 183 mètres, à Biredjik, sur la rive même de l'Euphrate.

« La symétrie reparaît plus sensible quand on arrive au sud de la ligne Alexandrette-Alep. On voit, en effet, en face des sommets du pic d'Akkar, du Dar el-Khatib et du Djebel Sannin, qui sont les points hauts du Djebel Akkar et du Liban et qui atteignent, respectivement, les altitudes de 3 070, 3 008 et 2 608 mètres, s'élever, sur l'Anti-Liban, le sommet du Djebel Zebedany et, sur le mont Hermon, celui du Kasr Antoun, tous deux à la cote sensiblement égale de 2 860 mètres, alors que la hauteur du principal sommet du Djebel Hauran reste encore à l'altitude de 1 839 mètres (1).

« Brusquement, ensuite, dans la partie correspondante à ce qu'on dénomme quelquefois la trouée de Galilée, le relief s'abaisse, au mont Thabor et au mont Carmel, à des altitudes variant entre 550 et 600 mètres, mais pour se relever bientôt à 800 mètres, 900 mètres (au mont Garyzim) et même 1 100 mètres (à Bireh), sur la crête médiane de la Palestine, avant d'atteindre la ville de

(1) Le col du Liban par lequel passent la route et le chemin de fer de Beyrouth à Damas est lui-même à la cote 1 360. Baalbeck, centre de la plaine à double pente de la B'kaa, qui sépare le Liban de l'Anti-Liban, est à l'altitude de 1 170 mètres.

Jérusalem, qui n'est plus (mont des Oliviers) qu'à la cote 793. Enfin, les hauteurs qui continuent la chaîne orientale sur les plateaux de la rive gauche du Jourdain s'élèvent, progressivement, sans à-coup, jusqu'à des altitudes voisines de 1 400 mètres, à hauteur du massif du Sinaï, qui lui-même atteint la cote de 2 600 mètres.

« Dans la zone centrale de la Syrie, correspondante à la B'kaa et à ses abords, les deux chaînes s'opposent des berges escarpées, qui offrent de visibles caractères de fracture. Les versants extérieurs, au contraire, surtout celui qui fait face au désert, descendent en longs gradins parallèles, où les escarpements sont relativement rares. Quant à la crête médiane de Palestine, haute, comme on l'a vu, de 800 à 1 000 mètres, elle tombe, en montagne, dans la dépression jordanienne, tandis qu'elle s'incline, en pente douce, vers la mer, d'ailleurs, éloignée d'une distance à peu près double. Le vaste plateau calcaire, d'un relief comparable à celui des montagnes de Judée, mais où la roche ne se rencontre qu'exceptionnement à fleur de terre, qui occupe la rive orientale du Jourdain, s'en distingue encore en ce qu'il est sillonné de ravins, longs et profonds, tributaires du fleuve et de la mer Morte, dont plusieurs sont abondants en eau. »

PRINCIPAUX FLEUVES ET RIVIÈRES

Dans le vilayet d'Alep coule une large rivière nommée Koweyk. Sa source se trouve au pied du Taurus, près d'Aïntab, et elle passe par la ville d'Alep.

Dans le vilayet d'Adana, le Saïhoun et le Djihoun fertilisent de vastes plaines.

Dans le vilayet de Damas on remarque :

L'Oronte, ou El-Assi, qui prend sa source à l'ouest de la ville de Baalbeck, traverse les plaines de Baalbeck, de Homs et de Hamah, passe par le lac de Homs et se jette à la mer près de Sowaydieh, après un parcours d'environ 250 kilomètres.

Le Litani naît au sud-ouest de Baalbeck, traverse la Bekaâ et se jette dans la Méditerranée près de la ville de Tyr, où il est connu sous le nom de Kasmiah.

Le Barada, qui prend naissance près de Zebdani, coule vers le sud-est, où il rencontre plusieurs sources, dont notamment la grosse rivière El-Figeh, traverse Damas et ses environs, et se jette dans le lac Merj.

Le Aouage, qui naît, près du mont Hermont, d'une source appelée Daouriah, se dirige vers le nord-est et se jette aussi dans le Merj.

Le Banias et Tell-el-Kadi coulent de Banias, traversent le Houlé et se jettent dans le lac de Tibériade.

Dans le Liban on distingue :

L'Abou-Ali, dont la source est près de Bécharri, coule vers le nord-ouest et se jette à la mer près de Tripoli.

Nahr Ibrahim, célèbre autrefois par le culte d'Adonis, prend naissance près d'Aakoura et coule vers le sud-ouest ; il rejoint la mer près de Gébéïl.

Nahr el-Kelbe (fleuve du chien, ou Lycus) naît au Liban près de Géïta, coule vers le sud-ouest et se jette à la mer près de Djounieh, dans le Kesrouan. Une partie de ses eaux alimente la ville de Beyrouth.

Le Damour est la réunion de plusieurs rivières, dont le Gaboun, qui naît près de Bhamdoun, et le Safa près d'Aïn-Zehelta. Il coule du pont connu sous le nom de Jesr el-

Kadi dans la direction ouest-sud et se jette à la mer près de Maalakat el-Damour.

El-Aouali prend sa source près de Barouk, dans le Aarkoub, se dirige vers le sud-ouest, puis tourne vers l'ouest et se jette à la mer près de la ville de Sidon, dont il fertilise les terrains.

Dans le vilayet de Beyrouth :

Afrin, Yagra et la rivière Noire, qui ont leurs sources à l'est du mont Lakkam et coulent vers le nord-ouest pour se jeter dans le lac d'Antioche.

Nahr el-Kébir, né dans les montagnes Nouçaïriés, s'étend vers le sud-ouest et se jette à la Méditerranée près de Lattaquieh.

Sounaoubar, au sud du précédent; Malak; Housséïn, un autre Nahr el-Kébir; Akkar; Bared : tous ces cours d'eau prennent naissance dans les montagnes Nouçaïriés et se jettent au sud-ouest dans la Méditerranée.

Nahr Beyrouth est la réunion de deux cours d'eau venant du Liban du côté de Tarschisch et de Kefr Selouan, de Falouga et Hammana. La réunion s'opère dans la vallée, au-dessous de Deïr el-Kalaâ; les eaux coulent vers l'ouest, puis vers le nord, et se jettent à la mer dans la baie de Saint-Georges, près de Beyrouth.

El-Moukattaâ naît dans la montagne à l'est de la plaine d'Esdredon, coule vers le nord-ouest et se jette à la mer près de Kaïffa.

Dans la Palestine on remarque principalement le Jourdain, qui se compose de plusieurs affluents importants. Il prend sa source au pied du Grand-Hermon, traverse les lacs de Houlé, de Tibériade et se jette dans la mer Morte, après un parcours d'environ 300 kilomètres.

LACS

Le lac d'Antioche, au nord-est de la ville du même nom, se trouve dans une plaine plate et est assez profond.

Le lac Afamia, au nord-ouest de Hamah, est la réunion de plusieurs cours et marécages. Abou el-Fida, le fameux historien arabe, en parle comme d'un lac important.

Il est possible qu'une partie en ait été comblée.

Le lac de Homs, ou Kadès, au sud de Homs, à quelques lieues de cette ville, est très poissonneux. On y pêche notamment l'anguille.

Le lac de Merj, au sud-est de Damas.

Le lac Rann, au nord-est de Banias, très fréquenté pour la pêche des sangsues.

Le lac de Houleh, très poissonneux aussi, au sud-ouest de Damas.

Le lac Hijaneh, le lac Bala et le lac Brak, à l'est, nord et sud de Damas.

Le lac salé de Djébboul, au sud-est d'Alep.

Le lac de Tibériade, la plus belle nappe d'eau de la Syrie, à 189 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée.

Enfin la mer Morte, ou lac Asphaltite, à 419 mètres au-dessous du niveau de la Méditerranée, avec 926 kilomètres de superficie. La tradition veut que ce lac couvre les anciens emplacements de Sodome et de Gomorrhe.

Au surplus, voici encore ce qu'en dit le général de Torcy :

« L'ensemble du système comprend, enfin, toute une série de lacs : les uns, simples *chotts* ou marais salés, que

remplissent et entretiennent, ainsi qu'on vient de le dire, certains cours d'eau isolés de la zone orientale (Koïk, Barada, etc.); les autres, véritables lacs, qui servent, en quelque mesure, de réservoirs et de régulateurs au cours irrégulier des fleuves du sillon principal. Les lacs de la première série sont dénommés : au voisinage d'Alep, le Bahr el-Matkh et le Djeboul Gheul; au sud-est de Damas, le Bahr Atabeh et le Bahr Hidjaneh. Les lacs proprement dits sont : le lac d'Antioche (Ak Denis), où se rassemblent, avant de s'épancher dans l'Oronte inférieur, les eaux de ce vaste bassin; le lac de Homs ou de Kadès, sur le cours supérieur de ce même fleuve; les lacs de Houleh et de Tibériade, sur le Jourdain; enfin, le lac Asphaltite (Bahr el-Louth) ou mer Morte.

« On attribue aux *chotts* précités les dimensions approximatives qui suivent : Bahr el-Matkh, Bahr Atabeh et Bahr Hidjaneh, respectivement, 32, 50 et 36 kilomètres de circonférence. Celles des lacs proprement dits seraient, d'autre part, les suivantes : lac de Homs, 17 kilomètres de longueur sur 6 kilomètres de largeur; lac de Houleh, 24 kilomètres carrés de superficie; lac de Tibériade, 27 kilomètres de longueur sur 9 kilomètres de largeur moyenne; lac Asphaltite, enfin, 30 kilomètres de longueur sur une largeur qui varie entre 6, 12 et 24 kilomètres. »

LES VILLES

ALEP. — 200 000 habitants. Centre commercial de Bagdad, Damas, Mossoul, Diarbékir et une partie de l'Anatolie; la ville est traversée par la grande ligne ferrée de Bagdadbahn; le réseau syrien y aboutit aussi. Elle est

alimentée par les rivières Koweyk et deux autres moins importantes. On attribue à ses eaux le microbe du bouton d'Alep.

Les familles musulmanes les plus notables sont les Aloussi, Rifaï, Djabiri et Kawakibi.

Au nord d'Alep se trouve la vallée du Sel, qui constitue la mine saline la plus riche de Syrie.

Aïntab. — 50 000 habitants. Au nord d'Alep, cette ville est entourée de très beaux jardins. La population est en majeure partie arménienne et turque.

Killis. — 11 000 habitants, en majorité Arméniens et Turcs.

Antioche. — 23 000 habitants. Arabes, Arméniens, Turcs et juifs.

Souaydiah. — 10 000 habitants, en majorité Arabes.

Alexandrette. — 9 000 habitants. Port d'Alep, devant y être relié par un chemin de fer, que les Allemands ont commencé, bien que le droit en fût cédé aux Français quinze années avant.

Kiftin. — 3 000 habitants. Connu pour l'élevage des pigeons et par ses abondants jardins d'oliviers.

Edlib. — 10 000 habitants. Connu pour ses savonneries.

Maarrat-el-Naaman. — 5 000 habitants.

Hamah. — 40 000 habitants. Cette ville est traversée par l'Oronte, qui y crée des jardins nombreux et ravissants. L'historien juif Josèphe lui donne pour fondateur Hameth, petit-fils de Ham, fils de Noë.

Les familles notables y sont les Kilani, Rifaï, Azm et Barazi.

Rastan. — 3 500 habitants, entre Hamah et Homs; ville fameuse par la production des pastèques, dont l'une atteint jusqu'à 20 kilogrammes.

Salamyah. — 4000 habitants. Chef-lieu du caza du même nom.

Homs. — 80000 habitants; traversé par l'Oronte, contient le tombeau de Khaled ibn el-Walid, conquérant de la Syrie, ville commerçante et industrielle.

Les principales familles y sont les Atassi, Djoundi, Rifaï, Djandali, Tourkmani, Droubi.

Baalbeck. — 5000 habitants; visitée pour ses fameuses ruines par 3000 touristes chaque année.

Maallakat-Zahleh. — 5000 habitants, chef-lieu du caza de la Békaâ.

Damas. — 300000 habitants, en grande majorité musulmans. Les chrétiens 30000, et les israélites 6000. Le chemin de fer de Beyrouth y aboutit. Les deux lignes de Mzérib et du Hedjaz en partent. Ville industrielle et commerciale de toute importance. Ancienne capitale des Ommiades et des Ayoubites. Point de départ de la caravane pour le pèlerinage annuel à la Mecque. Cité sainte, surnommée la Porte de la Kâaba. Les jardins sont aussi vastes que féconds; les Arabes la considéraient comme le vrai Paradis terrestre. On y voit le tombeau de saint Jean Damascène et du sultan Salah-Eddin.

Les familles nobles y sont : les Mourtada, Mouradi, Hamzaoui, Hassibi, Kilani, Ajlani, Omari, Bakri. Les notables comptent les Mardam, Abed, Azm, Attar, Abidine, Mahayni, Kouattli, Couzbari, Monnayer, etc.

Nebk. — 6000 habitants, à 1400 mètres au-dessus du niveau de la mer et chef-lieu du caza du même nom.

Yabroud. — 6000 habitants. On y trouve d'anciennes ruines.

Zebdani. — 5500 habitants, connu pour ses beaux fruits.

Rachaya. — 5 000 habitants, chef-lieu du caza. En 1860 les Druzes y massacrèrent les chrétiens.

Hasbaya. — 6 000 habitants, chef-lieu du caza. Les Druzes y massacrèrent aussi les chrétiens en 1860.

Les familles notables y sont des Chéhab, restés musulmans. Près de Hasbaya se trouve la mine de bitume, très connue.

Catana. — 4 500 habitants, chef-lieu du caza Wadi el-Ajam.

Chemeskin. — 4 000 habitants, dans le Hauran.

Basra. — 3 000 habitants. Chef-lieu du caza.

Dama. — 5 000 habitants. Ville principale des Druzes au Lajah.

Salkhad. — 3 000 habitants, dans le Hauran, dont on importe les pierres à meule.

Ajloun. — 4 000 habitants, chef-lieu du caza de même nom, où se trouvent encore des forêts considérables et les fameuses ruines de Jarache.

Lattaquieh. — 7 000 habitants. Ancienne résidence des émirs Tanoukhites; son principal commerce actuel est le tabac Abou-Riha, que ses environs produisent.

Jablah. — 8 000 habitants. Contient un cirque antique et est le chef-lieu du caza du même nom.

Tarsous. — 4 000 habitants. C'est l'ancienne Autrados.

El-Markab. — 3 000 habitants. Chef-lieu du caza de même nom. Sa population est en majorité nouçaïrié. La famille ancienne des Beni-Azra y habite.

Safita. — 3 000 habitants. Chef-lieu du caza de même nom.

Akkar. — 3 000 habitants. Ancienne résidence des émirs Beni-Sifa.

Tripoli. — 40 000 habitants. Est relié à Homs par un

chemin de fer. Connu par ses productions d'oranges et de savons. Possède un tramway entre le port et l'ancienne ville.

Les familles notables y sont les Jesr, les Molla, les Husséïni, les Anja, les Zaïn, les Alameddin.

Gazir. — 4 000 habitants, ancienne résidence des Béni-Sifa, des Chéhab et des Habeyche.

Batroun. — 4 000 habitants, l'ancien Petris. On prétend que cette ville fut fondée par Itho-Baal, roi de Tyr, du temps du prophète Élie.

Gébéil. — 3 500 habitants, l'ancien Biblos. Renan y habita pendant presque deux ans.

Beyrouth. — 180 000 habitants, port principal de la Syrie, connu pour ses nombreuses écoles. Au sud-est de la ville, est la fameuse forêt d'oliviers du Chweyfat, qui date du temps des Romains.

Saïda. — 13 000 habitants, l'antique Sidon. Ses oranges sont préférées à toutes autres, même à celles de Jaffa. Son sous-sol est d'une rare richesse au point de vue archéologique.

Sour. — 5 000 habitants, l'antique Tyr. Sous-sol riche d'antiquités. Au nord-est de la ville, est le Ras-el-Aïn, agglomération de sources d'eau qui alimentent des jardins nombreux.

Akka. — 11 000 habitants. C'est le Saint-Jean-d'Acre de Bonaparte et le Ptolémaïs des anciens.

Deïr-el-Kamar. — 5 000 habitants, ancienne résidence des Béni-Maân. En 1860, les Druzes y massacrèrent les chrétiens.

Zahleh. — 20 000 habitants, ville principale du Liban, sa population est connue pour son activité et son énergie.

Merjioun. — 3 500 habitants, chef-lieu du caza de même nom.

SAFED. — 25 000 habitants, dont la majorité est israélite. Après Jérusalem, Safed est le centre principal du judaïsme en Palestine.

NAZARETH. — 18 000 habitants, en majorité chrétiens : c'est la troisième ville que visitent les pèlerins après Jérusalem et Bethléem. Elle est reliée à Saint-Jean-d'Acre par une route de chaussée. Le chemin de fer du Hedjaz passe tout près, à Affouleh.

TIBÉRIADE. — 4 000 habitants. Possède des bains connus depuis l'antiquité et se trouve dans le voisinage du lac du même nom. Celui-ci est dû à son fondateur l'empereur Tiberius. C'est en cette ville que les Juifs, en l'an 190 après Jésus-Christ, ont réuni dans un seul livre, le *Mischa*, les traditions des Israélites et qu'ils ont arrêté les accents hébreux qui ont permis d'adopter le texte définitif de la Bible.

DJANINE. — 5 000 habitants, en grande majorité musulmans. Chef-lieu du caza du même nom, traversé par le chemin de fer du Hedjaz.

HAÏFFA. — 25 000 habitants. Tête de ligne du chemin de fer du Hedjaz, dont un embranchement de Haïffa à Saint-Jean-d'Acre.

JAFFA. — 48 000 habitants. Baie d'un abord difficile. Colonie allemande importante. Considérable commerce d'oranges dites de Jaffa. Tête de ligne d'un chemin de fer qui la relie à Jérusalem.

NAPLOUSE. — 70 000 habitants. L'antique Chékim; se trouve entre les monts Ibâl et Jerzim : de ce dernier sont nés les Samaritains; on en trouve encore une centaine à Naplouse, conservant intacts leurs croyances, leurs traditions et leurs costumes, ainsi qu'une Bible manuscrite très ancienne.

Familles principales : Abdul-Hadi, Tougan, Jarrar.

Ramleh. — 5 000 habitants; à trois heures de Jaffa, fondée par le khalife Ommiade Suléïman Ibn Abd-el-Malek, pour l'opposer à Ledde, l'ancienne ville (Aboul-el-Fida).

Jérusalem. — 110 000 habitants, dont 60 000 juifs. Reliée à Jaffa et à Naplouse par chemin de fer. (Ce dernier est encore inachevé.) Familles nobles : Husséïni, Khalidi.

Bethléem. — 10 000 habitants; à deux heures de Jérusalem.

El-Khalil. — 4 000 habitants, l'antique Habroun, au sud de Jérusalem, à environ 50 kilomètres de cette ville. Lieu très vénéré des Juifs. Abraham, Isaac et Jacob y sont enterrés, selon la version judaïque.

Gazzah. — 12 000 habitants, en majorité musulmans; située près de la mer, dont la séparent des jardins.

Salt. — 4 000 habitants, célèbre par ses vignes.

Kounеytra. — 4 000 habitants, chef-lieu d'un caza de même nom.

Maan. — 5 000 habitants, dernière étape syrienne de la ligne ferrée du Hedjaz.

Karak. — 4 000 habitants, chef-lieu du sanjak de même nom.

CHAPITRE X

Le chemin de fer du Hedjaz.

C'est l'unique entreprise grandiose qu'aura laissée l'Empire ottoman, la seule œuvre vraiment méritoire qui vaudra aux Turcs, de la part des Arabes en particulier et des musulmans en général, un souvenir indulgent. Faut-il encore dire que sa conception et sa réalisation sont dues à l'intelligence ainsi qu'à l'énergie d'un Arabe syrien de Damas! Elle s'étend actuellement sur une longueur d'environ 1 650 kilomètres. Les fonds ont été fournis par les libéralités du monde musulman et la coopération des chrétiens de Turquie. Elle n'a donc à faire face ni à un service d'intérêts, ni à un amortissement de capital. Actuellement son administration à la turque laisse beaucoup à désirer; son matériel roulant est absolument incomplet, et certains travaux complémentaires restent à achever. Néanmoins elle laisse, chaque année, un excédent de recettes considérable, et qui doublerait facilement aussitôt que l'administration serait réorganisée.

La France a le devoir, non seulement de consacrer à cette ligne une vigilante sollicitude pour réorganiser et améliorer ses services, mais aussi de la prolonger de Médine jusqu'à la Mecque et Djeddah, sur la mer Rouge. Une entente préalable avec la Grande-Bretagne semble opportune à ce sujet, surtout en ce qui concerne le

débouché de la voie sur la mer Rouge. L'Islam tout entier ressentira une profonde gratitude de l'achèvement de cette ligne sainte et chère à son cœur pieux. La France, pour réaliser ce projet, trouvera facilement les fonds nécessaires, en émettant un emprunt gagé sur les recettes mêmes de cette ligne dégagée de toutes les charges du capital ordinaire. Les considérables profits moraux qu'elle en retirera compenseront largement sa bonne volonté et ses peines. Cette ligne, en effet, constituera entre ses mains un véhicule incomparable pour l'extension de son prestige et de son influence dans les pays arabes et les saintes contrées du Hedjaz. Les produits syriens trouveront de plus en ces pays besogneux un écoulement aussi facile que rémunérateur.

Mais là ne s'arrêtent pas les avantages matériels. Contentons-nous d'attirer l'attention du lecteur sur le principal, et d'où découle une foule de profits assurés : nous voulons parler du pèlerinage annuel à Médine et à la Mecque.

Actuellement plus de cent mille pèlerins, venant de l'Afrique, de la Russie, des Indes, de la Chine, de Java, de la Turquie et du centre de l'Asie, débarquent chaque année, soit à Kaïffa, soit à Djeddah ou à Yanbouh, pour aller à Médine et à la Mecque accomplir le pieux devoir du pèlerinage. Leur transport par mer a lieu dans des conditions aussi onéreuses que lamentables. Entassés pêle-mêle, ainsi qu'un vil troupeau, dans des bateaux mal appropriés, ils sont maltraités, volés et exploités sans scrupules. Faute de soins et d'hygiène, la vermine et les maladies font dans leurs rangs des hécatombes effrayantes. A terre, ils sont dépouillés tour à tour par les fonctionnaires, les chefs des caravanes et les Bédouins du

désert. Ce n'est que lorsqu'ils prennent le chemin de fer existant entre Médine et Damas qu'ils retrouvent la sécurité et un confort inespéré. L'achèvement de cette ligne et sa réorganisation leur assureront un bien-être si désiré que leur nombre ne tardera pas d'augmenter sensiblement. Mais c'est en mer surtout qu'un service intelligemment conçu et réalisé pourra, tout en procurant le bonheur des pèlerins, donner lieu à des bénéfices aussi importants que justement mérités. Ainsi, par exemple, une Société se constituerait pour créer une flottille de bateaux spécialement aménagés, comprenant chacun une mosquée et un imam pour la prière. Telle la Compagnie Cook, la Société aurait sur toutes les échelles du monde musulman des représentants, qui vendraient aux pèlerins des billets forfaitaires comprenant une première et une deuxième classe pour l'aller et le retour, soit par mer, soit par chemin de fer, selon des itinéraires variés et à volonté. La pieuse satisfaction d'avoir pendant le trajet une mosquée et un imam, l'assurance du confort et de la sécurité, l'énorme avantage d'être fixé à l'avance sur le prix coûtant du pèlerinage aller et retour et de se savoir guidé par une Société sérieuse qui les prend chez eux et qui les y ramène, monopoliseraient la clientèle des pèlerins, qui, vu les facilités, ne tarderaient pas à doubler. Mais les transports des pèlerins n'absorbent que cinq mois de l'année. En ayant récolté de beaux bénéfices, les bateaux s'emploieraient, pendant les sept mois qui restent, au fret maritime dans la Méditerranée. Leurs bénéfices déjà assurés leur permettraient d'accorder des tarifs de transport défiant toute concurrence, d'où pour eux un surcroît de profits importants. Ajoutons qu'on estime actuellement à douze millions de francs les sommes que laissent

les pèlerins annuellement entre les mains des sociétés de navigation qui les transportent.

En outre, ce chemin de fer constitue de plus pour la France un sérieux appoint pour la garde des frontières syriennes du désert contre les agressions des Bédouins. Cet avantage n'existerait plus si on admettait la séparation de la Syrie et de la Palestine, et nous ne saurions encore trop insister sur les inconvénients multiples de cette séparation.

CHAPITRE XI

Le chemin de fer Syrie-Bagdad, ou Golfe Persique.

Personne n'ignore l'importance du canal de Suez pour les transactions mondiales. La France y est notamment intéressée, à cause de ses possessions de l'Indo-Chine, de Madagascar et des îles de l'Océanie.

Avant l'existence de cette œuvre géniale de Ferdinand de Lesseps, la route des Indes passait par la Syrie et constituait la source la plus importante de sa richesse commerciale. Cet avantage lui reviendra le jour où une ligne, partant de Tripoli de Syrie et aboutissant à Bagdad ou sur un point quelconque du Golfe Persique, sera construite.

Les appâts d'une pareille ligne n'ont pas manqué de tenter les Allemands. Ils imaginèrent une route des Indes traversant en longueur toute l'Asie Mineure. Ayant son point de départ à Constantinople, elle devait passer par Bagdad et aboutir à Bassorah. Sa longueur, 2400 kilomètres, et les frais considérables, que devaient nécessiter ses travaux à travers des pays accidentés et des montagnes élevées, ne les effrayèrent pas. Pour s'assurer une voie nouvelle avec l'Extrême-Orient et les avantages économiques qui en découlent, ils ne reculèrent devant aucune dépense d'influence et d'argent. Mais vint la guerre, et tout laisse à espérer que les bénéfices de cette

immense entreprise ne seront plus monopolisés entre des mains allemandes.

L'Angleterre voudra probablement se réserver la majeure partie de cette ligne, soit parce qu'elle aboutit à Bassorah, face aux Indes, soit parce qu'elle traverse la Mésopotamie, qu'elle revendique. Les Russes, occupant Constantinople, exigeront la possession de la partie de la ligne qui passe dans le nord de l'Anatolie et débouche dans la Marmara. Les Français cependant détiennent encore de gros paquets de titres de la Bagdadbahn. Quinze ans avant les Allemands, ils avaient obtenu de construire un chemin de fer partant de Damas et aboutissant à Telek sur l'Euphrate, en vue de descendre par une autre ligne jusqu'à Bagdad. Grâce à la duplicité des Turcs, la rapacité allemande obtint, non seulement de construire la ligne Bagdad, mais même d'empêcher la Société française de continuer son réseau d'Alep à l'Euphrate. Il est donc de toute équité de rendre à la France ce qui lui a été indûment enlevé, surtout que ses limites en Syrie doivent atteindre l'Euphrate, en lui restituant les lignes Alep-Euphrate et Alep-Alexandrette, dont elle avait obtenu la préemption et qui sont indispensables pour assurer le trafic de son réseau syrien. Il faut aussi reconnaître au réseau français le droit d'exploiter la ligne projetée d'Alep à Mersina, car elle est située en grande partie sur le territoire syrien et est un complément de défense stratégique et économique indispensable.

Mais la prospérité de la Syrie est surtout liée à la construction d'une voie ferrée partant de Tripoli, sur la Méditerranée, et aboutissant soit à Bagdad, soit sur un point quelconque du Golfe Persique. La France assurera par

cette voie ses communications avec ses possessions d'Indo-Chine, de Madagascar et des îles océaniques. S'étendant à travers un pays plat, où nul ouvrage d'art n'est nécessaire, n'ayant qu'un parcours d'environ 500 kilomètres jusqu'à Bagdad *(la ligne Tripoli-Homs est déjà construite)* et de 750 kilomètres jusqu'au Golfe Persique, il est évident que les provenances des Indes ne manqueront pas d'emprunter cette ligne de préférence à celle du Bagdadbahn, qui compte 2400 kilomètres de parcours. De plus, cette voie ferrée aidera efficacement à la défense des frontières syriennes du côté du désert irakien.

Installée en Mésopotamie, l'Angleterre trouvera vraisemblablement son intérêt politique et économique à la relier par une voie ferrée à l'Égypte. Le projet d'une ligne Tripoli-Bagdad pourrait donc être adopté, et ce serait là l'occasion pour les deux puissances intéressées de s'entendre sur cette ligne et sur celle qui devrait la prolonger depuis Rayak jusqu'à Ismaïlia, en Égypte. L'Angleterre et la France trouveraient dans ces deux lignes de grands avantages réciproques et où leurs intérêts particuliers peuvent être simultanément assurés.

CHAPITRE XII

Le Liban. — L'émir Béchir II. — 1840-1860. — 1860-1915.

Le Liban est une partie intégrante de la Syrie. Au point de vue historique, ethnographique et commercial, il ne saurait en être distingué.

Il est cependant des Libanais qui revendiquent pour le Liban la conservation de son autonomie actuelle, même si la France occupait la Syrie. Ils font valoir, pour appuyer leur réclamation, que le Liban a toujours joui de son indépendance, que son autonomie est garantie par les six grandes puissances, et qu'enfin la perte de ses privilèges, vu la pauvreté de son sol, porterait une grave atteinte à ses habitants.

Pour apprécier la valeur de ces arguments, il est nécessaire de connaître la psychologie politique de la question libanaise. En France, le public l'ignore ; tout ce qu'il en sait, c'est que le peuple du Liban est un ardent ami de la France, ce qui est foncièrement vrai. Nous n'avons pas la prétention de mettre sous les yeux du lecteur un précis d'histoire libanaise, que le cadre de ce livre ne comporte pas, mais nous allons tâcher de fixer certains points d'histoire et d'en déduire les conséquences logiques, qui serviront ainsi à dissiper des légendes mal fondées et des tendances politiques irréalisables.

Disons tout de suite que le Liban ne fut jamais indépendant.

Avant l'ère chrétienne, les rois d'Assyrie et de Babylone (733-670), les Perses, d'abord en 670, et ensuite en l'an 41, Alexandre le Grand en 320, les Séleucides (301), les Antiochus (164) et, enfin, les Romains sont maîtres de la Syrie, le Liban y compris.

Après Jésus-Christ, la Syrie, avec aussi le Liban, est tour à tour dominée par les Byzantins, les Ommiades, les Abbassides, les Toulounides (883-905), les Fatimites (968-1078), les Seljoucides (1078-1154), les Atabeks de Syrie, les Croisés, les Eyoubites d'Égypte (1187), Kélaoun et sa dynastie (1291), les mamelouks Baharites et, enfin, les sultans ottomans. A aucun moment de son histoire, la Syrie, et à plus forte raison le Liban, ne peut revendiquer l'honneur d'avoir été gouvernée, sous un régime indépendant, par un prince national.

L'autonomie dont a joui le Liban avant 1860, ne fut en vérité qu'illusoire et commune à presque toutes les provinces syriennes. L'empire des Abbassides n'avait pas atteint son deuxième siècle d'existence, que déjà de petits États autonomes se formaient dans son sein. Ceux-ci, en s'agrandissant peu à peu aux dépens de l'État suzerain, absorbaient des pays nouveaux, auxquels ils se contentaient d'imposer, en échange d'une autonomie administrative, qu'exploitaient des chefs féodaux, des charges le plus souvent lourdes. Ainsi, les Hamdanites constituaient, à Alep, un État presque indépendant du khalifat de Bagdad, et qui laissait, à son tour, aux nouvelles provinces conquises une autonomie administrative presque complète. Le Liban a donc relevé, tour à tour, de toutes les dynasties qui ont dominé en Syrie. Comme toutes les

autres parties de ce pays, il était soumis à un régime féodal, qui lui-même obéissait à un ou à deux chefs nommés par la dynastie régnante; comme elles, il payait impôt et tributs, avec en moins cet avantage qu'il était gouverné par des chefs étrangers, tandis qu'elles avaient à leur tête des chefs nationaux, appartenant à leur religion et à leur race. Les Druzes, bien que ne comptant qu'un nombre de trente mille, au milieu d'une population libanaise alors de deux cent cinquante mille, ont presque toujours été les maîtres de la situation au Liban. Les Béni-Maan, jusqu'à Fakhreddin, l'ont gouverné au nom et avec l'appui des Druzes. Les émirs Chéhab sont venus du dehors, de Hasbaya, pour gouverner, jusqu'à l'émir Béchir, comme musulmans. Du reste, la conversion au christianisme de ce dernier garda toutes les formes du doute. Les émirs Bellamaa, jusqu'à naguère, étaient aussi druzes. Mais qu'on ne nous cite pas les fréquentes insurrections libanaises comme preuve à l'appui de l'esprit d'indépendance ou d'autonomie effective obtenue par le Liban. Il en fut ainsi, sinon davantage, dans les autres fiefs féodaux de la Syrie : les émirs Harfouches à Baalbeck, les Djaroudi au Nebk, les Hadjaoniés et les Souaydaniés, les Béni-Matrad, les Béni-Othman, les Béni-Chalha, les Béni-Ali chez les Nouçaïriés et les Ismaïliés, les Béni-Sifa à Akkar, les Jarrar, Tougan et Abdul-Hadi à Naplouse, les Béni-Saguir à Merjioun, etc., etc., ont tous combattu avec frénésie pour repousser ou pour se libérer du joug étranger. Ils furent vaincus, parce que, dans cette lutte inégale, ils furent abandonnés à leurs propres forces, tandis que les Libanais, en majeure partie chrétiens et favorisés par leur situation sur le littoral méditerranéen, eurent le bonheur d'intéresser l'Europe à leur

sort. C'est à elle seule qu'ils doivent de n'avoir pas vu réduire leur pays au régime commun des autres provinces syriennes. La France a été l'initiatrice, la promotrice et la protectrice du régime d'autonomie actuelle : les Libanais ne sauraient l'ignorer, ni l'oublier.

Néanmoins le gouvernement de Stamboul ne cessa à aucun moment d'avoir sur les affaires libanaises une haute main effective. Nous le verrons en parlant du Liban depuis 1860, voyons-le à travers le gouvernement de l'émir Béchir II, que les Libanais, oublieux du passé, se plaisent à rappeler, avec fierté, comme le symbole d'un gouvernement national.

L'ÉMIR BÉCHIR II

Les émirs du Liban obtenaient leur investiture du gouvernement ottoman, par l'entremise de ses représentants en Syrie, c'est-à-dire qu'ils n'avaient même pas l'autorité de s'adresser directement à la Sublime-Porte, comme il était loisible de le faire aux simples Syriens, quand ils étaient mécontents de leurs gouverneurs. En 1788 siégeait à Saint-Jean-d'Acre, en qualité de gouverneur général, le fameux et sanguinaire Ahmed pacha El-Jazzar (le boucher), qui tiendra tête en 1798 à Bonaparte. Il avait investi du gouvernement du Liban l'émir Youssouf Chéhab, qui administrait le pays, couvert de la protection bienveillante du maître d'Acre. Mais, subitement, celui-ci se retourne contre son protégé et jure de le remplacer. Averti, l'émir lui délègue des émissaires avec force cadeaux, et le pacha, amadoué, finit par promettre de nommer à la place de Youssouf celui que ce dernier

lui désignerait, et ce pour ne pas faillir à son serment, quitte, quelques mois après, à le réintégrer dans sa place.

Or Youssouf avait élevé et protégé deux frères, orphelins et pauvres, qu'une lointaine parenté liait à sa famille : ils se nommaient Béchir et Hassan Ghéhab. Le premier, âgé alors de vingt-cinq ans, avait donné à son protecteur maintes preuves d'intelligence et de dévouement. Youssouf jeta sur lui son choix, pour le remplacer au poste officiel, croyant qu'il n'aurait rien à craindre d'un jeune homme sans appui que le sien dans le pays, entièrement acquis au reste à sa cause, et qu'il serait facile, au moment opportun, de faire renoncer en sa faveur.

Dès qu'il fut en présence d'El-Jazzar, Béchir s'empresse de lui déclarer que, pour obtempérer à ses ordres et exécuter fidèlement ses volontés, il sollicite de gouverner indépendamment de toute tutelle, et que la présence de l'émir Youssouf au Liban sera toujours une cause d'anarchie. Ravi de rencontrer dans cet intrigant ambitieux une âme sœur, El-Jazzar s'empresse de lui accorder tout ce qu'il lui demande. Béchir rentre au Liban, plein de projets machiavéliques ; il ne consent même pas à se rencontrer avec son bienfaiteur, qu'il oblige de s'exiler. Bientôt il multipliera les intrigues autour de lui, l'amènera à se réfugier à Acre, et persuadera El-Jazzar de le faire pendre.

Son despotisme et ses exactions ne tardent pas du reste à soulever la population contre lui. Il est obligé de se réfugier à Beyrouth, où l'accompagne son ami et digne allié, le cheikh Béchir Jamblatt, alors chef des Druzes. Mais El-Jazzar s'empare de leurs personnes, les enferme dans la prison d'Acre et nomme, pour gouverner le

Liban, les émirs Kaadan et Haïdar Chihab, qui mirent l'administration dans un tel état d'anarchie qu'un nouveau soulèvement eut lieu. Les Druzes en profitèrent pour intriguer en faveur des prisonniers. Aussi, en échange de pots-de-vin importants, El-Jazzar les élargit et réintègre l'émir Béchir dans le gouvernement libanais. Nonobstant, cette fois encore il ne garde pas longtemps le pouvoir. El-Jazzar le destitue, le remplace par les fils de l'émir Youssouf, puis l'associe à ces derniers. Un pacte du reste intervient entre l'émir et les fils de son bienfaiteur : ils gouverneront au nord, et lui, au sud du Liban. Béchir respecte cette entente et la foi jurée tout le temps qu'il lui faut pour préparer, d'une main sûre, la perte de ses coassociés. Pendant quatre années il va guetter les occasions, impatient de réaliser son insatiable ambition de gouverner et d'exploiter seul le Liban et les Libanais. Un homme surtout accumulait dans son cœur la passion de la haine et de l'envie, d'autant plus que cet homme avait acquis, tant auprès des représentants de la Porte que des Syriens en général et des Libanais en particulier, une notoriété qui éclipsait la sienne propre : cet homme était le Maronite Georges Baz. Conseiller intime et mentor expérimenté des émirs, fils de Youssouf Chihab, cogouverneurs du Liban, il montrait dans la conduite des affaires une habileté telle que, consolidant tous les jours davantage le crédit de ses maîtres, elle risquait de déjouer la réalisation du rêve machiavélique de Béchir. Mais celui-ci se montra à la hauteur de la tâche. Par une intrigue aux trames diaboliques, il fait agir son propre frère Hassan, qui habitait le nord du Liban. Celui-ci soulève la population, d'abord contre le frère de Georges Baz, nommé Abdul-Ahad, qu'il fait tuer, pour piller

ensuite sa maison et ses biens, et puis contre les fils de l'émir Youssouf eux-mêmes. De son côté, Béchir dresse un guet-apens à Georges Baz, et, dans son propre palais, il le fait étrangler. Il fait étrangler aussi son ami Joseph el-Turk et s'empare de leurs biens. Ne s'arrêtant pas à mi-chemin, il se fait présenter ses coassociés au pouvoir, les malheureux fils de son bienfaiteur, les mains chargées de fers, et, après toutes sortes d'humiliations, il les prive de la vue, au moyen d'un fer chauffé à blanc qu'on passe dans leurs yeux.

A partir de ce jour, Béchir devient maître absolu du Liban, sans avoir pu cependant s'affranchir du joug ottoman. Bien au contraire, il est obligé de multiplier les miri (impôts fonciers), les ferdés (impôt personnel), les corvées arbitraires, les spoliations et les réquisitions, soit pour satisfaire la rapacité de ses pachas protecteurs, soit aussi pour faire face à ses propres besoins, chaque jour plus grands. Le palais qu'il fait construire à Béïttedin, exige aussi beaucoup d'argent, et c'est le peuple qui paie cette construction sans grandeur, sans relief, et dont le style se perd entre le mauresque et l'ancien damascain.

L'émir Béchir, s'étant débarrassé, par la mort, de Georges Baz (il en avait fait autant déjà de Gandour El-Khoury), confie le poste de secrétaire et de conseiller intime, non plus à un Libanais maronite, mais au grec-melchite Boutros Kéramé, originaire de Homs, qui concourra, tout le temps avec son maître, pour spolier au mieux la population et qui partagera son exil à Constantinople. De son côté, le cheikh Béchir Jamblatt continuait, grâce à son irrésistible crédit auprès de l'émir, à peser lourdement sur les habitants. Ceux-ci, n'ayant plus rien à perdre, finissent par se soulever contre ce double despotisme, et

les deux Béchir sont obligés de se réfugier au Hauran.

Cependant Abdullah pacha venait d'être nommé par la Porte au gouvernement d'Acre. Il profite de la révolte des Libanais pour mettre en coupe réglée leur pays. Mais, attaqué par Derviche pacha, gouverneur de Damas, il rappelle l'émir Béchir au Liban et lui confie le commandement de l'armée qu'il envoyait contre son adversaire. Béchir s'avance jusqu'à Damas et, dans une première rencontre à Mezzeh, bat l'armée damasquine; mais bientôt il s'aperçoit que Constantinople fulmine contre son protecteur, le pacha d'Acre. Pris de crainte, il abandonne le commandement et se réfugie auprès de Méhémet-Ali pacha, khédive d'Égypte, qui, voyant en son hôte un précieux agent pour la conquête de la Syrie, qu'il méditait déjà, lui réserve bon accueil et finit par obtenir du sultan sa grâce et sa réintégration au gouvernement du Liban.

A peine de retour, l'émir cherche à se venger de Béchir Jamblatt, qui, entre temps, ne l'avait pas épargné. Une véritable guerre se déchaîne entre les deux anciens amis. Jamblatt y perd son prestige et sa vie, car, pourchassé, il finit par échouer à Acre, où le pacha le fait pendre, ainsi que son compagnon le Cheikh Ali Omad. L'émir, de son côté, pour achever sa victoire, fait pendre le Cheikh Ali Jamblatt et aveugle, avec un fer chauffé, les yeux des émirs Abbas, Salman et Farès Chéhab, ses propres cousins. C'est, sans doute, pour faire plus d'honneur à ce titre qu'il commande qu'on leur tranche en sus la langue. Quand cet ordre monstrueux fut exécuté, il demanda à voir, et, constatant sur le plateau infâme une langue coupée court, il entre en fureur et ordonne qu'on recommence « avec plus de soin ». C'est ce qu'on fit.

S'appuyant, pour dominer, tantôt sur les pachas d'Acre et tantôt sur leurs adversaires, il se sert au Liban tour à tour des Druzes et des chrétiens, sans scrupule de fomenter parmi eux une haine malfaisante et éternelle. Ses humbles protestations de dévouement envers le sultan de Constantinople feront place à la révolte aussitôt que le khédive d'Égypte semblera le plus fort. Aussi, dès l'arrivée d'Ibrahim pacha en Syrie, il devient son arme docile, le servile exécuteur de ses ordres, même envers et contre les Libanais, ses administrés et ses prétendus compatriotes. Il les soumet à des impôts extraordinaires, dont notamment la conscription militaire, jusqu'alors inconnue au Liban. Mais il ne les laissera pas jouir des faveurs qui pourraient leur être accordées. Ainsi, lorsque les Libanais eurent brillamment coopéré, avec l'armée égyptienne, à réduire les Druzes du Hauran, Ibrahim pacha leur fit distribuer quarante mille fusils, dont ils se serviront du reste contre lui, en publiant, en même temps, un firman par lequel il s'engageait qu'à l'avenir les impôts du miri et du ferdé ne seraient plus perçus qu'une seule fois l'an et au taux institué par le sultan Mahmoud. Le ferdé (impôt personnel) était ainsi fixé :

Vingt-cinq piastres pour le bas peuple;

Cinquante piastres pour les gens aisés;

Cent cinquante piastres pour les cheikhs, ou chefs féodaux;

Quatre cents piastres pour les émirs, chefs féodaux aptes à gouverner.

Cela n'empêche pas l'émir Béchir de prélever 40, 80, 200 et 500 piastres, en plus des autres impôts qu'il avait institués de son propre chef. Le mode de perception était encore plus significatif : quand un montagnard venait à

décéder, sa famille payait son impôt personnel, car son souvenir vivait éternellement dans le cœur de l'émir; si la moitié d'un village disparaissait, l'autre moitié devait payer pour elle; quant au miri, impôt foncier, un village aisé devait payer pour un village pauvre. Les socialistes de France devraient, après cette révélation, mourir de honte...

On comprend qu'à ce régime de double oppression, les Libanais se révoltèrent contre Ibrahim pacha et contre l'émir Béchir. Une lutte sanglante s'engagea entre les deux parties. Les chrétiens mirent à leur tête un Français, le vicomte Ouffroy, et appelèrent à leur aide les Métoualis de Baalbeck, ayant pour chef l'émir Khanjar El-Harfouche. Mais Béchir, fidèle à sa tactique familière : diviser pour régner, sut détacher les Druzes de la cause nationale, en vue surtout de donner à Ibrahim pacha le temps de recevoir le secours militaire qu'il avait mandé à son père Méhémet-Ali. Les Druzes suivirent donc l'émir Béchir, qui promettait de les exempter des charges, surtout du service militaire, et de leur donner désormais le pas sur les chrétiens. Il serait fastidieux de conter en détail les horreurs qu'ils commirent : avec la connivence de Béchir, ils désarmèrent les chrétiens du Sud libanais, les accablèrent de contributions nouvelles, et, non contents de piller, ils commettaient sur les femmes et les enfants les cruautés les plus abominables. Le petit-fils de Béchir lui-même, l'émir Mahmoud, écœuré, passa avec ses hommes au camp des insurgés. Mais Abbas pacha était, avec une forte armée, accouru au secours d'Ibrahim. En peu de temps il se rend maître du Kesrouan, et, désarmant les habitants, il expédie leurs armes en Egypte. Sept émirs libanais sont, sur la demande de

Béchir, envoyés en exil au Soudan. Abbas promet le pardon aux chefs qui viendraient se soumettre : beaucoup le font, et la révolte, commencée deux mois auparavant, semble presque étouffée, lorsque l'escadre anglaise apparaît dans la rade de Beyrouth.

Béchir, voyant son protecteur égyptien vaincu, entreprend aussitôt de négocier avec le seraskier Mohammad Izzet pacha et l'amiral anglais Stopford. Ses négociations échouent et il est obligé de se rendre sans condition. On le déporte à Malte, puis à Constantinople où il meurt, pendant qu'un firman du sultan Abdul-Méjid nommait, pour gouverner le Liban, l'émir Béchir III Kacem.

Ainsi finit la carrière de cet homme, qui incarna en lui l'ambition, la cupidité et la perfidie, alliées aux dons d'une énergie, d'un sens de domination et d'une intelligence peu ordinaires. Il fut juste, d'une justice toujours cruelle, chaque fois que son intérêt personnel n'était pas en jeu, et c'est par là qu'il garda un prestige et qu'il inspira une admiration, qui firent oublier aux générations suivantes les tares de son administration. Heureux, il le fut pendant sa vie et après sa mort, puisque les Libanais sont encore fiers de suspendre dans leurs maisons son portrait, plus propre à inspirer la terreur qu'à incliner à la sympathie. Aucune réforme bienfaisante, nulle œuvre utile, pas un monument ne doivent le jour aux cinquante-trois années de son gouvernement. Sa duplicité morale fut déconcertante. Lorsque Bonaparte assiège Saint-Jean-d'Acre, loin d'amener les Libanais au secours du libérateur, Béchir lui fait entendre qu'il se mettra de son côté, aussitôt qu'il aura pris la ville !... et multiplie d'autre part à El-Jazzar ses assurances de profond dévouement. Converti au christianisme, il ne s'embarrasse nullement de faire édi-

protection, et que ceux-ci, en retour, obéiront aux indications des agents britanniques en Syrie. On verra combien ce pacte pèsera sur les destinées de la Syrie; l'Angleterre chaque fois empêchera ce malheureux pays de se libérer des Turcs, grâce à l'élément druze.

Sur ces entrefaites, les Wahabites, insurgés contre le sultan et marchant de succès en succès, viennent à menacer la Syrie elle-même. La Porte, impuissante, fait appel au concours de Méhémet-Ali d'Égypte, qui envoie contre les rebelles une armée, sous le commandement de son fils Ibrahim pacha. L'Angleterre, inquiète des rapides succès de l'expédition égyptienne, attache aux pas de son général Richard Wood, en vue d'épier ses mouvements, de découvrir ses réels desseins et, au besoin, d'embarrasser sa marche par des difficultés et des embûches. Ce fut entre Ibrahim pacha et Wood uné lutte, sourde et continue, de ruses et de complots tour à tour déjoués. Mais tout à coup Ibrahim est appelé en Morée pour étouffer la révolte des Grecs. L'Angleterre et la France détruiront sa flotte à Navarin, pendant que Wood continuera en Syrie de consolider parmi les Druzes le crédit de son pays.

Lorsque Ibrahim pacha fera la conquête de la Syrie, il trouvera toujours sur sa route le terrible agent anglais. Au Liban, celui-ci suscitera contre lui, malgré l'émir Béchir entièrement acquis aux Égyptiens, révolte sur révolte. Au Hauran, il lui oppose, par les Druzes, une telle résistance, que le général égyptien a peine à en avoir raison, en faisant un sacrifice énorme d'hommes et d'argent. Wood portera en Angleterre la haine du conquérant, et ses démarches ne furent pas pour peu dans la décision du gouvernement de Londres de faire quitter la Syrie à l'armée d'Égypte. Aussi, quand l'escadre anglaise viendra

bombarder Beyrouth sous le commandement de l'amiral Stopford, celui-ci aura dans son état-major, comme attaché diplomatique, sir Richard Wood lui-même.

Pour rendre sa visite au patriarche des Maronites, l'amiral délégua un brillant état-major, que Wood accompagna comme chef politique. Dans la conversation, Wood demanda au patriarche s'il se souvenait encore d'un jeune Anglais qui lui avait demandé l'hospitalité, et qui, pour avoir mangé du poulet un vendredi, fut qualifié de loup dans la peau d'agneau : « Vous voyez, Monseigneur, que vous ne pouviez pas mieux deviner, ajouta-t-il. »

C'est aussi sur les indications de Wood que l'Angleterre débarqua des troupes en Syrie, en 1841, et essaya ainsi de prolonger indéfiniment son occupation. Les événements allaient décider autrement; mais Wood, à la suite de l'accord par lequel l'Angleterre garantissait son intégrité à la Turquie, sera nommé consul à Damas, et, grâce à l'influence prépondérante qu'il aura auprès de la Sublime-Porte, il jouera, pendant plus de vingt ans, un rôle important dans la politique syrienne. Il terminera sa carrière diplomatique comme ministre plénipotentiaire en Tunisie et vivra jusqu'en 1900.

L'émir Kacem Chéhab venait de remplacer l'émir Béchir au gouvernement du Liban. Les Druzes ne pardonnaient pas aux Chéhab d'avoir embrassé la cause des Égyptiens et détestaient encore davantage les chrétiens, pour certaines faveurs que ceux-ci venaient d'obtenir. Dès le 12 octobre 1841, ils les attaquent à Déïr-el-Kamar et en massacrent un grand nombre. L'émir Kacem lui-même n'échappe à leurs coups que grâce à une extrême prudence. Assiégé dans son propre palais, il sollicite du secours du patriarche Joseph Hobéïch. Au nombre de

protection, et que ceux-ci, en retour, obéiront aux indications des agents britanniques en Syrie. On verra combien ce pacte pèsera sur les destinées de la Syrie; l'Angleterre chaque fois empêchera ce malheureux pays de se libérer des Turcs, grâce à l'élément druze.

Sur ces entrefaites, les Wahabites, insurgés contre le sultan et marchant de succès en succès, viennent à menacer la Syrie elle-même. La Porte, impuissante, fait appel au concours de Méhémet-Ali d'Égypte, qui envoie contre les rebelles une armée, sous le commandement de son fils Ibrahim pacha. L'Angleterre, inquiète des rapides succès de l'expédition égyptienne, attache aux pas de son général Richard Wood, en vue d'épier ses mouvements, de découvrir ses réels desseins et, au besoin, d'embarrasser sa marche par des difficultés et des embûches. Ce fut entre Ibrahim pacha et Wood uné lutte, sourde et continue, de ruses et de complots tour à tour déjoués. Mais tout à coup Ibrahim est appelé en Morée pour étouffer la révolte des Grecs. L'Angleterre et la France détruiront sa flotte à Navarin, pendant que Wood continuera en Syrie de consolider parmi les Druzes le crédit de son pays.

Lorsque Ibrahim pacha fera la conquête de la Syrie, il trouvera toujours sur sa route le terrible agent anglais. Au Liban, celui-ci suscitera contre lui, malgré l'émir Béchir entièrement acquis aux Égyptiens, révolte sur révolte. Au Hauran, il lui oppose, par les Druzes, une telle résistance, que le général égyptien a peine à en avoir raison, en faisant un sacrifice énorme d'hommes et d'argent. Wood portera en Angleterre la haine du conquérant, et ses démarches ne furent pas pour peu dans la décision du gouvernement de Londres de faire quitter la Syrie à l'armée d'Égypte. Aussi, quand l'escadre anglaise viendra

bombarder Beyrouth sous le commandement de l'amiral Stopford, celui-ci aura dans son état-major, comme attaché diplomatique, sir Richard Wood lui-même.

Pour rendre sa visite au patriarche des Maronites, l'amiral délégua un brillant état-major, que Wood accompagna comme chef politique. Dans la conversation, Wood demanda au patriarche s'il se souvenait encore d'un jeune Anglais qui lui avait demandé l'hospitalité, et qui, pour avoir mangé du poulet un vendredi, fut qualifié de loup dans la peau d'agneau : « Vous voyez, Monseigneur, que vous ne pouviez pas mieux deviner, ajouta-t-il. »

C'est aussi sur les indications de Wood que l'Angleterre débarqua des troupes en Syrie, en 1841, et essaya ainsi de prolonger indéfiniment son occupation. Les événements allaient décider autrement ; mais Wood, à la suite de l'accord par lequel l'Angleterre garantissait son intégrité à la Turquie, sera nommé consul à Damas, et, grâce à l'influence prépondérante qu'il aura auprès de la Sublime-Porte, il jouera, pendant plus de vingt ans, un rôle important dans la politique syrienne. Il terminera sa carrière diplomatique comme ministre plénipotentiaire en Tunisie et vivra jusqu'en 1900.

L'émir Kacem Chéhab venait de remplacer l'émir Béchir au gouvernement du Liban. Les Druzes ne pardonnaient pas aux Chéhab d'avoir embrassé la cause des Égyptiens et détestaient encore davantage les chrétiens, pour certaines faveurs que ceux-ci venaient d'obtenir. Dès le 12 octobre 1841, ils les attaquent à Déïr-el-Kamar et en massacrent un grand nombre. L'émir Kacem lui-même n'échappe à leurs coups que grâce à une extrême prudence. Assiégé dans son propre palais, il sollicite du secours du patriarche Joseph Hobéïch. Au nombre de

plus de 2000, les Druzes menaçaient Déïr-el-Kamar, pendant que leurs coreligionnaires du Hauran tenaient en respect les Zahliotes, troupe d'élite la plus redoutée par les Druzes, et qui, au nombre de six cents à peine, combattait, sans relâche, depuis cinq jours, contre des forces plusieurs fois supérieures. Enfin, l'aide envoyée par le patriarche arriva. Il en était grand temps.

Mais le consul général d'Angleterre en Syrie, le colonel Rose, intervient entre les combattants (le 17 oct. 1841), proposant la paix à des conditions raisonnables. Sa proposition n'est pas agréée par les Druzes, qui ne demandaient pas moins que la nomination de l'un de leurs cheikhs à la présidence du Conseil, le désarmement des chrétiens et leur répartition dans des villages séparés, l'enlèvement des cloches des églises et enfin l'obligation à tout chrétien de porter, en guise de signe distinctif, un turban bleu.

En face de ces insolentes prétentions, les chrétiens, au lieu de s'unir, trouvent le moyen de se diviser encore davantage. L'émir Melhem Chéhab se laisse acheter par les Turcs et les Anglais; il réunit 4000 hommes, qu'il distrait de la défense chrétienne, et dont il se servira pour trahir encore ses coreligionnaires, lorsqu'en plein combat il les incitera à jeter les armes et à fuir, semant ainsi la débandade dans les rangs chrétiens. De leur côté, les orthodoxes de Choueyfat se déclarent contre les Maronites, permettent aux Druzes d'occuper le village, et se répandre de là pour piller, incendier et tuer sans merci.

La politique britannique, grâce à l'aveugle obéissance des Druzes, devenait ainsi l'arbitre réel des affaires libanaises. Le patriarche maronite, Joseph Hobéïch, reniant le passé de ses prédécesseurs et les traditions françaises

de sa nation, a la faiblesse de se réclamer ouvertement de la protection de l'Angleterre. C'est ce que celle-ci voulait précisément. Aussi, dès le 2 novembre, le colonel Rose obtient-il de Sélim pacha, qui en avait référé à la Porte, l'ordre de désarmer les chrétiens et les Druzes tout ensemble. Ce n'était vraiment pas là payer cher le sacrifice peu digne du patriarche. Du reste, on fermera tant soit peu les yeux, quand il s'agira de désarmer les fidèles Druzes, et on leur laissera suffisamment d'armes pour envahir bientôt Déïr-el-Kamar, tuer quarante-cinq notables chrétiens, violer les femmes et écarteler les petits enfants. Ces hostilités n'ont pas coûté aux chrétiens moins de vingt et un villages incendiés, quatorze couvents brûlés et pillés. Qu'auraient-ils pu perdre davantage, s'ils s'étaient abstenus de se mettre sous la protection de leurs ennemis?

Encouragés par le succès, et commandés par Nakad, Talhouk et Abdel-Malek, les Druzes se portent sur la ville de Zahleh. Les Libanais du Kesrouan décident de marcher, au nombre de quatre mille, au secours des courageux Zahliotes. Mais Sélim pacha, à la tête d'une forte armée, intervient à Béït-Méri, ordonne le désarmement des troupes kesrouaniennes, envoie une forte partie de son armée avec mission de contourner la ville de Zahleh, et déclare solennellement soumettre désormais le Liban à l'autorité directe de la Sublime-Porte.

Le courage admirable de la population de Zahleh avait fait, de leur ville, le centre de la lutte contre les Druzes, bien qu'elle fût la moins intéressée dans les affaires du Liban et la moins exposée. Mais l'esprit de solidarité chrétienne et le courage inné des habitants étaient au-dessus de toute autre considération que celle de l'intérêt

commun. Aussi les Zahliotes eurent tout le temps à lutter contre deux fronts, celui des Druzes du Liban et celui des Hauranais. La Porte, qui était en train de soumettre la Syrie à un régime commun, se souciait fort de réduire Zahleh, pour arriver plus facilement, en détruisant ce centre de résistance, à réduire tout le Liban. Dans ce but, elle soutient les Druzes par tous les moyens, mais son vœu ne se réalisera qu'en 1860.

Le 14 novembre 1841, cinq mille Druzes environ fondent sur Zahleh, qui, en prévision des événements, avait fait appel à l'émir Khanjar el-Harfouche et à ses partisans de Baalbeck. La lutte est, de suite, engagée avec acharnement de part et d'autre. Mais les Druzes ne tardent pas à être repoussés, puis battus et poursuivis jusqu'à leur propre pays, à Kafar-Selouan et à Hammana, où plus de deux cents des leurs sont tués et quatorze cheikhs faits prisonniers.

A Zahleh, cependant, en prévision d'un retour d'attaque, on fait rompre les digues de la rivière Bardouni, qui traverse la ville, et on laisse ainsi inonder tous les environs de la ville. Sage mesure! car les ennemis sont tôt revenus à la charge, et, insensiblement, ils se laissent engager sur des terrains inondés, qui rendent leurs mouvements pénibles. Les Zahliotes en profitent pour en tuer plus de cinq cents. Leurs femmes ne sont pas les dernières à la tâche : avec une intrépidité merveilleuse, elles portent les vivres et les munitions aux combattants et se battent héroïquement à côté d'eux. Abdullah et Hanna Abi-Kater s'étaient, depuis longtemps, illustrés, dans la guerre contre les Druzes, par la sagesse du commandement et un courage à toute épreuve. Leurs adversaires eux-mêmes célèbrent, jusqu'à nos jours, leurs exploits

dans leurs chants. Chaque sérieuse défaite que subissent les Druzes, ce sont les Zahliotes qui ont l'honneur de la leur imposer. « L'émir Khanjar, de son côté, s'était si bien conduit, que tous les chrétiens de la montagne, touchés, le demandèrent pour émir suprême. »

Quant au corps d'armée turc, que Sélim pacha avait envoyé près de Zahleh, voyant l'héroïque résistance de la ville, il rentra le 27 novembre à Beyrouth.

Néanmoins, les Druzes, aidés des Turcs, avaient commis de graves déprédations aux dépens des chrétiens. Le patriarche des Grecs-Melchites, Maxime Mazloum, tournant les yeux vers la France, la protectrice séculaire, adresse au roi Louis-Philippe une lettre pour solliciter de nouveau sa protection. Sa lettre est datée du 17 décembre 1841; on y lit entre autres : « Les dommages causés aux Grecs catholiques, placés sous ma juridiction, s'élèvent à plusieurs millions de piastres. Les malheurs auraient été bien plus grands, le Kesrouan et le reste de la province seraient ruinés sans la *bravoure* des habitants de Zahleh, la plupart grecs-melchites catholiques, qui, assistés de l'émir Khanjar, ont soutenu deux combats, le 5 et le 13 novembre, contre près de six mille Druzes. »

D'autre part, le corps d'occupation anglais finit par quitter la Syrie, à la suite de la pression de l'Europe et des instances de la Porte : c'était le 1er décembre 1841.

Le 24 décembre, débarque à Beyrouth Moustapha Noury pacha, accompagné d'Omar pacha, Croate converti à l'islamisme, avec un nombreux état-major et quelque deux mille Albanais. Il décide aussitôt la réunion d'une assemblée de notables libanais, chrétiens et druzes. Les chefs druzes du Hauran sont aussi convoqués, et le fameux Chibli el-Ariân, leur commandant, y est entraîné

de force. Moustapha Noury pacha propose à l'assemblée l'élection d'un gouverneur turc, spécifié non chrétien, et qui serait confirmé par la Sublime-Porte. Les chrétiens refusent d'adhérer à cette proposition; les Druzes, de leur côté, déclarent qu'ils ne se soumettront jamais à un gouverneur chrétien. Cette dissidence, que la Porte cherchait, permet à Moustapha Noury pacha, entouré du reste d'Omar pacha, de Sélim pacha, de Nagib pacha, gouverneur de Damas, de Mahmoud Rachid pacha, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, de Youssouf pacha, gouverneur de Tripoli, et de Mohammad pacha, gouverneur de Saïda, de lire à l'assemblée, tenue le 15 janvier 1842 et où se trouvait aussi le gouverneur du Liban, l'émir Kacem Chéhab, un firman du sultan Abdul-Méjid, qui nommait au gouvernement du Liban Omar pacha et lui donnait pour lieutenants *deux Druzes,* l'émir Haïdar et Naamân bey. L'émir Kacem proteste contre ce coup d'État, de longue main préparé, mais sa protestation lui vaut d'être immédiatement arrêté et déporté à Constantinople. Avec lui finit la domination des Chéhab au Liban; pas plus qu'à eux-mêmes, elle n'a pas profité au pays, qui les subit si longtemps.

Omar pacha s'installe au palais de Béïttedin; ses Albanais ne le quittent pas. Leur présence devient bientôt pour le pays un terrible fléau. Leurs instincts sauvages s'y donnent libre cours, en pillant, incendiant et tuant. Les couvents et les églises ne sont pas plus épargnés que les maisons privées par ces brigands émérites, cependant qu'Omar pacha applique, directement, l'abject régime turc, que ses devanciers au Liban appliquaient d'une façon détournée.

Heureusement les puissances de l'Europe, émues, finis-

sent par adresser à la Porte de vives réclamations. La Turquie est obligée d'inaugurer une combinaison de gouvernement nouvelle. Elle divise la montagne en deux zones : celle du nord, dont elle confie l'administration à un kaïmacam chrétien, et celle du sud, confiée aux soins d'un kaïmacam druze, l'émir Ahmed Arslan. Le kaïmacam chrétien, l'émir Haïdar Bellamaâ, était du reste d'origine druze. Non contente de ce partage inique, fait en faveur d'une minorité, la Porte détache Gébeil du Liban et l'adjoint au pachalik de Tripoli; de plus, elle nomme à Déïr-el-Kamar un gouverneur turc, Kadri bey, qui garde auprès de lui les troupes albanaises, pour continuer, dans le pays, le système du pillage et de la destruction. Du reste, autant que Kadri bey, les deux nouveaux kaïmacams relèvent directement du pacha de Beyrouth (1843).

A ce nouveau régime, on obtint pendant quelques années une paix relative. Le feu ne couvait pas moins entre les deux camps. Les Druzes avaient médité, en 1841, de chasser les chrétiens du Liban, pour installer à leur place leurs coreligionnaires d'Alep et du Hauran; les chrétiens, en 1845, reprendront cette idée pour leur compte, mais les Turcs seront là pour appuyer leurs protégés druzes et déjouer le plan de leurs adversaires.

Au mois de mai 1845, les Druzes commencent les hostilités; ils incendient plus de cinquante villages et couvents, et étendent un peu partout leur massacre. Constantinople délègue à Beyrouth Chékib effendi, qui, sous prétexte de ramener l'ordre et la paix, travaille, au contraire, à envenimer la querelle, dans le but secret d'asseoir, définitivement, l'administration directe du sultan dans tout le Liban.

Entre temps apparaît, au nord du Liban, un homme

qui fait beaucoup parler de lui. De jour en jour, ses partisans et ses admirateurs deviennent plus nombreux. La légende s'empare bientôt de sa renommée; elle lui attribue des exploits guerriers et des dons de commandement extraordinaires; elle prétend même que la protection divine lui est assurée et que la Sainte Vierge elle-même lui est apparue. Un secret espoir s'empare de tous les cœurs; on veut se persuader que le sauveur est enfin venu. Ce libérateur attendu était Joseph Karam.

Né d'une famille que son nom mit depuis en vedette, Joseph Karam joignait, à un port distingué et à une parole persuasive et entraînante, une sommaire instruction, qui, vu la profonde ignorance de l'époque, lui donnait un grand ascendant sur son entourage. Ajoutez à tout cela un vrai courage personnel, dans une âme dévorée d'une ambition vertigineuse, et vous comprendrez la vogue qui s'attacha à sa personne, dans un temps où les cœurs, déprimés, désespéraient du salut. Ce qui étonne néanmoins, dans l'histoire de cet homme, c'est que les Libanais, malgré les avanies et la lamentable fin de son épopée, aient continué à entourer son nom d'un prestige qui n'est dû qu'à un héros national véritable. Joseph Karam ne le fut pas en effet; il subordonna, tout le temps, son action et les intérêts de sa patrie à ses visées personnelles. Il se servit de sa popularité et des braves qui obéissaient aveuglément à ses ordres, non pour exécuter un plan de libération nationale, ni pour réduire un ennemi séculaire, mais pour parvenir aux honneurs du gouvernement. Il dissémina les forces dont il disposait, dans des escarmouches sans portée, en vue d'intrigues indignes d'un chef. En 1860, après avoir fourni, avec le patriarche maronite, l'occasion que souhaitaient les Druzes pour

recommencer les hostilités, on le voit se confiner dans une immobilité stupéfiante. Il promet bien, à l'héroïque ville de Zahleb, de venir à son secours, mais il n'en fait rien; il laisse au contraire éventer sa promesse, de sorte que les Druzes en profiteront pour déployer ses bannières et, à la faveur de cette ruse, entrer sans coup férir dans la ville assiégée. Il est, dit-on, occupé en des pourparlers avec les délégués de la Porte pour leur vendre son immobilité contre la promesse de se voir nommer gouverneur. Dès que la cause chrétienne fut considérée perdue, la Porte exécuta dignement sa promesse en l'envoyant mourir exilé en Italie. Il ne réalisa aucune œuvre digne de ce nom, il ne rendit à son pays aucun service réel, il ne fit preuve d'aucune capacité notoire, et c'est, sans doute, parce que l'admiration ne sait où mieux s'adresser, qu'elle lui reste tout de même fidèle.

Nous ne nous étendrons pas sur les massacres de 1860 : le public en connaît les douloureuses péripéties. Nous en rapporterons, cependant, ce que nous tenons personnellement de sir Richard Wood, qui se trouvait toujours à Damas, comme consul d'Angleterre, et *persona grata* auprès du gouvernement ottoman.

La Turquie s'était rendu compte que, pour soumettre définitivement le Liban, il fallait abattre le boulevard de sa résistance, soit la ville de Zahleh. Mais les Zahliotes jouissaient de grandes sympathies musulmanes, surtout à Baalbeck et à Damas, ce qui pouvait créer des obstacles sérieux contre l'entière réalisation du projet ottoman. Pour y obvier, le machiavélisme turc résolut de surexciter le fanatisme religieux, en incitant les musulmans de Damas à massacrer leurs concitoyens de religion chrétienne.

Le vali de Damas était, alors, Mahmoud Nedim pacha, esprit ouvert et avisé, aux tendances politiques anglaises, et qui devait dans la suite parvenir au grand vizirat. Un soir, il arriva à l'improviste chez son ami sir Richard Wood et, tout ému, lui communiqua le texte d'une dépêche qu'il venait de recevoir de Constantinople. L'ordre y était formel : il fallait réunir les notabilités musulmanes de Damas et leur persuader que, la présence des chrétiens dans l'Empire étant une continuelle menace pour l'existence de celui-ci et pour l'Islam, il était de toute nécessité d'en débarrasser le pays en les exterminant. Malgré sa longue expérience des choses turques, sir Wood fut abasourdi à la lecture de cette dépêche cynique. Il pria Mahmoud Nedim pacha de surseoir à l'exécution des ordres de Constantinople, afin qu'il pût en référer à son ambassadeur, qui les ferait sûrement rapporter. Le vali lui dit : « N'en faites rien, autrement la Porte m'accuserait de trahison, et je ne voudrais pas, malgré mes sentiments humanitaires, que ma tête payât pour les chrétiens. Mais je vais moi-même, sous prétexte de maladie, offrir ma démission, faisant entendre que, en cas de refus de l'agréer, je partirais pour l'étranger. » Mahmoud Nedim tint parole et quitta Damas. La Porte nomma, à sa place, le maréchal Ahmed pacha, esprit dominé par l'obéissance militaire et le fanatisme turc. Dès son arrivée à Damas, il réunit les notables et leur communiqua les volontés du gouvernement. D'une voix unanime, ils se refusèrent à se prêter à ces projets monstrueux, déclarant que la loi, la tradition et la conduite impeccable des chrétiens ne leur permettaient d'aucune façon d'agir vis-à-vis d'eux si traîtreusement. Furieux, Ahmed pacha les renvoie et recrute les massacreurs dans

la basse classe du peuple, parmi des meneurs sans scrupules et qu'il allécha par les promesses de fructueux pillages.

En même temps ses émissaires travaillent activement les Druzes du Liban et du Hauran, en vue d'une action concertée contre Zahleh. Dans la crainte que les Druzes ne suffisent pas à la tâche, le maréchal leur acquiert le concours des Bédouins musulmans du Lajah et leur donne des officiers turcs déguisés pour les commander.

Cernés de tous les côtés, isolés et trompés par Joseph Karam, qu'ils attendaient et qui ne vint jamais, les héroïques habitants de Zahleh soutiennent, à Dahr-el-Béïdar et dans la plaine de la Békaâ, une lutte acharnée contre un ennemi dix fois supérieur en nombre. Ils s'étaient enfin confinés dans leur ville, où ils auraient pu tenir longtemps, lorsque apparurent les bannières du secours attendu; aussi, croyant aller sans méfiance et sans armes au-devant d'amis, ils se trouvent face à face avec les Druzes, qui, par ruse et à défaut de mieux, allaient avoir raison de leurs redoutables adversaires, massacrant, pillant et incendiant à loisir.

Aussitôt que Zahleh est réduite, les massacres battent leur plein à Déïr-el-Kamar, à Hasbaya, à Rachaya et à Damas. A part Déïr-el-Kamar, où les victimes appartenaient moitié aux Melchites catholiques, moitié aux Maronites, ceux-ci n'eurent aucune perte d'homme à déplorer, car les Druzes, occupés ailleurs, n'eurent pas le temps de les attaquer avant le débarquement du corps expéditionnaire de secours français. Et pourtant la légende s'établit, en Europe, et surtout en France, pour proclamer que ce furent les Maronites qui furent massacrés; on connaît même ces cruels événements sous le nom de massacre

des Maronites en 1860. Hélas! telles les individus, les communautés et les nations ont de la chance, ou n'en ont pas; les Melchites ont eu la déveine de voir leur sacrifice ignoré, et la pitié se détourner de leur cause, pourtant la plus belle. A Damas, on ne massacra que des Melchites catholiques et orthodoxes; à Zahleh, des Melchites catholiques et quelques orthodoxes; à Hasbaya et à Rachaya, des Melchites orthodoxes et quelques catholiques. Ce sont ces victimes qui soulevèrent la pitié universelle et occasionnèrent l'intervention de la France; ce sont elles qui, par leur sang, valurent au Liban son autonomie et ses privilèges. On n'en parle pas pourtant, parce qu'elles sont mortes bravement, et parce que les morts ont tort de mourir, quand ceux qu'ils laissent après eux ne parlent pas pour eux. Malin est celui qui élève sa voix le plus fort : il accapare à son profit le mérite d'autrui. Mais il est tout de même grand temps que la justice historique, celle qui recherche seulement la vérité, donne au moins le nom de « massacre des chrétiens », et non des Maronites, aux événements de 1860 en Syrie. Les Maronites, nous en sommes certain, seront les premiers à reconnaître cette revendication tardive, mais juste.

Soyons encore plus franc et, sans ambage, disons qu'on a grand tort de chercher à créer, en France (1), une

(1) La presse parisienne a souvent aidé, de bonne foi sans nul doute, à la propagande des légendes, soit incomplètes, soit erronées. *Le Temps*, par exemple, laissait raconter à ses lecteurs l'héroïque résistance des populations du Kesrouan et du Batroun à l'envahissement du Liban par l'armée turque, en 1914, les nobles exploits des gens de Zogorta, assiégeant la ville de Tripoli... et d'autres hauts faits à Damas, qui étaient, les uns inexistants, les autres amplifiés à plaisir. Les nobles Syriens, les véritables martyrs, qui ont versé leur sang en subissant d'horribles tortures et

sorte d'accaparement moral, en faisant croire aux Français que leurs seuls véritables amis, en Syrie, sont les Maronites. Ce n'est là qu'une partie de la vérité. Il y a, en effet, en dehors des Maronites, quelques centaines de mille Grecs melchites orthodoxes et catholiques, auxquels s'ajoutent des Syriaques, des Arméniens, des Chaldéens, des Latins et des protestants, qui occupent, au Liban et dans les autres parties de la Syrie, des situations ayant leur importance morale et matérielle, qui ont, beaucoup moins que les Maronites, bénéficié de la sollicitude et des bienfaits français, et qui pourtant vouent à la France un attachement profondément sincère.

Terminons ce chapitre de l'histoire libanaise en tirant les conclusions logiques que le sens critique du lecteur a déduites des faits historiques mis sous ses yeux :

1° Le Liban n'a jamais été indépendant;

2° Son autonomie, avant 1860, n'a été que celle dont jouissaient alors presque toutes les contrées de la Syrie;

3° Le Liban, au contraire de ces dernières, était soumis à des chefs féodaux, que dominait un gouverneur étranger d'origine et de religion et qui relevait lui-même des gouverneurs de la Syrie;

4° Les Druzes, quoique ne formant qu'une minorité, ont presque toujours dominé les chrétiens, dix fois plus nombreux;

5° Dans la majorité chrétienne, ce fut une minorité melchite qui lutta le plus glorieusement contre les Druzes et les Turcs; ce fut elle qui, répandant son sang, provoqua l'intervention de la France et l'obtention de l'autonomie libanaise;

en se voyant confisquer leurs biens et ceux de leur famille, et ce pour leur attachement à la France, sont passés sous silence.

6° C'est à l'initiative et à l'appui de la France seule que le Liban doit son état privilégié, vérité que tout Libanais ne doit pas perdre de mémoire.

1860 A 1915

Voyons maintenant le Liban sous le régime de l'autonomie, qui lui a été octroyé en 1860, sous la protection de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie. Son statut d'autonomie fut, à la vérité, expédié en toute hâte; il est vrai que la diplomatie protectrice promit d'y revenir, afin de lui donner les développements nécessaires au gouvernement normal d'un pays, mais elle l'oublia, et il dut se contenter des dix-huit articles qui constituent sa teneur. C'est un phénomène extraordinaire, dans l'histoire des gouvernements, de voir tout un pays s'administrer, pendant cinquante-cinq ans, selon un code dont le texte dépasse à peine une page! Aussi que d'ambiguïtés, que d'équivoques et que de conflits, pour commenter l'esprit de la loi, ou pour définir les attributions des fonctionnaires et des divisions administratives! Ce fut, la plupart du temps, la force qui, naturellement, eut à trancher le nœud gordien, au détriment du droit et de l'équité.

Le gouverneur général, proposé par les Puissances et nommé pour cinq années par la Porte, représente l'absolutisme du pouvoir exécutif. Il préside un conseil, élu par les kaïmacamats, qui a pour mandat de contrôler les finances. Mais, lorsqu'il se rencontrera un gouverneur d'un despotisme incertain, le conseil empiétera sur ses prérogatives, s'arrogera tous les droits du gouvernement

et s'immiscera dans toutes les affaires, sans donner toujours des preuves de désintéressement. Le mode d'élection de ces conseillers est encore plus étrange, grâce aux variétés qui le caractérisent, suivant le kaïmacamat où il opère. Tantôt c'est le suffrage universel, comme à Zahleh, et tantôt c'est le vote à deux degrés, comme à Djezzin. On n'a jamais connu une élection qui se soit faite au Liban sans qu'elle ne donnât suite à des contestations et à des enquêtes; mais, ce qui est étrange, c'est que, chaque fois, les plaignants et les défendeurs avaient tout à la fois ou raison ou tort. Lorsque la Turquie revint au régime constitutionnel et qu'il fallut envoyer des députés à Constantinople, deux clans se formèrent au Liban : l'un voulait s'associer aux travaux législatifs de l'Empire, tout en y formulant des réserves sur le statut privilégié de la montagne, et l'autre se refusait à toute collaboration avec la Chambre ottomane, de peur de porter ainsi atteinte au caractère de leur autonomie nationale. Les esprits les plus judicieux, en entendant argumenter les deux partis, ne surent jamais lequel des deux avait raison, car les interprétations libanaises sont comme la manne d'Israël, qui avait, dit-on, le goût du mets qu'on souhaitait.

La justice des tribunaux a revêtu le manteau des lois ottomanes, copiées à tort et à travers sur le code Napoléon et adaptées tant bien que mal à l'esprit du Koran. Mais, tandis que les tribunaux dans l'Empire ottoman sont, pour le moins en surface, indépendants, ils sont au Liban cyniquement soumis au bon plaisir de l'autorité civile.

Les traites commerciales des Libanais relèvent strictement du tribunal de commerce de Beyrouth, seul compétent pour en connaître. Aussi, lorsqu'un Libanais se voit

dans l'obligation de produire, à fin de poursuites, un effet commercial, il accomplit, suivant ses intérêts, des tours de prestidigitation juridique pour faire reconnaître, en son cas, la compétence de la jurisprudence civile du Liban ou celle commerciale de Beyrouth.

La justice en matière religieuse est fantastique. Elle prend, ainsi que les eaux, la couleur des objets qui l'entourent. Elle est assaisonnée au mode orthodoxe, catholique ou protestant, tant que les plaignants sont d'accord pour l'agréer ainsi. Mais si l'un d'eux fait preuve de mauvaise volonté, elle tourne au mode musulman, parce que ceux-là sont officieux, et celui-ci officiel. Je ne pourrai jamais vous expliquer à quels conflits inextricables et vertigineux donnent lieu les litiges religieux chez les Chiites, et surtout chez les Druzes, notamment quand il s'agit de résoudre des questions de wakfs. Les principes religieux qui réglementent ces derniers découlent, chez les Chiites et les Druzes, de sources sensiblement différentes des lois musulmanes sunnites. Or, si les plaignants ne sont pas satisfaits de la sentence de leur juge libanais, le moujtahid chez les uns et le cheikh-el-Akl chez les autres, ils en appellent à Constantinople, qui rend un jugement d'une essence contraire à la foi des parties, et devant lequel se refusent de s'incliner les juges libanais, sous prétexte qu'ils sont autonomes, pendant que Constantinople continuera à exiger qu'on respecte ses décrets de suzeraine. Naturellement, aucune sentence ne sera exécutée, et les intéressés pourront jusqu'à la fin des siècles se disputer en vain.

Les divisions administratives du Liban sont faites en dépit du bon sens et selon le bon plaisir du plus fort. Le nom pompeux de kaïmacamat de Zahleh consiste en la

seule ville de ce nom, c'est-à-dire en un territoire qui ne dépasse pas 5 kilomètres en longueur et 3 en largeur; aucun mudiriet, nul village n'en dépendent, tandis qu'avec plusieurs mudiriets, le kaïmacamat du Chouf comprend 210 villages, le Batroun 162, Djizzin 99, le Kesrouan 164, le Koura 43, et enfin Deïr-el-Kamar, simple mudiriet, compte 4 villages. Cependant le mudiriet de Chemestar est à proximité de Zahleh, à quelque 8 kilomètres; celui de Hermel en est à trois heures en chemin de fer : n'importe, ils dépendent de kaïmacamats auxquels ne les relie aucun moyen de communication, et éloignés de centaines de kilomètres! En vain leurs habitants ont, à multiples reprises, et pour la commodité de leurs affaires, sollicité leur adjonction au kaïmacamat de Zahleh. Mais, bien pire encore, voici trois petits villages, situés dans la vallée même de Zahleh, constituant comme un prolongement naturel de la ville, jusqu'au fond, où le sommet montagneux ferme le vallon; ils ont à peine 300 habitants et 5 ou 6 kilomètres carrés de superficie. De quel kaïmacamat croyez-vous qu'ils dépendent? De Zahleh, dont le siège gouvernemental est à un jet de pierre d'eux? Que nenni! Ils dépendent du Meten, situé à l'autre versant du Liban, à deux jours pleins de marche, et qu'aucune voie de communication régulière ne relie à eux. Si un habitant de ces villages a besoin d'un acte de naissance, il devra voyager deux jours pour aller au Meten et deux jours pour en revenir. Si un autre habitant commet un crime, les gendarmes de Zahleh ne peuvent l'arrêter, car c'est au gouvernement du Meten à envoyer ses gendarmes pour ce faire. Vous pensez bien que le criminel n'a pas attendu quatre jours leur arrivée sans aller prendre l'air ailleurs. Ne nous demandez pas la raison de

ces anomalies incroyables; recherchez-la plutôt auprès de cet étroit esprit de fanatisme, qui sacrifie à des calculs mesquins l'union des communautés et le développement de tout un pays.

Le protocole du Liban devient une énigme, quand il s'agit de définir les droits de l'État suzerain dans le Liban. Qu'il s'agisse de la nomination du chef de la gendarmerie, de sa destitution ou de sa mise en jugement, d'une concession à accorder ou d'un monopole à exploiter, de travaux publics à fixer entre le vilayet et le Liban, on fait, nul règlement ne prévoyant la matière, ce qu'on peut, ou plutôt ce que veut le plus fort. Et le gouvernement ottoman n'est pas toujours le plus fort, car, parfois, les représentants des puissances signataires du protocole libanais s'en mêlent, et alors les questions prennent un développement et une forme inattendus.

Ce n'est pas ce qu'un vain peuple pense que le rôle d'un consul général à Beyrouth. Agent commercial et politique, il doit joindre, au fin sens du diplomate, l'expérience des choses et des hommes d'Orient, et une solide aptitude au travail. Placé entre cinq collègues qui ont pour mission de propager au Liban l'influence de leurs nations au détriment de la sienne, mis en face d'un gouverneur général qui a pour instructions de rétrécir peu à peu l'action des puissances étrangères au Liban, ayant en présence une population non seulement partagée en communautés diverses, mais en différents clans politiques souvent au sein de la même communauté, harcelé par des chefs religieux qui lui réclament des choses contraires, il doit lutter, d'une lutte faite de finesse et d'art, contre les uns, il doit se défendre contre les autres et, conciliant en tout cela les intérêts de son

gouvernement et ceux des Libanais, il doit assurer l'extension du prestige de sa nation. Et, pour accomplir ce tour de force, il ne doit même pas disposer de son temps, car dès neuf heures du matin son consulat est assiégé par les importuns, chrétiens de toute nuance, Druzes, Sunnites et Chiites. On a tort de croire que chaque consulat a une clientèle définie, ce serait trop simple et trop beau. La vérité est que le Consulat de France, par exemple, a dans sa clientèle autant de Druzes que celui d'Angleterre en a de Maronites, et on peut en dire autant pour les autres consulats. Les drogmans indigènes, ou interprètes, jouent, d'ordinaire, un rôle très en vedette. Ayant l'oreille du consul et un bienveillant accueil auprès des autorités, ainsi le croit la population, les indigènes s'ingénient à gagner leur faveur. C'est pourquoi l'on voit des drogmans, venus pauvres au poste, où leurs honoraires ne dépassent pas 3 ou 4000 francs, finir leur carrière dans de vastes propriétés acquises depuis; il y en a qui ont gagné jusqu'à 2 millions de francs. Nous en avons connu un autre, dont le nom est resté légendaire pour son habileté « à forcer la traduction », qui a trouvé les moyens d'élever dans les meilleures écoles ses frères et ses dix enfants, de dépenser 20000 francs par an et de laisser assez de fortune à ses nombreux héritiers pour se placer convenablement. Mais ce n'est pas du consul et de son interprète seulement que le malheureux Libanais doit gagner la bienveillance : il doit, pour être prévoyant, ménager les autres consuls; il doit s'assurer la bienveillance du patriarche maronite, qui constitue au Liban une véritable puissance politique, la bienveillance du gouverneur général et de son interprète, autre éminence grise redoutable, et enfin l'appui de quelques conseillers. Dans

les autres pays, cette course aux honneurs et aux places existe aussi, sans doute, mais pour une catégorie de citoyens restreinte : au Liban, elle englobe tout le monde. Avant 1860, la population, soumise au régime féodal, se partageait en maîtres et en serfs. Depuis 1860, l'égalité des droits a été proclamée. Ce principe, en lui-même excellent, trouva une malheureuse interprétation au Liban. En Occident, l'évolution se serait opérée par un travail lent et méritoire; en Orient, les hommes et les choses mûrissent presque instantanément et de façon quasi monstrueuse. Aussi, dès que le Libanais, jusqu'alors dominé, opprimé, sentit qu'il lui était désormais permis d'aspirer aux places réservées auparavant à ses maîtres, il chercha, par tous les moyens, à y parvenir. De leur côté, les anciens maîtres, ne voulant se laisser ni déborder, ni opprimer par leurs sujets de naguère, dépensèrent tous leurs efforts pour garder la direction des affaires du pays.

De là, de part et d'autre, une course aux intrigues inimaginable et une dépense d'argent en pots-de-vin qui atteignit des proportions effrayantes, coûtant souvent aux intéressés tout leur avoir, non seulement en numéraire, mais même en propriétés héritées. Pour une place dont les honoraires mensuels sont de 60 francs, on propose communément un pot-de-vin de 4, 5 et 6 000 francs. Le kaïmacamat druze du Chouf, rapportant 700 francs par mois, a été payé jusqu'à 100 000 francs ! La raison de ces anomalies apparentes est au fond logique : outre la satisfaction de dominer, soit des sujets anciens, soit des maîtres passés, le détenteur de la place se refait de son argent sur ses administrés, d'autant plus que le budget du Liban, dérisoirement insuffisant, ne peut convenablement

rétribuer les fonctionnaires et que d'aucune façon on n'a pu arriver à en augmenter les recettes. Aussi la corruption dans l'administration libanaise ne le cède en rien à celle des autres provinces de la Turquie. On peut en dire autant en ce qui concerne la sécurité publique.

Parlons, pour mémoire seulement, de la répartition des impôts fonciers. Elle a été faite en 1861, et, malgré l'évolution du temps et des choses, qui a apporté, dans la valeur de la propriété, des changements profonds, elle reste immuable dans son caractère fantastique. Ainsi, l'on rencontre un terrain, dont la superficie est évaluée à 500 mètres carrés, avec un rendement nul et une valeur estimée à 400 francs, taxé de 6 piastres. Mais, à côté, on voit une immense et luxueuse bâtisse, ayant coûté 500000 francs, rapportant 20000 francs de revenus annuels et englobant un vaste domaine, payer 3 piastres d'impôt foncier. Comme ce sont les plus forts qui bénéficient au Liban de cet état de choses, ils trouvent que tout y est au mieux, et ils s'opposent énergiquement à toute revision de répartition fiscale.

Allons jusqu'au bout, en parlant des revendications libanaises sur la Bekaâ et les villes du littoral méditerranéen. Nous savons bien, qu'en disant toutes ces vérités, nous soulèverons contre nous la plus violente tempête. Mais nous préférons la subir que céler à la France et aux Français la vérité. La France est notre mère commune, et on ne cache rien à une mère, quand on attend d'elle et le remède et le salut.

La revendication sur la Bekaâ a été inaugurée par Daoud pacha, le premier gouverneur général du Liban. C'était en 1862; la Porte, qui avait eu toutes les peines pour clore, sans grands dommages, les événements de

1860 et obtenir la cessation de l'occupation militaire française en Syrie, voyait, avec effroi, se rouvrir la question libanaise sous le jour des revendications nouvelles de Daoud pacha. Celui-ci était précisément le protégé du grand vizir Fuad pacha, et il avait en ce dernier une foi absolue. Comme il insistait, en vain, auprès de la Sublime-Porte, pour l'adjonction de la Bekaâ au Liban, Fuad pacha lui insinua, dans une lettre confidentielle, que, étant donné l'entêtement de la Porte à décliner ses propositions, il était opportun d'offrir sa démission, qu'elle n'oserait pas accepter, de crainte de complications diplomatiques ultérieures, et qu'elle serait ainsi amenée à permettre l'adjonction des terrains réclamés. Daoud suivit naïvement ce conseil : il offrit sa démission; à sa profonde stupéfaction, elle fut immédiatement acceptée. Pour cette fois la finesse de la ruse resta du côté du Turc, aux dépens de la confiance enfantine du gouverneur arménien. Et le Liban ne réclama plus rien; il laissa même supprimer la redevance, que la Porte lui avait garantie, sous les auspices des puissances protectrices, et instaurer dans ses tribunaux le système judiciaire des provinces turques. Les gouverneurs généraux sont sans doute responsables des atteintes portées aux privilèges de la Montagne, mais il faut avouer, hélas ! que leurs initiatives ont été secondées par les Libanais. Pendant les trente dernières années, c'était à qui parmi eux rechercherait le plus les faveurs de la Porte, au prix de leur amour-propre et de la cohésion, qui, seule, pouvait maintenir le prestige moral de l'autonomie libanaise. Les patriarches eux-mêmes allaient à Constantinople mendier la faveur du padischah, en assurant son gouvernement « de leur sincère et entier esclavage ». Ce n'est que depuis que la Constitution fut

proclamée en Turquie et Abdul-Hamid détrôné, que des jeunes Libanais entreprirent de revendiquer pour leur pays l'acquisition de ports sur la Méditerranée et l'adjonction de la Bekaâ. Leurs aspirations n'étaient pas mal vues dans certains centres diplomatiques, où l'on trouvait opportun de libérer du joug insupportable des Turcs le plus de territoire possible. Les habitants de la Bekaâ eux-mêmes considéraient alors comme un bienfait de se détacher du vilayet en faveur du Liban. On sait que, depuis, l'un d'eux, celui qui avait soutenu les revendications libanaises de tout le prestige de sa personne et de l'autorité de son important parti, paya de son martyre sa courageuse initiative; les Turcs n'épargnèrent pas non plus sa famille. Néanmoins les arguments des Libanais n'avaient aucune chance de réussir, si l'Europe ne devait les imposer par la force à la Turquie. Les villes de Tripoli, de Beyrouth, de Saïda et de Sour n'ont en effet appartenu au Liban d'aucune façon et à aucune époque; le contraire peut être soutenu. Quant à la Bekaâ, elle aussi n'a jamais fait partie du Liban. Sans doute, certains villages de cette plaine avaient été la propriété de notables druzes et même chrétiens; certains autres, grâce aux razzias de l'époque où sévissaient l'anarchie et la guerre civile, payaient tribut à certains chefs libanais, mais cela n'a duré que peu de temps et, en tout cas, tous ces villages n'ont à aucun moment cessé de relever de l'administration du vilayet, auquel ils versaient sans cesse les impôts fonciers et la taxe de la dîme. Un seul exemple nous dispensera, pour démontrer le mal fondé des prétentions libanaises, d'en dire davantage. On sait que c'est durant le gouvernement de l'émir Béchir II que le Liban atteignit en Syrie l'apogée de sa force. Or l'émir Béchir lui-même,

ayant jeté son dévolu sur le village de Karak, à 2 kilomètres à peine de Zahleh, et qui relevait des émirs Harfouche de Baalbeck, ne put se rendre maître de cette petite localité, malgré une campagne militaire, qu'à la suite d'un accord amical avec l'émir Khanjar l'an 1808. Comment peut-on prétendre, après cet exemple, que les Libanais ont possédé la vaste Bekaâ, lorsque les localités situées à la porte de leur pays ne leur appartenaient pas?

Et peut-on, d'autre part, soutenir que la famille de Parme a été maîtresse de la France, parce que le domaine de Chambord lui a appartenu? Jusqu'à nos jours, les Zahliotes possèdent en propriété des villages dans la Bekaâ, mais ceux-ci ne relèvent et ne dépendent pas moins du gouvernement du vilayet de Syrie. Répétons que la Bekaâ n'aurait pas mieux souhaité que de dépendre du Liban, si la Syrie devait demeurer sous le joug direct des Turcs. Mais si la destinée réserve à la Syrie le bonheur, tant attendu, de se voir administrer par la France, les Syriens, jaloux de leurs ports et de leur plaine, auxquels ils ne permettront à personne de toucher, obéiront avec joie à la direction française.

Nous venions à peine d'écrire les lignes qui précèdent, lorsque nous reçûmes la circulaire d'un Congrès libanais, qui « se tiendra le 1er septembre 1915 à New-York, dans le local et sous les auspices du comité du Réveil libanais ». A notre étonnement, nous y lisons que le but de ce congrès sera « d'ériger le Liban en principauté constitutionnelle absolument indépendante, gouvernée par un prince étranger, et de prévoir tous les moyens efficaces et possibles pour assurer la réalisation de ce but ». De la Turquie, qui a à l'heure actuelle une main absolue sur le Liban, de la France, qui possède sur la Syrie en général,

et sur le Liban en particulier, des droits moraux et matériels incontestables, la circulaire ne tient compte ni ne souffle mot. Ses auteurs mettent en doute la victoire de la France et de ses alliés; leur mémoire ne garde aucun souvenir des bienfaits que, depuis des siècles, la France a prodigués aux Libanais; ils ont la folie de croire que leurs privilèges doivent le jour, non à la France et à ses alliés, mais à eux-mêmes, et que, sans la France et ses alliés, ils pourront, dans une Turquie victorieuse ou vaincue, acquérir pour leur pauvre pays une existence politique quelconque!

Nous voulons plutôt croire que c'est là l'œuvre de quelques illuminés ou égarés. Le peuple du Liban ignore leur initiative, ou la répudierait, s'il en avait connaissance. En tout cas, nous pouvons déclarer que les Grecs Melchites ne veulent s'y associer d'aucune façon, et tant que la France n'y donne pas son approbation. Il en est, très probablement, ainsi des Orthodoxes, des musulmans et des Druzes du Liban. On en verra les raisons dans ce qui suit. Mais avant, rappelons aux auteurs de la circulaire quelques vérités inéluctables.

Supposons l'impossible, et disons que leur rêve d'ériger le Liban en principauté indépendante, sous le gouvernement d'un prince étranger, s'est réalisé; d'où la future principauté tirera-t-elle les fonds nécessaires à sa vie et à son développement? Le budget actuel atteint exactement un million quarante-sept mille francs; il ne suffit qu'avec peine à l'entretien de ses fonctionnaires limités et, du reste, mal rétribués. En pressurant la pauvre population jusqu'à l'iniquité, on doublerait les revenus du budget et, l'on aurait deux millions de francs : est-ce avec cette somme que les Libanais payeraient la liste

civile d'un prince, entretiendraient des ministères et des directions indépendantes, feraient face à des dépenses qu'imposeraient des relations internationales, pourvoieraient à la défense terrestre et maritime du pays, construiraient des routes, des voies et des ponts, créeraient une industrie et développeraient les affaires, tout en assurant le crédit ?

Comment, d'autre part, pourrait subsister un pays par lui-même, quand il produit dix et achète au dehors quatre-vingt-dix de ce qu'il faut à sa propre subsistance? quand il n'a même pas un port sur la mer ? Qu'on ne parle pas du port de Djounié, qui est inexistant, et qui ne pourrait se développer qu'à la suite d'un accord préalable avec la Société française du port de Beyrouth, qui détient, par firman, des droits sur les importations de toute cette partie du littoral. Même si un accord intervenait avec la susdite Société, Djounié, pour devenir un vrai port, aurait besoin d'un concours de circonstances qui ne pourront se réaliser avant longtemps. Qu'on ne caresse pas davantage le rêve insensé d'annexer au Liban soit des villes maritimes, soit la plaine de la Bekaâ : à aucun prix, ces localités ne voudraient abandonner les avantages d'un gouvernement puissant et riche, comme celui qu'elles espèrent trouver après la guerre, pour vivre sous la tutelle d'un pays pauvre, qui ne les recherche que pour les exploiter.

La bienveillance de l'Europe, et surtout de la France, a voulu jusqu'ici que le Libanais trouve, autant que les autres sujets de la Turquie, accès aux fonctions publiques de l'Empire, qu'il commerce sur son sol, exempt de toute charge, et que les importations et les exportations libanaises ne subissent ni droit fiscal, ni droit d'octroi.

Nourrira-t-on l'illusion de croire que, le jour où le Liban s'érigerait en principauté indépendante, à côté d'une Syrie soumise à un régime d'ordre et de progrès, celle-ci accepterait de continuer à laisser les Libanais jouir à ses dépens des avantages actuels? Ce serait méconnaître la loi de la concurrence et de la lutte pour la vie, ainsi que les exigences du système économique dans un pays éclairé et ordonné.

Encerclés de toutes parts, vivant sur un sol ingrat et incapable de les nourrir, privés des voies bienfaisantes du commerce, et, sans industrie, diminués de jour en jour par l'émigration incessante, malgré les facilités dont ils jouissent actuellement dans l'Empire, comment donc les Libanais pourront-ils vivre et se développer sous un régime indépendant, qui devrait subsister par ses propres moyens? Les organisateurs du congrès ont-ils songé au moins à toutes ces considérations sérieuses?

Peut-être oui. Mais il y a à leurs yeux d'autres considérations, auxquelles ils accordent de préférence leur attention.

Il y a d'abord les Libanais qui craignent qu'un régime commun imposé à la Syrie ne donne à la majorité musulmane du pays une prépondérance telle, qu'eux-mêmes seraient absorbés, annihilés, surtout si un prince musulman était nommé à la tête de ce régime. En cela leurs craintes seraient partagées par tous les non-musulmans de la Syrie, sans excepter les Nouçaïriés, les Druzes et les Chiites. Mais nous avons démontré, dans un autre chapitre de ce livre, que ni la France ni les Syriens n'ont intérêt à la nomination d'un prince quelconque, et quant à la prépondérance musulmane, elle ne peut porter ombrage qu'aux paresseux, car, dans une administration

juste et égale pour tous, le mérite et le droit seuls constituent des titres valables et trouveront toujours une garantie de sauvegarde complète.

Il y a ensuite ceux qui forment une majorité au Liban, grâce au nombre supérieur des ressortissants de leur communauté. Ils se considèrent comme les vrais maîtres du pays, depuis 1860, et ont effectivement agi en conséquence, mais souvent au détriment des autres communautés. Ils s'arrogent donc le droit de dominer les minorités existantes au Liban, mais dénient aux majorités le droit de les gouverner, même sous un régime infiniment meilleur. Pour eux, un principe n'a de valeur qu'autant qu'il répond à leurs aspirations personnelles. L'instauration d'un régime syrien stable, égal pour tous et juste, où seuls le travail et le mérite confèrent des droits, leur est complètement indifférente.

Il y a aussi les autorités religieuses. Leur chef s'est attribué le droit de diriger et de contrôler toutes les affaires politiques et administratives du Liban; il est juste de dire que les Libanais n'ont pas senti jusqu'à ce jour les effets salutaires de son immixtion politique. Néanmoins ce chef et ses subordonnés sont excessivement jaloux de leurs prérogatives politiques; le règne temporel est, à leurs yeux, indispensable, non seulement à leur prestige religieux, mais surtout à la conservation et au développement de leurs biens terrestres. La cinquième partie de la propriété libanaise, et la meilleure, est tombée en leur possession, presque toute affranchie d'impôt. Ils savent que la charité bien ordonnée commence par soi-même, et ils aiment la France, mais selon le dicton arabe : *Mon Dieu, accorde-lui tous les bien-être, mais tiens-la toujours à quelques kilomètres.* La prospérité de la Syrie

et du Liban leur importe peu, si leurs privilèges politiques devaient être sacrifiés, et leurs propriétés, comme toutes les autres, imposées. Chefs prévoyants, ils prendront toutes les mesures, soulèveront tous les obstacles capables de préserver de toute atteinte leurs privilèges; mais, hommes prudents, ils se dissimuleront derrière des fidèles dévoués ou des tiers naïfs, de manière à bénéficier de leur succès et à ne pas pâtir de leur mécompte. Ne leur dites pas surtout que la France a proclamé que « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation »; ils le savent, par expérience, mieux que vous et moi. Ne les persuadez pas que les Maronites jouiront toujours des bienveillantes attentions des Français; ils en sont parfaitement convaincus. Ne leur dites pas, non plus, que les Libanais, soumis à un commun régime, dirigé par la France, seront, vu la pauvreté du Liban, à charge à leurs compatriotes syriens; que leur apport matériel dans la communauté se soldera par un déficit considérable, et que, par contre, le bénéfice qu'ils retireront compensera au delà les avantages, plus apparents que réels, de leur autonomie actuelle; de tout cela ils ne doutent pas. En vain on leur rappellera qu'après cinquante-cinq années d'autonomie, en elle-même bienfaisante, on n'aperçoit pas dans le Liban un progrès digne de ce nom, au point que l'émigration y devient de plus en plus intense, que la morale et l'instruction des Libanais n'ont progressé que dans la mesure commune aux autres populations de la Syrie, saintement ils vous soutiendront que tout cela ne compte pas en face des intérêts sacrés qui leur sont confiés par la Providence, et que l'indépendance seule peut sauvegarder.

Il y a enfin certains Libanais qui se sont octroyé la

mission de représenter le Liban, bien qu'il ne les en ait pas chargés. Parmi eux, il y en a qui, depuis l'âge de quinze ans, ont dû émigrer du pays, qu'ils n'ont jamais revu et dont ils renient la nationalité; il y en a d'autres, dont en vain on citerait le nom à leurs compatriotes, qui les ignorent parfaitement, et d'autres, qui doivent leur subsistance à la charité française. Tous ces messieurs travaillent, les uns en sous-main, et les autres au grand jour, en vue d'assurer l'indépendance du Liban, non par patriotisme, ni par conviction, mais dans l'espoir naïf d'échanger leur agitation contre des postes rétribués ou des faveurs rémunératrices.

Hâtons-nous de dire que la masse du peuple libanais est étrangère à toutes ces intrigues. Le peuple, simple et travailleur, aime sincèrement la France et il a en elle une entière confiance. Il remet entre ses mains ses destinées, assuré qu'elle agira au mieux de ses intérêts. Il comprend parfaitement que la France ne puisse tolérer, en Syrie, ce qui ne devait le jour qu'à l'anarchie de l'administration turque; que, jalouse de son autorité, elle ne laisse pas créer un État dans l'État qui lui est imparti, et que, dans le Liban aussi, elle a autant et plus à faire que dans les autres parties de la Syrie.

Rappelez-vous, frères Libanais, à quelle sévère critique fut exposée la mesure que le gouvernement français prit vis-à-vis des Algériens, en accordant aux seuls israélites le droit de naturalisation. Que vont donc penser tous les musulmans, et les Druzes, et les Chiites, et les Nouçaïriés, s'ils voient la France vous octroyer un régime privilégié, diamétralement opposé au régime égalitaire qu'ils attendent d'elle? Croyez-vous franchement que *tous* vos compatriotes s'en réjouiront, eux qui ont hâte d'entre-

voir un régime capable de leur procurer ce que l'autonomie ne leur donna pas ? Doutez-vous que la France ne soit assez puissante et juste pour mettre chacun à sa place? Facilitez donc sa tâche, vous qui l'aimez, et n'embarrassez pas sa mission bienfaisante de discussions stériles. Prouvez-lui que votre amour est effectif, et non pas seulement platonique. Elle, qui vous a donné les privilèges de l'autonomie, sera meilleur juge pour en faire l'emploi conforme à votre évolution : abandonnez-vous à ses volontés. Ne craignez pas les impôts pour vos terrains, ils ne paieront qu'en raison de leur valeur et de leur rendement. Souhaitez plutôt qu'ils paient un jour de forts impôts, car cela prouvera qu'ils auront acquis plus de valeur et fourni un rendement plus considérable. Loin de perdre vos places au Liban, vous bénéficierez au contraire, grâce à votre intelligence, d'autres places dans le reste de la Syrie. Le régime commun stimulera le zèle et l'aptitude au travail des vôtres. Ce ne sont pas les impôts qui ruinent un pays, mais les traditions vétustes, les régimes improductifs et stériles, la stagnation. Les richesses s'acquièrent par la lutte, le libre échange des idées et des choses, à portes ouvertes, et par la coopération générale; la misère est la conséquence des systèmes prohibitifs et immobiles, assis sur une base étroite et mesquine. Vos autorités religieuses elles-mêmes ne tarderont pas à s'apercevoir de leur erreur, quand elles constateront que l'abandon de la politique leur fournit le moyen de se consacrer mieux et plus aux œuvres purement divines. Leurs propriétés seront respectées et prospéreront : peut-être seront-elles seulement quittes à consacrer aux œuvres de la charité une partie de leurs revenus, et c'est vous, frères Libanais, qui en profiterez.

CHAPITRE XIII

La question juive et la Palestine. — Colonies juives : Jaffa et ses environs, Jérusalem et ses environs, Safad et Blad-Bichara, Haïffa et ses environs, le Hauran et le Jourdain.

On pourrait l'appeler la question plus d'une fois millénaire. Depuis que Trajan détruisit Jérusalem et dispersa les Juifs, ceux-ci n'ont pas cessé, à travers les siècles et les plus effarantes vicissitudes, de tendre leur effort, individuel et commun, à reprendre pied en Palestine. Cette contrée sera toujours pour eux la terre promise.

Durant le régime d'Abdul-Hamid, ils crurent que la profonde corruption de l'administration ottomane ne saurait pas résister aux magnifiques pots-de-vin, qu'ils lui offriraient, pour lever l'opposition décrétée contre l'acquisition, par leurs coreligionnaires, de terres en Palestine. Mais, leurs calculs avortant, ils s'adressèrent directement au sultan, et finirent, en face de son refus obstiné, par lui proposer de prendre à leur charge toute la dette de l'Empire, en en abaissant le taux de 4 et demi à 2 et demi pour 100, à la seule condition de permettre aux Juifs de se rendre acquéreurs de terres en Palestine. Bien que la proposition fût vraiment tentante, Abdul-Hamid leur fit savoir qu'il leur permettrait, tout au plus, de résider et d'acheter des terres en Mésopotamie, et ailleurs qu'en Palestine, mais à condition que le nombre

d'une agglomération juive ne dépassât, nulle part, le nombre de mille individus. Ces négociations en restèrent à ce point, et les Juifs désespéraient d'une solution propice, lorsqu'ils apprirent qu'un comité de Jeunes-Turcs se formait en Macédoine pour détrôner Abdul-Hamid. Ils s'y firent admettre en masse et transportèrent son centre d'activité dans la ville israélite de Salonique, où ils initièrent la majorité de ses membres aux loges maçonniques. Point n'est besoin d'ajouter qu'ils secondèrent fébrilement les Jeunes-Turcs de leur expérience et avec l'argent qui leur manquait; ils surent même se rendre tellement indispensables, qu'ils obtinrent la promesse catégorique, au temps où les conjurés arriveraient au pouvoir, de leur permettre l'acquisition de tout ce qu'ils voudraient en Palestine. Les Jeunes-Turcs ne tinrent pas, naturellement, leurs promesses, bien que leur ministre des finances, d'origine juive et entouré de conseillers et d'amis israélites, auxquels seuls il réservait les faveurs de l'État, fît des efforts énergiques pour leur rappeler qu'ils avaient à ne pas mécontenter une communauté dont l'inimitié pouvait devenir redoutable. L'obstination des Jeunes-Turcs eut pour motif la crainte d'un soulèvement de la part des Arabes, tant chrétiens que musulmans. L'activité que montrait le Sionisme en Palestine, depuis quelque temps, en dépit des ordres de Constantinople, les acquisitions territoriales qu'il réalisait, en achetant la complicité des gouverneurs généraux de Syrie, et l'immigration qui, chaque jour, s'annonçait plus intense en terre sainte, avaient réveillé toutes les craintes de la population. Tel un coup de foudre, une campagne de presse, violente et exaspérée, éclata; des dépêches et des requêtes de protestation ne cessaient de parvenir aux gouvernants, avertis-

sant et menaçant. A aucun prix, on ne tolérerait ni des cessions territoriales aux Israélites, ni de nouvelles colonies juives en Palestine.

Cependant, ces colonies étaient devenues quand même nombreuses et prospères, grâce à l'obstination des comités protecteurs et à la connivence des fonctionnaires turcs. Il n'est pas sans intérêt que nous en donnions ici un aperçu, que nous empruntons, en majeure partie, à la revue arabe *l'Orient* des Pères jésuites de Beyrouth. Elles sont donc au nombre de cinq principales, comme on va le voir.

1° JAFFA ET SES ENVIRONS

Une société russe, fondée pour l'aide des paysans et des ouvriers juifs en Palestine et en Syrie, et qui n'est elle-même qu'une branche de la fameuse « Amis de Sion », délégua, en 1891, l'ingénieur Zib Tiomékine afin de jeter les bases d'une colonie juive à Jaffa et dans ses environs. L'œuvre réussit à acquérir de vastes terres et à y installer les éléments d'une colonie prospère, dont le nombre actuel des participants est de six mille, pour la seule ville de Jaffa.

Au nord-est de Jaffa, on trouve une autre petite colonie d'une vingtaine de maisons et qui exploite, avec d'autres terres, le vaste jardin du banquier défunt Montefiori.

Sur la route conduisant à Jérusalem, et non loin de Jaffa, on rencontre une propriété d'environ 240 hectares, que son donateur, Ch. Netter, laissa, en 1870, aux Juifs, pour en faire une école d'agriculture pratique. A l'heure actuelle, soixante jeunes Israélites y font leur éducation agricole.

A sept kilomètres de Yazour, sur la route conduisant à Gaza, se trouve l'importante colonie agricole fondée par le baron Edmond de Rothschild, en 1882, et dont dépendent des propriétés, d'une superficie d'environ 600 hectares, couvertes de plantations fruitières et notamment de 800 000 pieds de vigne, qui ont fourni en 1890 environ 155 000 kilogrammes de raisin. Cette colonie comprend un temple, un hôpital, une école et des dépendances importantes, dont une fabrique de vin réputée. Elle compte 60 maisons et 300 habitants.

A trois kilomètres de distance et au sud de la précédente, est située la colonie Raobine, due à l'initiative du rabbin de Cherson de même nom. Elle a 135 hectares de superficie et une quinzaine de familles, qui s'occupent de plantations de vignes, d'arbres fruitiers et d'élevage d'abeilles. Mais le travail est, en réalité, exécuté par les ouvriers indigènes, sous leur direction.

Les Ruines de Diran se trouvent près de Ramleh et constituent une colonie, fondée en 1890 par la société des « notables israélites russes ». Elle comprend une superficie de 950 hectares et des plantations de vignes et de mûriers.

Près de Yamania, au sud-ouest de Ramleh, le baron Rothschild fonda, en 1883, une autre colonie du nom de Akroun, de 700 hectares de superficie. Un temple et une école desservent ses habitants, au nombre de 200. Là, comme presque partout ailleurs, le dur labeur est demandé aux indigènes du pays.

A six kilomètres d'Akroun se trouve Kattra, colonie créée par les Amis de Sion, en 1884. Sa superficie est de 280 hectares et comprend, entre autres, 8 000 pieds de vigne.

Kastina, à neuf kilomètres de Kattra, est aussi une création du baron Rothschild, à l'usage des juifs de Bessarabie, et comprend 630 hectares de terre.

Omm-Labiche, sur la route de Jaffa à Naplouse, au sud-est, a été occupée par les émigrants russes en 1882, sous la protection des Amis de Sion et de Rothschild. Cette colonie possède 1 300 hectares de terrains, qui comprennent, entre autres, 200000 pieds de vigne. Les habitants dépassent 400.

Dans la petite ville de Lydda, les Israélites possèdent aussi des moulins et une distillerie pour les huiles.

2° JÉRUSALEM ET SES ENVIRONS

Il y a trente ans encore, les Juifs habitaient dans l'intérieur de l'enceinte qui entoure la ville sainte. Mais le nombre des émigrants augmenta tellement depuis, que force leur fut de se construire des demeures au dehors. Des associations diverses les y aidèrent, et une nouvelle et importante ville se trouva, ainsi, créée, au sud et à l'ouest de l'antique cité, entre Bab-el-Amoud et Bab-el-Kalil.

Le richissime banquier Montefiori vint ensuite et construisit, près de la Porte de Sion, une grande colonie, qu'il partagea entre les Eschkinazims, émigrés du nord d'Europe, et les Safardims, venus d'Espagne et de Portugal.

La colonie de Jérusalem comprend de nombreux quartiers, dont chacun compte entre 300 et 400 maisons. Le nombre atteint 70 000 habitants.

3° SAFAD ET BLAD-BICHARA

Safad compte parmi les quatre villes saintes du judaïsme; les trois autres sont : Jérusalem, El-Kalil et Tibériade. Le nombre des israélites y est de 15 000 habitants.

A trois kilomètres de Safad, on rencontre Miron, village qui constitue un lieu de pèlerinage pour tous les Juifs. Il paraît que les tombes des fameux grands rabbins Hillel et Chammay, ainsi que les restes des docteurs Youhannan Sandlar et Chamoun ibn Youhay, s'y trouvent. Les Juifs de Tibériade possèdent, dans ces parages, 450 hectares de terre; ils en ont 1 350 à Kafr-Sabt, entre Nazareth et Tibériade, et 90 à Hittine.

A Roche-Fana, entre Safad et le Jourdain, Rothschild possède, à l'usage de ses coreligionnaires d'origine roumaine, une colonie de 720 hectares, comprenant 200 ouvriers et 200 000 pieds de vigne.

Au nord de Safad, les Juifs ont acheté, en 1890, 430 hectares, dénommés présentement la colonie d'Aïn-el-Zeïtoun.

Colonie de Mahneïm, appartenant à Rothschild, et située à Blad-Bichara, entre Safad et Houlé, d'une superficie de 570 hectares.

Près du pont de Banat-Yakoub, sur le Jourdain, les Juifs ont acquis, en 1884, environ 200 hectares.

A côté de ces derniers terrains, à Marschmar Hayardin, on trouve une autre colonie de 180 hectares, contenant 70 000 pieds de vigne, dont on fabrique exclusivement du vin.

Sur les bords du lac Houlé, Rothschild possède la colonie Zoubaïd, dont la superficie est de 216 hectares.

L'Association parisienne de Palestine s'est rendue propriétaire, il n'y a pas longtemps, de 1 000 hectares de terres à l'ouest des sources du Jourdain et y a acheté le village Moutillé.

4° HAÏFFA ET SES ENVIRONS

Les Amis de Sion ont acheté, en 1891, tout le village de Kafratta et d'autres terrains sur le littoral entre Haïffa et Saint-Jean-d'Acre. Seul un ordre impérial mit terme à l'extension de ces acquisitions dans ces parages fertiles.

A Haïffa même, il y a une importante colonie allemande, composée, en majeure partie, d'israélites.

A Zammar, ils possèdent une colonie aussi importante que prospère. Les villages Tantoura, Ommel-Jimal, Ommel-Tout, Kaffara. Atlit. en dépendent. Leur superficie dépasse 2 500 hectares, et comprend un grand nombre de plantations fruitières, dont 150 000 pieds de vigne. Elle aussi relève du baron de Rothschild.

Près du Mont-Thabor, et dans la plaine d'Esdredon, les israélites ont acquis de vastes terres dépassant 3 000 hectares de superficie. Les villages Chajara, acheté à M. Saad, et Foulé, cédé par M. Elias Sursock, leur appartiennent.

Un autre village, Abou-Choucha, de 4 000 hectares, et situé dans ces parages, appartient aux juifs Bergheim.

5° LE HAURAN ET LE JOURDAIN

Les possessions juives dans le Hauran représentent un important district. L'Association parisienne de Palestine

a réussi, en 1892, à acquérir 12 000 hectares dans les environs de Cheikh-Saad, comprenant les villages de Souhm-Joulan, Jilline, Tall-Amidoun, Beït-Akkar, etc. Elle possède, en outre, 9 000 hectares, dont dépendent les villages Beïtima et Khan-el-Cheikh, près de Damas, aux pieds du mont Hermon.

Les juifs possèdent aussi, dans la vallée du Jourdain, d'autres petites colonies, qui s'efforcent, avec une obstination digne d'admiration, de s'étendre peu à peu.

Par cet aperçu, on voit donc que les juifs possèdent, en Palestine, environ 60 000 hectares, occupés par 120 000 de leurs coreligionnaires, nombre qui ne cesse d'augmenter tous les ans, grâce à un intense mouvement d'immigration venant de toutes parts.

Quelle va donc être la ligne de conduite que devra suivre le gouvernement : 1° en face de l'immigration juive en Palestine; 2° en ce qui concerne la faculté de leur accorder, ou de leur refuser, le droit d'acquérir, en terre sainte, des terres nouvelles? Cette question, comme nous l'avons dit, plus d'une fois millénaire, n'est pas facile à résoudre, si on veut tenir compte des droits des juifs, comme hommes qui se soumettent à toutes les lois d'un État qu'ils adoptent, et des intérêts des indigènes, que le devoir de l'État est de protéger contre les autres, et quelquefois aussi, contre eux-mêmes. Certes, l'État, conscient de sa force et de son équité, ne saurait dénier à l'individu, qui conforme ses actes à toutes les exigences de la loi, d'acquérir des biens, quels qu'ils soient, même sous prétexte que cet individu est étranger ou juif. Les juifs, autant que les autres hommes, ont droit au respect et à la justice; dans les revendications sociales, aucune

autorité qui se respecte ne saurait les différencier d'autrui. Leur immigration en Syrie, considérée en elle-même, ne peut que rendre au pays de très grands services : augmentation de la main-d'œuvre, dont le besoin est si pressant, apport intellectuel, financier et commercial, exploitation de terres abandonnées, ou de quelques industries négligées, etc. Mais considérée à un point de vue politique et national, cette immigration change complètement d'aspect. Il y a, en effet, en Palestine, des habitants qui ont acquis sur le pays, et ce depuis une dizaine de siècles, des droits imprescriptibles que l'État ne peut pas ne pas protéger et défendre. Si le citoyen, individuellement pris, dispose, de par la loi, de sa propriété et est libre de la céder à qui il veut, ce droit doit lui être retiré, quand il est souvent répété en faveur d'un tiers, dont l'accaparement porte atteinte à la communauté occupante. Or l'État ne peut ignorer ni les tendances séculaires des juifs, ni le but précis des sociétés judaïsantes, qui ont en tête la fameuse Association des Amis de Sion, à savoir la reconstitution d'un État juif en Palestine. La réalisation d'un tel projet créerait un danger bien grave, non seulement pour les indigènes, spoliés et subjugués, mais pour l'État lui-même, désormais menacé.

Ce sont ces considérations qui constituent les côtés insolubles du problème. Il faudra pourtant rechercher une solution moyenne qui puisse, tout en protégeant les habitants, permettre aux juifs d'immigrer en Syrie et d'acquérir un certain nombre de propriétés, bien que celles qu'ils y possèdent déjà soient à même de répondre à la plupart de leurs besoins. Nous n'avons pas la prétention d'indiquer les données et les détails d'une telle solution, mais nous pouvons cependant rappeler la

proposition du sultan Abdul-Hamid aux juifs, à savoir que l'immigration leur serait absolument permise, que l'acquisition, par eux, de terres, toutefois situées en dehors de la Palestine proprement dite, leur serait accordée, à condition de se faire préalablement naturaliser et de ne jamais former une agglomération dépassant le nombre de mille ou de deux mille hommes, chaque agglomération devant être distante de l'autre par un nombre de kilomètres à déterminer. Ces conditions ne peuvent qu'être agréées par les juifs, si leur immigration ne vise que le bien-être de leurs coreligionnaires, et si elle ne cèle pas une arrière-pensée quelconque, que semble indiquer actuellement leur soin de vivre en marge des indigènes, de se créer une monnaie divisionnaire spéciale et de porter leurs litiges devant des tribunaux spéciaux, constitués à leur usage par leurs propres coreligionnaires. Les israélites n'ont, en tout cas, aucun intérêt à se laisser porter à des prétentions exagérées, ou à une politique antifrançaise en Palestine, prêchée par le remuant M. Wolf de Londres. Bien que celui-ci cherche à faire croire qu'il travaille pour les intérêts britanniques, chacun sait qu'il est Allemand, et qu'il est resté absolument acquis à la cause teutonne, qui seule inspire son activité. Or les Syriens, encore qu'ils consentent à tolérer une immigration juive modérée, opérée sous l'influence et le contrôle français, s'opposeront de toutes leurs énergies à l'invasion de colons juifs et allemands, car l'expérience, faite déjà à Kaïffa et ailleurs, les a pour toujours fixés sur le compte de ces hôtes indésirables et ils ne veulent à aucun prix la recommencer!

CHAPITRE XIV

Le khilafat : Propos sacrés, loi et tradition. — Différence es sectes islamiques : Sunnites, Chiites, Zéïdites, Wahabites, Nouçaïriés, Ismaïliés, Druzes. — Conditions. — Le khilafat des sultans ottomans. — Le khilafat de demain. — Les chérifs authentiques.

La guerre avec la Turquie a révélé que les questions religieuses et juridiques de l'islam sont tout à fait étrangères à la presse en France. Il ne manque pourtant pas de savants mahométans qui auraient mis avec plaisir leur plume au service de la cause française, d'autant plus que le droit se trouve de leur côté. Mais le silence lui-même n'aurait été qu'un demi-mal, si certaines feuilles n'avaient cru devoir formuler, sur la matière du khilafat et de la guerre sainte, des données fantaisistes. Un journal de Paris, qui passe pour être très sérieux cependant, s'est contenté de puiser ses informations islamiques à des sources de fortune. Pour étayer sa documentation, par exemple, il cite à tout propos les noms de Kawakibi et de Oum-el-Kora. Ces deux étranges noms semblent en imposer au lecteur français, mais le musulman en sourit malicieusement. Kawakibi n'est qu'un polémiste contemporain qui, pour attaquer Abdul-Hamid, a composé le livre *Oum-el-Kora*, qui n'a aucune ombre d'autorité en matière religieuse ou juridique.

Nous allons donner sur le khilafat un aperçu, que les savants de l'Islam ne désavoueront pas.

La religion musulmane repose sur deux bases fondamentales, à savoir le Koran et le Hadith.

Par le Koran, Dieu a transmis aux hommes les prescriptions nécessaires à leur vie religieuse et civile. Mais comme certains versets ont besoin d'être ou expliqués ou commentés ; comme aussi certains autres doivent être complétés, ce travail s'est achevé par les paroles inspirées du Prophète, par ses actes exemplaires, par les précédents établis par les khalifes Justes, et enfin par l'Ijtihad.

Les paroles inspirées se sont, avec le temps, trouvées ou travesties ou augmentées de propos douteux. Pour définir le nombre des paroles authentiques et leur forme énonciative, une science s'est créée, la science du Hadith. Celle-ci distingua deux sortes de propos : les premiers sont ceux qui ont été transmis par une foule si considérable qu'on ne peut plus suspecter leur origine authentique et qui ont, au point de vue religieux, la même valeur que les versets du Koran. Les seconds ont été transmis soit par un individu, soit par un nombre limité d'individus, représentant nécessairement des hommes dignes de foi et des compagnons du Prophète : leur valeur découle de l'autorité de ceux qui les ont transmis, mais ils n'ont pas en tout cas la force d'une certitude absolue, comme les premiers.

Les rapporteurs du Hadith qui sont les plus cités parmi les compagnons du Prophète sont Ibn-Abbas, Anas Ibn-Malek et Ibn-Mouslem. Mais celui qui illustra cette science fut Mohammed El-Boukhari, mort en l'an 194 de l'hégire. Son grand ouvrage *l'Authentique* (El-Sahih) constitue un monument de recherches et de précision incomparable, en même temps que la plus haute

autorité en la matière. Il faut aussi mentionner le juge Ibn-Iaâd, né et mort en Afrique dans la seconde moitié du cinquième siècle, qui se révéla dans la science du Hadith comme un maître éminent et autorisé.

Les actes du Prophète constituent des précédents sur lesquels on prend exemple pour solutionner un point de droit. On en use autant en ce qui concerne les précédents établis par les khalifes Justes, à savoir Abou-Bakr, Omar, Othman et Ali. Ces actes constituent la Tradition.

L'Ijtihad est cette tension intellectuelle qui recherche la solution des problèmes juridiques religieux et civils. Le Moujtahid doit être savant au point de posséder d'immenses connaissances du Koran, du Hadith et de la Tradition; il doit être pieux et pratiquant pour inspirer le respect et la confiance aux fidèles; enfin il doit être orthodoxe, car la véritable lumière ne se révèle que dans la droite voie. Il est le docteur de la loi, celui qui « étaye ses croyances et ses œuvres sur des raisonnements personnels ». Et c'est ainsi qu'un grand Moujtahid, commentateur du Koran, l'illustre Fahr ed-Din er-Razi, a pu dire : « Les Oulémas sont en réalité les Princes des Princes (1). »

Mais l'Ijtihad lui-même se divise en Ijtihad absolu « capable d'extraire directement et la méthode suivant laquelle le droit s'élabore, et le droit pratique lui-même : de tels moujtéhids, les jurisconsultes orthodoxes ne

(1) Nous devons de vifs remerciements au comte Léon Ostrorog, qui, nous voyant écrire ce chapitre et le suivant de mémoire et sans l'aide de livre, a bien voulu nous communiquer le *Traité de droit public* d'El-Mawardi, traduit et annoté par lui, et précédé d'une introduction générale, dont la science et la clarté, en matière juridique musulmane, pourraient être enviées par les meilleurs savants de l'Orient. Aussi avons-nous mis à large contribution l'ouvrage du comte Ostrorog.

reconnaissent que quatre, les fondateurs des quatre doctrines ou, comme on dit quelquefois, des quatre rites : l'imâm Abou Hanifa, né l'an 80 de l'hégire, mort l'an 150; l'imâm Malik, né l'an 90, mort l'an 179; l'imâm Ech-Chafii, né l'an 150, mort l'an 204, et l'imâm Ahmed Ibn-Hanbal, né l'an 164, mort l'an 241 » ; et en Ijtihad relatif, où l'on pratique l'imitation pure et simple « en ce qui concerne soit la méthode établie par ces chefs d'écoles, soit les questions de droit pratique tranchées par eux ». Aussi est-il généralement admis dans le monde musulman sunnite (on verra que les autres fractions de l'Islam sont d'avis différent sur ce point) que, depuis les quatre fameux docteurs, la porte de l'Ijtihad, de l'Effort, est fermée. Cette croyance ne découle nullement d'un dogme, mais seulement de l'immense autorité que prirent sur l'opinion islamique les doctrines des quatre imâms et de la décadence intellectuelle qu'occasionnèrent et que maintinrent les Turcs parmi les esprits arabes. Nous rappelons pour exemple que, lorsque Constantinople s'aperçut que le cheikh Mohammed Abdou se révéla comme un moujtahid éminent, qui recherchait dans les doctrines koraniques une adaptation évolutive en harmonie avec les temps modernes, elle le poursuivit, ainsi que ses élèves, des pires persécutions jusqu'à sa mort. Son successeur, le Syrien cheikh Rachid Rida, énergiquement soutenu par les Anglais, continue brillamment son œuvre dans sa fameuse revue *El-Manar*, qui se publie au Caire.

Avant que d'aborder la question proprement dite du khilafat, nous croyons utile de donner les noms des dix compagnons du Prophète, qui forment dans l'Islam une aristocratie religieuse, dont l'autorité est indéniable puisque Mahomet leur a assigné au paradis des félicités spéciales

et qu'il a dit, en parlant d'eux, qu'ils étaient comme les étoiles autour de lui. Citons le comte Ostrorog : « Ce sont d'abord Abou Bakr, Omar, Othmân et Ali..... Puis Talha : Abou Mohammed Talha ibn Obéïdallah, de la maison des Béni-Taïm, l'un des dix premiers convertis, compagnon célèbre par sa bravoure; à la bataille d'Ouhoud, il reçut vingt-quatre blessures et sauva la vie du Prophète; après le meurtre d'Othman, il prit parti avec Aïcha et Zoubéïr contre Ali, et fut mortellement blessé à la bataille du Chameau, l'an 36 de l'hégire; — Zoubéïr : Abou Abdallah Zoubéïr ibn El-Awaam, de la maison des Béni-Assad : un neveu de Hadidja, la première femme du Prophète et, après Abou Bakr, la première personne étrangère à la famille du Prophète qui ait reconnu sa mission; il prit part à toutes les batailles que livra le Prophète, ainsi qu'aux campagnes d'Abou Bakr, d'Omar et d'Othmân, en se distinguant toujours par sa bravoure; il fut tué à la journée du Chameau; — Saâd ibn Abi-Waquaç Malik, de la maison des Béni-Zouhra, l'une des trois premières personnes qui embrassèrent l'islamisme; il demeura fidèle au Prophète à travers toutes les persécutions qu'il eut à subir à la Mecque, émigra avec lui à Médine et se fit remarquer non seulement par sa bravoure, mais aussi par son énergie et ses talents militaires; après la mort du Prophète, il commanda l'armée qui conquit l'Irâq sur les Perses, bâtit la ville de Koufa, remplit pendant quelque temps les fonctions de commandeur de l'Irâq, puis se retira dans la vie privée et mourut à l'âge de quatre-vingts ans environ, dans une terre qu'il possédait près de Médine; — Saïd ibn Zeïd, fils du célèbre Zeïd ibn Amr, qui, avant la venue du Prophète, conviait les habitants de la Mecque à abandonner le culte des idoles et à embrasser la religion d'Abraham.

Saïd fut un des amis les plus dévoués au Prophète et les plus estimés de lui; on le signale comme ayant pris part à la conquête de la Syrie et à la prise de Damas; il mourut près de Médine, l'an 50 ou 51 de l'hégire; — Abdou Rahman ibn Aouf, l'un des dix premiers convertis; il prit part aux deux émigrations d'Abyssinie, émigra à Médine, se distingua à la bataille d'Ouhoud, où il reçut vingt et une blessures; commanda l'expédition de Doumât el-Djandal; on rapporte que ce vaillant homme se distinguait également par une profonde connaissance de la Loi; il jouit d'une grande influence sous le khilafat d'Omar et mourut à Médine l'an 31 ou 34 de l'hégire; — Abou Obéïdah ibn El-Djerrah : Abou Obéïda Amir ibn El-Djerrah, de la maison des Béni-Hârith, l'un des dix premiers convertis, et l'un des compagnons les plus célèbres par sa bravoure, ses talents militaires et son désintéressement; il prit part à toutes les batailles que livra le Prophète et à Ouhoud fut l'un de ceux qui le couvrirent de leur corps; le Prophète de son vivant lui confia plusieurs commandements et lui donna le surnom d'Emîn, l'homme sûr; sous le khilafat d'Omar, il reçut le commandement de l'armée dirigée contre les Byzantins de Syrie; il mourut dans le pays qu'il avait contribué à conquérir, l'an 15 de l'hégire, à l'âge de 85 ans, tandis qu'il y remplissait les fonctions de commandeur. »

Depuis le khilafat de Mouawya jusqu'à nos jours, la question du khilafat, ainsi posée, n'intéresse à la vérité que la partie orthodoxe, ou *sunnite*, du monde musulman. Il est vrai de dire que les sunnites sont de beaucoup les plus nombreux. Cependant la Perse tout entière confesse le chiisme; dans les Indes les chiites constituent une minorité, mais une minorité fort importante; la Syrie,

cendissent de l'oncle d'Ali lui-même. Les seuls khalifes qui trouvent grâce à leurs yeux sont les Fatimites d'Égypte et du nord de l'Afrique, bien que leur origine prêtât aux controverses.

Les *Zéïdites* professent, en ce qui concerne le khilafat, la même doctrine que les chiites, avec cette différence que l'imamât, ou khilafat chiite, doit exclusivement revenir aux descendants de Zéïd.

Zéïd était fils d'Ali, fils de Husséïn, fils d'Ali, gendre et cousin de Mahomet. Il fut un des plus grands représentants de la famille des Alides. Bel homme, généreux, pieux, et d'un courage à toute épreuve, il ne tarda pas à voir le nombre de ses admirateurs augmenter au point qu'un jour, c'était sous le règne de l'Ommiade Hichâm, la population entière de l'Irak se réunit autour de lui et lui demanda de la mener contre les khalifes de Damas. Zéïd voulut se récuser; sa prudence craignit les défections qui avaient valu la mort et la défaite à ses prédécesseurs. Il répondit franchement aux solliciteurs : « O mes amis, je crains votre abandon, sinon la trahison. Rappelez-vous votre conduite autour de mon grand-père El-Husséïn. » Mais ils insistèrent et lui dirent : « Comment abandonnerez-vous le parti de Dieu, quand cent mille épées sont à vos ordres pour le faire triompher et se battre jusqu'au bout à vos côtés? Au nom de Dieu, ne perdez pas l'occasion de reprendre aux Ommiades ce qui est dû à votre maison. Du reste, les populations des villes saintes

tué par Houlagou en 656. C'est sous leur règne que la civilisation arabe atteignit son apogée.

Le sultan Sélim Ier, empereur des Ottomans, usurpa le khilafat au dernier représentant abbasside, réfugié en Egypte, en l'an 1517 de l'ère chrétienne.

du Hedjaz, de Bassorah, du Wasit et du Moussoul, ainsi que celles du Khorassan, du Rayy et du Jourjan se joindront à nous pour soutenir votre sainte cause. » Zéïd finit par se laisser convaincre, et, lorsque les armées venues des pays précités se rassemblèrent au Koufa, il proclama la guerre dans un manifeste resté célèbre, où, entre autres, il dit : « Grâces soient rendues au Dieu qui a bien voulu me permettre de remplir les devoirs de ma mission. A la vérité, je me voyais confus d'aborder, demain au Paradis, le messager de Dieu, mon aïeul, sans avoir commandé sa nation. »

Le khalife Hicham envoya contre lui une armée, sous le commandement de Youssouf ibn Omar. La bataille eut lieu au Koufa; mais, après une lutte meurtrière, les partisans de Zéïd l'abandonnèrent, ainsi qu'il l'avait prévu. Il continua lui-même à se battre avec héroïsme jusqu'à ce qu'il eût reçu une flèche qui pénétra profondément dans son front. Il fit mander un forgeron, qui retira la flèche; mais Zéïd ne tarda pas à rendre le dernier soupir (110 hégire). Il est donc considéré comme le grand imâm des Zéïdites, dont la majeure partie habite actuellement le Yémen. Ses descendants n'ont cessé depuis de longs siècles de présider aux destinées du Touhama du Yémen. Ce sont eux qui se sont toujours héroïquement opposés à l'établissement de la domination turque dans ce pays et à la reconnaissance des khalifes de Constantinople. Ils dénient aux Turcs jusqu'au titre de musulmans et les vouent au même châtiment que les mécréants eux-mêmes, ne les appelant du reste que du nom méprisable chez eux de Roumis. L'imâm actuel des Zéïdites est Yahia, fils de l'imâm Hamid-eddin, tous deux princes aussi énergiques que souples et avisés. Leur lutte contre l'armée ottomane est encore présente à toutes les mémoires. Dans le dernier

accord avec la Sublime-Porte, accord que n'agréa l'imâm Yahia que grâce à l'habile intervention du lieutenant-colonel arabe Aziz Ali bey (1), Constantinople dut reconnaître à Yahia le titre de prince des Croyants et imâm des musulmans, dont son sceau est composé.

Les *Wahabites* constituent une secte autant politique que religieuse. Ils professent dans l'islamisme à peu près ce que les protestants professent dans le christianisme. Ils s'en réfèrent à l'explication individuelle du Koran et n'admettent pas l'intervention des saints entre les hommes et Dieu. Leurs idées à propos des lieux saints, du pèlerinage et du jeûne diffèrent aussi de celles de la doctrine orthodoxe. Le fondateur de leur secte est un Bédouin instruit de la tribu de Tamîm, nommé Mohammad ibn Abdel-Wahab, né dans le Nejd dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Aidé de Sooud ibn Abdul-Aziz, qui était le chef de la tribu de Rabiâa à Daraaya, il commença à prêcher sa doctrine vers 1760. Peu après, l'émir Abdul-Aziz, fils de Sooud, battit complètement une armée turque, envoyée contre les Wahabites, sous le commandement de Zéïd ibn Mousayd, chérif de la Mecque. C'était en 1794. Aussi le parti wahabite s'étendit-il au point de s'emparer de Kerbéla, où ils démolirent le tombeau d'Ali. En 1803

(1) Aziz Ali bey rendit à la Turquie les services les plus précieux. En Macédoine son nom était la terreur des bandes révolutionnaires. Instruit, intelligent et d'une droiture exemplaire, il fut un des principaux promoteurs de la Jeune-Turquie. Lors du mouvement réactionnaire de 1909, il fut le seul officier qui sut imposer l'obéissance à son régiment et qui le maintint jusqu'au bout dans le devoir. Il fut aussi le premier qui rentra à Constantinople à la tête de l'armée. Sans son intervention, l'armée turque aurait été encore une fois de plus décimée au Yémen. Pour le récompenser, les Jeunes-Turcs suscitèrent contre lui de faux témoins et le condamnèrent à mort. Il ne fut sauvé de la pendaison que grâce à l'intervention du gouvernement anglais.

l'émir Abdul-Aziz conquit le Taïf, la Mecque et mit le siège devant Djeddah. Mais sur ces entrefaites il fut assassiné par un sectaire chiite. Son frère Abdallah lui succéda, et ne tarda pas à s'emparer de Médine, ainsi que de tout l'hinterland de Nejd (1815). En face de cette secte de jour en jour plus menaçante, la Turquie impuissante est obligée de faire appel à Méhémet-Ali d'Égypte. Celui-ci envoie contre les Wahabites son fils Ibrahim pacha, à la tête d'une armée considérable, dont le commandant effectif était un Français converti à l'islamisme. Après de nombreuses rencontres, les Wahabites sont définitivement défaits, et leurs chefs amenés prisonniers en Égypte. (Pour plus de détails voir le chapitre sur le Wahabisme.)

Les *Nouçaïriés* et les *Ismaïliés* sont deux sectes, dont l'origine est commune, mais dont les croyances varient, selon qu'elles ont été empruntées à l'islamisme, au christianisme ou à la doctrine de Zoroastre, car leurs fondateurs ont eu recours à toutes ces religions. Ces deux sectes doivent le jour aux karamitas, ou kharijites. Les kharijites sont ceux des partisans d'Ali qui se sont séparés de lui après Ciffin et l'arbitrage qui donna le khilafat à Mouawya. L'un d'eux, Hamdan Ibn Kourmoutt, surnommé l'Homme au grain de beauté, se révéla vers l'an 264 de l'hégire et prêcha la science intérieure, d'où le nom de ses partisans, les Batinioun. Il envoya ses disciples un peu partout en Orient et fit de très nombreux prosélytes en peu de temps. Son principal élève, Nouçaïr El-Nimri, renchérit sur son propre enseignement, élut à son tour, tel le Christ, douze disciples et les envoya prêcher en son nom propre, se substituant ainsi à Hamdan, son maître. C'était un vieillard doué d'une subtile intelligence et consacrant le plus fort de son temps à l'adoration et aux prières. Il limita

pour ses partisans la prière à quatre actes d'adoration, dont deux avant et deux après le coucher du soleil. Le vizir du khalife Mouktafi, craignant l'extension de cette nouvelle doctrine, fit arrêter le vieux Nouçaïr et le mit en prison. Mais la femme du gardien, l'ayant pris en pitié, enivra un soir son mari, prit les clefs, ouvrit la porte de la prison et lui donna la liberté; elle remit les clefs à leur place, et, quand son mari constata la disparition de Nouçaïr, elle lui jura que la porte n'avait jamais été ouverte. Aussitôt la nouvelle se répandit qu'un ange était venu délivrer le prisonnier. De son côté, Nouçaïr confirma énergiquement cette version et augmenta de zèle et d'efforts pour répandre sa doctrine. Il écrivit ensuite un livre où, entre autres enseignements, il disait : « Je suis Nouçaïr, qu'on croit être fils d'Othman, le khalife. J'ai vu le Christ, qui est le verbe de Dieu, et qui est aussi Ahmed, fils de Mohammad, fils de la Hanifia, de la descendance d'Ali, qui est lui-même l'archange Gabriel. Il m'a dit : Tu es le lecteur, tu es le véridique, tu es le chameau qui porte la colère contre les mécréants, tu es le taureau qui porte les péchés des fidèles, tu es l'âme, tu es Jean fils de Zacharie. » Nouçaïr parcourut la Syrie, après avoir répandu sa doctrine dans le Koufa, et disparut peu après sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Ses partisans, les Nouçaïriés, portèrent depuis son nom et ne cessent jusqu'à nos jours de professer sa doctrine, à savoir, le culte d'Ali, dernière incarnation de la Divinité. D'après eux, le soleil s'est arrêté pour Ali, comme pour Josué; le crâne d'un mort lui adressa, comme au Christ, la parole, et c'est Ali qui jugera les hommes à la fin du monde (1).

(1) L'historien Aboul-Fida rapporte, d'Ibn Saïd, que les Nouçaïriés

Les *Ismailiés*, tout en étant Batinites, relèvent, comme partisans, de Djaafar, petit-fils d'Ali. Ils ont constitué une véritable puissance dans l'Irak persan, où pendant soixante et onze années ils ont été gouvernés par des chefs indépendants. De là ils se répandirent en Syrie, où on leur donna le surnom de Vieux de la montagne. Les sunnites les traitent de mécréants et d'impies, autant que de vrais idolâtres, car ils les accusent, ce qui paraît probable, de professer le culte sexuel de la femme. D'autres historiens prétendent que c'est cette secte qui donna le jour aux khalifes Fatimites de l'Égypte. Le fond de leur croyance est encore la divinisation d'Ali (1).

Les *Druzes* croient à leur tour à l'ultime incarnation de la divinité dans un descendant d'Ali, sixième khalife Fatimite, ayant commencé à régner sur l'Égypte à l'âge de onze années, en l'an 386 de l'hégire, sous le nom de Hakim Bi-amr-illah (gouvernant au nom de Dieu), selon l'histoire, et Hakim Bi-amrihi (gouvernant en son propre nom), suivant ses partisans.

Ce fut, à la vérité, un homme étrange. Génial et fou, comme Néron, il unissait, comme lui, un sens aigu des sciences et de l'art à une pitié et à une manie sanguinaire maladives, se faisant aimer des uns et haïr des autres

doivent leur nom à Nouçaïr, esclave libéré d'Ali, ce qui n'est pas probable.

(1) L'historien Ibn At-Tiktaka semble rattacher leur origine à Husséïn ibn Mansour el-Hallaj, surnommé le père de la pluie, qui était d'origine persane et adorateur du feu, et qui prêcha sa doctrine vers l'an 295 de l'hégire. Mais el-Hallaj enseignait plutôt une sorte de panthéisme, qui se manifestait sous un jour particulier. Ainsi, il disait à ses partisans : « Vous êtes Moïse, Jésus, Mahomet et Adam. Leurs âmes se sont transférées en vous, comme l'âme de Dieu est en tous. » Il fut martyrisé, mis à mort et brûlé sous le khilafat d'Al-Mouktadir, en 309.

jusqu'à la mort. Tantôt il simulait un grand zèle pour l'islamisme, et tantôt il faisait massacrer en masse les croyants et arrêter le pèlerinage de la Mecque. On le voit un jour verser des larmes de pitié devant les malheurs d'une veuve, et ordonner le lendemain le massacre de milliers de sujets, sans excepter les femmes et les enfants, pour avoir mangé un légume (le mouloukhia) que sa manie avait prohibé. En l'espace de quelques mois, il persécuta cent mille chrétiens, détruisit mille églises, puis, subitement ravisé, il les prit sous sa protection. Employant, dans sa police secrète, les femmes de mauvaise vie pour espionner la vie intime de ses sujets, il faisait venir les particuliers et leur révélait leurs actes les moins connus, comme lui ayant été communiqués par une révélation céleste. De là à prétendre être prophète et dieu, il n'y avait qu'un pas, que son audace maladive ne se fit pas scrupule de franchir. Les circonstances allaient, du reste, lui fournir l'occasion d'affirmer « ses pouvoirs surnaturels ».

En 395, un homme, du nom d'Abou Rakoua, prétendit qu'il était un descendant des Ommiades ; il revendiqua le khilafat pour son compte et, grâce au mécontentement général contre El-Hakim, il vit un grand nombre de partisans appuyer ses prétentions. Pris de crainte, El-Hakim dépêcha, pour le combattre, un général de grande valeur militaire qui lui était acquis et qui se nommait El-Fadl ibn Abdullah. El-Fadl ne tarda pas à battre les partisans d'Abou Rakoua et à amener celui-ci prisonnier au Caire. El-Hakim lui fit couper la tête et proclama que la victoire n'était due qu'à son pouvoir surnaturel, ce que confirma le général courtisan. Mais ce dernier ne devait pas jouir longtemps de la faveur de ce maître fou et sanguinaire.

Entrant un jour chez El-Hakim, il voit auprès de lui un enfant, beau comme un ange, dit la chronique, qui jouait avec un couteau incrusté de pierres précieuses.

Le khalife, à l'entrée d'El Fadl, se saisit du couteau, déchire le ventre du bel enfant, en retire le foie et les entrailles et les coupe en petits morceaux. Épouvanté de ce spectacle, le courtisan se retire, comprenant qu'il n'avait plus longtemps à vivre. A peine rentré chez lui, l'ordre arrive en effet de le décapiter, ce qui fut fait sur l'heure.

Sur ces entrefaites arrive en Égypte un homme d'origine persane et appartenant à la secte des Batinites. Son nom était Mohammad ibn Ismaïl El-Darazi. C'est de lui que les Druzes devaient tirer leur nom, mais leurs livres l'appellent Nachtakin el-Darazi. Il entre bientôt au service d'El-Hakim et ne tarde pas à proclamer et à prêcher la divinité de son maître. Il rédigea un livre dans lequel il enseignait que l'âme d'Adam a passé en Ali ibn Abi Taleb, sous forme de métempsycose, et de ce dernier aux prédécesseurs du Hakim et au Hakim lui-même, qui est le créateur de toutes choses. Il s'avisa même de prêcher cette doctrine dans une grande mosquée du Caire, mais l'assistance, indignée, se précipita pour le mettre à mort. Ayant réussi à fuir et à se cacher, la population, excitée, pilla sa maison et massacra beaucoup de ses partisans avérés. El-Hakim dut faire partir en secret El-Darazi, à destination de la Syrie. Il y vint habiter Wadi el-Taym, près du mont Hébron, où dominaient les émirs Tanoukhites, qui appartenaient eux-mêmes à la secte batinite. Cette circonstance permit à Darazi de poursuivre la prédication de la nouvelle doctrine et de gagner à son enseignement les émirs eux-mêmes et presque tous leurs partisans. Peu après, en 410 de l'hégire, El-Darazi est tué dans un com-

bat livré aux Tartares en Syrie. Dans les livres druzes, sa mort est placée en 411.

Mais, entre temps, un autre homme, d'origine persane aussi, s'était ouvertement déclaré pour El-Hakim et prêchait sa divinité, tout en se réservant la seconde place après lui. Il se nommait Hamzah, ibn Ali, ibn Ahmad. Un grand différend s'éleva entre lui et El-Darazi. El-Hakim l'envoya prêcher sa divinité en Syrie, où il ne tarda pas à occuper la première place, discréditant l'enseignement de son concurrent, au point que ses partisans maudissent le nom d'El-Darazi. Ils ont même horreur de porter son nom et s'appellent entre eux « les Unitaires », ou ceux qui unifient la divinité d'El-Hakim. Tout en adorant ce dernier, ils vénèrent Hamzah comme son émanation directe et lui décernent le titre de Hadi, ou conducteur dans la bonne voie.

En 411, la sœur d'El-Hakim, nommée Saiydatou el-Moulk, ou Grande Dame du trône, lasse des extravagances de son frère, éprise d'un nommé Ibn Dawass, et craignant que la découverte de sa passion ne lui attirât ainsi qu'à son amant la terrible colère du khalife, décida Ibn Dawass à l'assassiner, ce qu'il fit la nuit au palais, le 3 chawal de l'an 411.

A la mort d'El-Hakim, Hamzah écrivit sa fameuse épître, surnommée « l'épître suspendue », qu'il fit afficher à la porte de la mosquée. Il y enseigne que El-Hakim n'est point mort, mais simplement disparu pour éprouver la foi des fidèles. Du jour où il fut enlevé, le cours des Lois se trouve clos et arrêté; le nombre des élus est définitivement fixé dans la personne de ses partisans; en dehors d'eux, point de salut, mais leur nombre ne peut plus ni augmenter ni diminuer. Aussi un Druze, qu'il le

veuille ou non, restera Druze, comme de son côté l'étranger ne peut plus devenir Druze. Étant mort, le Druze, grâce à la métempsycose, passe dans le corps d'un nouveau-né druze; et il en sera ainsi jusqu'au jour où El-Hakim, revenant sur la terre, condamnera le reste des hommes au feu, et ramènera son fidèle troupeau dans le royaume de la Félicité.

Les livres principaux des Druzes sont : les *Épitres* d'El-Hakim et de Hamzah, les *Commentaires* du Cheikh Baha-ed-Din Es-Sabiri, du Cheikh Zaïn-ed-Din Miydad, du Cheikh Youssouf Kafarkouki, et enfin de l'émir Abdallah-El-Tanoukhi, auquel les Druzes décernent le titre de Sayyid (seigneur) et qu'ils considèrent comme un grand saint. Son tombeau à Obeya, dans le Liban, est un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Le peuple druze se partage en jouhhal, ou ignorants — c'est la très grande majorité de la nation, absolument à l'écart des secrets de la doctrine — et en akkal, ou sages — ce sont les initiés. Pour être initié, il faut être marié, de réputation honorable et de mœurs irréprochables; il ne faut ni fumer, ni boire d'alcool, ni danser, ni chanter des chants frivoles, et répondre à certaines épreuves qu'il serait long de citer en détail.

Lorsque les Druzes se trouvent dans un milieu musulman, ils suivent en apparence toutes les prescriptions des lois de l'islam; ils suivent les prières, simulent le jeûne du Ramadan, et poussent l'esprit d'opportunisme, quand ils y voient une nécessité, jusqu'à embrasser le christianisme tout le temps que cela semblera profitable à leurs intérêts. El-Hakim s'est contenté d'exiger d'eux une fidélité intime et secrète : « Portez-moi, leur dit-il, dans vos cœurs. »

A toutes ces sectes, dont les origines se rattachent à l'islamisme, la question du khilafat actuel est indifférente.

Abordons donc le khilafat au point de vue des Sunnites. Le Coran, étant muet sur l'attribution du khilafat, force est de se référer aux paroles sacrées du Prophète, à la tradition, ainsi qu'à l'Ijtihad, pour fixer cette question importante.

Voici d'abord ce qu'on trouve à ce sujet dans les paroles sacrées citées par El-Boukhari et universellement acceptées :

1° *Le khilafat est dans Koréiche* (la tribu à laquelle appartenait Mahomet);

2° *Le khilafat est dans les Koréichites, même s'il n'en restait que deux personnes.*

Les Chiites s'appuient de plus sur le sacré Hadith suivant :

Dieu regarda parmi la création; il en choisit les Arabes. Il regarda parmi les Arabes, il en élut Koréiche. Il regarda dans Koréiche, il en choisit Hachem (la famille du Prophète). Et il m'a élu parmi les fils de Hachem. Je suis donc la sélection d'une sélection d'une autre sélection.

De son côté l'Ijtihad a institué des conditions spéciales qui seules confèrent la capacité de devenir khalife, doit-on encore être musulman, libre et majeur pour pouvoir être élu. Ces conditions sont au nombre de sept :

« La première est la justice dans la plénitude de ses conditions;

« La seconde est le degré de science nécessaire pour pratiquer l'Ijtihad en matière de décision à prendre ou de sentences à prononcer;

« La troisième est la pleine jouissance des sens de l'ouïe et de la vue, et du don de la parole, tellement qu'ils

soient propres à rendre tous les servics qu'on en retire habituellement;

« La quatrième est la santé des membres du corps, tellement qu'ils soient exempts de tous défauts pouvant empêcher la liberté et la promptitude des mouvements;

« La cinquième est le degré de sagesse nécessaire pour le gouvernement des sujets et la direction des affaires;

« La sixième est le degré de vaillance et de courage nécessaire pour protéger la terre d'Islam et mener la guerre sainte contre l'ennemi;

« La septième est le lignage, c'est-à-dire que le khalife doit être de la tribu de Koréïche (1), ce point ayant fait

(1) L'illustre tribu de Koréïche, dont la généalogie remonte à Ismaïl, fils d'Abraham, comptait au temps de Mahomet environ quinze mille membres. Son fondateur est Qaïs ibn Kinâna, qui donna à la tribu son sobriquet de Koréïche. Les ramifications les plus célèbres de cette tribu sont : les Béni Hachem, dont le prophète Mahomet, qui eut pour père Abdou Allah, mort de bonne heure; et pour oncles Abou Taleb, père d'Ali, et Abbas, aïeul de la dynastie abbasside; — les Béni Harith, dont Abou Obéïda El-Djerrah et Oqba, qui conquit l'Afrique; Moussa ibn Nouçaïr, qui conquit l'Espagne, appartient aussi à cette branche; — les Béni Sâma, auxquels prétendent se rattacher les Samanides, ce qui n'est guère probable, puisque Abou Ibrahim Ismaïl Samani, le fondateur de cette dynastie persane, était un peu Turc et que son père, Asad, qui était au service d'El-Mamoun, prétendait lui-même descendre du prince Sassanide Bahram. Par une étrange destinée leur dynastie devait, en l'an 1000, être détruite par le Ghaznévide Mahmoud; — les Béni Kaab, dont Amr Ibn El-Aç, qui conquit l'Égypte et qui fut avec Mawaya le plus fin diplomate de l'Islam; — les Béni Addi, qu'illustra Omar, le deuxième khalife; — les Béni Taïm, dont Abou Bakr, le premier khalife, et Talha, le célèbre compagnon du Prophète; — les Béni Mahzoum, dont Halid ibn El-Walid, surnommé le Sabre de Dieu, le grand général des premières conquêtes et dont la tombe se trouve en Syrie dans la ville de Homs; — les Béni Zouhra, dont Amina, mère de Mahomet, et Saad ibn Waquaç, qui conquit l'Iraq; — les Béni Abd-el-Ouzza, dont Hadidja, la première femme de Mahomet, et Zoubéïr, le célèbre compagnon; — les Béni Abd Chams, dont Othman, le troisième kalife; Mawaya, le fondateur du royaume

l'objet d'un Naçç et l'accord de la nation s'étant formé en ce sens. » (El-Mawardi.)

Dans un conciliabule resté célèbre dans l'histoire de l'Islam, et qui eut lieu après la mort de Mahomet, Abou Bakr, s'adressant aux Ançars, leur déclara : « Nous sommes les commandeurs et vous êtes les vizirs. » Cela confirmait la parole sacrée et rappelait cet autre propos attribué au Prophète : « Donnez la primauté aux Koréïchites, et n'y prétendez pas vous-mêmes. » En raison de ce naçç, déclare El-Mawardi, d'authenticité reconnue, il ne reste ni doute dont puissent prendre prétexte ceux qui voudraient mettre ce principe en discussion, ni argument que puissent faire valoir ceux qui voudraient le combattre.

L'attribution du khilafat s'opère de deux façons : 1° en vertu d'une élection faite par la nation, ou bien par les personnes qui ont la capacité de la représenter; 2° en vertu d'une disposition émanant du khalife.

On ne cite pas dans l'histoire musulmane le cas d'une élection faite directement par toute la nation. Par contre, la tradition s'appuie sur les élections d'Abou Bakr et d'Omar, qui se sont opérées par l'entremise de cinq et de six personnes formant conclave. C'est la doctrine suivie et adoptée par la généralité des jurisconsultes sunnites. Il y en a même qui soutiennent que la représentation nationale peut se faire par trois et même une seule personne : témoin cette apostrophe d'Abbas, oncle du Prophète, à son neveu Ali :

des Ommiades et les fondateurs du royaume de Cordoue; — enfin les Béni Mouttaleb, dont Mohammed Ibn Idris Ech-Chafii, fondateur d'une des quatre jurisprudences orthodoxes. (Ibn Khaldoun, *Mohammed Emin El-Bagdadi, Sébaïk ez-Zahab fi Marifat Kabaïl el Arab*, cité par Ostrorog.)

« Étends la main que je te reconnaisse le droit au khilafat; la nation dira : l'oncle du messager de Dieu a prêté hommage à son cousin, et il ne se trouvera pas deux personnes pour te faire opposition (1). »

Le contrat de khilafat étant conclu par l'hommage du Baïat et le khalife ayant manifesté son acceptation, la nation est dorénavant irrévocablement liée et placée sous les ordres du khalife.

La nomination de deux khalifes dans des pays différents n'a pas l'agrément des jurisconsultes. Il s'en est cependant trouvé pour soutenir qu'il était permis d'élire simultanément deux khalifes, à condition qu'ils fussent dans des pays très éloignés l'un de l'autre et incapables d'être avantageusement dirigés par un seul khalife.

Le khalife peut disposer du khilafat en faveur d'un successeur qu'il désigne. Mais cette recommandation, bien que devant être prise en sérieuse considération, ne peut se réaliser qu'autant qu'elle est sanctionnée par la nation, ou par ses délégués. Le premier précédent invoqué en faveur de cette thèse est celui que créa Abou Bakr en disposant de sa succession en faveur d'Omar et que les musulmans reconnurent comme légitime. Omar, à son tour, disposa du khilafat en faveur des membres d'un conclave désigné pour lui nommer un successeur. Il est bien entendu que le khalife ne peut recommander pour sa succession qu'un personnage réunissant toutes les qualités requises. Le khalife disposant n'a pas le droit de révoquer sa disposition, tant que le bénéficiaire pos-

(1) L'hommage que les délégués de la nation prêtent pour reconnaître le khalife s'appelle le Baïat et s'opère en plaçant la main dans la main ouverte du prince. Chez les Arabes cet usage a de tout temps présidé à la conclusion d'un accord ou d'un contrat.

sède les capacités exigées. Celui-ci ne peut, avant la mort du khalife, céder ses droits de succession au pouvoir à un tiers. L'abdication du khalife, ou sa déchéance, entraîne les mêmes effets que la mort. « Si le khalife fait une disposition en faveur de deux personnes, sans donner la préférence à l'une sur l'autre, la disposition vaut, proclame El-Mawardi, et les électeurs choisissent l'une de ces deux personnes, comme on fit pour les membres du conclave institué par Omar. » Ibn Ishaq, historien du deuxième siècle de l'hégire, rapporte d'Ez-Zouhri, qui le rapporte d'Ibn Abbas, toujours suivant El-Mawardi : « Un jour je trouvai Omar chagriné, et il me dit : Je ne sais quel parti prendre en cette rencontre... Je me décide, puis je reviens sur ma décision... » Je lui dis :

« As-tu une opinion sur Ali? »

Il me dit : « Il est certes digne du khilafat. Mais il y a de la naïveté en cet homme, et, quant à moi, je pense que, s'il prenait possession du pouvoir, il vous engagerait dans une voie de la vérité que vous connaissez. »

Je dis : « Et pourquoi pas Othmân? »

Il répondit : « Si j'en faisais mon successeur, il assoirait le fils d'Abou Mouaïth sur la nuque du peuple, puis les Arabes se désaffectionneraient et n'auraient de cesse qu'ils ne lui eussent tranché le col. Par Dieu! si je le faisais (1), il le ferait; et s'il le faisait, ils le feraient. »

(1) On sait que la prévision d'Omar se réalisa à la lettre. Othman, élu khalife, finit par tomber sous les coups des assassins. Sa mort fut exploitée par son parent Maawya contre Ali et eut des résultats désastreux pour l'unité de l'Islam. Othman était pieux; le jour où il fut tué, on le trouva jeûnant et lisant le Coran. Mais il aimait aussi les richesses. A sa mort on trouva, rapporte le comte Ostrorog, trente millions cinq cents dirhems (environ 0 fr. 30 le dirhem) et cent cinquante mille dinars (le dinar valait environ dix francs). Il avait en outre mille chameaux et les terres de Bir Aris, Haïbar

Je dis : « Et Talha? »

Il répondit : « Talha est un orgueilleux. Dieu ne lui donnerait pas le pouvoir sur la nation de Mohammed avec ce qu'il lui sait d'orgueil. »

Je dis : « Et Zoubéïr? »

Il répondit : « C'est un brave. Mais, dans les jardins, au marché, il va demandant le prix du setier et du boisseau... Et c'est là l'homme qui dirigerait les affaires des musulmans? »

Je dis alors : « Saad Ibn Waquaçç? »

Il répondit : « Il n'en saurait être question. Il est bien homme à mener un escadron; mais homme à mener l'État, non pas. »

Je dis enfin : « Et Abdou Rahman Ibn Aouf? »

Il dit : « C'est un excellent homme que celui dont tu cites le nom, mais faible. Par Dieu! fils d'Abbas, celui-là seul peut convenir, qui est ferme sans rudesse, doux sans faiblesse, économe sans avarice et généreux sans prodigalité. »

Lorsque Omar tomba sous le poignard d'Abou Louloua (1), on lui demanda de nommer Othman comme

et Wadi-l-Quoura, qui devaient payer des arrérages de deux cent mille dinars.

(1) El-Moughira ibn Chouba, commandant de Baçra, avait un esclave, un Persan chrétien, dont le nom était Firouz, et le surnom Abou Louloua. Ce Persan se plaignit un jour au khalife de la lourde capitation que lui imposait El-Moughira : deux dirhems par jour. « — Et quel est ton métier? demanda le khalife. — Je suis, dit le Persan, menuisier, forgeron, tailleur de pierres. — Pour tant de métiers, répondit Omar, la capitation n'est pas lourde. On me raconte, ajouta le khalife, que tu te vantes de savoir fabriquer des meules que fait tourner le vent. Fabrique-m'en une. — Je t'en fabriquerai une, marmotta le Persan, dont on s'entretiendra en Orient et en Occident. » Et il s'en fut. Le lendemain, comme Omar priait dans la mosquée à la tête des fidèles, Abou Louloua se glissa

khalife, et il dit : « Comment peut-il aimer à la fois les biens de ce monde et le paradis? »

Les intérêts généraux dont il est d'obligation pour le khalife d'assurer la sauvegarde comportent, dit El-Mawardi, dix matières :

1° Le maintien du dogme suivant les principes établis et anciennement arrêtés par l'accord de la nation;

2° L'exécution des décisions judiciaires et le règlement des contestations;

3° La protection de la vie, de l'honneur et des biens contre toute agression;

4° L'application des dispositions pénales (en ce qui concerne les prohibitions religieuses);

5° La défense des frontières, tant au moyen des mesures défensives qui préviennent l'agression, qu'au moyen de la force qui la repousse;

6° La guerre sainte contre ceux qui s'obstinent à rejeter l'Islam, après y avoir été conviés; cela jusqu'à ce qu'ils professent l'Islam ou entrent en protection (tels les sujets chrétiens dans l'Empire arabe et ottoman);

7° La perception de l'aubaine (prise aux non-musulmans) et des aumônes, et la répartition du produit comme le prescrit la Loi en Naçç ou par Ijtihad : cela sans peur comme sans violence;

8° La fixation du montant de la solde et de ce qui doit être payé par le Trésor, sans prodigalité ni parcimonie; comme aussi le soin de le faire payer en temps dû, sans avance ni retard;

jusqu'à ses côtés et le frappa de six coups de poignard. Le khalife tomba. On le transporta dans sa maison, où il expira au bout de quarante-huit heures (Ibn Khaldoun, *Abou-l-Fida*, rapporté par Ostrorog).

9° La nomination d'hommes sûrs et de bon conseil aux postes de gouvernement et aux charges de finance;

10° L'application personnelle aux affaires, l'attention constamment donnée à la marche des événements, de manière que le khalife puisse en dominer l'ensemble et procéder avec assurance et fermeté au gouvernement de la nation et à la défense de la foi. Le khalife ne doit pas se laisser aller à confier à un tiers le soin de gouverner, pour s'adonner lui-même aux plaisirs ou à la dévotion, car il arrive que l'homme fidèle trahisse, que l'homme sincère trompe.

Quand le khalife remplit ces conditions, la nation est tenue vis-à-vis de lui à l'obéissance et à l'assistance, cela tant qu'il ne survient pas en lui une altération d'état. Cette altération peut être une lésion morale détruisant en lui la qualité de juste, ou une lésion physique. Dans ces deux cas, il déchoit du khilafat. Commentant les causes de déchéance, les Oulémas insistent notamment sur les deux points de l'interdiction et de la violence. Il y a interdiction quand le khalife est dominé par un de ses subordonnés qui, en fait, s'approprie l'exercice du pouvoir sans cependant faire montre de désobéissance ni de désaccord. N'est-ce pas exactement le cas du sultan Mohammed Réchad V, prisonnier du Comité Union et Progrès, et notamment d'Enver pacha et de Talaat bey?

En mettant en comparaison ce que nous venons de dire du khilafat avec l'histoire des sultans ottomans depuis que le féroce sultan Selim, qui, entre parenthèses, mit à mort soixante mille Chiites en quelques jours, usurpa cette haute charge aux Abbassides, on se rend compte qu'aucun sultan ne réunit les conditions de capacité requises, ni fait honneur aux devoirs qui incombent à un

khalife. Ils n'ont même pas possédé la langue arabe indispensable pour comprendre le Coran lui-même. L'islamisme n'a été pour eux qu'un simple manteau sous lequel ils ont entretenu leurs ambitions et couvert leur domination. Du reste, des siècles se sont écoulés sans dissiper leurs inquiétudes au sujet de la validité de leur titre de khalifes. Toutes les argumentations, aussi paradoxales que fallacieuses, que des courtisans ont mises à leur service, n'ont ni atténué l'odieux de leur usurpation, ni apaisé leurs craintes. L'astucieux cheikh Abou-l-Houda avait bien déniché, pour être agréable au sultan Abdul-Hamid, une parole sacrée que voici : *Obéissez-lui, fût-il un nègre abyssin et eût-il sa tête comme un raisin sec.*

Mais cette parole sacrée ne vise nullement le khalife, ni le khilafat. Le Prophète avait confié à Oussama ibn Zéïd, son fils adoptif, alors âgé de dix-sept ans, le commandement de l'armée organisée pour la conquête de la Syrie. Des chefs illustres, tels Omar et Khaled, s'y trouvaient. Mahomet, craignant un refus d'obéissance envers le jeune commandant, émit la susdite recommandation, visant ainsi le commandement d'une armée et nullement le khilafat.

Le libéral Midhat pacha, dont cependant les chrétiens eurent à souffrir partout où il passa, car il n'y a de pire fanatique qu'un nationaliste turc, trouva beaucoup mieux. Présidant une commission chargée de rédiger la Constitution ottomane en l'adaptant à la jurisprudence musulmane, ses collaborateurs serviles lui révélèrent que, selon la doctrine d'Abou-Hanifa, la tradition religieuse plaçait à côté d'elle la tradition politique, et que celle-ci permettait d'attribuer le khilafat à celui-là qui détiendrait la toute-puissance de la force. Cette attribution était d'autant plus logique, d'après les Hanéfites, que le khalife

n'était de fait qu'un simple exécuteur des lois établies par le Coran, le Hadith et la Tradition (1). Midhat fut enchanté de cette trouvaille, dont il allait pouvoir se servir pour consolider les prétentions des sultans ottomans au khilafat. Il s'empressa donc de la consigner en termes pompeux et amplifiés dans le Mémoire qui servait d'introduction à la Constitution et que le sultan devait promulguer. Il se garda d'omettre un si beau concours que lui offraient les Oulémas Hanéfites, qui lui avaient ouvert une voie si ingénieuse. Réunis en un simulacre de conclave qui prétendait représenter la nation musulmane, ils acclamèrent le sultan comme le khalife orthodoxe de l'Islam. Abdul-Hamid, ravi, combla de ses faveurs Midhat et ses collaborateurs. Cela ne l'empêcha pas, quelque temps après, d'envoyer en exil ces serviles courtisans et de faire notamment étrangler Midhat au Taïf par son exécuteur de hautes œuvres, le triste maréchal Osman Noury pacha. Néanmoins, et bien que la Constitution fût de fait abolie en Turquie, elle ne cessa de paraître à la tête de l'almanach officiel pendant tout le règne du sultan, ce qui

(1) Cette doctrine sur le khilafat a été notamment professée par les Mou'tazilites, dont la secte a pour fondateur Wasil Ibn Atâ, mort en 780. Suivant eux, dit l'historien Massoudi, « la qualité d'Imâm (ou khalife en l'occurrence) s'obtient par le libre suffrage de la nation. Dieu et son apôtre, affirment-ils, n'ont pas désigné un Imâm spécial, et les musulmans n'ont pas réuni leurs voix sur un homme expressément désigné, mais le choix en est confié à la nation. Celle-ci a seule le droit de choisir parmi ses membres son propre mandataire auquel elle délègue le pouvoir exécutif, sans s'inquiéter s'il appartient à la tribu de Koréïche ou à toute autre famille de la communauté musulmane; pourvu qu'il possède la moralité et la foi, ils ne tiennent compte ni de son origine, ni d'aucune autre considération. » Mais comme les Mou'tazilites enseignent en même temps d'autres dogmes, contraires à l'orthodoxie des quatre Imâms, Midhat pacha et ses complaisants collaborateurs n'osèrent pas s'autoriser de leur nom.

ahurissait le public, qui ne comprenait pas que la seule raison en était qu'elle servait d'argument précieux à prouver l'orthodoxie de son khilafat. Mais dans la nation, à la vérité, ceux qui étaient instruits des conditions essentielles du khilafat continuaient à considérer les khalifes de Constantinople comme des usurpateurs, et Abdul-Hamid lui-même le savait. Mais l'on se demande comment alors cette usurpation fut depuis tant de siècles tolérée. La réponse est que la majeure partie des croyants ignore les conditions précitées; que la partie éclairée est retenue soit par les faveurs, soit par les menaces; que les extraordinaires conquêtes des padischahs ottomans avaient tellement rehaussé le prestige musulman dans le monde qu'il y eut comme un accord tacite pour faire le silence sur leur usurpation, et qu'enfin les Arabes, les plus intéressés à la question, n'ont cessé d'endurer de la part des Turcs un régime d'oppression tel qu'il ne leur fut jamais loisible de s'unir pour protester. Pendant ce temps l'Europe, adonnée à la politique, aussi imprévoyante qu'illogique, du *statu quo* en Orient, négligeait les éléments qui auraient pu constituer entre ses mains un gage contre la mauvaise volonté des sultans, c'est-à-dire une garantie pour assurer la tranquillité de ses possessions musulmanes. Y songe-t-elle au moins à présent?

LE KHILAFAT DE DEMAIN

Étant donné que les sultans n'ont aucun droit au khilafat et qu'ils en ont abusé, non seulement au point de vue de l'Europe, mais aussi au point de vue de l'Islam lui-même, il est tout naturel qu'il leur soit définitivement

enlevé pour faire retour aux véritables ayants droit, qui sont les Koréïchites.

Mais actuellement quels sont les Koréïchites authentiques qui existent? Sans doute, des millions de musulmans prétendent rattacher leur origine à cette glorieuse tribu. Non moins nombreux sont ceux qui revendiquent l'honneur d'appartenir dans cette tribu à la famille illustre du Prophète. Tous possèdent des généalogies plus ou moins véridiques et présentent des titres où la critique la plus avisée aurait peine à s'y reconnaître. Avec la meilleure volonté, l'on ne saurait admettre qu'Ali et Fatima ont donné le jour à une postérité aussi nombreuse. La génération abbasside à son tour a depuis longtemps disparu. Il en est de même de celle des Ommiades. Nous savons qu'en Syrie, à Bagdad et en Égypte, il existe des descendants Koréïchites d'Abou Bakr et d'Omar. Malgré tout le respect dont le public les entoure, des doutes se sont élevés sur l'authenticité de leur généalogie. D'autres maisons, aussi vénérées dans leur pays, se sont vu dénier l'orthodoxie de leurs titres. Un exemple fera mieux comprendre au lecteur la délicatesse et l'importance de la question dans l'Islam.

Nous entendîmes nous-même l'anecdote suivante de la bouche de Mohammed Saïd pacha, émir de la caravane sacrée du pèlerinage à la Mecque. Il faut d'abord savoir que, dans la sainte Kâaba de cette ville, il y a une pièce spéciale, Hidjra, où faisait ses dévotions le Prophète, et qui reste fermée pour les profanes. Les descendants de Mahomet seuls ont le droit d'y pénétrer.

C'était, raconta Saïd pacha, au temps où le fameux chérif Abdul Mouttaleb commandait à la Mecque. Nous étions quelques-uns en sa présence, lorsqu'on vint lui

demander les clefs de la Hidjra au nom de A. H., descendant du Prophète et illustre savant de Damas. Naturellement il me demanda des informations sur mon compatriote damascain, dont je fis les plus grands éloges. Aussitôt il donna l'ordre de l'introduire en sa présence. Le noble savant entra, et, après les salutations d'usage, le chérif entama avec lui le dialogue suivant :

— Alors, vous prétendez appartenir à notre glorieuse famille? demanda le chérif.

— Je crois avoir ce grand honneur, répondit A. H.

— Et de qui êtes-vous fils? Et comment vous nommez-vous?

— Je suis A., fils de Hassan, fils de Husséïn, fils de Radi, fils de Mohammed, fils d'Ali, fils de Zéïn El-Abidin, fils de Kassem, fils de Mahmoud...

— Continuez donc, pourquoi interrompez-vous votre généalogie?

— C'est que, Altesse, je ne la connais pas toute par cœur, mais nous avons les titres écrits nécessaires.

— Ah! vous avez des titres écrits? Moi aussi. Mais voici comme je me nomme, moi. Je suis Abdoul Mouttaleb, fils de Taleb, fils de Hamzah, fils de Mahomet, fils de Mourtada, etc., etc.

Et il continua ainsi à nommer ses ascendants jusqu'à Ali, Fatima et le Prophète. Ayant achevé, il cria :

— Iaho! cri d'appel en usage chez les seigneurs arabes.

Aussitôt un grand nègre se présenta, s'inclina profondément et attendit les bras, croisés.

— Qui suis-je? lui demanda le chérif.

— Vous êtes notre seigneur le chérif Abdul-Mouttaleb, fils du chérif Taleb, fils du chérif Hamza... et il continua jusqu'à Ali, Fatima et Mahomet.

— Va, ordonna le chérif, et envoie une esclave.

Celle-ci se présenta, s'inclina et attendit.

— Qui suis-je, esclave de la maison de Mahomet?

— Vous êtes notre seigneur le chérif Abdul-Mouttaleb, fils du chérif Taleb... et elle fit autant que son prédécesseur. Lorsqu'elle eut achevé, le chérif ordonna à l'assistance de le suivre. Il nous mena, dit Saïd pacha, au cimetière. Là, visant l'inscription d'une pierre tombale, il demanda à A. H. de lire le nom qui y était écrit.

— C'est Taleb, dit A. H.

— C'est mon père, riposta le chérif.

Et sur celle-ci?

— C'est Hamzah.

— C'est mon grand-père.

Et sur celle-ci?

— C'est Mahomet.

— C'est le père de mon grand-père... Il continua ainsi à montrer dans leur ordre généalogique les tombes de ses aïeux jusqu'au Prophète. Quand une interruption se produisait, il proclamait : « Quant à tel, dont la tombe existe à tel endroit, il est mort de tel mal dans telle expédition et fut enterré tel jour et telle année en la présence de tel et tel, comme l'ont relaté les historiens tel et tel. » Et se tournant enfin vers A. H., il lui dit :

— Lorsqu'on a l'honneur de descendre de Mahomet, on a soin de connaître de mémoire ses aïeux. Et pour établir l'authenticité de sa noblesse, les titres écrits où les faux témoignages peuvent s'infiltrer ne sauraient suffire. Il faut qu'au vu et au su du monde musulman on sache que vous êtes né, que vous avez ou non des enfants et que vous êtes mort, ainsi que c'est le cas pour ma famille.

Cette anecdote prouve à quelles inextricables difficultés on se heurterait si l'on voulait prêter l'oreille à toutes les prétentions, presque toutes sujettes à caution. Cependant les chérifs de la Mecque, dont seuls les titres sont incontestables et incontestés, se reconnaissent une parenté dans les seules familles chérifiennes suivantes :

1° La famille des sultans actuels du Maroc;

2° La famille de l'émir Yahia, imâm et maître du Yémen;

3° La famille des chérifs du Hadramout dans la partie méridionale de l'Arabie;

4° La famille des chérifs Bezringiés dans le Kurdistan.

Donc, à notre humble avis, le khilafat devrait être attribué à un chérif de la Mecque, ou tout au moins à un membre des quatre familles précitées, et cela pour les raisons suivantes (1) :

1° L'authenticité de leur noble origine, leur autorité, leur domination traditionnelle et constante à la Mecque et dans tout le Hedjaz sont autant de titres acceptés et vénérés par tous les musulmans sans exception. Le khilafat paraîtra comme le complément naturel des droits qui leur sont dus, et son transfert en leur nom n'occasionnera aucun bouleversement dans les traditions et usages musulmans;

2° La proclamation des chérifs comme khalifes satisfe-

(1) Lorsque le khalife Omar institua pour la première fois le registre financier, où l'on devait consigner le montant des butins et des impôts ainsi que les pensions dues aux dignitaires de l'Islam, on lui demanda par quel nom de dignitaire il fallait commencer. Quelques-uns conseillèrent de mettre en tête son propre nom, puisqu'il était khalife et prince des croyants. Omar protestant déclara : « Commencez par El-Abbas, oncle du messager de Dieu, et par Beni Hachem (sa famille). Quant à ma famille, placez-la seulement dans le rang que Dieu lui a assigné. »

rait les Sunnites, qui verraient en eux les plus vénérés des Koréïchites, et en même temps les Chiites qui ne reconnaissent qu'à leur famille le droit au khilafat. Rappelons que le plus savant et le plus grand des khalifes abbassides, El-Mamoun, bien qu'il fût lui-même descendant d'Abbas, oncle du Prophète, a pendant longtemps voulu abdiquer en faveur d'El-Hadi, descendant direct de Fatima, fille de Mahomet, et aïeul par conséquent des chérifs actuels ;

3° En attribuant aux chérifs le khilafat, on éviterait les contestations et les dissensions que ne manquera pas de soulever chaque fois la nomination d'un Koréïchite moins connu et dont les titres nobiliaires sont toujours sujets à caution.

L'élection du nouveau khalife doit être faite, comme nous l'avons démontré, par la nation. Or, la très grande majorité des musulmans relève actuellement des trois grandes puissances française, anglaise et russe. Ces trois pays établiraient parmi leurs ressortissants mahométans un mode d'élection qui aboutirait chacun au choix d'une délégation limitée. Les trois délégations réunies en conclave nommeraient le khalife à la majorité des voix.

Le khalife, ainsi nommé, aurait pour résidence la Mecque, où tous les musulmans peuvent le voir au moment du pèlerinage, ce qui, d'après la tradition, est un complément aux conditions de l'orthodoxie de son khilafat. Il aurait aussi pour fief la province du Hedjaz, car il est indispensable que le khalife soit maître souverain des Lieux saints. Sa cour d'honneur et sa garde personnelle seraient composées de personnes éminentes et distinguées, recrutées parmi les croyants français, anglais et russes. Mais comme la pauvreté de la province du Hedjaz ne per-

mettrait pas au khalife d'en retirer de quoi faire face aux dépenses de sa cour, une large liste civile, payée par trimestre, lui serait allouée par les gouvernements français, anglais et russe.

Ainsi, le khilafat, réintégré en faveur des Koréïchites, dans ses conditions logiques et nobles, entouré du prestige et de la vénération qui lui sont dus, jouissant de l'indépendance qui lui est nécessaire, ne pourrait plus servir à la réalisation de buts étrangers à la religion, ni être exploité par un sultan entouré de conseillers altiers et sans scrupules, ou par une puissance contre une autre en vue d'une action purement politique.

La Sublime-Porte, dont la devise fut de tout temps : Diviser pour régner, ne manqua pas de semer la discorde parmi les chérifs de la Mecque. A l'heure actuelle on y distingue deux clans. L'un a à sa tête le chérif Husséïn, auquel est confiée l'administration des Lieux saints, et qui représente la branche chérifienne d'Aoun-El-Rafik. L'autre a pour chef le chérif Haïdar, descendant du chérif Abdul-Moutaleb, et que la Turquie garde à Constantinople, prête à le nommer à la place de Husséïn, aussitôt que celui-ci cesserait de plaire.

Il est juste de reconnaître que le chérif Husséïn a fait preuve, dans sa gestion, d'un sens politique et d'une capacité d'organisation remarquables. Les heureuses expéditions qu'il mena à bien contre des tribus dissidentes; les accords qu'il sut imposer aux émirs, jusque-là ennemis, du Nejd; sa conduite dans le conflit actuel où, tout en évitant de donner prise à Constantinople contre lui, il sut réserver son autorité morale, considérable dans la déclaration de la guerre sainte, font honneur à son esprit et à son caractère.

Nous sommes persuadé qu'il accueillerait avec joie le corps expéditionnaire musulman que les alliés enverraient par Djeddah pour le seconder à chasser les quelques troupes turques du Hedjaz, et à proclamer l'indépendance de cette province. Sans aucun doute, cette œuvre de libération rencontrera un précieux concours chez tous les Arabes du Hedjaz et des pays avoisinants.

CHAPITRE XV

Le djihad ou guerre sainte (1). — Textes koraniques, tradition. — La guerre sainte de satisfaction. — La guerre sainte catégorique.

L'islamisme a considéré la guerre comme le moyen le plus efficace de s'imposer aux hommes et de se répandre sur la terre. A peine Mahomet reçoit-il la mission de transmettre la parole divine à ses contemporains, qu'aussitôt il lui est enjoint de les combattre l'épée à la main. L'opposition intransigeante qu'il rencontre auprès de sa propre famille, les persécutions dont le poursuivent ses propres compatriotes, la crainte de voir étouffer dans le germe sa grandiose conception de réformer les croyances païennes de l'Orient ne lui laissent pas le choix entre la prédication par la persuasion et l'emploi de la force. Du reste, l'essai a été fait. L'ange Gabriel a commencé par lui commander : *Proclame donc ce qui t'a été commandé et détourne-toi des mécréants* (Koran), puis de discuter de la façon la plus

(1) Lorsque le sultan Houlagou eut conquis Bagdad et fait prisonnier El-Moustassim, le dernier khalife abbasside de cette ville (656 de l'hégire), il provoqua une réunion de savants auxquels il soumit la question suivante :

Entre un sultan mécréant et juste et un sultan musulman, mais injuste, qui faut-il préférer?

Les savants hésitèrent un moment, mais le fameux docteur Radiy el-Din Ali Ibn Taous, que tous respectaient et considéraient comme leur maître, prit la plume et écrivit qu'il fallait préférer le sultan mécréant et juste au sultan musulman, mais injuste. Les autres savants l'imitèrent à l'unanimité.

modérée, la plus persuasive : *Convie à la voie de ton maître,* et aussi : *Discute avec eux en usant des meilleurs arguments.* Il lui recommande même d'être doux et souple : *Si tu es brusque et grossier et dur de cœur, ils s'en iront de tes côtés.* Mais constatant l'inefficacité de la prédication persuasive, la voix de l'archange devient menaçante : *Il a été permis à ceux qui combattent d'espérer... Attaquez ceux qui vous attaquent de la même façon qu'ils le font... Et s'ils vous attaquent, tuez-les.* Après cette progression dans la défensive, l'archange, de plus en plus convaincu de la récalcitrance des ennemis de Dieu, ordonne au Prophète de passer à l'offensive : *Et quand les mois sacrés sont écoulés* (1), *tuez les mécréants.*

Puis les commandements deviennent plus absolus :

Et combattez dans la voie de Dieu.

Quelquefois même plus descriptifs :

Cette religion est de force à vous le permettre. Quand vous combattez pour elle, marchez en prenant vos aises... La pire des marches est la marche forcée.

Préparez contre eux ce que vous pourrez de forces et de chevaux à l'attache... Ayez des chevaux à l'attache, car leur dos est pour vous une force, et leur ventre un trésor.

Partez, légers et lourds ! et luttez de vos biens et de vos corps dans la voie de Dieu.

Combats-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'appel à la défection, et que tout culte soit réduit au culte de Dieu.

Prenez — dans la guerre — *des signes distinctifs, car les anges même ont pris des signes distinctifs* (2).

(1) Les mois sacrés sont au nombre de quatre : Rajab, Zoul-Kaada, Zoul-Hijja, Mouharram. Cette tradition était déjà ancienne chez les Arabes.

(2) L'extraordinaire succès que remportèrent le Prophète et ses

Le Prophète paie de sa propre personne. A la journée d'Ouhoud, il est provoqué par Oubaïy ibn Halaf, l'un de ses ennemis koréïchites les plus irréductibles, en combat singulier; il se bat contre lui et le tue. « C'était vers la fin de la journée, alors que les musulmans, groupés autour du Prophète, opéraient leur retraite sur Médine. Ibn Halaf chevauchait de-ci de-là, criant : « Mohammed, où « es-tu? Je veux n'être pas sauf, si tu es sauf! » Le Prophète le blessa d'un coup de lance au cou. Ibn Halaf chancela sur sa selle et, sans riposter, partit rejoindre les Koréïchites. La blessure était si légère que le sang de lui-même cessa de couler; mais Ibn Halaf, se rappelant la prédiction que le Prophète lui avait faite, à la Mecque, qu'il le tuerait, murmurait : « Par Dieu! Mohammed m'a « tué. — Par Dieu! ton cœur te faut! lui disaient ses « compagnons. Tu n'as, par Dieu! rien! » Ibn Halaf répondait : « A la Mecque il me disait : « Moi, je te tuerai; « et il lui aurait, par Dieu, suffi de cracher sur moi pour « me tuer. » Et, de saisissement, il mourut sur le chemin de la Mecque. » (*Ibn Hicham,* traduit par Ostrorog).

A la bataille du Fossé, le Prophète permet au jeune Ali, son cousin et son futur gendre, de se mesurer contre le plus célèbre cavalier de cette époque, le redoutable Amr ibn El-Woudd. Il est vrai qu'Amr vint le premier jour provoquer les musulmans en combat singulier, et personne n'osa répondre à son appel. Il les provoqua le second jour, et personne ne lui répondit. Le troisième jour, il les provoque encore, et, voyant l'hésitation, la

partisans à la bataille de Badr aurait été dû à l'assistance miraculeuse d'une légion d'anges, ceints de turbans jaunes et montés sur des chevaux « bigarrés », c'est-à-dire au toupet et à la queue tressés de laine jaune. (Er-Razi, cité par le comte Ostrorog.)

crainte qu'il inspirait, il parla ainsi : « Mohammed! Ne prétendez-vous pas que vos morts vont en paradis, qu'ils y vivent auprès de leur maître, dans la félicité, et que nos morts vont au feu éternel et à la torture? Qu'est-ce que cela peut donc faire à l'un des vôtres de se faire envoyer jouir des grâces de son maître, ou d'envoyer un ennemi dans le feu? » Et il improvisa ces vers :

Je suis allé les provoquer tous, m'écriant : Y a-t-il un homme qui veuille se battre?
Et je me suis arrêté, car la lâcheté de l'homme qu'on provoque arrête le champion valeureux.
Pour moi, je ne cesserai de courir ainsi au-devant des combats, car la bravoure et la générosité sont les plus belles vertus de l'homme.

Alors l'héroïque âme d'Ali ne peut plus résister au désir de châtier l'insolent provocateur. Il demande au Prophète sa permission. Celui-ci le considéra longuement avec toute la tendresse qu'il sentait pour lui, et, voyant qu'on ne pouvait plus sans déshonneur se dérober à la lutte, il lui permit d'aller au combat, en lui disant : « Va, ô Ali, en la garde de Dieu et sa protection! » Et Ali partit en improvisant ces vers :

Sois content! Un homme vient répondre à ton appel, qui n'est point mauvais combattant;
Résolu et perspicace, et qui cherche les ennemis avec l'ardeur de ceux qui ont coutume de vaincre.
Ce que je cherche aujourd'hui, c'est de faire chanter la pleureuse à tes funérailles,
Par un grand coup de lance dont on parlera en temps de guerre!

Mais Amr est à cheval. Ali l'interpelle : « Rends-moi justice, et viens, comme moi, combattre à pied. — C'est juste, répond Amr », et il quitte sa monture. Ils se mettent à tourner l'un autour de l'autre. Des coups ter-

ribles sont réciproquement portés. Un énorme nuage de poussière les enveloppe un moment, et puis, se dissipant, on aperçoit le jeune Ali essuyant son sabre sur le manteau d'Amr tué. De nouveau David venait d'avoir raison du géant Goliath.

Le Prophète ne trouve pas trop de stratagèmes inspirés pour pousser ses compagnons à la lutte. A la journée d'Ouhoud, revêtu de deux cottes de mailles, il tire son sabre et, le brandissant en l'air, il s'écrie : *Qui veut prendre ce sabre à son juste prix?* Omar ibn El-Khattab, le futur khalife, le fougueux croyant, s'avance : « Moi, s'écrie-t-il, je le prends à son juste prix. » Mais le Prophète refuse et, brandissant de nouveau le sabre, il répète : « Qui veut prendre ce sabre à son juste prix? » Zoubéïr ibn El-Awwâm, le valeureux champion, s'avance et dit : « Moi, je le prends à son juste prix. » Cette fois encore le Prophète refuse, ce qui cause aux deux compagnons une profonde tristesse. Mahomet cependant pour la troisième fois brandit le sabre et s'écrie : « Qui veut prendre ce sabre à son juste prix? » Alors Abou Doujâna, renommé pour sa voix formidable et pour sa bravoure, celui-là même dont le Prophète disait : « La voix d'Abou Doujâna vaut un escadron », s'avance et dit : « Et quel en est le juste prix, messager de Dieu? — *D'en frapper l'ennemi jusqu'à ce qu'il fausse,* » répond le Prophète. Et Abou Doujâna prit le sabre de ses mains. Puis, par manière de signe distinctif, raconte El-Mawardi, il ceint un turban rouge. Et les hommes savaient que, lorsqu'il adoptait un signe distinctif, il avait l'intention de bien faire, car les secourants appelaient son turban rouge « le turban de la mort ». Il part donc pour la bataille, marche entre les deux lignes de combattants en se dandinant de façon si

vaniteuse, que le Prophète dit : *Voilà une façon de marcher que Dieu jugerait détestable en tout autre lieu que le champ de bataille.* Enfin il pénètre dans les lignes ennemies et engage le combat, où il se montre preux et terrible, et, tout en se battant, il improvise ces vers :

C'est moi dont un ami a obtenu la promesse, — nous étions assis sous les palmiers, —
Que je ne resterais jamais au dernier rang. — Je tiens le sabre de Dieu et du Prophète !

Mahomet enflamme par tous les moyens le courage de ses partisans; il les exhorte à semer la terreur parmi les mécréants. A la journée de Badr, raconte Mohammed ibn Ishâq, le messager de Dieu sort de son tabernacle que les secourants lui avaient construit en branches et se met à exciter les hommes au combat.

Dans le cœur de tous il sait faire paraître petits les risques de la guerre :

Par celui qui tient ma vie entre ses mains ! Il n'est point d'homme qui combatte aujourd'hui et qui se fasse tuer bravement, pieusement, la face à l'ennemi, et non le dos tourné, que Dieu ne le fasse entrer en Paradis !

Oméïr ibn Himâm tenait dans la main des dattes qu'il mangeait. Entendant les paroles du Prophète, il s'écrie : « A merveille ! Il ne reste donc entre moi et le Paradis que d'être tué par ces gens-là ! » Et, jetant les dattes, il prend un sabre et court se battre jusqu'à ce qu'il soit tué.

Mahomet comprend les nécessités de la guerre; il admet ses rigueurs et ses exigences les plus terribles, même quand elles paraissent peu raisonnées. A la journée de Honnéïn, il laisse tuer un cavalier et un poète célèbre de l'Arabie, Douréïd Ibn El-Cimma, qui avait dépassé l'âge de cent ans et était devenu aveugle. Il n'adresse même

pas un blâme à ses exécuteurs, car, disaient les docteurs de la Loi, Douréïd, malgré son âge avancé, pouvait être encore de bon conseil pour les ennemis de l'Islam. Le Prophète ne cesse donc de recommander :

Apprêtez contre eux ce que vous pourrez de forces et de chevaux à l'attache, et terrifiez-en les ennemis de Dieu et vos ennemis.

Il sait au besoin excuser les faiblesses momentanées, les défaillances passagères de ses guerriers. Ayant pris la fuite dans un combat, les hommes se mirent à jeter de la poussière au visage des soldats, en leur criant : « Fuyards ! Pourquoi avez-vous fui dans la voie de Dieu ? » Mais le messager de Dieu leur riposte : *Ils ne fuient pas. Ils prennent du champ pour mieux charger, s'il plaît à Dieu !*

Il se dépense surtout pour raffermir le cœur de ses hommes en les assurant de la victoire et en leur présentant l'ennemi petit, faible et déjà vaincu. Il leur recommande l'audace, car c'est par l'audace qu'il vaincra :

Car, dans ton sommeil, Dieu te les montra peu nombreux ; s'il te les avait montrés nombreux — ses ennemis les Mecquois — *vous en auriez eu peur et vous auriez disputé sur l'affaire.* Et peu après : *Celui qui désire la récompense de ce monde, nous lui donnons de celle-ci ; celui qui désire la récompense de l'autre monde, nous lui donnons de celle-là.*

L'art de la guerre devient, aux yeux de Mahomet, l'art le plus noble, le plus digne d'envie. Il ne veut pas que son armée s'occupe de commerce ou d'agriculture, de peur que l'esprit de résistance à l'ennemi ne soit atténué par des préoccupations personnelles :

J'ai été envoyé pour manifester et la colère et la clémence, et non pour faire le marchand et le cultivateur. En vérité, ce qu'il y a de pire en cette nation, c'est le marchand et le cultivateur, si

ce n'est l'homme avare en matière de foi. Un prophète d'entre les prophètes de Dieu partit en campagne, et il dit : Je n'admets à combattre avec moi ni l'homme qui bâtit une maison et ne l'a point achevée ; ni l'homme qui épouse une femme et ne l'a point possédée ; ni l'homme qui sème un champ et ne l'a point récolté.

Il impose à ses partisans l'obligation de soutenir le combat contre un nombre dix fois supérieur. Aussi le Très-Haut proclame par sa bouche :

O toi, mon Prophète ! Excite les Croyants au combat ! Si dix d'entre vous tiennent bon, ils en vaincront deux cents, et si cent d'entre vous tiennent bon, ils en vaincront mille, de ceux qui dénient la créance, car c'est un peuple sans raison.

Mais c'était aux premiers jours de l'Islam, où aux compagnons peu nombreux il fallait demander un effort surhumain. Lorsque l'Islam a crû en force et le nombre des fidèles s'est augmenté, le Tout-Puissant allège la charge des premiers temps :

Maintenant Dieu a allégé votre obligation, sachant qu'il se trouve parmi vous des hommes faibles. Si cent d'entre vous tiennent bon, ils en vaincront deux cents ; et si mille d'entre vous tiennent bon, ils en vaincront deux mille, par la permission de Dieu. Et Dieu est avec ceux qui tiennent bon !

Mais malheur aux faibles qui tourneront le dos à l'ennemi : le Dieu qu'ils auront abandonné les abandonnera à son tour :

Et celui qui ce jour-là tournera le dos à l'ennemi, autrement que pour revenir se battre ou se rallier à un corps de combattants, celui-là s'en sera retourné avec la colère de Dieu.

S'il n'est pas faible avec les prisonniers, il n'est pas non plus insensible à la pitié. Laissons la parole à El-Mawardi, traduit par Ostrorog :

Lorsque le messager de Dieu eut rassemblé les prisonniers faits à la bataille de Badr, — ils étaient quarante-quatre, et un nombre égal de nobles koréïchites avaient été tués à la bataille, — le Prophète consulta ses compagnons sur leur sort. Omar dit : « Messager de Dieu, fais tuer ces ennemis de Dieu, ces princes de la mécréance, ces têtes de l'erreur; car ils t'ont traité de menteur et t'ont chassé. » Et Abou Bakr dit : « Ce sont des hommes de ta tribu et de ta maison. Passe-leur leurs méfaits, et que Dieu, par ton entremise, les sauve du feu éternel. » Le messager de Dieu entra dans Médine un jour avant qu'on n'y amenât les prisonniers. D'aucuns opinaient comme Omar, et d'aucuns comme Abou Bakr. Alors le messager de Dieu sortit de la ville pour rejoindre ses compagnons, et dit : « Que vous semble de ces deux hommes? En vérité! ils sont comme furent jadis leurs semblables. Noûh — Noë — dit : Seigneur! De mécréants ne laisse pas une âme sur la terre! Moussa — Moïse — dit : Seigneur! fais disparaître jusqu'à la trace de leurs biens, et torture durement leurs cœurs! Et Issa — Jésus — dit : Tu peux les punir : ce sont tes esclaves. Tu peux leur pardonner : tu es le puissant, le sage. Et Ibrahim — Abraham — dit : Celui qui se soumet à moi devient des miens. Quant à celui qui me résiste : tu es le Dieu qui pardonne, le Dieu clément! Et en vérité, le Dieu de louanges tantôt endurcit le cœur des hommes de son choix jusqu'à le rendre plus dur que la pierre et tantôt l'adoucit jusqu'à ce qu'il devienne plus doux que le lait. Pour ce qui est de vous, dit-il aux prisonniers, encore qu'il se trouve des pauvres parmi vous, aucun de vous ne verra son sort changé, si ce n'est de l'une de deux façons : en payant rançon ou en ayant le col tranché. » Et chaque prisonnier lui paya

une rançon de quatre mille dirhems. Parmi les prisonniers se trouvait El-Abbâs ibn Abdel-Mouttalib — oncle de Mahomet — qui avait été fait prisonnier par Aboul-Yassar. Or Aboul-Abbâs était un homme de structure puissante, et Aboul-Yassar était de même dans la force de l'âge. Le Prophète donc dit à Aboul-Yassar : « De quelle manière as-tu fait El-Abbâs prisonnier, ô Aboul-Yassar? » Celui-ci répondit : « Messager de Dieu, un homme m'y a aidé, que je n'avais jamais vu. Il était fait de telle et telle façon. » Et le messager de Dieu dit : « C'est un ange généreux qui t'a aidé contre lui. » Puis il dit à El-Abbâs : « Paye rançon pour toi-même, pour les fils de ton frère, Ouqaïl ibn Abi-Talib et Naoufal ibn el-Harth, et pour ton client Outba ibn Amr. » El-Abbâs dit : « Messager de Dieu, pour moi, de cœur, je suis musulman; seulement, il y a ce peuple qui me fait contrainte. » Le messager de Dieu répondit : « Je suis renseigné sur ton islamisme. Si tu es ce que tu dis, eh bien, le Dieu de louanges te donnera une compensation. » Là-dessus El-Abbâs paya pour lui-même une rançon de cent onces d'or et paya, pour chacun des fils de son frère et pour son client, quarante onces. Au sujet d'El-Abbâs descendit cette parole du Très-Haut : *O toi, Prophète! Dis aux prisonniers qui sont entre tes mains : Si Dieu trouve du bien au fond de vos cœurs, il vous donnera du bien au delà de ce qui a été pris; et il vous pardonnera; et Dieu est le Dieu qui pardonne, le Dieu de clémence.*

Mais cet acte d'indulgence envers les prisonniers, accompli dans le but de procurer des ressources aux besogneux compagnons du Prophète, est sévèrement blâmé par l'archange Gabriel :

Il n'appartient pas à un prophète de conserver des prisonniers, tant qu'il n'a pas répandu la terreur sur la terre. Vous

désirez les biens périssables de ce monde, mais Dieu désire l'autre monde. Dieu est puissant et sage. N'était un écrit de Dieu qui précède (ce respect divin des écrits consentis n'a pas non plus incité les Allemands à respecter les « chiffons de papier »), *certes, vous seriez frappés d'une peine grave pour ce que vous avez perçu.*

Aussi ce verset vaut à Omar, de la part du Prophète, un témoignage d'estime spéciale : *Si Dieu, dans ce verset, nous avait déclarés sujets à châtiment, ô Omar, il n'y aurait eu de salut que pour toi.*

La tromperie dans la guerre est spécialement abhorrée par l'archange, ce qui n'a pas empêché les khalifes usurpateurs de Constantinople et leurs alliés allemands d'y recourir tout le temps (1) :

La tromperie ne convient pas à un prophète. Celui qui trompe viendra chargé de ce qu'il aura acquis par tromperie le jour de la Résurrection.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est de montrer de la faiblesse vis-à-vis de ses proches ou de s'allier à des mécréants quels qu'ils soient, car les droits de Dieu sont plus hauts que les droits du sang, et le devoir de com-

(1) Un Hadith sacré déclare : « Celui qui croit au Dieu et au jugement dernier ne doit pas nous dévoiler les fautes du musulman, son frère. » C'est la condamnation formelle de la délation entre musulmans.

Yahia ibn Khaled El-Barmaki, vizir d'El-Rachid, reçut un jour une lettre anonyme ainsi formulée : « Il vient de décéder à Bagdad un commerçant étranger, laissant une belle esclave, un enfant en bas âge et une fortune considérable. Je pense que le vizir a plus que quiconque le droit de prétendre à cette succession. » Yahia fit afficher cette lettre avec au bas la réponse suivante : « Puisse Dieu protéger l'honneur de la belle esclave, prendre en sa sainte garde l'enfant mineur, fructifier leur fortune considérable, avoir en sa miséricorde l'âme de leur défunt et noyer en ses divines malédictions leur vil délateur ! »

battre pour sa religion est d'un plus grand intérêt que le devoir de l'amitié :

O vous qui croyez ! Ne prenez point, parmi mes ennemis et les vôtres, des amis, auxquels vous vous laisseriez aller à témoigner de l'affection. Car ils dénient la créance à la Vérité qui vous a été révélée !

On voit par là combien l'alliance de l'Empire musulman avec l'Allemagne est contraire au principe koranique et à quel point est sacrilège la déclaration d'une guerre sainte en faveur des puissances mécréantes.

Le Très-Haut n'oublie pas les simples soldats, ni la paye qu'on leur doit, ni les soins qu'il faut apporter à leur équipement et à leur nourriture. Les khalifes ottomans semblent n'avoir à aucun moment connu ces recommandations. Écoutons encore El-Mawardi. Amr ibn Choueïb rapporte de son grand-père, qui le rapportait de son grand-père, que l'année de Honnéïn — la guerre contre les Hawazin — les hommes se mirent à poursuivre le Messager de Dieu en criant : « Donne-nous notre part de l'aubaine ! » l'acculèrent à un arbre et lui enlevèrent son manteau ! Alors il dit : « Hommes, rendez-moi mon manteau ! Par Dieu ! s'il devait vous revenir une part de bestiaux nombreux comme les arbres de Tihâma (partie du Yémen), je les répartirai entre vous. Ne me prenez donc pas pour un avare, un lâche et un menteur. » Puis il arracha un poil de la bosse de son chameau et dit : « Hommes ! Je n'ai, par Dieu, rien retenu de votre aubaine, non pas même ce brin de poil, si ce n'est le quint (part personnelle du Prophète), et au quint vous n'avez pas droit. Représentez-vous donc jusqu'au fil et à l'aiguille; car la fraude sera pour les trompeurs une cause de honte, de

désirez les biens périssables de ce monde, mais Dieu désire l'autre monde. Dieu est puissant et sage. N'était un écrit de Dieu qui précède (ce respect divin des écrits consentis n'a pas non plus incité les Allemands à respecter les « chiffons de papier »), *certes, vous seriez frappés d'une peine grave pour ce que vous avez perçu.*

Aussi ce verset vaut à Omar, de la part du Prophète, un témoignage d'estime spéciale : *Si Dieu, dans ce verset, nous avait déclarés sujets à châtiment, ô Omar, il n'y aurait eu de salut que pour toi.*

La tromperie dans la guerre est spécialement abhorrée par l'archange, ce qui n'a pas empêché les khalifes usurpateurs de Constantinople et leurs alliés allemands d'y recourir tout le temps (1) :

La tromperie ne convient pas à un prophète. Celui qui trompe viendra chargé de ce qu'il aura acquis par tromperie le jour de la Résurrection.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est de montrer de la faiblesse vis-à-vis de ses proches ou de s'allier à des mécréants quels qu'ils soient, car les droits de Dieu sont plus hauts que les droits du sang, et le devoir de com-

(1) Un Hadith sacré déclare : « Celui qui croit au Dieu et au jugement dernier ne doit pas nous dévoiler les fautes du musulman, son frère. » C'est la condamnation formelle de la délation entre musulmans.

Yahia ibn Khaled El-Barmaki, vizir d'El-Rachid, reçut un jour une lettre anonyme ainsi formulée : « Il vient de décéder à Bagdad un commerçant étranger, laissant une belle esclave, un enfant en bas âge et une fortune considérable. Je pense que le vizir a plus que quiconque le droit de prétendre à cette succession. » Yahia fit afficher cette lettre avec au bas la réponse suivante : « Puisse Dieu protéger l'honneur de la belle esclave, prendre en sa sainte garde l'enfant mineur, fructifier leur fortune considérable, avoir en sa miséricorde l'âme de leur défunt et noyer en ses divines malédictions leur vil délateur ! »

battre pour sa religion est d'un plus grand intérêt que le devoir de l'amitié :

O vous qui croyez ! Ne prenez point, parmi mes ennemis et les vôtres, des amis, auxquels vous vous laisseriez aller à témoigner de l'affection. Car ils dénient la créance à la Vérité qui vous a été révélée !

On voit par là combien l'alliance de l'Empire musulman avec l'Allemagne est contraire au principe koranique et à quel point est sacrilège la déclaration d'une guerre sainte en faveur des puissances mécréantes.

Le Très-Haut n'oublie pas les simples soldats, ni la paye qu'on leur doit, ni les soins qu'il faut apporter à leur équipement et à leur nourriture. Les khalifes ottomans semblent n'avoir à aucun moment connu ces recommandations. Écoutons encore El-Mawardi. Amr ibn Choueïb rapporte de son grand-père, qui le rapportait de son grand-père, que l'année de Honnéïn — la guerre contre les Hawazin — les hommes se mirent à poursuivre le Messager de Dieu en criant : « Donne-nous notre part de l'aubaine ! » l'acculèrent à un arbre et lui enlevèrent son manteau ! Alors il dit : « Hommes, rendez-moi mon manteau ! Par Dieu ! s'il devait vous revenir une part de bestiaux nombreux comme les arbres de Tihâma (partie du Yémen), je les répartirai entre vous. Ne me prenez donc pas pour un avare, un lâche et un menteur. » Puis il arracha un poil de la bosse de son chameau et dit : « Hommes ! Je n'ai, par Dieu, rien retenu de votre aubaine, non pas même ce brin de poil, si ce n'est le quint (part personnelle du Prophète), et au quint vous n'avez pas droit. Représentez-vous donc jusqu'au fil et à l'aiguille ; car la fraude sera pour les trompeurs une cause de honte, de

damnation et d'opprobre au jour de la Résurrection (1). »

Dieu ne veut ni qu'on se lasse, ni qu'on se décourage, si la lutte est longue :

O vous qui avez la foi! Persévérez et craignez Dieu; peut-être serez-vous heureux!

Il faut au contraire persévérer et combattre tant qu'on a des forces :

J'ai reçu l'ordre de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils disent : Il n'y a de Dieu que Dieu! Quand ils l'ont dit, leur sang et leurs biens me deviennent inviolables; sauf aux causes de droit.

Il est permis de ruiner les demeures de l'ennemi, de porter l'incendie sur son territoire, de couper ses dattiers et autres arbres, quand il y a avantage, en l'affaiblissant ainsi, à assurer la victoire. Le Prophète a donné l'exemple en coupant les vignes des habitants du Taïf et les dattiers jaunes, si estimés, des Beni-Nadhir. Les musulmans eux-

(1) Le khalife Omar reçut un jour du Yémen un lot de pièces d'étoffe, qu'il distribua en parts égales entre les musulmans. Il garda pour lui-même une pièce, dont il se confectionna un habit à la mode du temps. Or, quand, le jour suivant, il monta à la tribune pour prêcher la guerre sainte, un musulman, se levant, s'écria : « Nous ne vous devons ni respect ni obéissance. — Et pourquoi cela? demanda Omar. — Parce que, répondit l'interpellateur, vous vous êtes attribué sur les étoffes, venues du Yémen, plus qu'une part, car une part seule n'aurait pu suffire à habiller un homme de votre taille. » Omar se retourna alors du côté de son fils Abdullah et lui dit : « Réponds à cet homme, ô Abdullah! » Celui-ci se leva et expliqua : « Lorsque le prince des croyants a constaté l'insuffisance d'une seule pièce pour l'habiller, il en prit de la mienne. » Alors l'interpellateur dit : « Puisqu'il en est ainsi, parlez, nous vous obéirons. »

Omar dit un autre jour à un musulman : « Je ne t'aime pas. » Le musulman lui demanda : « Est-ce que cela te permettra de méconnaître tous mes droits? — Non, dit Omar. — Pour ce qui reste de ton amour, riposta le musulman, il n'y a que les femmes qui puissent s'en réjouir. »

mêmes trouvèrent cette mesure bien grave, et ils dirent : « Messager de Dieu, serons-nous récompensés pour ce que nous avons coupé, ou punis pour ce que nous avons laissé debout? » Alors le Très-Haut fit descendre ce verset :

Ce que vous avez coupé de tendre, et ce que vous avez laissé debout sur ses racines, vous l'avez fait par la permission de Dieu, qui veut abaisser les impies.

A la vue de la perte de ses dattiers tant estimés, le poète des Béni-Nadhir, le juif Sammâk, improvisa ces vers :

N'est-ce pas nous qui avons reçu en héritage l'Écrit de Sagesse aux jours de Moussa, sans jamais depuis en délaisser les prescriptions?
Vous, cependant, bergers de brebis maigres dans les plaines de Tihama et d'El-Ahnaf,
Vous teniez le métier de pâtres à honneur suffisant, et ainsi s'écoula pour vous le cours des âges.
O vous tous, ici présents! Abandonnez cette tyrannique entreprise, cessez ce langage haineux :
Le cours des nuits et les vicissitudes du sort pourraient bien amener, de la part du Dieu de justice et d'équité, la juste rétribution
Du meurtre des Nadhir, de leur déportation, et de ces dattiers coupés avant qu'on n'en ait pu cueillir les fruits.

Mais le Prophète commande aussitôt à son fameux poète et panégyriste, Hassan ibn Thabit, de lui répondre :

Ce sont eux, dit Hassan, qui ont reçu l'Écriture en pure perte; eux dont les yeux sont demeurés aveugles; dont l'esprit stérile n'a tiré aucun profit des enseignements de la Bible.
Vous avez dénié la créance au Koran, alors qu'un prophète venait vous en confirmer la sainteté;
Et quant aux chefs des Béni-Louwaïy — les Koréïchites, — ils n'ont cure de l'incendie qui encercle El-Bouweïra (le terrain planté de dattiers des Beni-Nadhir).

Il est aussi permis de détruire ou de couper les conduites d'eau de l'ennemi, même s'il se trouve chez lui des

femmes et des enfants. On doit faire disparaître les cadavres des ennemis tués. A Badr, Mahomet ordonna de jeter les cadavres ennemis dans un ancien puits. Mais il n'est pas permis, bien qu'Abou Bakr ait fait brûler quelques apostats, de les brûler. Le messager de Dieu a dit :

Ne tourmentez pas les esclaves de Dieu du tourment que s'est réservé Dieu.

Les martyrs, tombés dans la guerre sainte pour la religion, ne doivent être ni lavés, selon le rite ordinaire, ni dépouillés de leurs habits. On les enterre sans prier sur leurs cadavres :

Portez-les en terre sans toucher à leurs blessures. Car, au jour du jugement dernier, ils seront ressuscités; et des veines de leur gorge le sang jaillira; et la couleur en sera une couleur de sang, mais l'odeur en sera une odeur de musc.

Enfin le Prophète annonce aux musulmans qu'ils doivent mener la guerre contre les infidèles jusqu'à la fin du monde :

La guerre sainte durera jusqu'au jour de la Résurrection.

Les commentateurs ont expliqué que cette prédiction n'était pas énoncée dans un sens absolu, puisque le Prophète et les premiers khalifes ont admis les trêves et les traités de paix avec des belligérants mécréants.

Laissons la parole au comte Ostrorog, qui commente El-Mawardi :

« La théorie des rapports pacifiques entre l'Islam et la mécréance est assez originale et assez importante pour mériter d'être précisée. Nous en résumons les grandes lignes d'après le traité hanéfite du *Siar,* dont l'autorité est capitale.

« En principe, de tels traités ne sauraient être que des

rapports d'exception. Entre les deux parties, l'état normal est l'état de guerre avec toutes ses conséquences. Les musulmans doivent mener la guerre sainte contre les mécréants jusqu'au jour de la Résurrection, et les mécréants ne jouissent, ni en leur corps, ni en leurs biens, du privilège de l'inviolabilité, qui, comme on l'a vu, est exclusivement la conséquence de la foi et du séjour en terre de foi. Leur sang est sans valeur et d'effusion licite, et leur corps et leurs biens sont de bonne prise. En conséquence, les musulmans qui pénètrent en terre de guerre peuvent tuer le mécréant, ou le réduire en esclavage, saisir sa femme, ses enfants et ses biens, les verser dans la masse du butin. Et de même le mécréant qui pénètre en terre d'Islam devient, lui, sa femme, ses enfants et ses biens, l'aubaine des musulmans, et le seul point en discussion est celui de savoir s'il doit être vendu au profit de la communauté, ou appartenir au premier occupant comme le gibier du désert et l'herbe de la prairie.

« Ce système essentiel se trouve profondément modifié par la théorie accessoire de la sauvegarde ou *amân*.

« Il est de principe que tout musulman, de l'un et l'autre sexe, libre ou esclave, pieux ou impie, peut donner la sauvegarde à un mécréant : il possède, pour employer les termes techniques, la *walaya* de l'amân, comme il a la *walaya* du témoignage, de droit, par le simple fait qu'il est musulman. Cette sauvegarde a pour effet de conférer l'inviolabilité (ismat) avec toutes ses conséquences : une inviolabilité absolue, opposable à tous les musulmans.

« Encore qu'exceptionnelle, la matière de l'amân est d'interprétation large. Non seulement la sauvegarde ne comporte l'emploi d'aucun terme solennel, puisque les mots : N'aie pas peur ! ou : Viens ! ou même un signe suf-

femmes et des enfants. On doit faire disparaître les cadavres des ennemis tués. A Badr, Mahomet ordonna de jeter les cadavres ennemis dans un ancien puits. Mais il n'est pas permis, bien qu'Abou Bakr ait fait brûler quelques apostats, de les brûler. Le messager de Dieu a dit :

Ne tourmentez pas les esclaves de Dieu du tourment que s'est réservé Dieu.

Les martyrs, tombés dans la guerre sainte pour la religion, ne doivent être ni lavés, selon le rite ordinaire, ni dépouillés de leurs habits. On les enterre sans prier sur leurs cadavres :

Portez-les en terre sans toucher à leurs blessures. Car, au jour du jugement dernier, ils seront ressuscités; et des veines de leur gorge le sang jaillira; et la couleur en sera une couleur de sang, mais l'odeur en sera une odeur de musc.

Enfin le Prophète annonce aux musulmans qu'ils doivent mener la guerre contre les infidèles jusqu'à la fin du monde :

La guerre sainte durera jusqu'au jour de la Résurrection.

Les commentateurs ont expliqué que cette prédiction n'était pas énoncée dans un sens absolu, puisque le Prophète et les premiers khalifes ont admis les trêves et les traités de paix avec des belligérants mécréants.

Laissons la parole au comte Ostrorog, qui commente El-Mawardi :

« La théorie des rapports pacifiques entre l'Islam et la mécréance est assez originale et assez importante pour mériter d'être précisée. Nous en résumons les grandes lignes d'après le traité hanéfite du *Siar*, dont l'autorité est capitale.

« En principe, de tels traités ne sauraient être que des

rapports d'exception. Entre les deux parties, l'état normal est l'état de guerre avec toutes ses conséquences. Les musulmans doivent mener la guerre sainte contre les mécréants jusqu'au jour de la Résurrection, et les mécréants ne jouissent, ni en leur corps, ni en leurs biens, du privilège de l'inviolabilité, qui, comme on l'a vu, est exclusivement la conséquence de la foi et du séjour en terre de foi. Leur sang est sans valeur et d'effusion licite, et leur corps et leurs biens sont de bonne prise. En conséquence, les musulmans qui pénètrent en terre de guerre peuvent tuer le mécréant, ou le réduire en esclavage, saisir sa femme, ses enfants et ses biens, les verser dans la masse du butin. Et de même le mécréant qui pénètre en terre d'Islam devient, lui, sa femme, ses enfants et ses biens, l'aubaine des musulmans, et le seul point en discussion est celui de savoir s'il doit être vendu au profit de la communauté, ou appartenir au premier occupant comme le gibier du désert et l'herbe de la prairie.

« Ce système essentiel se trouve profondément modifié par la théorie accessoire de la sauvegarde ou *amân*.

« Il est de principe que tout musulman, de l'un et l'autre sexe, libre ou esclave, pieux ou impie, peut donner la sauvegarde à un mécréant : il possède, pour employer les termes techniques, la *walaya* de l'amân, comme il a la *walaya* du témoignage, de droit, par le simple fait qu'il est musulman. Cette sauvegarde a pour effet de conférer l'inviolabilité (ismat) avec toutes ses conséquences : une inviolabilité absolue, opposable à tous les musulmans.

« Encore qu'exceptionnelle, la matière de l'amân est d'interprétation large. Non seulement la sauvegarde ne comporte l'emploi d'aucun terme solennel, puisque les mots : N'aie pas peur ! ou : Viens ! ou même un signe suf-

fisent pour la conférer, mais elle peut aussi résulter de simples présomptions. Que ce soit en temps de paix ou même en temps de guerre, — et par exemple, au cours de l'investissement d'une place forte, — chaque fois que des mécréants se présentent devant des musulmans spontanément, sans armes, et avec des intentions notoirement pacifiques, ils sont présumés demander sauvegarde; et que les musulmans la leur accordent ou ne la leur accordent pas, elle leur est acquise de droit. Tel est notamment le cas des mécréants pénétrant en terre d'Islam pour y faire le négoce.

« La sauvegarde ne constitue pas un droit définitivement acquis; elle peut être retirée dans un but d'intérêt général. Mais elle ne saurait l'être que « toutes choses « égales d'ailleurs », pour employer les termes mêmes de l'Écriture. Et, par exemple, un musulman accorde la sauvegarde à des mécréants au préjudice de la communauté, et malgré la défense formelle du khalife. La *walaya* générale du khalife l'autorise bien à châtier le musulman et à retirer la sauvegarde. Mais il doit non seulement la dénoncer expressément, mais remettre toutes choses en l'état, et notamment faire parvenir les bénéficiaires de l'*amân* en leurs lieux de sûreté. Ce n'est qu'alors que le droit de la guerre pourra reprendre légalement son cours. Toute autre façon d'agir constituerait un dol (gadr) condamné expressément par la loi.

« Les traités passés avec les mécréants ne sont que des extensions du bénéfice de l'amân à des collectivités entières, tribus ou nations. Constituant des dérogations manifestes au principe du devoir de guerre sainte, elles ne peuvent être consenties que sous la pression de cette nécessité qui donne la qualité de permises aux choses défen-

dues en principe; en l'espèce, d'une faiblesse rendant impossible l'accomplissement de ce devoir. Verbales ou écrites, consenties à perpétuité, à long terme, ou à bref délai, purement et simplement ou sous condition, à titre gratuit ou onéreux, elles conservent toujours le caractère précaire de l'amân et, dès que la force revient, peuvent être révoquées, sous la seule réserve d'une dénonciation préalable et, éventuellement, d'une remise des choses en l'état écartant l'inculpation de dol. « L'écrivain aux sub-« tiles pensées, — dit le commentateur du *Siar*, — de tous « les termes qui énoncent la fin des hostilités, n'a fait « choix de celui de mawadiâ — qui veut dire *trêve*, — « qu'afin de marquer qu'entre croyants et mécréants paix « et amitié véritables ne sauraient être. »

Nous avons tâché dans ce qui précède de mettre sous les yeux du lecteur un aperçu succinct — le cadre de ce livre ne nous permettant pas de nous étendre davantage — des textes révélés au sujet de la guerre sainte et des conditions qui s'y attachent. Il nous reste à lui exposer le côté de la question, envisagé à un point de vue qui se rapporte à la déclaration du djihad ces derniers temps par le khilafat ottoman, et qui semble être le plus intéressant.

Les textes précédents ont donc nettement établi que la guerre sainte est un devoir catégorique, pur et simple, dégagé de toute restriction quant au temps où il peut être accompli et à la nécessité occasionnelle qui l'impose. Il rentre dans la catégorie des adorations obligatoires, mais il ne vient qu'après la foi, la prière, le jeûne et le pèlerinage, car ceux-ci s'adressent directement à Dieu, tandis que le djihad n'atteint ce but que par accident, en cherchant l'exaltation de la vraie foi et en réprimant l'iniquité des mécréants. Comme la fin recherchée par la

guerre sainte peut être atteinte par l'action de quelques croyants seulement, sans nécessiter le concours de toute la nation, les docteurs de la Loi ont reconnu qu'il y avait lieu de ranger le djihad en deux catégories distinctes :

1° *Le Djihad de Kafayat*, ou la guerre sainte de satisfaction, a lieu quand une partie seulement de la terre de l'Islam est attaquée par les mécréants, ou bien qu'elle-même les attaque. Dans ce cas, il incombe à la population du territoire attaqué, ou simplement en guerre, de porter les armes pour prendre part à la lutte. L'impubère, le majeur dont le père et la mère s'opposent à son départ pour la guerre, — l'obéissance aux parents étant un devoir catégorique individuel plus impératif que la guerre sainte, — la femme, l'esclave, le débiteur, — car ils sont l'objet du droit d'une créature, et ce droit prime le droit de guerre sainte du Créateur, le Créateur pouvant se passer d'exercer son droit, tandis que la créature peut avoir besoin d'exercer le sien, — l'aveugle, l'infirme, l'estropié, le docteur excellemment savant sont dispensés de la lutte. Les Imâms Abou-Hanifa, Ech-Chafii et Ahmad ibn Hanbal exigent aussi l'exemption de ceux qui ne possèdent pas, pour eux et ceux qu'ils laissent derrière eux, des moyens d'existence assurés, et aussi de ceux qui ne disposent pas de moyens de transport, quand une distance de deux jours de voyage les sépare du théâtre de la guerre;

2° *Le Djihad d'El-Aïn*, ou la guerre sainte catégorique, est celle qu'on entreprend en vue de repousser une offensive de l'ennemi attaquant la majeure partie du territoire musulman, la capitale du khalife ou les Lieux saints. Dans ce cas, la guerre devient, comme la prière, le jeûne, un devoir catégorique, dont l'accomplissement incombe

à chaque individu de la nation. A l'appel des habitants du territoire envahi, ou du khalife, tout le monde doit partir, même les débiteurs, les cautions et les esclaves; même les femmes et les enfants, car ceux-là qui sont incapables de repousser l'agression par leur fait, doivent venir grossir le nombre des combattants et rendre la masse plus imposante par leur présence. C'est la levée en masse.

On voit que la Turquie n'a rempli aucune des conditions exigées pour la guerre sainte. Elle n'a pas été attaquée en son territoire; elle n'a pas été lésée en sa foi et ses principes religieux; au contraire, elle a décliné toutes les garanties, toutes les assurances qu'on formulait en faveur de son intégrité; elle a perdu l'occasion de profits incalculables que sa neutralité pouvait lui procurer (1) et elle a risqué sa propre existence pour combattre en faveur d'une cause injuste, en tout cas étrangère aux intérêts de

(1) On sait que le khalife Mouawya et son allié Amr Ibn el-Aç furent les plus grands diplomates de l'Islam.

Mouawya demanda un jour à Amr : « Quelle est, à ton avis, la diplomatie la plus avisée? — Celle, dit Amr, de n'entreprendre une action sans savoir en sortir avec honneur. — Non, lui répondit Mouawya, la diplomatie la plus avisée est d'entreprendre seulement celle des actions dont on n'a pas besoin de sortir. »

Au fond, les deux alliés se détestaient, témoin cette anecdote citée par Ibn Tabataba : « Un jour Mouawya demande à ses invités : « Quelle chose est la plus étonnante du monde? — C'est ce nuage, riposte son fils le poète Yazid, qui, sans attache au ciel ni appui sur la terre, se maintient entre les deux. — Non, répond un autre, mais c'est plutôt la chance qui s'attache à l'ignorant et la privation dont est atteint le sage. — C'est, dit un troisième, la chose unique qu'on ne rencontre qu'une fois. » Alors Amr Ibn el-Aç dit : « La plus étonnante chose est de voir la cause de l'erreur vaincre la vérité, » faisant ainsi allusion à la victoire de Mouawya sur Ali. Mouawya lui déclare : « La plus étonnante chose est de donner à l'homme une situation qu'il ne mérite pas. » Mouawya avait nommé Amr au gouvernement convoité de l'Egypte.

l'Islam et en somme appartenant à une nation de mécréants, car ce n'est pas en faveur des mécréants que la guerre sainte a été instituée.

Mais ce qui est plus étrange encore, et qui indique combien les Turcs sont ou dédaigneux ou ignorants des prescriptions essentielles de la loi, c'est que leur Cheik-ul-islam, le conjuré sectaire Khaïri bey, a déclaré la guerre sainte le vingt-deuxième du mois saint de Zoul-Hijjet, ce qui est absolument prohibé par le Koran même, comme on l'a vu, d'autant plus qu'il n'avait même pas à s'appuyer, pour ce faire, sur le prétexte d'une invasion du territoire musulman. Mais lorsque les musulmans sauront que cet étrange Cheik-ul-islam est franc-maçon et athée, ils ne s'étonneront plus de ses écarts insensés et impies.

L'Angleterre n'a pas manqué de rappeler ces vérités aux musulmans de ses possessions coloniales. Des écrivains autorisés se sont évertués à mettre sous les yeux du public musulman des Indes et de l'Égypte les conditions essentielles d'une guerre sainte. Nous ne savons si la France en fait autant dans ses possessions africaines. Qu'on nous permette cependant de dire que la création à Paris d'un journal, ou mieux encore d'une revue en langue arabe, rédigée par des musulmans compétents, peut rendre les services les plus désirables. La subvention que le gouvernement y consacrerait ne pourrait trouver un usage meilleur. Puisse notre appel être entendu !

TROISIÈME PARTIE

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION

CHAPITRE XVI

Le gouvernement : le Résident. — Le ministère. — Les conseillers. Les inspecteurs généraux. — Observations générales.

La Syrie exige une forme de gouvernement spéciale, conforme à ses besoins et à l'état d'esprit de sa population. Ayant jalousement conservé, dans ses villes, les traditions de la civilisation arabe; ralliée de bon cœur à la culture moderne, que de nombreuses écoles, en majeure partie françaises, lui offraient; ayant beaucoup vu par le voyage, et beaucoup appris par la pratique des affaires, même publiques; différente en tout cela des autres pays coloniaux et de protectorat, la Syrie présente, en plus, cette autre différence importante, à savoir, que sa population ne confesse pas une religion unique, et que la fraction de sa population la moins nombreuse est celle qui, précisément, détient la plus grande part d'instruction, de richesse et de situations privilégiées.

Or un parti considérable de musulmans syriens rêve

d'une Syrie indépendante, ou autonome, avec pour chef, un prince arabe, de préférence Hachimite, qui reconstituerait l'empire des Arabes, fût-ce même en établissant, avec le Hedjaz, le Nejd, le Yémen, l'Irak, Bassorah et une partie de Diarbékir et Mossoul, une confédération, en apparence purement arabe, mais en réalité musulmane. Certes, c'est là un idéal élevé et cher au cœur de tous ceux qui ont la fierté de leur race. Nous-même y avons longtemps cru. Nous avons même, pendant vingt ans, consacré à sa réalisation une partie de notre fortune et tous nos efforts. Le premier, nous avons fondé, en 1895, à Paris, un journal et un comité arabes; à Constantinople, en 1908, nous avons jeté le fondement de la Fraternité arabe, qui eut une si profonde répercussion dans l'Empire ottoman, pendant que nos frères créaient, en Europe et en Amérique, un mouvement analogue, avec deux journaux pour organes du mouvement; et lorsque, au péril de la vie, nous soulevions en Syrie, et notamment à Damas, les esprits en faveur des revendications de notre race, nous nous voyions violemment attaqué, sous prétexte de défendre les Jeunes-Turcs, par ceux qui, précisément, se proclament en ce moment les champions irréductibles de la cause arabe. La tribune et les archives du parlement ottoman gardent encore le souvenir des imprécations et des dépêches de protestation, que des députés arabes et des régions arabes ont, par flagornerie ou par esprit d'exclusivisme fanatique, adressées au gouvernement des Jeunes-Turcs contre une famille qui osait proclamer les droits de sa race et de la leur. Loin de nous décourager, nous organisâmes, en 1913, le congrès arabe de Paris, qui obligea le gouvernement de Constantinople à des négociations avec ses chefs et à la reconnaissance

des droits des Arabes dans l'Empire. Les Jeunes-Turcs, selon leurs habitudes, profitèrent de la première circonstance, et aussi de l'indignité de quelques délégués de Syrie et de Bagdad, pour rompre le pacte conclu et évincer les droits reconnus. La justice immanente ne devait pas tarder à les entraîner aveuglément dans l'ouragan de la guerre européenne, pour leur faire expier leurs crimes et mettre fin à la domination d'une race qui n'a jamais su que détruire. Du coup, les destinées de l'Orient changeaient de face. Les Arabes, auxquels il était permis de rêver la reconstitution d'un empire ou la constitution d'une confédération, aux dépens d'une Turquie chancelante, allaient se trouver en face de décisions dictées par des mobiles impérieux et appuyées sur des forces si puissantes qu'il ne leur reste plus qu'à s'incliner.

Eh! oui, notre idéal, ô mes frères, ne fut qu'un rêve, maintenant irréalisable. Car, dans la réalité, nous ne possédons, pour l'atteindre, ni le désintéressement et l'esprit nécessaires de sacrifice, ni l'union, pas même celle qui devrait au moins exister entre musulmans, car ceux de la Syrie, du Hedjaz, de l'Irak, de Bassorah, du Yémen et autres lieux ont, chacun, des mœurs et des aspirations différentes; nous n'avons pas cette impartialité qui impose aux uns la confiance dans les autres, ni cette indépendance de caractère et de jugement que n'influencent pas les préjugés religieux, ni même la confiance en nos propres aptitudes, malgré l'exaltation qu'engendre notre brillante imagination. Ce levier indispensable, qui dicte et impose la volonté d'un individu et d'une nation, et qu'on nomme la force, nous fait, hélas! défaut. Nous avons été impuissants à imposer, à une Turquie faible et agonisante, qu'elle nous traite avec justice; comment

pourrions-nous nous opposer à l'Europe triomphante, lorsqu'elle voudra régler nos destinées selon le mode qu'elle croira le mieux nous convenir? Suivons plutôt notre instinct pratique et contentons-nous, à défaut de l'idéal, d'une situation meilleure. Aucune domination ne pourra jamais être plus lourde et plus malfaisante pour nous que celle des Turcs; aucune ne cherchera autant à nous humilier et à nous tenir dans une dégradante ignorance. Ils nous laissent si faibles et tellement désorganisés qu'il nous est impossible de nous guider nous-mêmes.

Que les Syriens considèrent comme un bienfait inappréciable que ce soit la France, dont ils connaissent, pour la plupart, la langue, et tous, la sincère amitié, que ce soit un gouvernement libéral et égalitaire qui nous prêtera, avec son expérience, l'aide de ses immenses ressources financières et industrielles. Pour sauvegarder l'intégrité de son territoire, notre patrie a besoin de forces terrestres et navales assez importantes : la France nous en fournira une grande partie, nous épargnant ainsi une lourde charge. Notre prospérité industrielle et commerciale a aussi besoin de certaines négociations internationales : la France sera bien mieux située pour les mener au mieux de nos intérêts. Ne lui demandez pas, chrétiens, de vous donner, pour chef, un prince chrétien, car elle ne saurait, dans son équité, léser les sentiments de vos frères musulmans qui forment la majorité de la population, et sa logique ne pourrait pas, non plus, admettre qu'une république enfante des princes et des rois. Et vous, frères musulmans, n'insistez pas pour un prince de votre religion. Sa nomination exposerait la Syrie à des compétitions, des rivalités et des intrigues,

qui, de tout temps, ont été le principal agent destructeur de notre nation. Les chrétiens et le Liban ne s'y soumettraient pas volontiers, du reste. La France elle-même y verrait des inconvénients de toute nature. Il est infiniment préférable pour nous tous que nous ayons, à la tête de nos propres dirigeants, un Résident français qui mettra en parfaite harmonie notre évolution bienfaisante et la politique de son pays. Étranger à nos compétitions et à nos discordes, administrateur éprouvé et d'une grande valeur morale, sans attaches aucunes dans le pays, il continuerait à y résider autant que ses services paraîtraient utiles. Ainsi nous n'aurions pas à subir, durant toute une vie, les caprices d'un prince ou incapable, ou ambitieux, comportant une importante liste civile, et entouré d'une famille et de favoris, toujours difficiles à contenter. Mieux vaut un régime qui assure notre prospérité réelle, que les chimères qui ne laissent que des déceptions.

LE RÉSIDENT

La nomination d'un Résident soulève, cependant, des difficultés, aux yeux de certains jurisconsultes et hommes politiques. Ils se demandent d'où le résident tirerait son autorité, dans un pays qui ne possède pas une autorité constituée. Ils croient faire remarquer, surtout, que la tradition diplomatique veut que le Résident soit délégué auprès d'un prince régnant, ou au moins d'un président d'État élu, comme c'est le cas au Maroc, en Tunisie, en Indo-Chine et en Égypte, d'où ils concluent à la nécessité ou de la nomination d'un prince, ou de l'annexion pure et simple de la Syrie.

Nous ne reviendrons pas sur les inconvénients de la présence d'un prince, inconvénients sérieux autant pour la France que pour la Syrie. Mais nous rappellerons, sans tarder, que la mesure de l'annexion est encore plus inopportune. La France, en effet, n'a aucun intérêt à accorder, sans transition, tous les droits du citoyen français à des populations dont elle ne connaît ni les tendances réelles, ni les capacités politiques. Par contre, les Syriens devraient, en cas d'annexion, se soumettre à toutes les lois françaises, d'où des obligations incompatibles avec la religion des musulmans, des Druzes et des Nouçaïriés, et même avec les mœurs des chrétiens, qui ont adopté, de tout temps, la jurisprudence islamique, notamment en matière d'héritage. La bigamie et, à plus forte raison, la polygamie, par exemple, ne devraient plus être permises; le divorce et les droits de la femme répudiée, ainsi que les enfants nés de plusieurs lits, recevraient, en jurisprudence, des solutions inattendues pour un sectateur du Koran ou du Hakim. L'annexion, à la mode d'Algérie et de Madagascar, ne serait pas plus agréée par une nation consciente de sa dignité et de ses droits à un traitement égalitaire. Il y a donc lieu de chercher la solution ailleurs. Et pourquoi ne pas imiter l'Angleterre, qui a trouvé, pour gouverner Malte et Chypre, une formule conforme à ses intérêts et à ceux des populations de ces îles? Croit-on, en face des situations nouvelles que fera naître le bouleversement de la guerre mondiale, devoir rester enchaîné par des traditions surannées? Est-ce que les anciens n'ont pas créé, à des situations nouvelles, des solutions nouvelles? Mais pourquoi ne pas admettre que le Résident tire son autorité, tout simplement, du gouvernement protecteur? Le prince, à la vérité, l'aurait puisée à la

même source, car prétendre qu'il en aurait été investi par le peuple, lorsque celui-ci ne dispose pas, en toute indépendance, de ses destinées, est d'une jurisprudence enjouée. Quoi de plus naturel que la France, chargée de diriger les destinées de la Syrie désemparée, délègue un Résident, et si ce mot choque l'oreille des lexicologues, disons haut commissaire ou délégué extraordinaire, à fin d'organiser, au nom du pays protecteur, un gouvernement et une administration indigènes, dont il aurait le suprême contrôle?

LE MINISTÈRE

Le Résident administrerait donc, mais par l'entremise d'un ministère. Soit que, pour commencer, il nomme lui-même directement les ministres, soit qu'il confie à un personnage que ses capacités recommandent à l'attention, la mission de choisir ses collaborateurs, le Résident procédera, avec le concours des ministres, à l'organisation de l'administration, tout en se servant du rouage existant, qu'on modifiera en certaines parties et améliorera en certaines autres, au fur et à mesure des besoins immédiats et de l'opportunité.

Les ministres sont responsables de leur gestion; ils en doivent compte au Résident et à l'Assemblée nationale, qui se réunit une fois l'an, comme on le verra plus loin. Les ministres sont remplacés chaque fois que le Résident le juge nécessaire, ou qu'il trouve opportun d'agréer le vœu exprimé à ce sujet par l'Assemblée nationale.

Le Conseil des ministres statue sur les affaires de l'État, soit qu'elles lui soient proposées par le Résident, soit

qu'elles lui soient soumises par les différents départements ministériels. La ratification des nominations aux fonctions et la définition des attributs des fonctionnaires relèvent aussi de sa compétence. Ses membres ne peuvent être jugés, quant à leur gestion ministérielle, que par l'Assemblée nationale.

LES CONSEILLERS

Aussitôt nommé, le Résident devra s'assurer le concours de ses véritables collaborateurs pour l'organisation de l'administration générale. Quelque intelligents que soient les Syriens, et bien que nombre d'entre eux aient pratiqué les affaires publiques en Égypte et ailleurs, les connaissances techniques leur font absolument défaut. Le Résident y remédiera, en nommant des conseillers techniques, pris en France, non seulement dans les départements ministériels, mais aussi dans toutes les directions importantes et dans les municipalités des grandes villes. Les travaux, qu'ils opéreront heureusement, constitueront le modèle qui devra être suivi par l'administration inférieure, restée en dehors de leur action, telles, par exemple, les petites municipalités. Les conseillers devront, en plus, s'attacher à former, dans la partie technique, des fonctionnaires indigènes, capables, dans la suite, de tenir dignement leur place. Leurs attributs et leurs rapports avec leur chef indigène sont excellemment réglés par l'administration égyptienne : il n'y aura qu'à s'y conformer.

LES INSPECTEURS GÉNÉRAUX

Le Résident sera assisté de trois inspecteurs généraux pour l'armée, la marine et la gendarmerie, avec la police. Le prestige de l'autorité, ainsi que les nécessités politiques et techniques, exigent qu'ils soient de nationalité française et de grade supérieur. On verra, quand nous parlerons des ministères, quels seront leurs attributs.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Il n'y a rien d'aussi nuisible pour un pays qu'une hâte intempestive et irréfléchie qui, en cherchant à le réformer, ne fait qu'empirer les maux dont il souffre. Mieux vaut pour lui une administration défectueuse, mais qui a l'avantage de l'habitude acquise, que des réformes prématurées, qui ajoutent à la confusion.

Il y a, en Syrie, des mœurs et des coutumes, qu'a léguées la civilisation des ancêtres, et qui sont excellentes; on devrait les respecter et aider à les perpétuer. Il y a aussi un sens artistique de conception ensoleillée, et de couleurs spéciales, qu'il faudrait développer et se garder d'européaniser, sous peine de le rendre difforme : les Allemands l'ont du reste trop bien prouvé par l'accouplement affreux qu'ils ont donné à certaines de leurs productions prétendues artistiques. Un doigté habile et sûr doit présider à la réforme, là où elle est indispensable; il devra atteindre le but, sans paraître l'imposer, et le but ne sera ainsi que plus facilement réalisé. La majorité du

peuple syrien, surtout à l'intérieur, est encore dominée par des préjugés qui lui font voir des questions religieuses là où, à la vérité, il n'y a que des questions purement civiles. Aussi, convient-il de préluder à l'application d'une réforme de quelque importance par l'affichage de l'opinion des chefs religieux, approuvant cette réforme, ou mieux, en en confiant l'application à un fonctionnaire respecté pour sa piété religieuse. Citons, pour être mieux compris, un exemple. En arabe, les caractères d'imprimerie occupent neuf cents et plus de casses, au lieu d'une trentaine pour les autres langues. De là une longueur et une fatigue pour la composition, une usure dans le matériel et un plus grand emploi de papier, dont l'économie et la simplification s'imposent à tous les points de vue. Le Cheikh Ibrahim El-Yazigi, qui était, en même temps que le plus pur écrivain moderne, un calligraphe arabe et un mécanicien remarquable, avait trouvé la solution de ce problème. Mais parce que chrétien, le monde musulman n'a pas agréé sa réforme; il crut, à tort, qu'elle pouvait toucher à des traditions religieuses. Si, mieux inspiré, le Cheikh avait lancé sa nouvelle et bienfaisante méthode par l'entremise d'organes musulmans, elle eût certainement réussi, et l'art de l'imprimerie arabe bénéficierait, à l'heure actuelle, de ce qui lui fait si impérieusement défaut.

Mais c'est surtout la politique anticléricale qu'il faut absolument exclure dans un pays partagé en croyances diverses, et où les passions religieuses ont joué un rôle prépondérant. S'il est indispensable de vouer, aux cultes musulman, druze, nouçaïri et autres, le respect le plus sincère, il faut aussi respecter les croyances et les traditions des communautés chrétiennes, quelles qu'elles

soient, en tant qu'elles ne nuisent pas à l'État. Il faudra toujours se rappeler que c'est en visant la Syrie que Gambetta a lancé son fameux aphorisme : « L'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. » Les congrégations et les missions religieuses ont rendu, aux Syriens et à la France, des services qu'il serait odieux de méconnaître. Pendant de longues années, la Syrie aura encore besoin de leur concours pour instruire la jeunesse, car le corps d'enseignement nécessaire ne saurait être improvisé.

CHAPITRE XVII

Décentralisation.

La domination, pendant six siècles, n'a changé en rien les mœurs nomades des Turcs. Ils ont campé dans le pays, prêts à rouler leurs tentes aussitôt qu'une force supérieure viendra pour les chasser; mais ils n'ont créé aucune œuvre durable : ils n'ont pas assimilé les populations conquises, ils n'ont unifié ni leurs langues, ni leurs mœurs, ni leurs religions, ni même la loi commune qui les gouverne. Pour satisfaire leurs appétits, toujours inassouvis, et gouverner plus facilement, les Turcs se sont, au contraire, évertués à laisser à chacun sa caractéristique originelle et à exciter les jalousies et les querelles de province à province, entre les races et les confessions religieuses. De là l'état de clans particuliers, de sectes à part et de rivalités entre provinces ou villes, que nous voyons encore en Syrie.

Or, s'il est indispensable, de soumettre toutes les parties de la Syrie à une autorité commune, à des lois générales et uniques, il est aussi opportun d'accorder, à chaque province, une certaine décentralisation, propre à satisfaire son amour-propre ou ses libertés justifiées. Il est difficile de définir au juste la nature et les limites de cette décentralisation administrative. Ce sera là la tâche d'une com-

ERRATA

Lire :

1° Dans le chapitre 11, « La main dans le sac », page 172 :

« La Haute Cour se réunit le 19 mai 1931. »

2° Dans le chapitre 13, « La France seule », page 199 :

« Le 16 juillet 1939, le Vatican annulait la condamnation... »

mission appropriée (1). Mais nous pouvons indiquer, dès à présent, qu'on pourra laisser, à chaque province, le droit de prendre ses fonctionnaires dans sa propre population, de consacrer à son rayon les revenus de ses wakfs, les recettes de ses travaux publics et même celles de l'instruction publique; d'avoir un droit de préemption sur certaines exploitations minières ou industrielles, dont la concession devrait être accordée par le ministère. Il est entendu que les décisions que prendrait le conseil général de la province, au sujet des travaux et de l'instruction publics, devraient être ratifiées par l'Assemblée générale. Une décentralisation, ainsi comprise, calmerait de nombreuses appréhensions et pourrait créer un mouvement d'émulation bienfaisant.

(1) A ce sujet, qu'on nous permette d'insister sur l'utilité qu'il y a de ne pas attendre plus longtemps pour constituer une commission qui étudie, dès à présent, le mode de gouvernement et d'administration à prévoir pour la Syrie. La victoire française et les droits français sur ce pays sont certains. Il vaut mieux prévoir, surtout quand à cette sage et utile mesure on ne risque rien.

CHAPITRE XVIII

L'administration (1). — Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres comprendra les portefeuilles suivants :

Présidence du Conseil, avec détention d'un ministère ou d'une direction générale.

Ministère de l'Intérieur.

Ministère de la Justice et des Cultes.

Ministère de la Défense et de la Marine militaire et marchande.

Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Travaux publics.

Ministère de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et du Cadastre.

Ministère des Finances, des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Direction générale des wakfs, ou fondations pieuses.

Lorsque le président du Conseil se trouve appartenir à la religion musulmane, il prend la Direction générale des wakfs. Dans le cas contraire, il gère le Cadastre.

(1) Il n'est pas dans nos intentions d'entrer dans tous les détails de l'administration; nous ne parlerons que de ceux qui sont spéciaux à l'administration syrienne.

mission appropriée (1). Mais nous pouvons indiquer, dès à présent, qu'on pourra laisser, à chaque province, le droit de prendre ses fonctionnaires dans sa propre population, de consacrer à son rayon les revenus de ses wakfs, les recettes de ses travaux publics et même celles de l'instruction publique; d'avoir un droit de préemption sur certaines exploitations minières ou industrielles, dont la concession devrait être accordée par le ministère. Il est entendu que les décisions que prendrait le conseil général de la province, au sujet des travaux et de l'instruction publics, devraient être ratifiées par l'Assemblée générale. Une décentralisation, ainsi comprise, calmerait de nombreuses appréhensions et pourrait créer un mouvement d'émulation bienfaisant.

(1) A ce sujet, qu'on nous permette d'insister sur l'utilité qu'il y a de ne pas attendre plus longtemps pour constituer une commission qui étudie, dès à présent, le mode de gouvernement et d'administration à prévoir pour la Syrie. La victoire française et les droits français sur ce pays sont certains. Il vaut mieux prévoir, surtout quand à cette sage et utile mesure on ne risque rien.

VILAYET	CHEF-LIEU	MUTESSARIFIAT
Liban.	Béïttedin.	Baabda, Zahleh, Gébéil.
Zor.	Déïr ez-zor.	Hamah, Essariyeh.
Alep.	Alep.	Alexandrette, Aïntab, Antioche, Gébel Barakat.

Le vali, le mutessarif et le kaïmacam sont assistés d'un conseil administratif.

Le conseil se compose de membres élus et de membres naturels, ou de droit.

Les membres élus d'un conseil de caza sont ceux qui ont obtenu la majorité des votes des maires des villages de ce caza.

Les élus d'un conseil de mutessarifiat sont ceux qui ont obtenu la majorité dans les votes des conseils des cazas.

Les élus d'un conseil de vilayet sont ceux qui ont obtenu la majorité dans les suffrages émis par les conseils des mutessarifiats.

Les membres naturels sont le gouverneur, le secrétaire général du gouvernorat, qui fera office de secrétaire du conseil, le président du tribunal civil ou de la cour et le percepteur des finances.

Les attributs d'un conseil administratif sont de contrôler la perception des impôts, vérifier les comptes des municipalités, se prononcer sur les litiges intervenus entre l'État et les particuliers, s'occuper des affaires administratives en général, juger les fonctionnaires inférieurs au grade de vali, émettre des vœux. Les conseils des vilayets ont en plus pour attributions d'élire les membres du conseil interdépartemental d'État et de siéger avec ces membres une fois l'an pour former le conseil général ou l'assemblée générale.

LE CONSEIL D'ÉTAT

Le conseil interdépartemental d'État se composerait des membres élus par les conseils administratifs des vilayets. Seraient de droit membres de ce conseil le président de la cour civile, le procureur général, le préfet de police, les présidents des chambres de commerce, d'agriculture et de finances et le recteur de l'université. Ce conseil se tient en permanence dans la capitale. Il se prononce souverainement sur les litiges intervenus entre l'État et les particuliers, comme entre les différents départements de l'administration; sur les consultations juridiques, sur les travaux publics et les concessions à accorder. Il aura à juger les fonctionnaires équivalents au grade de vali ou de directeur général, à statuer sur les appels interjetés par d'autres fonctionnaires. Il donnera son avis sur toute œuvre d'utilité publique. Il étudiera, vérifiera et rendra applicables les projets de lois proposés par le gouvernement ou soumis par d'autres initiatives à celui-ci. Toutefois ces lois ne peuvent devenir exécutoires avant d'être soumises à l'Assemblée générale et ratifiées par le Conseil des ministres.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale se forme par la réunion, une fois l'an, des conseils administratifs des vilayets et du conseil d'État dans la capitale. Le président du conseil d'État dirige ses travaux. Elle a pour attributions de décider

l'application des lois retour du conseil d'État, d'étudier celles émanant de l'initiative du gouvernement ou de l'un des membres des conseils administratifs des vilayets, de les rejeter, ou d'en décider l'envoi au conseil d'État. Elle se prononcera sur l'utilité des travaux publics et des œuvres de bienfaisance. Elle contrôlera la gestion des deniers publics et les actes du gouvernement. Elle peut émettre des vœux et exprimer son approbation ou sa désapprobation sur la gestion du ministère.

En cas de chute de cabinet, le président du Conseil, chargé de la formation du ministère, devrait choisir de préférence ses collaborateurs dans le sein de cette assemblée.

Remarque. — Dans l'administration turque, les communautés religieuses étaient représentées au conseil administratif pour désigner les candidats proposés au vote des électeurs. Ces candidats devaient représenter proportionnellement les confessions diverses existant dans le district. Il est plus pratique que, désormais, les candidats soient libres de poser leur candidature, à quelque confession qu'ils appartiennent. Le conseil élira, après le vote, parmi ceux qui ont obtenu la majorité, les candidats susceptibles de représenter les diverses confessions du district. Ce mode exclura les discussions et laissera à chaque confession sa liberté d'initiative.

PRÉFECTURE DE POLICE

Le préfet de police et sa direction pour l'ensemble du territoire syrien relèveront du ministère de l'Intérieur.

Les commissaires de police, cependant, établis dans des villes où se trouvent des tribunaux correctionnels, feront auprès de ces tribunaux office de procureurs généraux. En cette qualité, ils relèvent du ministère de la Justice. Cette mesure a pour avantage l'économie dans le budget et la simplification dans la procédure.

LES MUNICIPALITÉS

Leurs membres devront être élus par les habitants de la ville, et eux-mêmes éliront leur président. Dans le moment présent, c'est le gouvernement qui le nomme. Il est cependant indispensable que chaque conseil municipal, dans les grandes villes, soit assisté d'un conseiller français, nommé par le gouvernement. Sa présence seule peut assurer les améliorations que nécessite l'état actuel et déplorable des cités, et donner en même temps un exemple d'ordre et de travail aux municipalités, dont le budget ne tolère pas la présence d'un conseiller spécial.

Les municipalités doivent chaque année soumettre leur budget au contrôle du conseil administratif et en obtenir l'approbation des comptes.

Dans les villages, les travaux municipaux et de voirie sont confiés au maire et à deux assistants, élus par la majorité des habitants.

REPRÉSENTATION NATIONALE ET MODE D'ÉLECTION

Les Vieux-Turcs avaient créé, en Syrie, parmi beaucoup de mauvaises choses, des institutions qui semblent défec-

tueuses seulement parce qu'elles sont mal appliquées. Interprétées normalement et sainement appliquées, ces institutions sont excellentes, d'autant plus qu'elles se trouvent acclimatées. Les remplacer serait une grosse erreur.

Parmi elles, il faut notamment remarquer la représentation nationale et le mode des élections.

Puisse Dieu préserver notre chère patrie d'une chambre de députés, d'un sénat élu et du suffrage universel! Les nations les plus réfléchies, les peuples les mieux doués ont peine à s'en bien trouver. Nous avons fait de ce régime, en Turquie, l'amère expérience. Il en sera ainsi chaque fois que, en Orient, on voudra recommencer. Celui qui a dit : « Pour être heureux, l'Orient a besoin d'un despote juste » connaissait à fond notre nature et nos besoins. Ce n'est pas avec des utopies et des formes, non plus avec des libertés mal appropriées, qu'on procure aux communautés la tranquillité, dans l'ordre, et la prospérité, dans la justice. Certes le despotisme nous répugne, mais l'oligarchie, surtout dans un petit pays comme la Syrie, impatient de parvenir, parce que de tout temps courbé sous le joug, nous est encore plus odieuse. Au lieu de se reconstituer, en se faisant une unité, et de concentrer ses efforts dans un travail ordonné, susceptible de lui procurer la fortune, qui seule, dans la pratique, permet aux nations de se payer le luxe du parlementarisme, sans risques irréparables, la Syrie ne formerait, sous un régime parlementaire, qu'un vaste champ de lutte électorale; ses habitants abandonneraient les travaux rémunérateurs pour les chicanes politiques et stériles. Eux, qui n'ont pas assez de leurs forces et de leur temps pour réparer les maux d'un long passé, qui leur a légué la

misère morale et matérielle; eux, que des différences de croyance et de races ont tenus jusqu'ici si divisés, échangeraient leurs armes d'autrefois contre les bulletins électoraux, et lâcheraient la réalité bienfaisante pour l'ombre pernicieuse et nuisible. Le suffrage quasi universel existe déjà à Zahleh : il faut l'en bannir, afin que ses habitants ne perdent plus leur temps aux chicanes électorales et leurs forces aux haines mortelles. Non, mes frères, ne souhaitons pas un régime dont nous ne savons que faire. Consacrons-nous à exploiter notre sol, à étendre notre commerce, à nous créer des industries; tâchons de nous enrichir de la richesse matérielle. L'acquisition de la richesse ne nous empêchera pas de cultiver nos esprits, mais cela nous permettra en plus d'être à notre aise, pour lire, de loin, les comptes rendus des séances parlementaires, où les députés se disputeront sous prétexte de servir leur patrie, quand nous aurions plus utilement servi la nôtre, par un travail discret et un effort individuel. Le vote à deux degrés pourvoira sagement et d'une façon suffisante à l'élection de nos fonctionnaires administratifs.

CHAPITRE XX

Ministère de la Justice : fonctionnement, jury, barreau. — Tribunaux civils. Les notaires. — Tribunaux du Chérii. — Les patriarcats, firmans et privilèges politiques. — Naissances, mariages et héritages.

La Turquie a appliqué, à ses tribunaux civils et criminels, le code Napoléon, après l'avoir quelque peu approprié aux principes du Koran. Mais l'évolution des mœurs et les inventions nouvelles ont introduit, dans la vie des hommes, de telles transformations qu'il a été nécessaire, en France par exemple, de réformer les lois en conséquence. En Turquie, la justice a préféré s'en tenir aux textes primitifs, ce qui nécessitera, en Syrie, la constitution d'une commission, composée de juristes européens et orientaux, qui aura pour mission d'emprunter, d'une part, les réformes adoptées par des pays plus avancés et, d'autre part, de les adapter aux besoins de la Syrie. Elle mettra tous ses soins à éliminer tout ce qui, sans nécessité absolue, complique et prolonge la procédure, comme, par exemple, le rôle de l'avoué et de l'huissier, dont on se passe très heureusement à l'heure actuelle dans toute la Turquie. Son attention sera principalement concentrée à réformer le rôle du juge d'instruction et des délégations judiciaires en matière criminelle.

Sous le régime actuel, le tribunal est présidé par un

juge, que nomme le gouvernement, mais il est assisté de membres, que la population élit, en conformité du principe représentatif des confessions. Ce mode n'aura plus raison d'exister dans un État où la justice sera égale pour tous. Il faudra, au contraire, que le ministère nomme aussi les deux assistants du président, en les prenant parmi ceux dont la droiture et les connaissances juridiques constituent une garantie au bon fonctionnement de la justice.

Le jury n'existe pas en Syrie, et il est à souhaiter de ne l'y pas introduire, avant au moins longtemps, et jusqu'à ce que des réformes profondes aient apporté au pays le bienfait d'usages plus impérieux. L'expérience se chargera, dans la suite, d'indiquer s'il y a lieu de l'adopter dans les cours d'assises.

Il n'y a pas, non plus, un barreau en Turquie, ou, pour être plus juste, un barreau digne de ce nom. En Syrie, les avocats diplômés n'existent pas, en dehors de trois grandes villes qui en comptent quelques-uns. Les autres sont, pour la plupart, d'anciens fonctionnaires, ou déçus, ou destitués. Aussi peut-on déclarer que leur moralité, en général, est déplorable. Il y a, de ce côté, une réforme pressante et radicale à imposer. Il faut, en créant un barreau, n'y admettre que les avocats de réputation honorable. S'il y a lieu, dans les premiers temps, et en attendant que des Syriens, diplômés par les facultés européennes, viennent remplir les cadres, de se montrer indulgent pour ceux dont les capacités sont restreintes dans la science du droit, il faut, par contre, être impitoyable vis-à-vis de ceux dont toute la préoccupation est de gagner de l'argent. Nous insistons sur ce point, parce que, en l'absence de l'avoué, l'avocat joue, en Syrie, un rôle plus important.

lait contracter mariage avec une fille d'une autre nation, on ne le lui ferait pas contracter, et aucun des dépositaires de l'autorité n'obligerait un prêtre à bénir un mariage contraire à leur croyance.

5° Si une dispute a lieu entre Melchites catholiques, pour un mariage à contracter ou à dissoudre, ou pour quelque autre chose générale ou spéciale, que les parties en litige se présentent devant le patriarche ou devant les personnes compétentes pour l'examen du procès : ils arrangeront les différends et mettront fin au litige, selon que l'exigeront les circonstances; et s'il était nécessaire que l'un d'eux fît un serment, qu'il le fasse à l'église, conformément à leur croyance.

6° S'il arrivait à l'un des membres de cette nation, pour arriver à ses fins, de porter le procès devant les juges ou devant les gouverneurs, qu'aucun juge ou gouverneur ne s'en occupe ou n'y intervienne; s'il tenait une conduite contraire, qu'il soit regardé comme coupable.

7° Si quelqu'un d'entre eux meurt dans un état contraire à leur religion, qu'aucun des juges, des gouverneurs, des officiers ou des dépositaires de l'autorité n'oblige les prêtres à enlever ce mort et à l'ensevelir, ou ne fasse à ce sujet la plus petite vexation.

8° Les constructions ou les réparations exigées par leurs églises ou leurs couvents se feront d'après la loi pure et noble, sans que personne n'ait rien à y voir.

9° Si quelqu'un avait droit à une dette, qu'il se garde bien de toucher pour cette raison aux biens de l'église ou des couvents, même par voie de gage; si quelqu'un en a usurpé quelque chose, que cela soit restitué aussitôt, par la connaissance de la loi noble.

10° Si un évêque, ou un prêtre, ou une religieuse meurt sans héritier, le patriarche s'emparera de ce qui appartient au défunt

en fait de biens, ou de bêtes de somme, ou autres choses, pour son trésor propre, sans que personne ait à s'y immiscer, soit des employés du trésor public, soit des percepteurs, fonctionnaires ou soubachis, *ou ait à mettre la main sur ses biens, sa fortune et tout ce qui touche à sa succession.*

11° Quand un évêque, un prêtre ou une religieuse meurt, s'ils font un testament en faveur des pauvres, ou de leurs églises, ou de leur patriarche, que leur disposition testamentaire soit exécutée et reçue, et que personne ne s'y immisce, mais qu'elle soit accomplie selon leur croyance et leurs règlements; et qu'ensuite leurs plaintes soient entendues légitimement en présence d'un certain nombre de catholiques de leur nation.

12° De même, qu'aucun de ceux qui occupent des postes avancés n'entreprenne de dire au patriarche : « Envoie ce prêtre à tel endroit ou donne cette église à tel prêtre », de cette façon ou d'une autre, et qu'on ne se laisse aller à aucune violence ou injustice en cette matière. Si le patriarche éprouve le besoin d'aller à Constantinople pour conclure une affaire, le prêtre ou la religieuse qu'il chargera d'y aller à sa place ne sera nullement empêché ou retardé par les gens de justice ou d'autres en aucune façon. D'autre part, qu'on ne dise point au patriarche : « Je vous suivrai par force pour vous suivre », car personne n'a le droit de le faire.

13° Quand les objets, appartenant au patriarche, arriveront aux ports des échelles ou aux douanes des villes, personne n'a à réclamer un droit sur ces choses, ni une taxe quelconque pour cause de douane, ou pour permis de passage.

14° Si le patriarche juge nécessaire d'envoyer de sa part quelques personnes pour recueillir en son nom la dîme ou les contributions des habitants des villages ou d'autres lieux, qu'on leur donne un guide qui leur indique les chemins; il leur est permis de changer de vêtements et de porter des armes de guerre

sublime et impérial désir de donner à titre de faveur, conformément à une décision arrêtée par mon illustre ministère de la Justice, à chacun des délégués syrien et chaldéen, un béraat particulier lui conférant le titre de patriarche et rédigé conformément aux anciennes conditions, sous la surveillance du susdit patriarche, d'après l'ancienne forme.

En ce qui concerne la communauté melchite, dont les partisans sont aussi mes sujets, à l'égal des Syriens et des Chaldéens, ceux-là forment une nation distincte, dont la direction s'est trouvée de fait et d'action entre les mains de celui qui est la gloire du peuple chrétien, Maximos Mazloum, que Dieu exalte sa dignité! Mais ce dernier n'avait pas eu, jusqu'à présent, de béraat le reconnaissant en cette qualité; cependant, la réclamation faite par lui à ce sujet ayant été accueillie favorablement par mon sublime divan, qui a décidé qu'il était urgent de lui accorder, par un béraat, le titre de patriarche, ma volonté a approuvé cette décision, que je sanctionne par mon puissant ordre impérial. Mon souverain et sublime désir étant donc de mettre à exécution la décision en question, je donne au susdit Maximos Mazloum mon présent béraat impérial, lui conférant la juridiction patriarcale sur les Grecs melchites catholiques habitant les villes d'Antioche, Alexandrie, Jérusalem et tous mes États bien gardés.

1° J'ai ordonné que le patriarche susnommé gouverne de la façon qui va suivre, à partir du début de son patriarcat, les Grecs melchites catholiques qui demeurent à Antioche, à Alexandrie, à Jérusalem et dans tous les pays mentionnés plus haut, et qu'il soit patriarche sur tous les lieux qui relèvent de son patriarcat, sur les évêques, les curés, les prêtres, les religieuses et les religieux qui sont de la nation susmentionnée, et sur chacun d'eux, petits et grands. Tous doivent donc le reconnaître pour leur patriarche, recourir à lui pour tout ce qui se rat-

19° Que les membres de la nation susmentionnée payent chaque année au patriarche tout ce qu'ils lui doivent en fait de dîmes et d'aumônes, et toutes les autres taxes patriarcales, et que personne ne mette le moindre retard à le faire.

20° Si un pacha, un juge ou un officier public subalterne présente une requête dénonçant la mauvaise conduite du patriarche, ou de ses prêtres, ou demandant la déposition ou l'exil de l'un d'entre eux, cette accusation portée contre eux ne sera reçue qu'après un examen parfait et la connaissance de la réalité de la chose; autrement on ne fera aucune attention aux paroles de l'accusateur, et, à supposer même qu'un firman ou un ordre auguste fût édicté, de date antérieure ou postérieure, il ne jouira d'aucune valeur et ne sera point mis à exécution dans le lieu pour lequel il aura été rendu.

21° Ils auront tous l'autorisation de pratiquer leurs croyances dans leurs églises, leurs monastères et tous les lieux de leurs pèlerinages connus; aucune difficulté ne leur sera faite en cela de la part des gens de justice, non plus que pour l'ensevelissement de leurs morts, ni pour les lectures qu'ils y font; toutes choses auxquelles ils pourront se livrer sans aucun empêchement.

22° Pour ce qui concerne les bêtes, les chevaux et les mules, qui doivent servir de monture au patriarche et à sa suite, personne ne les arrêtera en aucune façon; il en est de même de la résidence qu'habite le patriarche; aucun des gens de justice, gouverneurs ou autres, n'a le droit de la réclamer pour s'en servir d'hôtellerie, ou pour y faire descendre des soldats. Personne n'a aucune autorité sur lui de quelque façon que ce soit.

23° De même, il n'est permis à aucun colonel, à aucun général, à aucun gouverneur, à aucun administrateur, à aucun des gens du gouvernement, officiers, sous-bachis ou autres, de lui faire des difficultés pour ses vêtements, ni de lui faire aucun

dommage pour ses insignes ou pour le bâton pastoral qui lui est propre et qu'il a coutume de tenir à la main, ni de lui nuire, ni de lui faire la moindre contradiction ou le moindre obstacle en quoi que ce soit, de s'immiscer dans ses affaires, ou de lui causer la moindre injustice.

Qu'ainsi soit observé mon sublime béraat, qui servira de règle de conduite au patriarche, et d'après lequel il gouvernera ses affaires, il liera ou déliera en toute liberté, sans que personne ne lui fasse aucune difficulté dans toutes les démarches qui lui sont propres, en aucune façon et sous quelque prétexte que ce soit. Sachez donc cela tous, et suivez mes très nobles indications.

Écrit dans les derniers jours du mois de mouharram, l'an 1264, dans la ville bien gardée de Constantinople.

La lecture de ce firman, si édifiante et significative à plusieurs points de vue, n'exige pas moins que nous précisions, au lecteur, les droits civils dont jouissent les patriarcats, soit à la suite des béraats accordés et des ordres promulgués par la Sublime Porte, soit aussi grâce à une tradition acceptée, qui a acquis force de droit. Nous le faisons, en l'empruntant à l'*Histoire des patriarcats melkites* de M. C. Charon.

1° Les fiançailles, les mariages, les présents de noces, les questions de pensions alimentaires, de séparation de corps, de séparation de biens (de divorce, chez les non-catholiques) : ces diverses questions, lorsqu'elles sont présentées aux tribunaux civils, sont régulièrement renvoyées, au moins en Syrie, devant les tribunaux d'église;

2° Les testaments et tout ce qui regarde le régime successoral, à moins que les parties ne préfèrent s'adresser aux tribunaux civils (du Chérii);

3° Les questions d'état civil pour les passeports, les teskérés et autres documents du même genre : ils ne sont délivrés par le gouvernement que sur l'attestation du prêtre ou de l'évêque certifiant que l'intéressé appartient à leur nation;

4° Tout ce qui regarde l'enseignement à tous les degrés;

5° La perception de l'impôt d'exonération du service militaire, fixé par le gouvernement d'une manière globale d'après ses recensements à lui et réparti ensuite par une commission nommée par l'évêque;

6° Le droit, pour le patriarche ou les évêques, de requérir la force publique pour l'exécution de leurs sentences (à moins que les parties n'en appellent au tribunal d'État, sauf quand il s'agit de questions de mariage, dans lequel cas la sentence ecclésiastique est toujours confirmée), arrêter et punir certains délinquants, ecclésiastiques ou laïcs;

7° L'administration parfaitement libre des biens d'église et des legs destinés aux pauvres.

De plus, il est admis que les évêques sont les intermédiaires entre leurs fidèles et le gouvernement. Lorsqu'un chrétien a à se plaindre d'une injustice matérielle quelconque, il va trouver l'évêque pour que celui-ci fasse des représentations aux autorités. On voit d'ici le nombre d'affaires dont les tribunaux d'église ont à s'occuper.

8° Le métropolite, l'évêque, le prêtre placés à la tête d'une circonscription de vilayet, de mutessarifiat ou de caza, ont le droit de prendre part à la commission gouvernementale, qui choisit et arrête les noms des candidats aux conseils administratifs et aux tribunaux civils.

Enfin le patriarche et les évêques ont droit à certains honneurs officiels, comme, par exemple, d'être salués par

les gardes et les sentinelles se trouvant sur leur passage.

Les privilèges politiques du patriarche des Maronites ne sont édictés ni par firman, ni par ordres viziriels, le patriarcat maronite ayant décliné, jusqu'à ces derniers temps, de se faire officiellement reconnaître par le gouvernement ottoman, mais ils n'en sont pour cela que plus étendus et plus réels.

Or, la plus grande indulgence de la part de la France ne saura tolérer, sous un régime nouveau, la continuation de ces privilèges. Ils sont en parfait désaccord avec l'unité d'action et l'autorité d'un gouvernement qui se respecte. On a admis avec raison leur création et leur maintien dans un gouvernement où le fanatisme de religion, ou de race, donnait naissance à tous les abus, à toutes les infamies; mais on ne concevra pas qu'une autorité qui respecte également toutes les religions, toutes les races, qui soumet aux mêmes obligations tous les individus, en leur ouvrant à tous, sans exception, la porte de tous les profits, puisse voir à ses côtés des détenteurs de droits souverains aussi imprécis et mal définis qu'inopportuns. De leur côté, les communautés chrétiennes ne perdront pas à la disparition de ces privilèges politiques. Bien au contraire, leur suppression permettra aux patriarches et à leur clergé de se consacrer davantage à leurs privilèges spirituels et à leur ministère chrétien. Ils ne s'occuperont plus de questions civiles, mais ils s'occuperont davantage des choses divines, et ils n'auront plus l'occasion de dire, comme cet évêque, cette phrase caractéristique : « Je suis pasteur, quand j'en ai le temps. » Le gouvernement les respectera d'autant plus qu'il les verra s'immiscer moins dans ses attributs. Mais le grand bien-

fait sera surtout la disparition progressive de cet esprit de clans communaux et de rivalités « nationales » dans un pays qui ne doit comprendre qu'une communauté, qu'une seule nation, la communauté, la nation syrienne. Lorsque tous les Syriens, à quelque religion qu'ils appartiennent, seront régis par une même juridiction, lorsque leurs rapports religieux seront confinés dans l'enceinte réservée à l'adoration divine et considérés comme actes individuels relevant d'un libre arbitre réel, l'union des Syriens se réalisera, pour le précieux bien de leur patrie. On raconte que, dans le fameux salon de Mme de Luynes, sous le second Empire, un député ultramontain, exalté par la discussion, dit un jour à un collègue libéral : « Il faut que vous sachiez, mon cher collègue, que je suis né catholique avant que d'être Français. » Mme de Luynes lui dit aussitôt : « Heureux homme, qui avez eu le bonheur d'être baptisé avant que de naître ! » Les Syriens doivent donc être et sont Syriens avant que d'appartenir aux confessions qui se partagent leur patrie.

Il est évident que, pour demander aux patriarches grecs orthodoxes la renonciation à leurs privilèges civils, les premiers en date et en droit, la France devra commencer par les patriarches catholiques, quels qu'ils soient. La justice, égale pour tous, fermera seule la porte aux revendications étrangères.

NAISSANCES, MARIAGES ET HÉRITAGES

C'est là une question aussi importante qu'embrouillée, surtout quand elle est envisagée du côté des chrétiens.

Pour les musulmans, c'est le cadi qui marie ou délivre

les permis de mariage; c'est lui qui préside au partage de l'héritage, selon les prescriptions du Koran. Des améliorations devraient, sans doute, y être apportées, surtout en ce qui concerne la consignation des naissances et des mariages dans les registres officiels, sans omettre celle des héritages, en vue de préserver les droits de l'État. Mais, néanmoins, ce régime peut être considéré acceptable en principe.

Il n'en va plus de même pour les naissances, mariages et héritages chez les chrétiens. Leurs patriarcats, de tout temps, détiennent la gestion de ces trois parties. Pour les naissances, les patriarcats se contentent d'enregistrer la date du baptême du nouveau-né. A ce régime, un individu est incapable de savoir au juste le jour et l'année de sa naissance, pendant que l'État n'en a même pas été prévenu. Mais si l'individu, né, par exemple, maronite, se convertit au protestantisme, il peut ne pas arriver à obtenir un acte de naissance, que les besoins de la vie lui réclament; car les Maronites, ne le reconnaissant plus comme un des leurs, éludent sa demande, que, d'autre part, les protestants ne peuvent satisfaire.

En matière de mariage, c'est encore pire. L'État est tenu dans l'ignorance du mariage contracté; il ne doit le reconnaître que sur l'intervention occasionnelle du patriarcat. Mais si un melchite, marié par le patriarcat melchite à une femme maronite, devient orthodoxe pour se débarrasser d'une épouse inopportune, et se remarie chez les orthodoxes, que deviennent les droits de la première femme et de ses enfants, s'il y en a? Quels sont les droits de la seconde femme et de sa progéniture? A qui des melchites, des maronites, ou des orthodoxes, revient le droit de juger et de statuer? Lequel, des deux mariages,

doit être considéré légitime par l'autorité civile? Autant de questions qui, en pratique, donnent naissance à des conflits aussi violents qu'interminables. Les adversaires se disputeront, sans fin, le droit à la juridiction, et ils se mettront seulement d'accord pour dénier à l'autorité civile le droit d'intervention. C'est ainsi que la bigamie est tolérée au nom du Christ, et que ce qui appartient à la vérité à César ne lui est même pas reconnu en principe.

Les patriarcats admettent, pour la distribution de l'héritage, les principes coraniques : ce qu'on ne saurait qu'approuver, puisqu'ils se trouvent avantageusement adaptés aux mœurs et aux nécessités orientales. Mais là où le mal se révèle intolérable, c'est quand une sentence patriarcale de distribution n'obtient pas l'agrément de tous les intéressés. Les uns recourent alors aux tribunaux du Chérii, pendant que les autres opposent la compétence du tribunal patriarcal. Les uns et les autres décèdent à leur tour, sans que la distribution de l'héritage s'accomplisse. Même dans le cas où la majorité des cohéritiers accepte la sentence du patriarcat, celui-ci n'ayant à sa disposition aucun moyen exécutoire, la minorité en appelle au Chérii, pour créer un empêchement à l'exécution. Mais les choses se compliquent plus encore, quand le droit de distribuer l'héritage est revendiqué par plusieurs patriarcats à la fois. Le cas est fréquent. Ou le défunt a appartenu tour à tour à plusieurs communautés, qui toutes s'obstinent à le revendiquer, ou bien les héritiers relèvent de confessions différentes, dont chacune se déclare seule compétente à régler la distribution.

Nous ne prétendons pas qu'il faille enlever aux patriarcats des privilèges spirituels, ni provoquer une séparation entre l'Église et l'État. Nous avons même dit combien

il serait inopportun d'introduire en Syrie une politique tant soit peu antireligieuse. Mais il est, tout de même, indispensable de remédier au mal et aux lacunes qui existent. Libre aux patriarcats de continuer à enregistrer les dates des baptêmes et de marier leurs ressortissants; libre à eux de distribuer les héritages, parmi ceux qui seront unanimes à appeler et à accepter leur sentence. Mais les chrétiens, d'autre part, à quelque confession qu'ils appartiennent, sont tenus de déclarer aux autorités civiles la naissance de leur nouveau-né, leur mariage, et les décès qui surviennent parmi eux. Les patriarcats sont tenus de communiquer, aux autorités, l'inventaire complet des héritages qu'ils ont eu à distribuer, ainsi que la sentence qu'ils ont rendue. En cas de mésentente entre les cohéritiers, le patriarcat doit se dépouiller du mandat de distribution en faveur des tribunaux. Ce sont là de simples indications, que nous donnons pour attirer l'attention sur les réformes urgentes qu'il y aura lieu d'entreprendre, et qu'une commission compétente saura mieux traiter.

CHAPITRE XXI

Les wakfs ou fondations pieuses.

Les wakfs constituent dans l'Islam une branche importante, qui a nécessité la création d'une véritable science. Il y a les wakfs d'Ijarat, il y a ceux d'Ijarataïn; mais il nous est impossible, dans ce précis, d'en donner les principes fondamentaux et les conditions de validité. Nous envisagerons la question au point de vue pratique de ce qui existe actuellement et des améliorations qu'il y a lieu d'y apporter.

Les wakfs se partagent, quant à leur administration, en deux catégories : ceux qui sont administrés directement par l'État, et ce sont les plus importants; ceux dont l'administration est confiée à des particuliers, ayant droit de par la volonté du testateur; dans cette catégorie seule rentrent les wakfs chrétiens, bien que l'administration d'une partie soit gérée par les patriarcats ou les congrégations.

Des uns et des autres on peut affirmer que la gestion est déplorable. L'État ottoman a apporté, dans cette branche aussi, l'esprit de négligence et de malversation qui a présidé, de tout temps, au reste de son administration. Bien que la règle, adoptée en matière du wakf par l'unanimité des docteurs de la loi, énonce d'une façon précise : *Chartou el-wakif kanaç el charii,* c'est-à-dire que la

condition ou la volonté du testateur a la même force que la loi du législateur, l'État, aussi bien du reste que les particuliers, n'a, le plus souvent, tenu aucun compte de ce principe. Ils se servent des revenus des wakfs pour un usage tout autre que celui auquel ils ont été destinés. La cupidité et la négligence ont été même poussées jusqu'au point de diminuer, et quelquefois de tarir la source de ces revenus. Aussi ne voit-on que des vieilles mosquées en ruines, des écoles anciennes en décombres, des immeubles lézardés et chancelants, des propriétés dévastées. La négligence de l'État est suivie et dépassée par les particuliers. Au lieu de maisons de piété, de mosquées entretenues, d'écoles prospères, d'hospices bienfaisants, les détenteurs ne songent qu'à leurs propres profits. Telle congrégation, qui, grâce à la générosité de ses ressortissants, détient des propriétés immenses, et qu'elle exploite et entretient quelquefois intelligemment, n'a jamais édifié une école, créé un hôpital, pour le plus grand bien de ses compatriotes, ni même de ses coreligionnaires; elle monopolise, pour son bien-être personnel, ce qui ne lui a été confié qu'en vue d'œuvres bienfaisantes. De cette façon, une partie notable de la propriété est devenue une mainmorte, portant préjudice à la communauté de la nation. Il est grand temps que ces abus intolérables cessent, et c'est de la France que l'initiative bienfaisante doit venir.

La *Direction générale des wakfs* devrait s'attacher des conseillers techniques, soit au point de vue financier, soit au point de vue de l'architecture, et réorganiser, de fond en comble, les wakfs administrés par l'État. Bien administrés, intelligemment exploités, ces biens peuvent aisément fournir des revenus suffisants pour le développe-

ment de l'école musulmane, dans toutes les branches de l'instruction et de l'art, et pour la reconstruction, sur un modèle artistique, des mosquées ruinées. On pourra, par les wakfs, constituer un fonds de revenus public, qui épargnera à l'État, d'autre part, des dépenses énormes.

Pour les wakfs confiés à des particuliers, la question est plus délicate. Bien que, jusqu'ici, indignes de confiance ou incapables, il serait impolitique de les dépouiller tout à coup de leur gestion. La mesure engendrerait des révoltes et des rancunes; elle serait mal interprétée par le public musulman. Il faut donc les leur laisser, mais en leur donnant des conseils précis et des avis formels. La *Direction générale* se mettra à leur disposition, pour leur fournir les renseignements, les conseils, l'aide technique dont ils auraient besoin. Lorsque le public aura constaté, avec le temps, les services rendus à la cause musulmane par la bonne administration des wakfs publics, il ne verra plus d'inconvénient à ce que la *Direction générale des wakfs* enlève la gestion à ceux des particuliers qui n'auraient pas suivi l'exemple commun, en améliorant les biens à eux confiés et en en consacrant les revenus à des destinées de bienfaisance. Il est bien entendu que cette mesure sera généralisée aux musulmans, aux chrétiens et aux autres. L'État devra, de plus, avoir le droit de suprême contrôle sur les gestions particulières dans la matière.

CHAPITRE XXII

Ministère de la Défense et de la Marine militaire et marchande. La gendarmerie.

Bien que, en Syrie, le service militaire ne trouve pas des partisans nombreux, nous croyons, après mûres réflexions, devoir préconiser le système de la conscription générale.

Il est incontestable que l'État aura besoin d'un élément militaire, capable d'assurer la sûreté publique, de défendre le territoire et de maintenir la paix à l'intérieur. Le système des engagements volontaires conduit, surtout en Syrie, où les divergences de race et de religion sont nombreuses, à des résultats inattendus et à des mécomptes, dont nous ne pouvons ici donner les détails ni les causes. La conscription générale, par contre, égaliserait tous les niveaux, aiderait à l'union des races et à l'entente des confessions, développerait le sens patriotique et, ce qui n'est pas à dédaigner, épargnerait à l'État des soucis, dont celui de la dépense n'est pas le moindre.

L'adoption de la conscription n'empêcherait pas d'user, en certaines circonstances et dans des conditions prévues, du droit de rachat pécuniaire. Les rigueurs de la conscription générale seront, en plus, atténuées par un service de courte durée; on pourrait même n'exiger, en

temps de paix, que le service dans une contrée voisine.

En temps normal, l'élément militaire nécessaire peut se limiter à vingt-cinq mille hommes. Cette force sera sous le commandement de l'inspecteur général français et des officiers qui complètent son état-major. Elle comprendra en principe :

Une division d'infanterie, à quatre régiments de trois bataillons, de 1 000 hommes chacun, soit 12000 hommes;

Une brigade, non subdivisionnée, de deux régiments à trois bataillons, soit 6000 hommes;

Deux bataillons de chasseurs, 2000 hommes;

Une brigade de cavalerie de deux régiments, à quatre escadrons, 1500 hommes;

Quatre groupes d'artillerie à trois batteries, 2000 hommes;

En plus, les services divers, sans omettre celui de l'aviation.

Il serait utile de créer en Syrie des goums parmi les tribus nomades, sur le modèle de ceux qui existent en Algérie, pour aider à la police des frontières et à la garde des lignes ferrées qui traversent le désert. Cette mesure sera un des moyens efficaces qui aideront peu à peu à l'éducation et à la civilisation des nomades.

On opposera, à l'adoption de la conscription générale, le refus que les Druzes ont toujours montré contre leur enrôlement dans l'armée. Mais rappelons que c'était dans l'armée turque, où les soldats étaient si maltraités et où les recrues de race arabe étaient envoyées dans les expéditions les plus lointaines et les plus périlleuses, dont ils ne revenaient pas. Il n'en sera, certes, pas de même avec un gouvernement, aussi puissant que juste, comme celui de la France, et le patriotisme des Druzes ne sera pas le

dernier à servir, avec honneur, leur propre patrie, dans les rangs de leurs compatriotes, car ce n'est ni le courage, ni l'endurance qui leur font défaut.

Dès les premiers temps, le Résident et le gouvernement auront soin de choisir des jeunes Syriens, intelligents et studieux, et de les envoyer en France pour y faire leur éducation militaire et navale, en vue de constituer, petit à petit, un corps d'officiers indigènes. On devra en faire autant pour toutes les autres branches des sciences et des arts. C'est par là surtout que la France montrera sa véritable sollicitude pour le peuple de Syrie.

La gendarmerie, qui constitue, en Turquie, la plus déplorable des institutions, aura besoin d'être complètement réformée. Des gendarmes actuellement en service, il faudra progressivement se passer, car, presque sans exception, ce sont des brigands et des malfaiteurs, surtout quand ils sont de race kurde. La Syrie respirera de satisfaction, lorsque, sous les auspices de la France, cette poignée de Kurdes, qui infeste le pays, qui a vécu de son sang, de son argent et de son honneur, dont les chefs se sont taillé des domaines considérables et ont acquis de grandes richesses en pratiquant la délation et l'espionnage aux dépens de ceux qui leur donnent généreusement l'hospitalité (1), aura été mise dans l'impossibilité de nuire et astreinte au travail honnête et bienfaisant.

(1) Nous devons à la vérité de dire que la famille Barazi a fait exception, et qu'elle a, dès longtemps, sincèrement embrassé la cause du pays qu'elle a adopté.

LA MARINE MILITAIRE ET MARCHANDE

La marine militaire comprendra quelques garde-côtes, contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins, en vue surtout de réprimer la contrebande, excessivement développée dans ce bassin de la Méditerranée. Le surplus de la défense des côtes dépendra de la marine française.

La direction de la marine militaire sera confiée à l'inspecteur général français et aux officiers de sa mission, en attendant que des officiers syriens puissent être formés.

Nous croyons aussi, dans les premiers temps, tant à cause du peu d'importance de la marine marchande syrienne qu'en vue de sa réorganisation radicale, qu'il vaudra mieux la rattacher à la direction de la marine militaire jusqu'au jour où elle aura pris un certain développement. Il sera urgent de donner, à cette branche de l'activité nationale, un essor correspondant à l'aptitude des descendants des Phéniciens et à la grande étendue du littoral syrien. Nous sommes certain que les efforts, qu'on dépensera de ce côté, ne tarderont pas à donner les résultats les plus satisfaisants.

CHAPITRE XXIII

Instruction publique. — Initiative gouvernementale et initiative privée. — Enseignement et langues obligatoires. — Académie.

L'instruction publique constitue, en Syrie, une question complexe. Si, en principe, l'État doit avoir le monopole de l'enseignement, ou du moins la haute direction, il ne faut pas, non plus, qu'il paralyse ni les établissements existants, ni l'initiative privée, qui ne chercherait pas des buts inavouables. Le moindre argument qu'on puisse invoquer en faveur de cette thèse est que le gouvernement ne trouvera pas, en Syrie, l'élément nécessaire pour constituer un corps enseignant capable de remplacer celui qui existe, ou qui pourrait venir de l'initiative privée. Cependant les écoles qui existent à l'heure actuelle, nombreuses dans les centres, insuffisantes à la campagne, appartiennent à des associations confessionnelles et à des tendances politiques tellement opposées, qu'il est du premier devoir du gouvernement de leur imposer un programme en harmonie avec sa politique et les aspirations du pays, sans être contraire à leur enseignement religieux. C'est là, nous l'avouons, un véritable tour de force, mais qu'avec de la bonne volonté et du doigté on pourra tout de même réaliser.

Le budget permettra, dès les premiers jours, d'élaborer un plan d'enseignement général, dont les détails pourront

être exécutés au fur et à mesure des ressources et des besoins, car le prestige de l'État exige, tout de même, de ne pas se laisser trop distancer par l'enseignement particulier. C'est surtout dans la campagne, dans les villages éloignés des centres, parmi les populations paysannes, que le gouvernement s'attachera à propager l'instruction primaire : c'est le milieu qui a le plus pressant besoin de l'école, nombreuse ailleurs, mais manquant là totalement.

L'enseignement doit avoir, en Syrie, deux bases fondamentales : la première est qu'il sera obligatoire; la seconde est qu'il se fera en langue arabe. L'enseignement de la langue française sera aussi obligatoire, même dans les écoles primaires, car il faut que la population puisse profiter de son commerce avec les Français et s'instruire plus radicalement dans les branches de la science nouvelle, où les termes arabes font encore défaut.

Mais la mesure la plus pressante consistera en l'envoi, en France, de nombreux jeunes gens, destinés à se former dans les écoles normales, pour former un corps enseignant qui fait, à l'heure présente, complètement défaut. Certes, il est infiniment plus désirable de voir créer, en Syrie même, des écoles professionnelles, non seulement pour l'instruction publique, mais aussi pour le commerce, les métiers industriels, l'agriculture, l'art du vétérinaire; on a vu à quel point la multiplication de ces écoles a aidé au développement extérieur et intérieur de la richesse allemande; on ne ferait pas, avec l'enseignement primaire, de bien plus grand aux Syriens; mais, en attendant que la nouvelle organisation pût mettre à exécution de tels projets, on ne doit pas perdre de temps pour former le corps enseignant nécessaire.

Le besoin d'une école de droit se fait aussi grandement

sentir. On a vu, dans le chapitre concernant le ministère de la Justice, que les avocats, qui méritent réellement ce nom, font défaut en Syrie. Les Pères jésuites avaient, un moment, songé à adjoindre, à leur Université, une école de droit. Le gouvernement pourrait leur allouer une subvention pour donner suite à ce projet. La subvention sera toujours inférieure à ce qu'exigerait, de la part de l'État, la création de l'école. Quant à l'esprit de l'enseignement, il sera confié, comme il en est pour la Faculté de médecine, à des professeurs français nommés par le gouvernement lui-même. La République et les jésuites ont trouvé, en Syrie, un terrain d'entente et un *modus vivendi*, qui font honneur à l'une et aux autres, et que nous souhaitons de voir se développer, pour le plus grand bien du pays.

Le monde arabe, sans exception, et nous pourrions dire le monde musulman, ne pourra pas devoir à la France une gratitude plus grande, plus cordiale et plus sincère, que de la voir protéger sa langue et la langue du Koran. La véritable renaissance de cette belle langue, à laquelle la civilisation doit quelques-uns de ses bienfaits, est attendue de la Syrie et des Syriens. Sans doute, nos frères d'Égypte y travaillent activement, mais leurs princes, qui ont conservé l'usage de leur langue d'origine, ne leur prodiguent pas tous les encouragements. C'est à la France, la puissance arabe par excellence, que nous nous adressons pour avoir, de suite, une académie, qui adapte à notre langue les mots et les expressions que nécessitent des inventions et des transformations nouvelles; qui encourage les travaux littéraires et scientifiques, les études d'art, par des récompenses honorifiques et des prix rémunérateurs, et qui se pose en phare

lumineux, attirant dans sa zone centrale et rayonnante tous les travaux de l'esprit arabe, depuis le Yémen jusqu'au Maroc. Outre les bienfaits qu'un tel projet fournirait à la langue et à l'esprit des Arabes, la France jouirait en Orient d'un prestige politique incomparable, grâce au mouvement intellectuel qu'elle aurait su développer et diriger.

CHAPITRE XXIV

Beaux-Arts : réforme, conservation et fouilles.

Paganisme, christianisme, judaïsme, islamisme ont concouru, en Syrie, pour édifier des monuments d'une grandeur et d'un art incomparables. Les Phéniciens ont, de plus, enfoui dans les terres de Tyr et de Sidon des trésors d'art et de finesse. Quels travaux de réparation, de soutènement et de fouilles fructueuses n'aura-t-on pas à entreprendre depuis Gaza, Jéricho, Jérusalem, Pétra, Jarache, Baalbeck, Palmyre, Alep, etc., jusqu'aux villes antiques du littoral méditerranéen? Aussi la direction des Beaux-Arts aura fort à faire, et autant elle fera, autant elle mettra à jour des trésors précieux pour l'art et l'histoire. Mais elle doit aussi laisser à l'initiative privée sa part dans les fouilles, car elle ne saurait, à elle seule, tout entreprendre, ni se passer du concours individuel, qui connaît mieux le pays et les choses.

Sous le régime des Turcs, la loi stipulait que le découvreur d'un objet dans une fouille avait droit à la valeur de la cinquième partie de cet objet. Mais il en était tout autrement en pratique. Que l'on annonçât soi-même à l'autorité la découverte, ou qu'elle lui fût rapportée par un tiers, le traitement était le même : on se saisissait du découvreur, on le soumettait d'abord à un interrogatoire serré,

pour savoir s'il n'avait pas trouvé autre chose que ce qu'il déclarait, puis, en face de ses dénégations, on le condamnait à la bastonnade et à la torture, jusqu'à ce que l'épuisement prouvât son innocence. Néanmoins, on ne le relâchait jamais sans avoir accaparé l'objet découvert et rançonné l'auteur de la découverte, souvent involontaire. A ce compte, la population évitait naturellement tout semblant de fouilles, et, si elle trouvait, par hasard, quelque objet, elle s'empressait de le vendre aux étrangers, à bas prix et dans le secret le plus absolu. C'est pourquoi il faudra remanier le règlement concernant les fouilles, les découvertes et leurs auteurs. Comme en France, on devra laisser à l'individu toute latitude de fouiller son sol comme il l'entend, et lui accorder, en cas de découverte, une part plus large, ce qui l'encouragera à fouiller et à rapporter fidèlement à l'État le fruit de ses recherches.

Le kaiser a cru devoir laisser, de sa visite aux grandioses ruines de Baalbeck, une plaque commémorative. Elle est faite en style arabesque très soigné, mais l'orgueil teuton a eu l'idée inesthétique et saugrenue de la poser dans le merveilleux temple de Bacchus, de style purement corinthien, où elle fait une tache de laideur horripilante, un contraste insupportable du petit et du fantasque, en face du grand et du beau : qu'on nous en débarrasse au plus tôt! Les Allemands, qui ont fait des fouilles dans ces ruines, et dont ils ont récupéré au centuple les dépenses par le monopole de vente des photographies et autres œuvres, ont enlevé soixante-douze caisses contenant les objets les plus précieux que les fouilles mirent à jour, bien que le permis ne leur stipulât le droit d'emporter que le contenu de deux caisses.

A un moment donné, les autorités locales se sont opposées à ce rapt honteux, mais le kaiser lui-même intervint auprès du sultan, pour obtenir son adhésion à ce cambriolage, et les caisses vinrent enrichir les collections de Berlin !

CHAPITRE XXV

Travaux publics : éclairage et tramways actuels, routes de chaussée existantes, voies ferrées syriennes.

Lorsqu'on sait que la Syrie fournit à l'État plus de trois millions de francs d'impôt de prestations, et qu'on voit l'état lamentable des routes, qui pourtant ne sont nullement nombreuses, on se rend compte de l'incurie, doublement coupable, de l'administration turque. Les autres travaux, que nécessite le développement du pays, ne sont ni plus nombreux, ni mieux entretenus. Que dis-je? Les Turcs ont démoli ce que les anciens ont créé en Syrie, et si quelque chose en subsiste encore, si certaines entreprises ont été tolérées, c'est que cela devait, dans leur pensée, servir ou à la mobilité de leurs armées ou à leur procurer des pourboires alléchants. Aussi les routes, les ponts, la mise en état des canalisations anciennes, l'irrigation, le desséchement de marais, le captage des sources et des chutes d'eau, la création d'usines à gaz, à électricité, de tramways, etc., tout est à faire.

Signalons cependant : une société belge d'éclairage électrique et de tramways à Damas; une société, également belge, d'éclairage et de tramways à Beyrouth, où existent aussi une société franco-belge d'éclairage au gaz et une société française d'eaux; une société indigène de tramways à Tripoli.

Les routes de chaussée, comme nous venons de le dire, sont assez peu nombreuses et mal entretenues, à l'exception du Liban, où les routes sont en bon état. Les principales routes existantes sont :

Une route de Beyrouth à Damas, due à une entreprise française, et presque anéantie depuis que l'administration turque en a pris possession;

Une route de Beyrouth à Saïda et à Sour;

Une route de Beyrouth à Tripoli, construite, en majeure partie, par le Liban;

Une route de Tripoli à Homs et de Homs à Hamah, créée par une société indigène;

Une route de Naplouse à Jérusalem;

Une route de Hamah à Lattaquieh;

Une route de Saint-Jean-d'Acre à Nazareth et à Tibériade;

Une route d'Alexandrette à Alep;

Une route d'Alep à Killis, à Khosa et à Aïntab;

Une route traversant la Békaâ, depuis Aanâ jusqu'à Ras-Baalbeck;

Une route de Damas à Nebk;

Une route de Jérusalem à Jaffa et à Hébron.

Qu'on veuille se rappeler que le manque de routes constitue le premier obstacle à l'emploi des machines aratoires et des véhicules de transport, dans un pays essentiellement agricole, pour comprendre l'urgence qu'il y aura à créer partout des voies de communication. Dans les contrées que des artères principales traversent, on devra obliger les habitants de chaque village de relier leur localité à la localité la plus proche de l'artère principale, par la construction d'une route, dont des conducteurs de l'État auraient tracé le plan et surveilleraient les tra-

vaux. L'exécution ne demanderait pas plus de trois jours de travail à chaque village, ce qui est peu de chose en considération des bienfaits innombrables que la route, continuée de village en village jusqu'à l'artère principale ou la station prochaine, leur rapporterait. Nous sommes sûr que la population accueillera ce projet avec faveur et empressement. C'est, du reste, à cette condition que les avantages de l'automobilisme pourront se faire sentir en Syrie, où le prix du carburant est relativement bon marché.

Il nous faudrait un chapitre spécial pour indiquer les principales entreprises de ponts à construire et des vastes terrains à irriguer. Mais cela dépasserait le cadre de ce volume. Il y a là, pour l'activité des ingénieurs et le placement merveilleusement rémunérateur des capitaux français, un champ aussi vaste qu'intéressant.

Les voies ferrées existantes en Syrie sont les suivantes :

1° Une ligne, à crémaillère, qui, partant de Beyrouth, traverse, dans leur largeur, le Liban, la Békaâ et l'Anti-Liban, pour aboutir à Damas. Sa longueur est de 145 kilomètres ;

2° Une ligne allant de Damas jusqu'à Mézérib, par le Hauran ; voie étroite, longue de 103 kilomètres ;

3° Une voie large, dorsale, partant de la Békaâ, à Rayak, en jonction avec la ligne Beyrouth-Damas, et aboutissant, par Baalbeck, Homs et Hamah, à Alep. Sa longueur est de 331 kil. 600 ;

4° Une ligne, à voie large, en jonction avec la précédente ligne à Homs, et partant de cette ville pour aboutir à Tripoli, sur la Méditerranée. Elle a 103 kilomètres ;

5° Une petite ligne, d'environ 20 kilomètres, allant de Beyrouth jusqu'à El-Maamaltéïn, près de Djounié, au

Liban. Cette ligne devait, à l'origine, longer tout le littoral, depuis Saïda jusqu'à Tripoli;

6° Une ligne, à voie étroite, partant de Jaffa et aboutissant à Jérusalem. Sa longueur est de 87 kilomètres environ.

Ces différentes lignes appartiennent toutes à des sociétés françaises, dont la plus importante détient la concession d'une nouvelle ligne devant partir de Rayak et aboutir à Lydda en Palestine;

7° La grande ligne du Hadjaz, qui a son point de départ à Kaïffa, traverse la Galilée, une partie du Hauran et continue par Déraâ et Maân, dans le désert, jusqu'à Médine. Plusieurs embranchements sont greffés sur cette ligne :

a. — De Déraâ à Damas;

b. — De Kaïffa à Saint-Jean-d'Acre;

c. — D'Affoulé à Djenin, puis à Naplouse, ensuite à Jérusalem. Ce dernier tronçon n'est pas encore achevé.

d. — De Maân à Akaba, tronçon enfanté par la mégalomanie des Jeunes-Turcs et dont l'achèvement reste très douteux.

La longueur totale de ces lignes du Hedjaz atteint environ 1 650 kilomètres. L'État ottoman les administre et les exploite en régie.

D'autre part, les Allemands avaient commencé, à Alep, la construction d'un embranchement de leur grande voie ferrée, reliant Alep à Alexandrette, mais il est resté inachevé (1).

8° Une ligne allant de Mersine à Tarsous, Adana, Missis,

(1) La Société française D. H. P. avait pourtant le droit de préemption, qu'elle n'a jamais du reste abdiqué, sur la ligne Alep-Alexandrette, mais, avec les Turcs, que ne voit-on pas?

Erzinel, Mouslémieh et Alep, et qui appartient encore aux Allemands.

Malgré l'anarchie gouvernementale, qui empêche tout développement sérieux dans le pays, le rendement moyen et annuel de ces lignes est de 20 000 francs par kilomètre pour la ligne Beyrouth-Damas-Mézerib, 10 000 pour Rayak-Alep, et 16 600 francs pour Homs-Tripoli. Il faudrait tout un volume pour raconter les chicanes et les misères que les Sociétés françaises des chemins de fer de Syrie et du port de Beyrouth ont rencontrées auprès du gouvernement de la Sublime-Porte. Citons-en un fait, à titre d'exemple : en dépit des engagements les plus formels, la Turquie construisit une ligne absolument parallèle à la ligne française Damas-Mézerib, et non contente de cette violation impudente, elle fit à cette dernière une concurrence déloyale, dans le but manifeste de la ruiner. Il a fallu que les Sociétés françaises eussent à leur tête des hommes d'une rare souplesse, unie à beaucoup d'énergie, pour arriver à ménager, à la fois, la mauvaise volonté des Turcs, les intérêts de leurs commettants et les besoins du pays. M. le comte Vitali, avec son précieux collaborateur M. Chenu, et M. René Emond, l'administrateur délégué qui consacra aux entreprises françaises en Syrie une vie de labeur et une intelligence merveilleuse, ont droit non seulement à la gratitude de leurs compatriotes, mais aussi à celle des Syriens, pleinement conscients des éminents services que ces messieurs ne cessent de rendre à leur patrie.

CHAPITRE XXVI

Agriculture : causes de stagnation. — Le cadastre, propriétés définitive et locative, régime indivis. — Les forêts. — L'élevage. — Céréales, légumes, fruits, plantes.

L'agriculture est très arriérée. Lorsque le Bon Dieu fit, il y a quelque temps, un voyage aérien sur la terre, en compagnie de son fidèle archange Gabriel, il se fit indiquer par ce dernier le nom de tous les pays qu'il survola, excepté la Turquie, qu'il reconnut lui-même, car rien n'y avait changé, depuis qu'il l'avait créée. Voici, plus précisées, les raisons principales de cette stagnation agricole :

1° Manque de routes de communication pour faciliter le transport et la circulation;

2° Manque d'outils aratoires modernes et perfectionnés pour faire rendre au sol son maximum de rendement;

3° Manque de cadastre, et conflits continuels sur la possession et les limites;

4° État indivis de la propriété, qui ne permet pas au sol de bénéficier des efforts qu'y apporterait un propriétaire définitif;

5° Manque d'irrigation, de desséchement des marais, de nivellement du sol et d'assainissement, travaux importants qui ne peuvent être entrepris qu'en commun;

6° Manque de sécurité à tous les points de vue;

7° L'écart qui existe, du fait de l'anarchie et de l'émigration, entre le prix de la main-d'œuvre et celui des denrées.

Hâtons-nous de dire que de grands propriétaires indigènes ont importé d'Europe des machines aratoires perfectionnées; elles n'ont pas donné les résultats attendus, faute d'ouvriers mécaniciens et d'ateliers de réparation. On conçoit qu'un particulier supporte difficilement, à lui tout seul, les frais d'un atelier et d'un mécanisme spécial. Le jour où la France apportera en Syrie, avec la sécurité, les éléments de ses fabricants et de ses ateliers mécaniques, des ouvriers et des ateliers s'y trouveront en nombre et aideront à l'extension intensive des machines agricoles. Que dire des bienfaits de la justice et de la sécurité, après lesquels soupirent si ardemment les agriculteurs de la Syrie? Pour ne citer qu'un exemple des ruines que l'insécurité et l'injustice ont causées en Syrie, disons qu'en 1902, dans un seul canton de la Békaa, quatre cent mille pieds de vigne ont été arrachés par leurs propriétaires, pour les soustraire aux exactions de la dîme et à la cupidité des gouvernants.

LE CADASTRE

L'établissement du cadastre est la grande réforme d'où dépend le salut et le développement de l'agriculture. Il sera, en même temps, l'occasion propice pour faire le partage définitif des terres entre les propriétaires en commun actuels et la délimitation de la propriété. Pour le moment, la propriété, en Turquie, est de deux sortes :

La propriété définitive, celle qui comprend des maisons, des immeubles, des usines, des jardins dûment plantés

d'arbres, ou des terres en friche, mais situées dans la zone des villes et des localités considérées comme chefs-lieux de canton, au moins. Cette catégorie constitue, suivant la loi ottomane, la propriété réelle dont peut disposer le possesseur à sa guise, et sans condition.

La propriété locative (arazi émirié), ou terres blanches, comprend tous les autres terrains. Elle est nommée locative, parce qu'elle est censée être seulement en location entre les mains, non plus de son possesseur, mais de son détenteur. Le sultan en est le seul et véritable propriétaire : c'est le régime des serfs et de la servitude.

On raconte que le sultan Abdul-Aziz, ayant dilapidé, dans la débauche, l'argent du Trésor, n'imagina rien de moins que de reprendre, aux populations de son empire, les terres qu'elles détenaient et de les leur revendre ensuite. En principe, il n'y avait là rien d'anormal pour un maître absolu, qui était libre de faire, de ses terres et de ses esclaves, ce que bon lui semblait; mais, en pratique, les choses se passeraient autrement : qui aurait donc été tenté d'acheter des terrains dont la possession ne pouvait lui être assurée jusqu'au lendemain, et quelle valeur pouvaient avoir des terres ainsi dépréciées? Les sages ministres du padischah, Aali et Fouad pacha, le comprirent, et, pour satisfaire cependant leur capricieux maître, ils imaginèrent un nouveau stratagème : ils inventèrent le tapou, qui consistait à conférer des titres de *détention* impériaux et immuables aux détenteurs des terres, contre une taxe de 30 pour 1 000 en cas de transfert et de cession de la terre, et de 15 pour 1 000 en cas de mutation. Ce système devait rapporter au Trésor du sultan, tous les vingt ans, l'équivalent du prix des terres; Sa fastueuse Majesté les vendrait ainsi cinq fois

dans un siècle, au lieu d'une, mais sans effrayer les détenteurs, ni déprécier les terres.

Les populations durent accepter la nouvelle institution, d'autant mieux qu'on leur persuada que c'était là un réel cadastre, précisant les limites et établissant définitivement le droit à la possession. L'expérience ne tarda pas à démentir ces assurances. Le nouveau titre ne portait aucune indication de superficie effective, ni de limites précises; il était plus équivoque que l'ancien Hodjett, qu'il remplaçait, et prêtait à des contestations et à des malversations plus étendues. Il n'en pouvait pas, du reste, être autrement, puisque les terres restaient indivises. Dans le régime indivis, trois cents cultivateurs, par exemple, possèdent en commun quatre mille hectares de terres. Mais ces quatre mille hectares sont morcelés en plusieurs parties, différentes en situations et en nature, et chacune de ces parcelles appartient aux trois cents cultivateurs à la fois. Sans doute, ceux-ci les partagent entre eux, mais ce partage n'est que momentané et ne peut durer qu'autant que les trois cents coassociés s'entendent à le maintenir, ce qui est bien rare. De là le mal fondamental de l'agriculture en Turquie, car comment peut-on dépenser des soins et de l'argent pour améliorer une parcelle dont la possession ne vous est pas garantie au delà d'une année? Et que de pertes dans l'éparpillement de terres, amoindries par le morcellement, et qui auraient doublé de rendement, si elles étaient réunies! C'est pourquoi les titres du tapou actuel, en indiquant des limites vagues et mobiles, portent, sur la superficie, cette seule précision : *M. Saba possède, dans le terrain nommé Ali-Nahri, trois parts et demie, sur trois cents parts...*

Donc, deux mesures, de la plus pressante urgence,

s'imposent en Syrie : *ordonner, à leurs détenteurs en commun, le partage définitif des terres, en leur donnant un delai de trois mois pour ce faire, et en menaçant d'une forte amende les récalcitrants;* aussitôt l'on verra les intéressés procéder au partage, avec autant d'empressement que de fine connaissance, et tirer au sort les lots incombant à chacun, ce qui enlève à tous toute velléité de tricherie ou de chicane; *entreprendre, par plusieurs équipes à la fois, d'abord dans la propriété plantée, et ensuite dans les champs, le cadastre.* On pensera, peut-être, que la cadastration de tout un pays constitue une entreprise facile à préconiser, mais joliment difficile à réaliser, et que, pour la mener à bout, il faut beaucoup de temps et beaucoup d'argent. C'est vrai, mais que l'on songe, aussi, que la Syrie agricole sera paralysée tant que le cadastre n'aura pas régi le régime de ses propriétés et de ses terres, et que chaque année perdue représentera des pertes incomparables, pour la population et pour l'État. Les Syriens le comprennent si bien, qu'ils sont tout prêts à se soumettre à une taxe supplémentaire, qui serait perçue en vue de faire face aux frais de la cadastration. L'argent étant trouvé, ce ne sont ni la bonne volonté du gouvernement, ni les hommes compétents qui peuvent faire défaut.

LES FORÊTS

Jadis très nombreuses encore en Syrie, les forêts devaient leur conservation à la sollicitude des propriétaires privés, qui tiraient d'elles, non seulement des outils pour l'agriculture et du charbon pour leurs usages et le commerce, mais surtout la substance nécessaire à l'élevage

d'un cheptel considérable. Elles auraient sans doute continué à exister, sans la malencontreuse intervention de l'administration ottomane. D'un trait de plume, un jour, le génie, qui préside à la direction de la Sublime-Porte, décréta l'annexion à l'État de toutes les forêts de l'Empire. Les titres de propriété les plus anciens, les plus dignes de respect, ne purent faire exception à cette spoliation draconienne. Aussi les effets ne tardèrent pas à se faire sentir. D'un côté les anciens propriétaires, désormais indifférents, se mirent à détruire les arbres, pour arrondir leurs terres de labour, en achetant la complicité des gardiens de l'administration; de l'autre côté, cette même administration mettait les forêts en coupe, hélas! non réglée, en les vendant aux négociants en bois et aux fabricants de charbon.

Ceux-ci ne se contentaient naturellement pas de ce qui leur était légalement cédé, ils poussaient la rapacité jusqu'à arracher les racines des arbres, qui fournissaient un charbon plus consistant et un bois plus approprié aux travaux d'ébénisterie. Les forêts ne tardèrent pas de la sorte à disparaître en grande partie, sans espoir de renaître, comme cela se faisait sous le régime des propriétaires privés. Ceux-ci surveillaient eux-mêmes la coupe, en ne la tolérant que sur un arbre entre trois, et en la faisant pratiquer à 70 centimètres au-dessus du sol, afin de permettre à l'arbre coupé de repousser.

Le meilleur moyen de remédier à cet état lamentable est, d'abord, d'encourager la reconstitution de la forêt, et ensuite de revendre aux particuliers les forêts encore existantes. Cette mesure aura pour effet leur conservation, le développement de l'élevage du cheptel et l'exonération de l'État des frais d'une nombreuse administration,

désormais inutile. Nous avons à peine besoin de rappeler que les pluies, en Syrie, ne sont pas trop abondantes, que bien des sources disparaissent dans les plis profonds du sol, depuis que les racines des arbres ne les maintiennent plus à la surface, pour appeler toute l'attention sur l'urgence des soins qui doivent sans retard être consacrés à la conservation et au développement des forêts en Syrie.

L'ÉLEVAGE

Ce sont les troupeaux de chèvres et de moutons qui constituent en Syrie le principal cheptel. Ce sont eux qui fournissent la majeure partie de la boucherie indigène. Mais ils seraient insuffisants à la consommation, sans les arrivages de troupeaux de moutons fournis par Erzeroum et les Bédouins du désert. La qualité de leur viande laisse beaucoup à désirer, car non seulement elle manque d'engraissement, mais l'espèce du mouton, à grosse queue, est elle-même inférieure.

La force de résistance de la chèvre la rend très précieuse; elle se multiplie du reste facilement. Il y a lieu d'encourager son élevage et surtout d'importer en Syrie la chèvre d'Angora, qui, à l'essai, s'est très bien acclimatée.

Le porc et le lapin existent, mais seulement dans les agglomérations chrétiennes.

Le bœuf de trait et la vache laitière sont en général d'une espèce inférieure. Du reste, le mode de leur élevage et de leur entretien est déplorable. Il est urgent, soit de généraliser les bienfaits de l'élevage tel qu'il est compris en Europe, soit de remplacer les races actuelles par

d'autres meilleures, et qu'on trouve dans certaines parties du pays même. Ainsi on trouve au Liban une espèce de bœuf et de vache trapue et bien musclée, avec une taille grande et proportionnée, et d'un rendement de lait et de travail appréciable. A Damas, on rencontre aussi deux belles espèces, le Baladi et le Khaïssi : la première est fort estimée pour le labour; la seconde, de taille trop haute, est appréciée pour l'abondance de son lait, 14 litres par jour. Le chameau, le cheval, le mulet et l'âne de Syrie comptent parmi les meilleurs de l'espèce. Nous avons dit ailleurs quels profits considérables peut rapporter l'élevage bien compris du cheval arabe, le plus beau du monde. Le chameau de Syrie est supérieur à celui du désert, il est beaucoup plus fort et supporte le fardeau plus longtemps. Le mulet a une taille plutôt grande, mais le feu qu'il hérite de sa mère de pur sang le rend très précieux. Il existe en Syrie une espèce d'âne, tout blanc, qui est fourni par les Bédouins Soulaïb et qui est vraiment d'espèce supérieure. On pourrait tirer de son élevage des bénéfices précieux.

Mais ce qu'il faudrait encore, c'est importer en Syrie les espèces chevaline, bovine et ovine de l'Europe, surtout pour les croiser avec les espèces indigènes. Il y a là des résultats à obtenir, qui pourraient être très intéressants à tous les points de vue. Il faudrait aussi multiplier les travaux d'irrigation, afin de permettre la création de vastes pâturages. Ainsi, l'on dispensera les Syriens de rester tributaires du nord de l'Asie Mineure pour la viande de boucherie, et on les mettra à même, au contraire, de subvenir aux besoins de leur voisine, l'Égypte.

CÉRÉALES, LÉGUMES, FRUITS, PLANTES

Un haut fonctionnaire turc répondait, un jour, aux lamentations des habitants, qui se plaignaient de voir leurs cultures d'anis et de chanvre ravagées, en disant : « C'est bien fait pour vous. Voit-on des gens aussi dénués de bon sens que ces Syriens, qui cherchent midi à quatorze heures. Quel besoin avez-vous de cultiver du chanvre et de l'anis? Est-ce qu'on les mange? Cultivez du blé pour faire du bon pain, plantez des fruitiers pour nous fournir de bons fruits, et élevez du mouton pour nous faire du bon méchoui, et nous vous dispensons du reste! »

Malgré les conseils du fonctionnaire turc, les Syriens cultivent, avec du blé aux espèces très variées selon la contrée et le climat, l'orge, l'avoine, la lentille, la fève, le maïs jaune et blanc, le sésame, la vesce, le pois chiche, l'anis, la luzerne et le pavot.

Les légumes principaux sont : le melon, la pastèque, le concombre, le potiron, l'artichaut, l'asperge, l'aubergine, le haricot, les cornes grecques, la courge, le chou et le chou-fleur, le navet, la betterave, la carotte, le radis, l'oignon, l'ail, le piment, la laitue et toutes espèces autres pour salade.

Comme fruitiers, on compte l'oranger, l'olivier, le mûrier, le figuier, le dattier, le bananier, l'amandier, le noyer, l'abricotier, le néflier, le pommier, le poirier, le pêcher, le cognassier, le cerisier, le prunier, le noisetier, le sumac, le caroubier, le pistachier, le fraisier et autres fruits d'origine exotique. Les fruits de Syrie ont une saveur et une finesse spéciales. Leur abondance, toujours

susceptible d'être augmentée ainsi que celle des légumes; le bon marché de leur prix d'acquisition et celui de la main-d'œuvre sont autant d'avantages tout indiqués pour créer des usines de conserves. Ces usines trouveraient une grande partie des consommateurs dans le pays même entre particuliers et hôtels, car pendant sept mois les légumes et les fruits sont inexistants en Syrie. Le surplus serait consommé par l'Égypte. L'abricot syrien est, sans conteste, supérieur à tout autre. Ce fruit est très recherché soit en Europe, soit en Amérique. Le citron de Syrie, s'il n'a pas un aspect aussi flatteur que celui d'Espagne, est par contre plus acide et plus juteux; l'oranger a une réputation mondiale, qui se passe de commentaire; l'olivier d'Esdredon et du Chouf est incontestablement supérieur à celui des îles grecques et de l'Italie; le figuier donne des fruits sans graines aucunes, avec une peau fine dont s'égoutte un miel savoureux et incomparable.

Comme plantes, la vigne vient en tête. On en compte une soixantaine de variétés, toutes excellentes. Deux hommes, dit l'Écriture, suffisaient à peine pour porter une grappe du raisin de la terre promise. On en pourrait couvrir tout le pays, car partout la vigne prospère en Syrie. Actuellement, les raisins sont consommés frais ou secs. Une petite quantité est employée à la fabrication des spiritueux. Néanmoins, on trouve au Liban un vin doux excellent. A Chtaura, M. Boulad, Syrien, MM. Brun et Bataille, Français, et les Pères jésuites, fabriquent des vins de table et de dessert réputés, dont un, connu sous le nom de vin d'or, a acquis la faveur des meilleurs dégustateurs. Les Israélites, près de Jaffa, débitent aussi un vin estimé, et qu'on trouve à l'étranger sous le nom de vin de Sion.

L'excellent cotonnier, que produit l'Égypte, a très bien réussi dans la vallée du Jourdain et à Tibériade. Il est susceptible d'un grand rendement en Syrie, si, avec l'expérience, on arrive à réduire les gros frais que coûte actuellement sa cueillette.

La ramie est plantée à Antioche et à Damas, où elle constitue une exploitation fructueuse.

Le tabac, très aromatisé, du Liban est célèbre. On le trouve du reste dans toutes les parties de la Syrie. Celui de Lataquieh est spécialement recherché pour les mélanges, dont il relève le parfum. Mais, ces dernières années, des Syriens ont importé au Liban le fameux tabac de Cavalla et de Iénijé. Malgré beaucoup d'inexpérience, ils ont réussi au delà de leurs espoirs. Nous sommes persuadé que cette culture, soignée, constituera une vraie source de richesse.

Le tombac persan, ou tabac spécial pour le narguilé, a aussi été importé dans la culture syrienne, et il a donné des résultats satisfaisants.

La soude croît, en abondance, autour de la ville de Damas. Le baume forme à Jéricho deux variétés très recherchées.

Le rosier et le pavot sont un peu négligés. Pourtant ils pourraient constituer une exploitation fructueuse. A juste raison, M. le sénateur Flandin affirme, dans son rapport sur la Syrie, que « l'industrie de la parfumerie avec les essences des fleurs devrait prendre une importance très considérable en Syrie ». Nulle part, ajoute-t-il, la culture florale ne saurait, en effet, être pratiquée avec plus d'intensité qu'en Syrie, à Beyrouth, à Damas, ou en Palestine. Une petite fabrique existe déjà dans les environs de Beyrouth et prospère d'année en année.

La canne à sucre réussit merveilleusement dans toutes les terres irriguées du littoral et au Gor. La betterave se trouve en abondance dans toutes les contrées.

La sériciculture est une industrie nationale; les soies de Syrie passent pour les meilleures soies du monde. Le mûrier est originaire de la Chine : il est blanc et petit. Les usines de soie en Syrie dépassent cent cinquante, et la récolte atteint 4 500 000 kilogrammes par an. La plus importante partie est acquise par les villes de Marseille et de Lyòn.

Dans le désert, on récolte la truffe grise. Ce sont les Bédouins qui la cueillent. Dans les années d'abondance, ils la vendent à raison de 0 fr. 15 le kilogramme.

L'alfa pousse dans le désert et les marécages. Les indigènes en tissent des nattes appropriées à leurs usages. Le chanvre est très répandu dans la plaine de Damas, où il constitue une industrie importante de corderie.

CHAPITRE XXVII

Ministère du Commerce et de l'Industrie : importations, exportations, statistique. — Industrie nationale.

COMMERCE

Descendants des Phéniciens, les premiers qui aient osé s'aventurer sur leurs trirèmes à travers les grandes mers, afin d'écouler leurs marchandises, les Syriens possèdent les mêmes aptitudes commerciales et maritimes. Un littoral vaste, autant qu'admirablement situé, facilite leurs transactions. Le régime néfaste qui a forcé une grande partie de la population à émigrer, dans les Amériques surtout, a eu pour résultat de mettre en évidence, aux yeux de l'étranger, les capacités commerciales des Syriens. Les premiers émigrants n'étaient que de pauvres paysans, illettrés, et qui n'avaient jusque-là pratiqué que la pioche et la charrue. A peine débarqués sur le sol étranger, ils découvrent l'article facile à placer, devinent les consommateurs et les débouchés propices, et savent bientôt gagner la confiance des Américains. En peu d'années, ils parviennent à échanger leur modeste étalage ambulant contre des magasins importants et des comptoirs prospères. Nous les trouvons, à l'heure actuelle, à la tête d'un mouvement de commerce considérable, qui s'est créé, en Europe et spécialement à Paris, des attaches nombreuses,

destinées à leur fournir des produits français, et d'une façon spéciale l'article de Paris.

En Syrie même, la population a donné de son habileté commerciale les plus édifiantes preuves. Elle a monopolisé, entre ses mains, le commerce de son propre pays et d'une partie de la Turquie. Les Grecs, les Arméniens et les Juifs, si réputés, n'ont jamais pu lutter avantageusement contre les commerçants syriens, et on ne rencontre aucun de leurs comptoirs en Syrie. En Égypte, le Syrien tient, grâce à ses propres moyens, une place enviée, et d'année en année il y étend le cercle de ses affaires.

Voici, à titre documentaire, le chiffre des importations et des exportations de Syrie, à l'heure actuelle :

IMPORTATIONS

Matières premières (en francs)...............	9 832 477
Denrées alimentaires.........................	18 534 251
Objets fabriqués.............................	89 817 714
Articles divers..............................	6 653 371
TOTAL...........	124 837 813

EXPORTATIONS

Matières premières..........................	38 046 761
Denrées alimentaires........................	13 769 322
Objets fabriqués............................	4 321 654
Articles divers.............................	8 469 704
TOTAL...........	64 607 441

En se référant aux statistiques des cinq dernières années, l'Angleterre occupe en Syrie la première place en importations et en exportations. L'Autriche vient immédiatement après pour les importations. La France occupe la troisième place comme importatrice, et la seconde pour les exportations. L'Italie suit ensuite, et elle-même est suivie par l'Allemagne, puis par la Russie.

Il est certain que ces chiffres seront susceptibles d'une très notable augmentation le jour où les Syriens pourront, au lieu de fuir leur patrie, y rester pour développer ses ressources. La création de nouvelles voies ferrées et de routes nationales; l'institution de chambres de commerce; l'introduction du système métrique et des poids et mesures; la conversion de l'absurde monnaie actuelle en monnaie décimale, etc., donneront, à la Syrie, la vitalité commerciale qu'elle est en droit d'attendre.

INDUSTRIE NATIONALE

Si les produits indigènes doivent continuer à payer 20 pour 100 de taxes et impôts, pendant que les denrées étrangères similaires ne paient que 8 ou 11 pour 100 pour entrer en Syrie; si, en un mot, les douanes syriennes ne peuvent pas imposer, aux marchandises importées, des droits différentiels, comme c'en est le cas dans tous les pays du monde, l'industrie est condamnée, en Syrie, à rester ce qu'elle est, presque rien.

Citons tout de même les quelques industries qui prospèrent encore en Syrie.

En tête, viennent les tissages de soieries. Naguère encore, Alep, Damas, Homs, Hamah, Tripoli, Beyrouth, Jérusalem possédaient environ soixante mille métiers à tisser la soie et les fils d'or, ou la soie mélangée de coton. Il n'en reste pas quinze mille. Grâce aux tarifs douaniers, les soieries et les cotonnades européennes inondent le marché syrien, au détriment, non seulement des produits indigènes solides et aux couleurs d'un mélange ravissant, mais aussi au détriment du bon goût et de la finesse. Un

autre corps de métiers travaille la passementerie en soie, ou soie et or, avec un art admirable. A Beyrouth, les sœurs de charité, et à Damas la maison Mazanar, ont créé deux fabriques mécaniques d'étoffes orientales, qui sont recherchées pour l'ameublement. Dans le Liban, à Zouk, on tisse des tapisseries, genre Beauvais, de grande valeur en Orient.

A Hazour, à Aïntab et à Fakieh, on fabrique les tapis de haute laine, semblables à ceux de la Perse. Encouragée, cette industrie trouvera, dans l'habileté de la population à mélanger les couleurs et à imiter les dessins, un essor considérable.

L'ébénisterie, avec incrustations de nacre et marqueterie, est traitée par les ouvriers de Damas avec un goût et un art consommés. Malheureusement, la qualité du bois laisse souvent à désirer. Dans la mosaïque aussi, le Damascain se montre ouvrier aussi habile que patient; on lui doit dans cette partie de véritables chefs-d'œuvre, tel, par exemple, le mihrab de la grande mosquée Ommiade. Le cuivre, ciselé et martelé, est encore une production damasquine très artistique, et qui se vend en grande quantité à l'étranger.

Alep exporte en Mésopotamie ses articles de corderie et de savon. Des savonneries se trouvent aussi à Tripoli, à Beyrouth, au Liban et ailleurs.

On fabrique du verre commercial à El-Khalil, à Gaza, à Antioche et à Damas. Dans cette dernière ville, une nouvelle fabrique, avec accessoires modernes, a été installée par des indigènes, et elle prospère.

Bikfaya, dans le Liban, produit une grande quantité d'étoffe en coton, nommée dima, et employée pour l'habillement en Orient. Béïtchabab possède une fonderie métallurgique, où l'on fond surtout des cloches.

La fabrication de la sellerie, des nattes et des corbeilles se rencontre un peu partout.

Près de Beyrouth, une fabrique de papier avait été créée et a même prospéré pendant quelque temps. Mais elle n'a pas tardé à succomber dans une lutte inégale avec les fabriques d'Europe, secondées par le tarif douanier.

Depuis quelques années, des moulins mécaniques ont été installés à Damas, à Beyrouth, au Hauran et ailleurs. Plusieurs tanneries existent aussi, mais la plus importante est celle de Zahleh.

Les imprimeries se sont multipliées en Syrie. La plus perfectionnée de la Syrie et de tout l'Orient est celle des Pères jésuites à Beyrouth.

8.100.000

7.800.000

7.500.000

7.200.000

6.900.000

5.400.000

5.100.000

naires ou incapables ou suspects de

CHAPITRE XXVIII

Ministère des Finances : les tarifs douaniers. — Impôts fonciers et modes de perception ; les dîmes.

Dans le chapitre V, page 38, nous avons donné, en détail, les recettes que fournit la Syrie, et les dépenses qu'elle exige à l'heure actuelle : le lecteur pourra s'y reporter.

Il est évident que, lorsqu'une bonne administration et une gestion de finances bien comprises feront place à la contrebande intensive et aux vols qui se pratiquent en ce moment, les recettes augmenteront considérablement. Ajoutons que des districts entiers ne paient pas d'impôt et qu'il y a encore des arriérés importants chez les contribuables, ce qui diminue les recettes actuelles, et qui ne pourra plus exister dans un régime normal. Un calcul a prouvé que, à elle seule, la gendarmerie perçoit des habitants, en guise de pourboires, autant que perçoit le Trésor en impôts fonciers ! L'organisation des finances a donc besoin d'être créée de toutes pièces. Ce département devra prendre, non seulement un conseiller français, mais des chefs de rayon français et compétents, dans toutes les directions financières importantes. Ils devront imposer une méthode d'ordre et d'honnêteté rigoureuse, en étant impitoyables, lorsqu'il faudrait sévir contre des fonctionnaires ou incapables ou suspects de malhonnêteté. Les

fonctionnaires devraient être, en plus, astreints à fournir des garanties pécuniaires.

LES TARIFS DOUANIERS

C'est la plaie qui arrête tout développement agricole, commercial et industriel en Syrie, et qui s'oppose à l'écoulement des produits nationaux. Avec les spoliations et la tyrannie turques, elle obligea une grande partie de la population à s'expatrier pour vivre. Il faut que les Syriens soient capables de toutes les privations, pour qu'il y en ait encore dans le pays natal. Et comment, à la vérité, un homme peut-il lutter, lorsqu'il est condamné à donner toujours et à ne recevoir jamais? A l'étranger, les produits syriens sont soumis à des tarifs différentiels, qui ne leur permettent de s'introduire dans un pays que tant qu'ils ne font aucune concurrence aux produits similaires de ce pays. Par contre, les provenances étrangères sont, en Syrie, uniformément taxées. Qu'elles consistent en pierres précieuses, en bois ou en toile, elles paient un droit uniforme de 11 pour 100, et ce, au détriment des productions syriennes, qui se trouvent sans aucune protection. Ainsi, l'alcool syrien, produit de raisin pur, reste invendu, parce qu'il paie déjà au gouvernement, en taxes intérieures et en frais, 20 et 25 pour 100, tandis que l'alcool étranger, extrait du bois ou du cuir, s'affranchit à 11 pour 100 et se vend facilement.

Dans tout autre pays, les droits protecteurs ont pour but d'assurer le débouché aux produits nationaux. En Syrie, les tarifs douaniers sont créés pour favoriser les provenances étrangères et ruiner les sources produc-

trices du pays ; et cette monstrueuse anomalie est l'œuvre des capitulations !

Loin de nous la pensée de dénigrer les capitulations à l'usage d'un pays barbare, où règnent l'anarchie et l'injustice. Mais que l'Europe, qui préconise les droits des peuples et de l'individu, qui proclame le règne de l'équité et se réclame d'une morale supérieure, persiste à imposer un système monstrueux à la Syrie consciente et civilisée, désormais assurée, grâce à la protection française, d'une administration parfaite, c'est là une supposition dont, pour l'honneur de la civilisation, nous ne voulons pas admettre la vraisemblance ! Du reste, le démembrement de la Turquie va doter toutes les puissances d'une partie de son territoire. Chacune d'elles aura intérêt à renoncer aux capitulations en faveur de sa nouvelle possession ; ce sera là une réciprocité bienfaisante, autant pour les États protecteurs que pour les pays protégés. Les faibles se convaincront, alors, que la morale prêchée par l'Europe n'est pas un vain mot.

IMPÔTS FONCIERS ET MODES DE PERCEPTION

Nous abordons une question qui est une des principales causes de la ruine de l'agriculture et de l'émigration syriennes.

On distingue deux sortes d'impôts fonciers : 1° un impôt direct sur les terres, de 4 pour 1 000 quand elles sont cultivables, de 8 pour 1 000 lorsqu'elles se trouvent dans la zone intérieure des villes, de 12 pour 1 000 si elles sont plantées d'arbres, peupliers ou autres ; 2° un impôt indirect, prélevé sur les revenus de ces terres, quels qu'ils

soient. Cette taxe, la dîme, qui devrait, comme son nom l'indique, être de 10 pour 100, est à la vérité de 12 3/4 pour 100. Elle se paie en nature, si les produits consistent en céréales ou cocons de vers à soie. Mais si ce sont des fruits ou des légumes, la dîme est perçue, en monnaie or, proportionnellement à la quantité des produits, établie par des experts, et estimée par les autorités.

Ces taxes, bien que lourdes, seraient encore subies sans plainte, si elles étaient imposées d'une façon équitable et perçues selon un mode bienveillant, ou au moins humain. Malheureusement, il en est tout le contraire.

Le lecteur n'a pas oublié que la propriété en Turquie est indivise. Cette situation désavantageuse devrait avoir, semble-t-il, un seul avantage : celui d'imposer d'une somme égale les possesseurs des mêmes terrains. Quoi de plus naturel que trois frères, possédant en commun la même maison, contribuent par parts égales à payer les impôts de cet immeuble? Au lieu de cette mesure si équitable, que voit-on dans le pays de Cocagne qu'est la Turquie? On trouve ceci : dans le même village, dont la propriété est commune, des parcelles, égales, paient 100 francs lorsque le détenteur est un puissant personnage, résidant à Constantinople ou dans le chef-lieu du vilayet; 300, quand il n'est qu'un notable du pays, et 600 francs si ce sont des paysans sans influence ni protecteur. Il en est de même pour les dîmes. Dans les environs de Damas, un village, produisant les mêmes denrées et exploité en commun, appartient, moitié à un personnage kurde influent et moitié aux habitants. Or, la première moitié paie 3 000 francs de dîmes, et la seconde 24 000 francs! Nous pourrions multiplier les exemples. Mais hâtons-

nous d'ajouter que ces injustices ne constituent qu'un côté du fléau. Le mode de perception des impôts en est l'autre côté, plus terrible et plus malfaisant. En principe, ce sont les maires qui centralisent la collecte des impôts fonciers d'un village; mais, de fait, ce sont des gendarmes rapaces, commandés par un percepteur sans foi ni loi, qui s'abattent sur le village, sous prétexte de réclamer les impôts : parfois ils encaissent, avec ceux-ci, de gros pourboires, après avoir vécu, eux et leurs chevaux, aux dépens des paysans pendant plusieurs jours, mettant à sac leurs provisions, sans excepter les poulaillers et voire même les moutons; souvent, après avoir jeté au vent les provisions, les semences, et les matelas sous les pieds des chevaux, après avoir pillé le paysan de ce qu'il possède en numéraire, ou de ce qu'ils l'ont forcé d'emprunter à des taux usuraires, ils l'amènent à la prison du chef-lieu du canton, où il restera jusqu'à ce qu'il puisse, par des emprunts nouveaux, satisfaire la rapacité de leur commandant ou du sous-préfet. C'est pourquoi l'on voit, en Syrie, un grand nombre de villages céder le tiers de leurs produits à un personnage influent, à charge pour lui de payer leurs impôts et de les protéger contre le pillage des autorités.

La perception des dîmes se fait d'une façon plus abominable encore. Le gouvernement vend les dîmes d'un village aux paysans, quand il est assuré qu'ils les prennent au double de leur valeur réelle. Dans le cas contraire, il les cède à des spéculateurs qui jouissent de ses faveurs. Ceux-ci accusent aussitôt les paysans d'avoir volé les céréales, encore dans les champs. Les autorités, préalablement gagnées, leur donnent toujours raison, et les villageois finissent par céder 20 pour 100, au lieu

de 12 3/4 pour 100, sur leurs céréales. Pour les légumes, les fruits et surtout les vignes, les spéculateurs sont sans pitié ni mesure. Sur leur indication, l'autorité nomme des experts, qui estiment au triple, voire même quelquefois au quintuple, de leurs quantités réelles, les produits visés. A son tour, le conseil administratif arrête le taux du prix de ces denrées, toujours selon le désir et les vœux des spéculateurs, et le kilo de raisin, qui se vend au prix courant de 10 centimes, est ainsi évalué à 50 centimes. Le cultivateur, qui n'a en réalité que 600 kilos de raisins, valant en tout 60 francs, les voit évaluer à 1 800 kilos par l'expert, et estimer par le conseil à 900 francs : la part qu'il devra donc à la dîme est d'environ 113 francs! A ce régime ignominieux, les Syriens eux-mêmes s'étonnent de voir encore chez eux des vignes et des arbres fruitiers.

A ces maux, déjà séculaires, le remède est délicat et exige beaucoup de doigté. En réformant, en effet, les impôts et les usages d'un pays, il faut prendre en considération les intérêts de l'État, afin qu'ils ne soient pas lésés, et les mœurs établies, pour ne pas y amener une perturbation violente. En ce qui concerne les impôts fonciers, la chose est relativement facile. En attendant que l'institution du cadastre, qui exige du temps, puisse faciliter, par la division de la propriété, son classement en catégories supérieure, moyenne et inférieure, et par suite la soumission de chacune de ces catégories à une taxe unique, on devrait, dans chaque vilayet, constituer des commissions et des sous-commissions, composées d'ingénieurs agricoles et d'experts indigènes, réputés par leur honorabilité et leur désintéressement; à ces commissions serait confiée la révision des taxes foncières actuelles. Cette révision devrait embrasser les taxes d'un même

village, non seulement comparées entre elles, mais aussi comparées à celles des terrains du voisinage et des autres parties du département. Ainsi opérée, et en attendant les bienfaits du cadastre, cette réforme procurerait à l'agriculture un soulagement immédiat.

La réforme des dîmes est plus difficile, parce qu'elle est destinée à durer davantage. Il faut, après la création du cadastre et la division des terres, attendre de longues années avant d'être exactement renseigné sur le réel rendement d'une parcelle de terre, dans le but de fixer équitablement son revenu et le rapporter à une catégorie classée.

Ce qu'il faut chercher dans la réforme des dîmes, c'est d'abord d'épargner aux cultivateurs la vente annuelle aux enchères, et l'occasion, fournie par là, à toutes sortes de spéculations et d'exactions abhorrées; c'est ensuite de ne pas charger l'État d'une quantité énorme de céréales et de fruits, qu'il n'est pas qualifié pour vendre lui-même. La solution est toute trouvée, si l'on peut soumettre la propriété visée à un impôt payable en or et représenté par une somme fixe. Le propriétaire aurait ainsi tout intérêt à augmenter le rendement de sa terre, dont il serait seul à bénéficier. Mais sur quelle base pourra-t-on établir cette taxe fixe, et quelles sont les données qui doivent guider le législateur dans ce travail?

Le gouvernement ottoman avait, il y a trente ans, essayé d'opérer cette réforme, dans quelques vilayets, en prenant pour base la moyenne de rendement des cinq dernières années. D'une façon générale ce principe aurait dû donner des résultats aussi satisfaisants pour l'État que pour les propriétaires. Mais son application s'est faite avec tant de partialité et d'injustice, qu'il causa la ruine

la plus complète des uns, toujours les pauvres, pendant qu'il faisait le bonheur des autres, les puissants et les riches. Malgré ce malheureux essai, il y a lieu de le reprendre. On se prémunira de toutes les garanties nécessaires, quant au recrutement des membres des commissions chargées d'en opérer l'application. On instituera, dans chaque vilayet, une haute commission, à l'impartialité de laquelle on fera appel au cas d'erreur ou d'injustice. Les propriétés qui, pour des motifs exceptionnels, se trouveraient lésées par l'application de cette réforme, y pourraient recourir. Par contre, les terres des puissants et des riches, favorisées jusqu'ici, trouveraient auprès de la haute commission la fixation justifiée des impôts qui leur incomberaient. Ce travail, quelque long et difficultueux qu'il paraisse être, se fera en moins de deux ans, secondé par la bonne volonté de toute la classe des déshérités, qui y verront leur salut et l'espoir de jours meilleurs.

Quant à la réforme du mode de perception des impôts, et particulièrement de celui qu'on prélève sur le cheptel, et que les Turcs pratiquent d'une façon honteuse, le gouvernement n'aura qu'à adopter le système employé si heureusement en Tunisie et en Égypte. L'emploi des gendarmes kurdes, voleurs et massacreurs, pour percevoir les impôts, restera l'apanage de l'administration tartare des maîtres de l'Anatolie.

CHAPITRE XXIX

Le Crédit foncier et la Banque agricole; leur organisation.

L'Oriental est, par nature, jouisseur et insouciant du lendemain; la doctrine du fatalisme a renforcé encore son imprévoyance. Pour satisfaire un caprice immédiat, aucune considération ne le retient; la pensée qui le guide est toujours la même : « A moi de m'arranger pour aujourd'hui, à Dieu de m'arranger demain. » Le sultan Abdul-Hamid, qui, entre parenthèse, aurait été un des meilleurs sultans ottomans s'il n'eût été dévoyé par la manie de la peur, avait très bien compris à quel danger on exposerait ses sujets, si l'on permettait à des banques de crédit foncier de leur avancer de l'argent sur hypothèque. Les paysans, et beaucoup d'autres propriétaires, n'auraient pas tardé à voir leurs biens irrémédiablement perdus. Ce mal, déjà grave en soi, se serait trouvé empiré par le fait que les terres hypothéquées seraient restées dans la possession des étrangers, commanditaires des banques foncières. De là naîtrait une question sociale, compliquée d'ordre international, toujours délicate à résoudre. Pour prévenir ce danger, tout en venant au secours du paysan besogneux, Abdul-Hamid ajouta, à la taxe des dîmes, 1 et demi pour 100, ce qui donna huit millions de francs par an. Cette somme, augmentée d'une part égale tous les ans, devait constituer le capital d'une Banque agricole,

qui prêterait aux cultivateurs de l'argent sur hypothèque, au taux de 6 pour 100. On conçoit que, dans ces conditions, le capital, ne devant à personne intérêt, dividende ou amortissement, mais s'augmentant, au contraire, tout le temps et d'un nouvel appoint et de ses propres intérêts, parvienne un jour à faire face à tous les besoins et à permettre au gouvernement d'accorder aux débiteurs des facilités et même une indulgence inappréciables.

Mais comme toujours, hélas! la bienfaisante théorie eut une application boiteuse; elle fournit, aux fonctionnaires ottomans, l'occasion d'exploiter honteusement le paysan. Comme l'emprunteur était astreint à de longues formalités, il se trouvait forcé de contenter le gouverneur, afin qu'il ne s'opposât pas à sa requête, de graisser la patte au percepteur des finances, pour qu'il déclarât que ses propriétés ou ses terres n'étaient pas obérées d'hypothèque ni de dettes à l'État, de payer le directeur du registre foncier, pour se faire délivrer un constat des biens en question, et, enfin, de donner un large pourboire au directeur de la Banque agricole, pour qu'il ne lui opposât pas un refus, en prétextant le vide de la caisse. A ce compte, le malheureux empruntait, non pas à 6 pour 100, mais à 15 et souvent à 20 pour 100!

De son côté, chaque fois que le gouvernement ottoman avait besoin d'argent, il puisait sans scrupules dans les caisses de la Banque agricole, sous le fallacieux prétexte d'emprunts provisoires, à tel point qu'il lui doit, à l'heure présente, 150 millions de francs. Comme il se trouve être le moins solvable des emprunteurs de l'Empire, cette somme doit être considérée comme définitivement perdue.

Le paysan ne trouve pas, auprès des prêteurs particuliers, des conditions meilleures. Le plus humain, le plus

honnête de ces derniers lui réclame 12 pour 100 d'intérêt, quand le taux officiel n'est que de 9 pour 100. Beaucoup de paysans et nombre de villages cèdent le quart, voire même le tiers de leurs récoltes contre l'avance des semences et le payement des impôts. D'autres cèdent leurs propriétés elles-mêmes à des personnages influents, susceptibles de les protéger et de les aider à exploiter la terre. Un chef kurde a ainsi acquis la possession d'une quinzaine de villages, dont il continue à pressurer les habitants d'une façon ignoble, et ce sous le regard bienveillant des autorités.

Pour remédier à cette situation désastreuse, il y a lieu de reprendre le projet d'Abdul-Hamid, pour l'appliquer intelligemment et honnêtement. Il ne peut donner que des résultats satisfaisants en tous points, et il évitera, à la Syrie, le problème insoluble que nous voyons actuellement posé, en Égypte, du fait de l'engorgement du Crédit Foncier, par des hypothèques trop nombreuses, qu'on ne sait pas écouler et dont on ne peut se défaire, bien que l'on se soit décidé à ne pas tenir compte des auteurs de l'hypothèque.

En Syrie, la taxe afférée à la Banque agricole atteint, annuellement, environ un million de francs. On pourra, pour première mise de fonds, emprunter, sur ce rendement annuel, une dizaine de millions de francs, que l'on rembourserait, en intérêts et amortissement annuels, par le versement d'un million chaque année. Au bout de peu de temps, la Banque pourrait se libérer, cependant que, dès les premiers jours, elle aurait pu venir largement au secours des agriculteurs. Nous attirons l'attention, tout particulièrement, sur cette question intéressante; elle inspirera peut-être des esprits plus ingénieux à imaginer une combinaison, dont on tirerait un usage encore meilleur.

CHAPITRE XXX

Caisse d'épargne et mont-de-piété. — Banque d'Etat et Banque ottomane.

On ne peut pas dire qu'il y a, en Turquie, une Caisse d'épargne et un mont-de-piété, mais il y en a à Constantinople. Ces deux institutions ont été fondues en un seul établissement, mal gardé par la ville qui s'arroge le titre de « bien gardée ». La branche « épargne » n'a pas eu, du tout, à fonctionner, car, outre que les Orientaux ignorent ce qu'est l'épargne, ils n'ignoraient pas que, là, leurs économies courraient des risques plus graves que partout ailleurs. Mais, par contre, le mont-de-piété a eu une activité si foudroyante, qu'il en est mort de trop bonne heure. Voici ce qui se passa.

On dota la Caisse d'épargne et le mont-de-piété d'un capital de 7 millions de francs, pris sur le Trésor public, avec un règlement aux textes parfaits. Mais on en confia la direction et l'administration à ceux des Turcs qui disposaient de protecteurs puissants, et, en Turquie, être bien protégé, c'est pouvoir se permettre toutes les illégalités. Le personnel de la Caisse d'épargne le prouva bien, en faisant aussitôt danser l'anse du panier. Un exemple vous édifiera. Vous aviez besoin de 3 000 francs, et vous vous adressiez à la Caisse en question. Là, un directeur vous informait que le règlement ne tolérait qu'une avance

de 1 000 francs seulement, mais qu'on pourrait s'arranger, si vous le vouliez bien. Comme on voulait toujours, on s'entendait sur le pourboire à donner, et vous appreniez que vous n'aviez qu'à vous présenter, consécutivement, pendant trois jours, et, chaque jour, avec un objet différent à hypothéquer. Le premier jour, vous offriez une bague, dont la valeur réelle représentait 800 francs : le directeur touchait un nouveau pot-de-vin pour la faire estimer à 1 500 francs et en faire agréer l'hypothèque; le second et le troisième jour, la même pratique se faisait pour la broche et la montre à engager, et vous touchiez 3 000 francs, contre des objets qui n'en valaient pas 2 000. Mais le personnel de la Caisse n'arrêtait pas à ce prélèvement son opération sur les objets engagés. Lorsque venait le jour de les vendre aux enchères publiques, il s'entendait avec des complices pour les acheter à 1 000 francs. On comprend qu'à ce jeu le capital se volatilisât prestement, et que, de l'institution, il ne restât que le titre et les archives.

Dans les villes syriennes, la population saura, pendant de longues années encore, se passer d'un mont-de-piété; le bon marché de la vie lui permettra d'attendre que les finances de l'État puissent, sans encombre, consacrer à la création de cette institution un capital suffisant. Quant à la création d'une Caisse d'épargne, elle n'a besoin que d'être garantie par un établissement financier de tout repos, ou mieux par la Banque de l'Etat. Cette dernière institution est indispensable, comme on sait. Dans le moment actuel, c'est la Banque Impériale ottomane qui remplit ce rôle, en Turquie, suivant un firman lui accordant ce privilège pendant de longues années encore. Elle possède des succursales et de gros intérêts dans les principales

villes de l'Empire; elle a une connaissance parfaite des besoins du pays, des capacités et des usages. Elle a su partout conquérir, non seulement l'estime et la confiance, mais encore les vives sympathies des populations, par l'urbanité de ses directeurs, la loyauté de ses fonctionnaires et les facilités qu'elle s'ingénie à procurer au commerce. Elle a compris qu'il fallait intéresser les indigènes à son administration, et elle s'est efforcée de leur donner, dans ses bureaux, une éducation financière de premier ordre. Il est donc tout indiqué de lui confier le rôle de Banque de l'État, en Syrie, et la mission de créer une Caisse d'épargne. La solidité de son crédit et de ses institutions, les services éminents qu'elle a rendus à l'Empire ottoman et son expérience mûrie des choses d'Orient lui confèrent des titres spéciaux à la confiance de l'État et de la population.

CHAPITRE XXXI

Ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Le téléphone n'existe pas en Turquie; les postes et le télégraphe fonctionnent très mal, pendant qu'en Égypte le Syrien sir Saba pacha a fait, de cette administration, un modèle, que chacun des États européens peut envier. Généralement le voyageur, en Turquie, parvient à destination avant la dépêche qu'il avait expédiée pour prévenir de son arrivée. Quant aux lettres, elles errent de ville en ville, à la recherche de l'adresse promise, tel le peuple d'Israël errant, pendant quarante années, dans le désert du Sinaï. Avouons que les adresses « à la turque » ne facilitent pas la tâche du personnel des Postes. En voici une typique, traduite textuellement d'une enveloppe originale, que nous détenons :

Avec la grâce de Dieu, puisse cette lettre trouver l'agrément d'être lue par le plus respecté, le plus glorieux, dont la valeur est sublime et les qualités parfaites, notre cousin Ali Mustafa Mazbouh l'honoré, que Dieu le garde au nom de notre Seigneur le Prophète, et de ses compagnons, et de sa famille sans exception. Amen, ô mon Dieu, amen, au nom du Dieu créateur des mondes. — Post-scriptum. — Quant à Ali Mustafa, c'est celui qui était cordonnier dans le bazar de Bab-el-Brid à Damas, qui s'est transféré à Nebk dans la même condition, et qui a été nommé ensuite gardien des ruines de Baalbeck, que Dieu accorde le paradis à qui lui remettra cette lettre. Amen. Amen

CHAPITRE XXXII

La Dette publique et les domaines de l'État en Syrie.

L'Empire ottoman doit, à l'heure actuelle, en comprenant les emprunts survenus depuis la dernière unification, une dette d'environ trois milliards de francs. Quelle part, sur cette somme colossale, doit revenir à la Syrie? Pour en évaluer le montant, des données peuvent nous être fournies par la superficie de la Syrie, le nombre de ses vilayets, sanjaks, cazas, nahiés, cariés, habitants, et la quantité de ses revenus comparés à ceux du reste de l'Empire. Voici ce tableau :

	EMPIRE OTTOMAN	SYRIE
Superficie	2 897 616	275 000
Vilayets (1)	43	6
Sanjaks	127	12
Cazas	561	64
Nahiés	1 223	123
Cariés	73 147	8 580
Population	30 422 719	3 492 000
Revenus en francs	575 666 678	75 048 400

On constate donc que la relation est de un à dix, à l'exception des revenus, où elle est de 12 et demi pour 100. Mais des considérations, aussi valables que nombreuses, militent en vue de diminuer la charge qui incombe à la

(1) Nous considérons Zor, Jérusalem et le Liban comme vilayets, bien qu'actuellement ils ne soient que des sanjaks.

Syrie. Il suffit de rappeler que la Turquie a dépensé ces milliards pour le profit exclusif de ses fonctionnaires nationaux et de ses provinces d'Europe et d'Anatolie, sans en rien consacrer à l'amélioration du sort des Syriens; que les bateaux de guerre, les canons, les fusils, les armes de toutes sortes et les munitions qui ont coûté le plus cher au pays lui restent; que le vilayet de Constantinople (1) doit, pour toutes sortes de raisons, et notamment à cause de l'importance de son port, construit et développé aux dépens des autres provinces, supporter un supplément de charge notable. En évaluant donc la part de la dette, devant être supportée par la Syrie, à 300 millions, nous lui aurons imposé une charge supérieure à celle qui devrait lui incomber.

Reste à savoir s'il sied d'attribuer, en Syrie, à la Dette publique, les mêmes droits d'administration que ceux dont elle jouit actuellement dans l'Empire ottoman. Il semble que les raisons qui ont motivé son institution, dans un État dont l'incapacité administrative a restreint le crédit, ne devraient plus exister, dans une Syrie administrée par une grande puissance, qui jouit d'un crédit et d'une administration de premier ordre. La gestion d'une administration quasi indépendante ne saurait être tolérée par un État jaloux de sa dignité. Il est, cependant, indispensable de trouver le moyen d'accorder, avec ces inconvénients, les droits des porteurs des titres internationaux ottomans, droits institués par des firmans, que seul peut annuler le consentement bilatéral des contrac-

(1) Nous devons rappeler que, sur la dette turque des trois milliards, la commission financière internationale, nommée dans ce but, n'a pu encore arrêter le chiffre qui doit incomber aux anciens alliés balkaniques pour les territoires qu'ils se sont annexés.

tants. Or il y a, en Syrie, des domaines qui appartiennent à l'État. Les uns avaient été accaparés par le sultan Abdul-Hamid, qui dut, lors de l'avènement de la constitution, les abandonner au Trésor; d'autres, tels ceux de Jéricho et de Sour, étaient l'apanage de la famille régnante; et d'autres, enfin, se trouvent libres de propriétaires, parce que, confinant au désert, et bien que très fertiles, personne ne s'aventure pour les exploiter. La superficie de ces derniers est considérable; nous n'en pouvons fournir une donnée précise, mais leur étendue doit certainement dépasser 600 000 hectares. Voici, avec leurs noms et leurs superficies, les premiers domaines :

	HECTARES
ALEP. — Gebel Issa	163 636
Tell el-Totoun	6 579
BEYROUTH. — Tibériade : Gor Bissan	35 457
Saint-Jean-d'Acre : Zor el-Zarka.	591
Naplouse : Houlé	1 182
Sour : Ras el-Aïn	545
SYRIE. — Hama : Choumarieh et Belâas	947 094
Hama, Homs : Hamidieh, Selimieh..	46 141
Homs : Kosséïr	9 313
Damas : Nasrieh	13 586
Damas : Ramdan	14 333
Hauran : Géïdour	2 721
Moussamieh	3 535
SchaÂra	2 052
Karim	942
JÉRUSALEM. — Jéricho	3 726
	1 251 433

On voit que ce chiffre, ajouté à celui des terres abandonnées, forme une vaste superficie d'environ deux millions d'hectares.

Hâtons-nous d'ajouter que la majeure partie de ces terres sont d'une rare fécondité. Le domaine de Gor

Bissan peut soutenir une avantageuse comparaison avec les meilleures terres d'Égypte et de Mésopotamie, même en ce qui concerne la production du coton. Dans d'autres domaines, l'on rencontre des gisements miniers très appréciables.

Pourquoi donc ne trouverait-on pas un terrain d'entente, qui consisterait à confier à l'institution de la Dette publique, qui a fait ses preuves de gestion et d'administration irréprochables, l'exploitation et la mise en valeur de ces domaines? Pendant un laps de temps à déterminer, entre vingt et quarante années, la Dette publique aurait, par exemple :

A. — A améliorer la gestion, actuellement défavorable. Pour en donner un exemple, disons que des particuliers ont proposé au gouvernement ottoman un bail de dix années pour Gor Bissan, contre une indemnité annuelle de 400 000 francs, bien que ce domaine n'en rapporte présentement que 200 000 ;

B. — A perfectionner le mode d'exploitation, en introduisant des machines aratoires modernes;

C. — A entreprendre la découverte des anciennes canalisations; à faire les irrigations partout où il y a des eaux, les desséchements des marais, l'écoulement des eaux, le nivellement des terrains;

D. — A opérer le cadastre des territoires;

E. — A lotir, chaque fois que les améliorations nécessaires ont été obtenues, le terrain en lots grands, moyens et petits, pour les vendre, dans des enchères publiques, aux habitants, et ce avec l'approbation du gouvernement;

F. — La Dette publique reconnaît à l'État une rente annuelle, représentant, en moyenne, les revenus actuels des domaines, et un pourcentage, à déterminer, sur la

20

plus-value des recettes. Ces sommes seront retenues en déduction des intérêts et de l'amortissement dus aux porteurs des titres ;

G. — Sur la part qui revient à l'État des ventes des domaines, la Dette retiendra autant qu'il faudra pour épuiser l'amortissement de ses créances.

Rappelons qu'une grande partie de la Dette égyptienne fut payée en conformité de la combinaison que nous préconisons. On confia la Déïra Sanieh à un syndicat franco-anglais, et les domaines à la maison Rothschild, qui créa, pour leur exploitation et leur administration, une organisation dont les résultats dépassèrent tous les espoirs. On a gardé en Égypte le souvenir de tous ces hommes remarquables que la France y envoya, et qui déployèrent des capacités de premier ordre, jointes aux plus belles qualités. Les Édouard Boutron, comte de Laffitte, engagé volontaire à soixante-trois ans et mort dernièrement au front, marquis de Rochemonteix, de Crisenoix et tant d'autres, ont fait honneur au nom français en Égypte.

L'État se serait donc déchargé sur la Dette, excellente administratrice, du fardeau de l'administration et de la mise en valeur des domaines. La Dette y trouverait son profit, et la Syrie pourrait, dans les établissements modèles des domaines, puiser pour son agriculture les enseignements pratiques les plus utiles et les plus efficaces.

QUATRIÈME PARTIE

LES RELIGIONS ET LES RACES

TABLEAU SYNOPTIQUE

DES POPULATIONS DE LA SYRIE

Le vilayet d'Adana et le sanjak d'Orfa n'y sont pas compris (1).

Sunnites, y compris les Bédouins fixes..	2 065 456
Chiites-Métualis....................	80 000
Druzes............................	150 000
Nouçaïriés.........................	170 000
Ismaïliés..........................	25 000
Béhaïstes..........................	500
Yazidiés...........................	10 000
Maronites..........................	350 000
Grecs orthodoxes....................	250 000
Melchites, Grecs catholiques..........	160 000
Syriaques, ou Syriens...............	40 000
Chaldéens..........................	20 000
Arméniens..........................	34 000
Latins............................	18 000
Protestants........................	20 000
Israélites.........................	100 000
	3 492 956

(1) Nous nous sommes basé, pour ces chiffres, sur des statistiques officielles, que nous avons comparées avec les chiffres fournis par divers auteurs, et nous en avons extrait les données que nos renseignements personnels nous permettent de croire les plus approchantes de la vérité.

CHAPITRE XXXIII

Les religions en Syrie : Musulmans Sunnites, Chiites, Druzes, Nouçairiés, Ismailiés. — Le Wahabisme. — Les Babistes et les Béhaïstes. — Les Maronites. — Les Orthodoxes. — Les Melchites ou Grecs catholiques. — Les Syriens (Syriaques). — Les Chaldéens. — Les Arméniens. — Les Latins. — Les Protestants. — Les Yazidiés, adorateurs du diable. — Les confréries religieuses musulmanes.

Le bouddhisme et le brahmanisme n'ont pas de prosélytes en Syrie, mais toutes les autres religions, toutes les sectes, y sont représentées, même le paganisme. Le diable lui-même est adoré par les Yazidiés du nord de la Syrie. Cet apanage ne constitue pas, hélas! un titre de gloire utile. Il est plutôt un vrai miracle, dans cette terre des miracles, qui a donné le jour à Israël, à Jésus, et qui a lancé sur le monde les adeptes du Koran. Il a été la cause des maux incalculables qui se sont déversés sur notre patrie, et c'est à lui que nous devons notre asservissement. Pendant combien de temps encore s'opposera-t-il à notre développement à l'extérieur et à notre tranquille prospérité chez nous? Quand les cieux et les enfers renonceront-ils à prendre notre douce terre pour champ de leurs courses, et dédaigneront-ils la pauvre clientèle syrienne pour une autre meilleure? Que peuvent-ils nous demander davantage? Pendant des dizaines de siècles, nous avons, les uns et les autres, triomphé de toutes les tortures pour leur rester fidèles. N'est-il pas temps, et ne

serait-il pas juste que, après leur avoir consacré toutes nos luttes pendant tant de siècles, ils nous laissent le temps de nous occuper désormais de nous-mêmes et de nos propres affaires?

Sans doute, l'extension des écoles, l'émigration et les voyages ont imprimé un notable changement à la mentalité des Syriens. Les idées se sont élargies, les esprits se sont libérés de l'influence d'un enseignement violent et sectaire. Aux anciennes querelles religieuses, à la haine entre partisans de religions ou de communautés différentes, ont succédé l'accalmie et un sens plus pratique des réalités. C'est pourquoi l'on a tort de prétendre que le gouvernement futur rencontrera, de ce côté, des obstacles sérieux. Cette assertion n'aurait été juste que si les Syriens, abandonnés à eux-mêmes, devaient se gouverner entre eux. Nonobstant, la grande préoccupation du gouvernement sera de faire régner, même dans les écoles religieuses, un esprit de tolérance et de libéralisme, car, quelque attaché à son culte qu'on soit, on doit admettre qu'on peut honorer Dieu sans nuire à son prochain. En Syrie, plus que partout ailleurs, nous avons des plaies que nous devons savoir guérir, et il faut, à n'importe quel prix, que notre intelligence, dans cette lutte patriotique, l'emporte sur notre cœur!

Nous avons donné, dans le chapitre XIV concernant le khilafat, page 158 et les suivantes, des notions suffisantes sur l'islamisme *sunnite et chiite*, sur les *zéïdites*, les *wahabites*, les *nouçaïriés*, les *ismaïliés* et les *Druzes*. Dans le chapitre XIII nous avons également parlé des israélites, nous prions donc le lecteur de s'y reporter. Nous compléterons ces aperçus par des notices sur le Wahabisme, le Babisme et le Béhaïsme, sur les communautés chrétiennes,

sur les confréries religieuses musulmanes, sur les Yazidiés et sur les autres petites races qui ont émigré en Syrie.

LE WAHABISME

Cette secte n'a en Syrie que des prosélytes peu nombreux; ils se trouvent à l'intérieur du pays et se gardent de faire un grand étalage de leur doctrine. Ils n'espèrent pas moins de voir leurs partisans devenir de plus en plus nombreux, grâce au voisinage du Nejd, berceau de la doctrine, et au développement des communications, chaque jour plus intenses par le chemin de fer du Hedjaz.

Ce voisinage, et le fait de voir le public souvent confondre Nejef, petite localité de quatre mille habitants, avec le Nejd, vaste contrée de plus de deux millions et demi de population, nous font un devoir de mettre sous les yeux du lecteur une petite notice sur le Nejd, en même temps que sur le wahabisme lui-même.

Nos renseignements sont puisés aux meilleures sources. Nous avons personnellement connu, soit en Syrie, soit à Constantinople, des personnages considérables du Nejd, auprès desquels notre curiosité n'a cessé de se documenter. Nous avons eu la faveur d'entendre de la bouche du regretté Pierre IV Géraïgiri, patriarche des Grecs catholiques, le récit de son voyage, entrepris en 1862, à travers le Nejd; et un hasard heureux nous mit dernièrement entre les mains la relation de ce voyage, écrite par son compagnon d'exploration, l'ex-jésuite anglais M. W.-G. Palgrave, et publiée en 1865. Nous avons tenu à compléter ces renseignements et à les corroborer par la

lecture d'autres ouvrages d'explorateurs, tels que Niebuhr, Burckhardt, G.-F. Sadlier, etc. Bien des changements se sont opérés depuis la publication de ces œuvres, et l'on aurait beaucoup à reprendre dans les récits et les traductions qu'elles fournissent. Mais c'est là une tâche spéciale que nous voulons épargner aux lecteurs de ce livre.

Le Nejd comprend toute la partie septentrionale et centrale de la presqu'île Arabique. Il commence au nord-est au désert de Syrie, à Wadi-el-Serhan, puis s'incline au sud à Wadi-el-Jof, remonte à Gebel-Adja, puis à Gebel-Chammar pour s'arrêter au nord-ouest à Daffir et à Wafra, en face de Koweït sur le golfe Persique. A l'est-nord, il s'étend de Wadi-el-Fajr, face à Tabouk, route de la Mecque, passe par l'ouest de Médaïn-Salih, puis par le désert d'El-Safa, se prolonge entre Douhaïm et Khaïbar, englobe El-Hazzam et Gebel-Toweyk, et s'arrête à Gebel-Ménakib, dans le désert célèbre de Dahnâ.

A l'ouest, il s'étend depuis Daffir et Wafra jusqu'au Wadi-Yabrin, en englobant à la vérité El-Ahça au nord et El-Yamama au sud, ainsi que nous l'affirma catégoriquement le regretté Sami pacha El-Farouki, qui, en qualité de général de division en mission, explora minutieusement le pays.

La population se divise en nomades, et c'est la partie la moins nombreuse (1), et en sédentaires qui habitent des villages et des villes. Parmi ces dernières, les plus im-

(1) Un grand nombre des tribus bédouines d'Anézé fréquentent en même temps la Syrie et le Nejd; quelques-unes, telles les Béni-Khaled, sont partagées en deux fractions, dont chacune habite continuellement soit le désert syrien, soit le Nejd; il en est ainsi d'autres tribus qui fréquentent en Syrie et au Hedjaz. Parfois aussi les sédentaires appartiennent aux mêmes tribus que les nomades.

portantes sont Riad, Haïyl, Oneyza, Chakra, Hafr, Bereyda, Toweyn, Houtah, Djebrin et Atalah. Le Nejd est partagé sous la domination de deux émirs : à l'est, Ibn-el-Rachid, qui commande le Djôf, le Chammar, Khaïbar, Tayma et le haut Cacim; et à l'ouest, Ibu-Sooud, de qui relèvent l'Ared, le Sedeyr, le Wochem, l'Afladj, le Yamama, le Harik, le bas Cacim, le Douassir, le Soleyel, et présentement encore, une partie du Katif et de l'Ahça.

La partie fertile et peuplée du Nedj se trouve tout à fait au centre, qui est sillonné de chaînes de montagnes et de wadis, ou vallées; elle est protégée de toutes parts par des déserts immenses, sablonneux d'abord et connus sous le nom typique de Néfouds, pierreux ensuite. Ce plateau central tient de son altitude, contrairement à ce que l'on croit en général, un climat sain et tempéré; des vallées et des eaux, plus ou moins courantes, y procurent la fraîcheur et la vie. Autour des villes et des villages innombrables, on constate une assez bonne culture et des jardins entourés de forêts de dattiers. La superficie de ce plateau forme environ la moitié du Nejd.

Si les populations du littoral, Hedjaz, Yémen, Hadramout, Oman, Katif et Kowéit, ont été, grâce à leur accès facile, mélangées à des races étrangères, celles du Nejd, étrangères à toute altération cosmopolite, sont restées purement arabes. Elles ont l'amour de la liberté nationale et individuelle, la haine des interventions administratives et inutiles, le respect absolu pour l'autorité traditionnelle, beaucoup de vigueur, de courage et de bon sens. Elles gardent le culte de la gloire antique de leurs ancêtres; les sédentaires parmi elles ont en horreur la turbulence des nomades et leurs brigandages, et ont les meilleures dispositions pour s'instruire, « car les Arabes n'ont pas honte,

comme les Turcs, d'apprendre quelque chose des Européens. » (NIEBUHR. — *Description de l'Arabie, édition 1779.*)
La nature du sol a divisé elle-même les Arabes du Nedj en deux branches : dans les districts impropres à l'agriculture, dans les contrées sablonneuses, la population reste forcément errante et livrée aux exploitations pastorales, sans qu'un changement quelconque pût intervenir dans ses mœurs depuis des milliers d'années. La différence entre un Bédouin nomade et un Arabe des villes est aussi sensible qu'entre un nègre du centre de l'Afrique et un habitant de France. Il ne faut donc pas calquer sur le portrait qu'on fait des Bédouins, souvent du reste de façon inexacte, la société des Arabes des villes ou de la campagne. Heureusement que les Bédouins nomades ne constituent tout au plus que le quart de la population, non seulement dans le Nejd, mais aussi dans le reste de la presqu'île arabique.

Les Arabes du Nejd sont les descendants directs des antiques tribus de Taï, Waïyl, Mazin, Harb, Sedous, Tagleb, Tamim et Abs. Une infiltration de race noire s'y est introduite, depuis les temps les plus anciens, soit à la suite d'une descente des Abyssins sur la côte arabique, soit en raison du commerce des esclaves. Mais elle est généralement restée dictincte. Mgr Géraïgiri assurait, et M. Palgrave le répète dans son livre, qu'il avait rencontré, dans le Cacim, le Wochem et le nord de l'Ared, des populations qui parlent l'arabe classique, la vraie langue du Koran, avec ses délicatesses et la grâce incomparable de son élégance.

Le Nejd a l'insigne faveur d'être totalement inconnu aux mouches, moustiques, vermine et serpents; mais par contre les sauterelles s'y abattent assez fréquemment, et

les habitants, qui les mangent, en font d'abondantes provisions.

Le cheval nejdien l'emporte, non seulement sur les races étrangères, mais aussi sur toutes celles de l'Arabie, car il est le type pur et sans mélange du cheval arabe.

Racontons maintenant l'historique du wahabisme et des changements politiques dont il fut cause depuis dans le Nejd. Nos recherches nous ont démontré que la relation, rapportée par M. Palgrave et son compagnon Baracat, qui n'est autre que feu Mgr Géraïgiri et qui avait entrepris cette exploration, payée par les deniers de l'empereur Napoléon III, avant son entrée dans les Ordres, était celle qui réflétait le plus fidèlement l'image de la vérité. Aussi la mettrons-nous à large contribution.

Dès avant Mahomet, les tribus du Nejd, vers l'an 500, et sous la conduite de Kouleïyb ibn-Waïyl, frère du fameux héros et poète Mouhalhil, avaient rejeté le joug des princes du Yémen. Du temps du Prophète, elles soutinrent contre celui-ci son concurrent Moseylima et ne se convertirent à l'islamisme que lorsque Khalid, sous le khilafat d'Abou-Bakr, eut complètement soumis le pays. Mais de nombreux Bédouins étaient quand même restés chrétiens, sabéens ou juifs. Sous Mouawya, le Nejd soutint son adversaire Ali, en haine surtout du Hedjaz qui avait reconnu le premier. Mais les Ommiades consolidés mirent fin à l'insoumission des Najdéens et établirent d'étroites relations entre Damas et le Nejd, ce qui obligea ce pays à reconnaître leur suprématie. Lorsque vinrent les Abbassides, le Nejd se rallia à la doctrine d'Abou Saïd-el-Karmout, qui bouleversa l'Arabie et dont le successeur, après trente années d'une lutte sanglante, fut vaincu. Néanmoins, dans le centre et le nord, le Nejd tout entier,

le Chammar, le Cacim et le Djôf demeurèrent en dehors de la domination de Bagdad, et chaque district fut, pendant des siècles, livré à des chefs locaux qui s'entre-déchiraient entre eux. « Dans le Katif et El-Ahça, la religion, mélange confus de pratiques sabéennes et de doctrines ou karmatiennes ou chiites, dégénéra bientôt en matérialisme et en indifférence profonde, tandis que les classes inférieures y mêlaient un grossier fétichisme. »

Des siècles s'écoulèrent. Les invasions des Turcs, des Tartares et des Mongols, les conquêtes des Kurdes et des Mamelouks ensanglantèrent l'Asie et débordèrent jusqu'au delà du Nil, mais l'Arabie, protégée par ses impénétrables déserts, resta à l'abri des bouleversements voisins. Lorsque les armées ottomanes arrivèrent à ses portes et qu'elles eurent soumis l'Égypte et la Syrie, elles s'arrêtèrent à la route de Maan au Hedjaz et ne purent avoir aucune prise sur la contrée nejdéenne. Ce n'est qu'au début du siècle écoulé que le Nejd connut, avec les armées égyptiennes, l'amertume de l'invasion, mais le wahabisme, qui lui devait le jour, avait imprimé au monde islamique une telle secousse que le sultan, alors impuissant, dut recourir aux brillantes armes de Méhémet-Ali pacha pour essayer d'étouffer dans l'œuf le monstre naissant.

Le fondateur du wahabisme, Mohammad ibn Abd-el-Wahab, n'était pas le premier venu. Né à Horeymela, dans le Nejd, il se rattachait par ses origines à la puissante tribu des Messalikhs. D'un physique vigoureux et agréable, doué du courage et de la patience d'un vrai Nejdéen, ayant l'œil pénétrant et l'oreille toujours attentive, il joignait à ces qualités une rare puissance de conception et l'expérience d'avoir beaucoup vu et profondé-

ment réfléchi. En effet, il se consacra, dès sa tendre jeunesse, au commerce et au voyage. Il se rendit à Bagdad, à Bassorah, visita la Perse, les Indes et Constantinople, et vint enfin se fixer, pendant plusieurs années, dans la ville de Damas. C'est dans cette sainte cité, grâce aux fréquentations des savants, des cheiks et des pèlerins, dont la plupart étaient des Hanbalites ayant en horreur les Nakschbundites, les libres penseurs, les derviches superstitieux et les fakirs fanatiques, que l'esprit d'ibn Abd-el-Wahab érigea en système ses idées, jusqu'alors flottantes, et sépara, du dogme fondamental de l'islam, les dogmes, les rites et les superstitions que le temps y avait ajoutés. Pour opérer cette séparation, après onze siècles d'étroit accouplement, pour discerner le but véritable du Prophète et dégager son plan fondamental des altérations que lui avaient fait subir tant de commentateurs divers et tant de races différentes, « il fallait un esprit supérieur, une science profonde des hommes et des choses, enfin une force de volonté indomptable ». Ibn Abd-el-Wahab possédait tous ces dons à un haut degré. Il avait alors trente ans et était dans la force de la santé physique et intellectuelle.

Nous ne saurions, dans ce résumé, fournir un exposé détaillé de tous les changements qui, de près ou de loin, avaient menacé la doctrine initiale du Koran. Contentons-nous de dire qu'au milieu de luttes, produites sous forme d'hérésie ou de rébellion, bien des nouveautés s'étaient glissées dans l'islamisme, soit sur le libre arbitre, soit sur la solidarité des croyants entre eux. Lorsque Mahomet avait fondé sa religion sur l'unique base de n'adorer et d'honorer que Dieu seul, il se trouva, dans les continuateurs de sa loi, des docteurs qui admirent l'intercession et

la médiation des saints, qui reconnurent d'autres endroits dignes d'adoration ou de vénération que la Kaaba, tels ces innombrables marabouts et leurs tombeaux, et qui organisèrent des confréries, dont les pratiques contrastaient étrangement avec l'esprit et la lettre du Koran. Dieu, dans son absolutisme koranique, ne pouvait agréer des innovations qui lui créaient des associés; son omniscience ne pouvait tolérer des intermédiaires inutiles. Comment lui, incommunicable, pouvait-il tolérer une hiérarchie enchaînant la créature au créateur? Et quelle place pourrait trouver le libre arbitre dans un automate passif? Attribuer de la sainteté à une créature, l'honorer comme telle et vénérer son domicile, sa dépouille ou sa tombe, c'est, non pas seulement empiéter sur les droits de Dieu, mais encore attenter à ses droits divins; Mohammad ibn Abd-el-Wahab eut une vision très nette de tout cela et résolut d'y apporter un remède énergique. Selon lui, il fallait chercher la règle et le modèle dans la vie de Mahomet lui-même, de ses compagnons et des premiers khalifes réputés justes, et avec un courage et une résolution admirables, il décida de rétablir le type primitif de l'islam, convaincu que c'était là seulement la voie droite, tracée par le ciel, et que tout le reste n'était qu'une œuvre humaine, inspirée par le démon. Avec une volonté droite et un esprit profond, il conforma sa conduite à ses convictions tout le temps qu'il vécut.

Le cœur rempli de son projet, Mohammad revint à Nejd, sa patrie, après avoir séjourné à Damas six années entières. Laissons la parole ici à M. Palgrave : « L'Arabie centrale était alors divisée en un grand nombre de petits États qui obéissaient à des chefs particuliers. Le plus puissant de ces princes, Ibn Mammer, régnait sur Eyana,

capitale de Wadi-Hanifa; mais, comme tous ses rivaux, il reconnaissait la suzeraineté d'Ibn Muflig, successeur des rois karmathiens dans les provinces de l'Ahça et du Katif. Depuis longtemps, l'islamisme n'était plus pour les Nejdéens qu'un souvenir confus, qui s'affaiblissait chaque jour. Le culte de Djann, que l'on adorait à l'ombre des grands arbres ou dans les cavernes profondes du Toweyk; les honneurs rendus aux morts et les sacrifices accomplis sur les tombeaux, se mêlaient aux superstitions sabéennes : nul ne lisait le Koran, ne s'informait à quel point de l'horizon est située la Mecque; les cinq prières étaient mises en oubli; les dîmes, les ablutions, les pèlerinages tombés en désuétude. Tel était l'état politique et religieux du pays, quand arriva le réformatenr qui avait résolu de faire revivre au Nejd les beaux jours de l'islam...

« Mais, quelques années avant l'invasion que le choléra fit en 1854 dans l'Arabie, la prospérité croissante de Riad (capitale de l'Ared nejdéen) et les relations fréquentes entretenues avec l'Égypte avaient introduit un relâchement notable dans la discipline wahabite. Des usages, qui vus seulement de loin excitaient une juste horreur, avaient paru moins abominables quand on les eut considérés de près. La « honte » — le tabac, que les wahabites prohibaient au même titre que le porc et les boissons alcooliques — remplissait de ses vapeurs empestées les cafés de la capitale; l'or et la soie profanaient de leur éclat réprouvé le costume des Nejdéens. Il ne fallait pas chercher ailleurs les causes de la colère divine : le crime était notoire; le châtiment, un acte de justice. Le meilleur remède pour combattre le fléau était donc une prompte réforme, un retour sincère à la ferveur et à l'intolérance des anciens jours.

« En conséquence on institua un conseil de *Meddeyistes* ou *Zélateurs*. Jamais censeur romain, dans les meilleurs jours de la République, n'exerça une autorité plus absolue. Non seulement les zélateurs devaient dénoncer les coupables, mais ils pouvaient aussi appliquer eux-mêmes la peine prononcée. Ne pas assister cinq fois à la prière publique, fumer, priser, mâcher du tabac, porter de la soie ou de l'or, parler ou avoir de la lumière dans sa maison après l'office du soir, chanter, jouer de quelque instrument de musique, jurer par un autre nom que celui de Dieu; en un mot, tout ce qui semblait s'écarter de la lettre du Koran et du rigide commentaire de Mohammad Abd-el-Wahab devint un crime sévèrement puni. Le rang ni la naissance ne furent une protection contre le zèle farouche des zélateurs, et les vengeances politiques ou privées eurent un libre cours. Le frère de Faysoul, — alors émir de Riad et du Nejd, — Djelavoui lui-même, qui avait plus de cinquante ans, fut frappé de verges devant la porte du palais pour avoir fumé, et son royal parent ne put, ou ne voulut pas intervenir afin de lui épargner une ignominie que l'enfance supporte à peine. Sous un semblable prétexte, Soweylim, premier ministre, fut arrêté au moment où il sortait des appartements du roi, et si cruellement maltraité qu'il expira le lendemain. Quand les premiers personnages de l'État sont exposés à de tels châtiments, à quoi les plébéiens ne doivent-ils pas s'attendre? Il y eut bien des victimes, bien des dos écorchés et des membres brisés. Le tabac disparut, non pas en fumée cependant; la soie déchirée joncha les places publiques, ou fut jetée sur les fumiers; les mosquées regorgèrent d'auditeurs, mais les boutiques devinrent désertes. Après quelques semaines, Riad offrit un spectacle

propre à réjouir l'âme du plus fougueux réformateur.

« On étendit à tout le Nejd ces mesures. Mais une vive opposition éclata dans plusieurs villes; les coups furent souvent rendus avec usure. Force fut de transiger avec l'impiété. On permit, non sans pousser de profonds soupirs, que la soie entrât pour un tiers dans les tissus, que le tabac fût vendu et consommé dans les provinces sujettes de l'empire wahabite, à la condition toutefois de ne pas rendre public un crime aussi abominable; on consentit à ne pas exiger d'une manière rigoureuse l'assiduité aux prières, et l'on omit prudemment l'appel qui précède l'office dans les mosquées, afin de ne pas constater le nombre des absents.

« Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est que les wahabites sont, de tous les mahométans, ceux qui se soucient le moins des pratiques prescrites par le Prophète. Les ablutions avant la prière leur semblent si peu indispensables que le moindre prétexte, souvent la paresse seule, suffit pour les faire remplacer par la courte cérémonie du *Tayammum* (ablution avec le sable). Les Nejdéens entrent souvent dans la mosquée sans ôter leurs sandales; ils les conservent même en disant leurs prières. Quand on les interroge à ce sujet, ils s'excusent en disant : « Notre sol est pur. » De plus leur *Adan,* ou appel à la prière, est moitié moins long que celui des autres mahométans; les formules que l'on répète ailleurs quatre fois ne le sont que deux fois chez les wahabites. Toutes les phrases additionnelles introduites en mémoire du Prophète, de ses compagnons et de sa famille sont ici inexorablement rejetées. Enfin, pendant la prière, les Nedjéens se préoccupent peu de garder une immobilité complète.

« Les wahabites ont donc la prétention de suivre de plus près la vraie tradition. Chez eux le *Khótba* ou sermon, qui forme la partie essentielle des cérémonies religieuses du vendredi, prend un caractère particulier. Dans la capitale wahabite, on évite soigneusement d'y parler des Khalifes, des Sahâbas, de tous les saints de l'islamisme; Mahomet seul trouve grâce aux yeux des réformateurs, mais son nom n'est jamais accompagné des phrases élogieuses que partout ailleurs on ne manque pas d'y joindre. Les prières pour le sultan de Constantinople sont remplacées par de courtes oraisons, dans lesquelles on demande à Dieu de bénir le règne de Faysoul et de protéger « les armées des musulmans », c'est-à-dire des seuls wahabites, car les Turcs, les Égyptiens, les Syriens sont invariablement qualifiés d'infidèles.

« D'après la croyance générale de l'islam, l'éternité des peines de l'autre vie est réservée aux seuls infidèles. Les musulmans sortiront tous un jour des régions embrasées, soit grâce à la miséricorde divine, soit par l'intercession de Mahomet : le purgatoire destiné aux vrais croyants, l'enfer à tous les autres!... Une telle croyance n'est pas, aux yeux des wahabites, aussi dure ni aussi exclusive qu'elle le paraît d'abord, car, dans leur profonde ignorance, ils s'imaginent ingénument que le mahométisme est la religion universelle de l'humanité, et que les autres croyances forment une minorité réellement imperceptible. Ils ont bien entendu dire que l'Europe est chrétienne; mais qu'est-ce que l'Europe? Une ville dans laquelle sept rois discutent de la paix, de la guerre, des alliances et des traités, toujours sous les ordres et avec la permission du sultan de Constantinople. Cette admi-

rable leçon de géographie et de politique a été débitée vingt fois au moins devant moi à Bagdad, à Mossoul, et même à Damas. Au Nejd, il n'y a personne qui ne soit convaincu que les trois quarts des hommes ont adopté le mahométisme. Les wahabites condamnent au feu éternel les neuf dixièmes de la population du globe; mais ils s'imaginent n'envoyer en enfer qu'un groupe insignifiant d'incrédules endurcis. »

M. Palgrave raconte qu'ayant un jour demandé à un docte Cheikh wahabite quel était le plus grave des péchés, le Cheikh lui dit d'un ton grave et inspiré que « le premier des grands péchés consistait à rendre les honneurs divins à une créature », voulant par là condamner la doctrine des musulmans qui se rendent coupables d'idolâtrie, selon les wahabites, en implorant l'intercession de Mahomet ou d'Ali. M. Palgrave lui demanda alors quel était le second des grands péchés. — Boire la honte, c'est-à-dire fumer, répondit sentencieusement le Cheikh. — Et le meurtre, et l'adultère, et le faux témoignage? questionna encore M. Palgrave. — Dieu est misécordieux! repartit le magister, donnant ainsi à entendre que c'étaient là de simples bagatelles.

Nous avons voulu par cette longue digression, qui anticipe sur les événements, et en citant M. Palgrave, compléter les renseignements du lecteur sur la doctrine des wahabites.

Son esprit a dû être frappé par la sévérité disproportionnée qu'attache le wahabisme « au crime de fumer le tabac » et il doit se demander quelle en est la raison. Le fondateur de la doctrine wahabite, comme tous les grands sectaires, a cherché pour ses partisans un signe de ralliement, qui les distingue d'une façon bien tranchée, non

seulement d'avec les non-musulmans, mais aussi d'avec les mahométans, chez lesquels le tabac était communément en très grande faveur. Il méditait, en même temps que le prosélytisme religieux, l'établissement d'un grand empire, et il avait besoin d'une marque évidente qui servît à reconnaître les partisans de sa doctrine. C'est tellement la vérité, que souvent, dans les pays avoisinant le Nejd, quand vous demandez des renseignements sur le wahabisme, on est embarrassé de vous les donner et on se contente de vous dire qu'il prohibe l'usage du tabac. Mais les effets de l'enseignement wahabite ont eu des résultats moraux autrement désastreux : ils ont fait du pharisaïsme un système communément adopté. Cela ne doit nullement nous étonner, si nous songeons que la rigidité de la doctrine est irréalisable dans la pratique de la vie, et que, faute de pouvoir la repousser, on en adopte tout au plus les apparences, en donnant en secret libre cours aux passions les moins permises. Aussi le wahabisme de l'heure actuelle est bien loin de celui que prêcha son fondateur, et que pratiquèrent les premiers prosélytes. Dans la partie est du Nejd, qui se trouve sous la domination d'Ibn el-Rachid, la population s'est depuis longtemps affranchie des rigueurs sectaires du wahabisme. Ce n'est que dans le fief gouverné par Ibn Sooud que la doctrine continue à être pratiquée, mais la principale raison en est plutôt que là elle forme avec les titres au pouvoir une force digne d'être exploitée.

Racontons maintenant par quels moyens le réformateur Mohammad Abd-el-Wahab parvint à réaliser son projet de réformes et ses conquêtes.

Rentré à Horeymela, sa ville natale, il ne tarda pas à la quitter pour aller se fixer à Eyana, sous la protection

du puissant émir Ibn Maammer. Eyana, à cette époque, était la première ville du Nejd. Près de ses remparts s'élevait la sépulture de Saad, héros fabuleux qui était l'objet de la vénération populaire; on regardait sa tombe comme un sanctuaire sacré, auquel on ne cessait d'apporter des présents et d'offrir des sacrifices. Il y avait certes là plus qu'il ne fallait pour exciter l'indignation de l'apôtre wahabite. Mais il préféra imposer silence à son zèle et attendit patiemment l'heure propice pour exécuter ses vastes projets. Quittant rarement sa demeure, menant une vie paisible et retirée, sa prudence, ses manières graves, son savoir et son éloquence, augmentés du prestige de sa richesse, ne tardèrent pas à lui valoir l'estime, le respect et bientôt la popularité. L'émir Ibn Maammer lui-même se plaisait à le combler d'honneurs. Le wahabite sentit que le moment d'agir était arrivé. Un soir il entendit, de la fenêtre de sa maison, un homme, qui avait perdu son chameau, invoquer à haute voix Saad. « Pourquoi ne pas vous adresser au Dieu de Saad? » lui cria Mohammad, de manière à être entendu de tout le marché, dont sa maison était proche. Un langage si nouveau et par suite si extraordinaire devait provoquer la curiosité et ensuite la controverse. Aussi, peu de temps après, la capitale d'Ibn Maammer était divisée en deux partis, dont le plus fort était du côté du nouvel apôtre. L'agitation devint bientôt tellement acerbe qu'Ibn Maammer, ne pouvant plus protéger Mohammad, lui conseilla de se soustraire au péril par la fuite.

Il alla se réfugier à Dereya, à trente kilomètres environ d'Eyana, et où vivait le petit-fils de Sooud, premier chef du district et descendant des tribus des Anézés, proches parents des Waïyls et des Taghlebs. Comme son grand-

père, le jeune gouverneur se nommait Sooud; il était hardi, entreprenant, fort de l'attachement de sa nombreuse famille; toutefois des voisins puissants et ambitieux, tels Ibn Maammer au nord, et Daas, chef des Manfouha, au sud-est, menaçaient son petit État. Mohammad lui demanda donc l'hospitalité, qu'il savait qu'un Arabe ne refuse pas, et, devinant les capacités de son protecteur, il lui exposa bientôt le projet qu'il nourrissait depuis si longtemps, et termina par ces paroles : « Jurez-moi que la cause de Dieu deviendra votre cause, l'épée de l'islam votre épée, et je vous donne ma parole que vous deviendrez le seul monarque du Nejd, le premier potentat de l'Arabie. » Sooud accepta sans hésiter; et sa famille le suivit bientôt dans la voie nouvelle. Cela se passait vers 1760.

L'âme ambitieuse de Sooud trouva dans la nouvelle foi le stimulant et l'occasion de se donner libre cours.

Il commence par arrondir le fief qui dépendait de sa ville Dereya. Lorsqu'il eut soumis tous les petits chefs de son voisinage, il se sent assez fort pour s'attaquer au sanguinaire despote du Yamama, l'émir Daas, et le bat définitivement après une lutte longue et laborieuse. Le tour d'Arar, le puissant roi karmathien, dont la famille professait pour les sectateurs de Mahomet la haine la plus féroce, vint, et Sooud, après avoir été assiégé par lui dans Dereya même, tailla en pièces son armée, dont les restes furent achevés dans la fuite par les terribles simouns du désert Dahnâ. Maître du Nejd proprement dit, Sooud tourna ses armes contre les régions florissantes du Cacim, de l'Ahça et du Douassir, et les soumit. Tous les pays compris entre la Mecque et le golfe Persique, à l'exception du Katif, reconnurent sa domination. Quand il mourut, après

cinquante années de guerre, la promesse de Mohammad Abd-el-Wahab était accomplie : Sooud avait fondé une dynastie glorieuse et laissait un nom partout redouté dans la péninsule.

« Quant au grand homme, dit M. Palgrave, qui avait été le promoteur de cette importante révolution, il passa les dernières années de sa vie à Dereya, où il contribua puissamment, par l'éloquence de sa parole, au succès des armées du souverain. Il composa un grand nombre de traités dont le thème invariable est l'explication des doctrines de sa nouvelle secte. Jamais, et cette modération prouve la sincérité de son zèle, il ne tenta de s'arroger aucune autorité politique. Évitant de prendre une part directe aux affaires de l'État, il mourut environné du respect de tous et fut enseveli avec de grands honneurs. Son petit-fils, Abd-el-Rahman, existe encore à Riad (1863), où je l'ai vu plusieurs fois; enfin son arrière-petit-fils, Abd-el-Latif, remplit dans la capitale nejdéenne les fonctions de cadi.

« La famille d'Abd-el-Wahab a toujours occupé dans l'État nejdéen les postes religieux et judiciaires les plus importants; elle possède aujourd'hui d'immenses richesses. Ses membres, quoiqu'ils n'aient pas jugé à propos d'imiter la modestie de leur illustre ancêtre, exercent une influence considérable; sans revêtir jamais aucune autorité civile ou militaire, ils sont en réalité les souverains du pays.

« A son lit de mort, Sooud fit venir ses deux fils, Abd-el-Aziz et Abdallah. Il désigna le premier comme son successeur et chargea l'autre de fonctions importantes; enfin il leur recommanda d'imiter son humanité vis-à-vis des faibles et des vaincus, sa fermeté et surtout sa pru-

dence, afin de ne pas « miner le rocher », paroles qui les avertissaient du danger d'exciter la colère des voisins plus puissants qu'eux, et en particulier de la Porte Ottomane; car, si cet État avait l'apparence de la faiblesse, le poids inerte du colosse pouvait encore écraser ses ennemis. »

Monté sur le trône vers 1800, Abd-el-Aziz, hardi et imprudent, eut tôt fait d'oublier les recommandations de son père. Il dirigea bientôt ses armes contre le Katif, s'empara des Bahraïn et des autres îles voisines du golfe Persique, envahit Barr-Faris, qu'il détacha de l'empire persan, et se jeta enfin sur le royaume d'Oman. Cette expédition, dirigée par son frère Abdallah, fut couronnée de succès, et le sultan d'Oman consentit à leur payer dorénavant un large tribut, tout en permettant l'érection dans son royaume de mosquées wahabites.

Mais sur ces entrefaites, Abd-el-Aziz fut poignardé au milieu de la prière par un sectaire chiite, dont la rancune persane avait armé le bras : c'était en 1806. Abdallah, son frère, lui succéda au trône et entreprit de le venger, en attaquant et en détruisant la ville de Kerbéla, où se trouve le tombeau de Hussein, sanctuaire en suprême vénération chez les Chiites.

Encouragé par cet exploit, Abdallah se retourna contre la Mecque elle-même, s'en empara et passa au fil de l'épée une grande partie de ses chérifs. Les riches trésors que contenaient les mosquées de la ville sainte furent enlevés par le vainqueur, auquel ses croyances wahabites n'imposaient aucun respect pour les autels du culte, fût-ce même au tombeau du Prophète en personne. En effet, après la Mecque, Médine fut attaquée et prise à son tour; les tombes de Mahomet et de ses deux premiers khalifes

Abou-Bakr et Omar furent impitoyablement violées, car, selon la maxime wahabite : « Les meilleures tombes sont celles dont il ne reste aucun vestige. » Abdallah enleva là aussi les riches offrandes offertes par les fidèles : « Le Prophète est mort, et je suis en vie, dit-il, ces trésors seront plus en sûreté sous ma garde que sous la sienne. » Loin de se contenter de ces précieuses conquêtes, le vainqueur poussa ses armées du côté de la Syrie et dévasta le pays depuis le sanjak de Karak jusqu'au delà de Palmyre, malgré l'opposition, non seulement de l'armée turque, mais des Bédouins syriens eux-mêmes. Il aurait sans doute complété cette conquête, en faisant mainmise sur toute la Syrie, que les Turcs étaient alors incapables de défendre, mais une formidable insurrection éclata dans le centre de la contrée nejdéenne, et Abdallah y courut noyer avec une farouche énergie ses auteurs dans le sang et les cendres.

En face de ces progrès foudroyants et des attaques incessantes du wahabisme, Constantinople se réveilla enfin de sa torpeur. Mais le Sultan, incapable d'agir par lui-même, pria le khédive d'Égypte, Méhémet-Ali pacha, de mettre un terme à ce péril grandissant. Méhémet-Ali envoya d'abord une armée sous le commandement de son fils aîné, Tossoun pacha. Mais, après une suite de succès et de revers, la peste se mit dans les rangs égyptiens, et Tossoun lui-même en mourut. La Mecque avait été à la vérité reconquise, mais tout l'intérieur du pays restait aux mains des wahabites. Méhémet-Ali, loin de se décourager, résolut de frapper un grand coup, en frappant au cœur l'ennemi et en s'emparant de Dereya, sa capitale, et de tout le Nejd.

« Il commença, dit la tradition arabe, par réunir au

Caire tous les généraux, ministres et hommes d'Etat du pays, afin de délibérer avec eux sur les moyens à prendre. Après leur avoir expliqué ses desseins, le vice-roi leur montra une pomme qui avait été placée juste au centre d'un large tapis étendu dans la salle : « Celui de vous, ajouta-t-il, qui atteindra cette pomme et me la donnera, sans toutefois mettre le pied sur le tapis, sera commandant en chef de l'expédition. » Chacun s'exerça du mieux qu'il put, se coucha sur le sol, étendit les bras, mais sans réussir à toucher le but. Tous déclaraient la chose impossible, quand Ibrahim, fils adoptif de Méhémet-Ali, veut à son tour tenter la difficile épreuve. Les assistants se mirent à rire, car il était de petite taille et personne ne doutait qu'il n'échouât. Lui, cependant, sans s'inquiéter des railleries, replia tranquillement le tapis, en commençant par les bords, jusqu'à ce que le fruit fût à sa portée. Il le prit alors et le tendit à Méhémet-Ali qui, comprenant l'ingénieuse allégorie, lui confia le commandement de l'armée égyptienne (1816). »

Ibrahim pacha, après avoir obtenu la soumission des montagnards de l'Assir, s'avança vers le Nejd moins en conquérant qu'en allié. Par la modération et l'urbanité, jointes à l'ordre et à la sécurité qu'il offrait partout sur son passage, il gagna petit à petit les cœurs des populations, en se contentant de chasser les récalcitrants à l'intérieur, où ils devenaient une lourde charge pour son adversaire Abdallah. Bientôt il attaque la ville de Chakra, qui lui ouvre ses portes, et il livre à son ennemi, à quelques kilomètres de là, près de Cowey, une bataille acharnée qui dura deux jours et où la seule artillerie égyptienne décida sa victoire.

Abdallah se hâta de rallier ses troupes vaincues et

courut défendre Dereya. Ibrahim mit le siège devant la ville et, pendant vingt jours, attendit qu'on voulût agréer ses propositions de capitulation honorable, mais, se rendant compte de l'indomptable obstination des adversaires, il cribla la cité de plus de six mille obus et boulets et la réduisit en cendres. Il s'empara du roi Abdallah, de sa famille, des courtisans, des chefs et des nobles, sans négliger les cadis, imams et représentants de la secte wahabite, dont il massacra un grand nombre. Néanmoins un petit nombre d'assiégés était parvenu à s'échapper au milieu de la confusion générale; parmi ces derniers était Tourki, fils aîné d'Abdallah. Aussitôt que le colosse nejdéen eut été abattu, les provinces de l'Ahça, du Djof, du Chammar et des îles Bahraïn secouèrent le joug et s'allièrent à l'Égypte.

Ibrahim pacha s'occupa, après la victoire, d'organiser sa conquête : il instaura partout le calme, l'ordre et la sécurité, à tel point que le commerce ne tarda pas à prendre un rapide essor. Lorsqu'il quitta l'Arabie, il y laissa le souvenir d'une respectueuse admiration, que seules les fautes de ses successeurs, Ismaïl et Khaled, et surtout les folies d'Abbas pacha, héritier de Méhémet-Ali, devaient faire évanouir. Quant à Abdallah et à sa famille, on les emmena prisonniers en Égypte d'abord, mais la férocité turque exigea bientôt qu'on envoyât Abdallah à Constantinople, où, à peine arrivé, il fut décapité sur l'ordre du sultan (1819).

De son côté, Tourki s'était d'abord réfugié à Riad, puis au Sedeyr, mais, ne trouvant nulle part dans le Nejd une sécurité complète, il alla à Bassorah où il vécut dans la solitude et la misère, tout le temps que les Égyptiens surent se maintenir dans son pays. Mais l'injustice et la

cruauté de Khaled pacha ranimèrent sa confiance, et, lorsque la révolte se déclara dans le Nejd et le Kacim, elle le trouva déjà au Sedeyr, prêt à prendre la direction du mouvement. Bientôt l'Ahça, le Harik et l'Yamama massacrèrent les garnisons égyptiennes, et Tourki fut proclamé sultan. Il prit Riad pour capitale, se fit reconnaître, en plus des pays précités, par l'Ared, le Wochem, l'Aflaj et le Douassir et s'occupa de réorganiser sagement son royaume. Une armée égyptienne, conduite par Husséïn pacha, fut, sous prétexte de chemins plus courts et plus sûrs, conduite par les Nejdéens dans le désert du Dahnâ, où elle fut exterminée par la soif et les simouns. Quand les paysans des villages voisins vinrent contempler l'œuvre de mort, ils ne trouvèrent plus que des cadavres défigurés par les convulsions d'une horrible agonie. Les corps qui jonchaient la plaine étaient au nombre de quatre ou cinq mille. Husséïn pacha réussit cependant, avec quelques hommes de sa suite, à revenir au Kacim et de là en Égypte.

Débarrassé de son ennemi, Tourki reprit possession de ses États, qu'il gouverna plusieurs années dans une paix profonde. En 1830, ayant résolu de ramener El-Ahça sous sa domination, il confie le commandement de l'expédition à son fils Faysoul; mais l'armée avait à peine atteint les limites de l'Ahça, qu'elle apprend l'assassinat de Tourki, pendant les prières du soir, par son propre parent Méchari qui, profitant de l'absence de l'héritier légitime, s'empara du trône.

Faysoul avait dans sa suite un noble Chammarite, Abdallah Ibn-el-Rachid, qui, ayant en vain essayé de délivrer la ville de Haïyl du joug des Beït-Ali, ses usurpateurs, était venu offrir ses services à Tourki. Celui-ci le consulta sur le parti à prendre entre continuer l'attaque contre

El-Ahça, ou se retourner pour punir l'assassin Méchari. Ibn-el-Rachid lui conseilla de revenir sans hésitation sur ses pas, avant que l'usurpateur n'eût le temps d'organiser contre lui des forces importantes. Faysoul suivit cet avis sage et avisé. Il rentra sans coup férir dans la ville de Riad et trouva Méchari réfugié dans le palais, dont les épaisses murailles pouvaient soutenir un long siège. « Maître du trésor de l'État, bien pourvu d'armes et de munitions, défendu par une garnison nombreuse, l'usurpateur résolut d'attendre les événements. Faysoul ordonna immédiatement l'assaut, mais le succès ne répondit pas à son attente : les portes de fer, les remparts massifs défièrent tous ses efforts, et il dut se décider à faire un siège en règle. » Mais au bout de vingt jours d'efforts impuissants, Ibn-el-Rachid résolut de mettre fin à cette situation, fût-ce au prix de sa propre vie. Il emmena donc deux hommes résolus et, profitant des ténèbres, il acheta la complicité du portier du palais, y pénétra jusqu'à la chambre où couchait Méchari. Ils essayèrent d'ouvrir la porte, mais elle était fermée au verrou. D'un coup vigoureux Abdallah Ibn-el-Rachid fit sauter la serrure.

« Méchari dormait avec une paire de pistolets sous son oreiller. Éveillé par le bruit, il se dressa sur son séant et aperçut à ses côtés trois figures sinistres. Saisissant ses armes, il fit feu coup sur coup; les deux compagnons d'Ibn-el-Rachid tombèrent, l'un privé de vie, l'autre blessé mortellement, mais respirant encore. Abdallah, n'ayant pas été atteint, se précipita l'épée levée sur son ennemi. Méchari, homme d'une taille herculéenne, étreignit son adversaire, et un duel terrible s'engagea entre eux. Tous deux roulèrent sur le plancher. Méchari serrait,

comme dans un étau, le bras droit de son agresseur et s'efforçait de lui arracher l'arme de la main.

« Pendant cette lutte désespérée, le compagnon mourant d'Ibn-el-Rachid, rassemblant ses forces par un suprême effort, se traîna près d'eux et saisit le poignet de Méchari avec une telle violence qu'il lui fit un instant lâcher prise. Aussitôt Ibn-el-Rachid, dégageant son épée, la plongea à plusieurs reprises dans la poitrine de son adversaire, qui expira sur-le-champ. » Il lui coupa ensuite la tête et la rapporta à Faysoul, qui attendait dans une étreignante anxiété. Dès le matin suivant, Faysoul reprend possession du palais et reçoit le serment d'allégeance des partisans de son adversaire.

Ce service valut à Abdallah Ibn-el-Rachid la vice-royauté héréditaire des tribus de Chammar. Obeyd, son frère, en ravageant avec férocité le Kacim, fit disparaître les Beït-Ali, tandis qu'Abdallah en personne soumettait les montagnes. Celui-ci mourut, laissant trois fils, dont l'aîné avait vingt ans à peine lorsque Mgr Géraïgiri et M. Palgrave visitèrent la ville de Haïyl. Le jeune prince, doué de hautes facultés et très aimé de son peuple, s'appelait Talal.

Mais, entre temps, Méhémet-Ali d'Égypte avait envoyé contre les wahabites une nouvelle expédition sous le commandement de Kourchid pacha. Faysoul dut fuir devant ces forces supérieures, puis fut rappelé par les Égyptiens eux-mêmes en 1833. Mais de nouveau surpris à Riad par Kourchid pacha, en 1844, et conduit en Égypte, il y fut enfermé dans une forteresse près de Suez et y demeura jusqu'à la mort de Méhémet-Ali. Le successeur de celui-ci, Abbas pacha, « libertin, dit M. Palgrave, à moitié fou, s'imagina qu'en s'appuyant au nord sur les Bé-

douins, au sud sur les wahabites, il pourrait non seulement dominer l'Arabie, mais secouer toute dépendance envers la Porte. Ainsi s'expliquent ses profusions et ses avances aux Bédouins; ainsi s'expliquent ses protestations d'orthodoxie, mal reçues à Riad, et les facilités qu'il procura aux nobles wahabites et à Faysoul lui-même pour s'évader secrètement de leur prison, et pour rire du mécréant qui venait de les remettre en liberté. Kourchid, se voyant trahi par son propre gouvernement, évacua le Kacim et ramena ses troupes en Égypte. Les Kacimites se levèrent alors avec un aveugle enthousiasme pour Faysoul, qui détrôna son successeur, Ibn-Theneyan, et reprit le gouvernement de Nejd.

Faysoul confia à son fils aîné Abdallah le soin des expéditions guerrières. Celui-ci soumit toutes les contrées encore récalcitrantes et obligea même l'Oman à lui payer tribut (1854).

Mais les Kacimites, peu rassurés sur l'avenir, annexèrent d'un coup tout leur haut pays au Chammar (1855). « Le vice-roi Talal prodigua les excuses et les protestations à Faysoul, qui jugea convenable d'accepter momentanément les faits accomplis et de laisser en outre ce prince, qu'il détestait, mais qui savait se faire aimer de tout ce qui n'est pas wahabite, s'emparer de Taïma et du Djof. Dans ce dernier district, Talal avait été appelé par Ghafil, chef de la contrée.

« Pendant ce temps, Faysoul faisait cesser violemment toute résistance dans l'Ahça, organisait en 1856 à Katif une expédition contre les îles Bahraïn, qu'il soumettait au tribut... Lorsque la mort du sultan Abdul-Mejid eut laissé le Chérif de la Mecque sans protecteur, Faysoul recommença, en 1861, le siège de l'importante place d'Oneyza

avec vingt-quatre mille hommes et finit par s'en emparer dans les premiers mois de 1863. »

Faysoul est mort en 1867, laissant sa succession à son fils Abdallah : « L'exercice du pouvoir, dit M. Belin de Launay, a développé chez celui-ci tous les germes du despotisme; il en est sorti une tyrannie telle que le peuple s'est révolté depuis l'Ahça sur le golfe Persique jusqu'à l'Assir sur la mer Rouge, et, au mois d'août 1868, Sooud, à la tête de l'insurrection, assiégeait Abdallah dans Riad. Que d'éléments divers, opposés même, combattent pour lui. La cause du fanatisme, de l'intolérance et du fanatisme va-t-elle encore l'emporter? »

Oui, le wahabisme continuera à l'emporter dans la partie ouest du Nejd, qui reste encore de nos jours sous la domination absolue des successeurs de Faysoul et du fondateur de la dynastie Sooud. L'intransigeance sectaire de la population est restée telle que, non seulement un chrétien, mais même un musulman non wahabite n'y est toléré ou est impitoyablement massacré. Riad demeure la capitale et la ville la plus importante de cette contrée. Un Syrien, intelligent autant qu'entreprenant, M. Abd-el-Messih Antaki, a parcouru tous les pays qui forment le littoral du sud et de l'ouest de la péninsule arabique, depuis le Hadramout jusqu'au Kowéït et Bagdad inclusivement, sans négliger Bender-Chaher; il est arrivé à être très documenté sur toutes ces contrées, dont il connaît naturellement la langue et où il possède de précieuses relations. Mais en vain il a tenté de visiter l'intérieur du royaume wahabite (1907), dont l'accès demeure fermé aux étrangers.

Ajoutons, pour clore ce chapitre, que les descendants d'Ibn-el-Rachid ne tardèrent pas à se rendre complètement indépendants des souverains de Riad, leurs anciens

maîtres et bienfaiteurs, et à devenir même leurs adversaires les plus redoutables. Faisant semblant de se mettre sous la protection de la Turquie, ils en obtinrent une aide effective en artillerie et en instructeurs militaires, et, grâce à ce subterfuge, rallièrent à leur cause la presque totalité des importantes tribus Anézé, même celles qui campent dans le désert syrien. C'est aussi pour cette raison qu'ils tolèrent chez eux, bien qu'ils soient en majorité wahabites, la présence des autres fractions musulmanes. Mais il est juste de dire que leur wahabisme est beaucoup moins intransigeant.

LES BABISTES ET LE BÉHAÏSME

On n'en trouve pas, en Syrie, un nombre bien considérable, mais, par contre, les chefs suprêmes, les pontifes divins résident, servis par une nombreuse domesticité et entourés d'une clientèle d'élite, dans la ville de Saint-Jean-d'Acre. Mais n'anticipons pas sur les faits et racontons d'abord l'origine de la secte et ses caractéristiques.

Le mouvement réel date de 1843, bien que des auteurs aient affirmé de divers côtés que le babisme date de plus loin. Sans doute, l'esprit de la secte existait déjà à l'état latent, comme toutes ces manifestations religieuses qui ont couvé dans les âmes orientales, notamment dans les couches se rattachant de près ou de loin à l'imamisme, et qui attendaient la venue d'un générateur, d'un Messie assez éloquent pour leur donner la forme persuasive, assez ardent et doux pour s'offrir en holocauste en l'honneur de leur confirmation. Quand on suit d'un peu près la naissance et l'émanation des sectes et des doctrines innom-

brables auxquelles le chiisme donna le jour, on est saisi de stupéfaction devant cet enfantement d'une activité prodigieuse, qui, après treize siècles, est encore loin de s'épuiser. Quelles en sont les causes? Où doit-on chercher les raisons de sa force? Est-ce dans la matérialité rigide du texte koranique, dans l'unité trop uniforme du Dieu de Mahomet, ou bien dans cet encerclement limité et étroit, que les docteurs de l'Islam ont assigné, dès les premiers temps, au dogme sunnite? Mystère! Il y a peut-être de tout cela et il y a d'autres raisons encore, auxquelles l'exaltation et l'imagination orientales ne doivent pas être étrangères, témoin ces manifestations gigantesques du Mahdi dans le Soudan, du Senoussi dans le nord de l'Afrique et de Mohammed el-Edrissi dans l'Assir, au sein de l'islamisme sunnite lui-même. Que ceux qui s'imaginent que l'activité islamique est éteinte, que l'intellectualité du monde religieux du mahométisme est en décadence, se reprennent et méditent! Il y a des centaines de millions d'hommes qui concentreront longtemps encore leurs forces de l'âme et de l'esprit dans la lecture d'un seul livre, et d'où ils tireront des interprétations propres à imprimer des secousses formidables. La civilisation aura tout à gagner à ne pas rester indifférente à ce travail qui subsiste.

Bref, arrêtons là cette digression et revenons au babisme. En 1825 naquit à Chiraz un enfant de famille modeste, mais qui prétendait appartenir à la noble souche des descendants de Mahomet. Il se nommait Mirza Ali Mohammed. De bonne heure, on constata chez lui une intelligence et une application à s'instruire peu ordinaires; aussi ses parents mirent tous leurs soins à soigner son éducation. A l'âge de quinze ans, il se décide à faire

le pèlerinage de la Mecque, qu'il visite non seulement en pèlerin pieux, mais en touriste investigateur, et avec cet esprit de critique indépendante qui était son apanage. Les révélations inattendues que cette visite lui procura l'incitent à parcourir toutes les contrées qui avaient été témoins de la naissance de l'islamisme, et où s'étaient déroulées les principales luttes du chiisme naissant. Il se rend à la province de Koufa, fait un long stage à Kerbéla et rentre en Perse pour méditer à loisir sur tout ce que son esprit avait découvert dans ses voyages.

Mirza Ali n'était pas moins doué au point de vue physique. Taille élégante et port vraiment distingué, il avait une figure aux charmes merveilleux, dont la beauté se rehaussait encore davantage lorsque son éloquence pénétrante et douce venait l'animer. Son genre de vie ajoutait à tous ces attraits l'estime et le respect. Simple et modeste, avec des mœurs irréprochables, il était accessible au contact des plus pauvres, tout en gardant un air de discrète distinction. Sa parole était tellement persuasive, qu'il lui suffisait d'ouvrir la bouche pour gagner les cœurs. Son jeune âge couronnait l'attrait de toutes ces qualités, et l'on comprend que, dans ces conditions, il ne tardât pas à voir une nombreuse foule se presser autour de lui, décidée d'avance à embrasser avec ferveur son enseignement.

A son retour à Chiraz, Mirza Ali s'était déjà résolument séparé de l'islamisme primitif. Il se mit fiévreusement à l'étude de la philosophie grecque et chrétienne; il ne négligea pas, non plus, ni la philosophie des anciens Persans Guèbres, ni celle des Juifs, et se laissa attirer par les sciences occultes. Le résultat fut qu'il décida d'inaugurer une doctrine nouvelle, dans laquelle il ajou-

terait, à ce qu'il prenait de mieux aux anciens dogmes, la conception de ses méditations personnelles, ce qui devait constituer, selon lui, la dernière perfection des croyances humaines et la voie pure et droite qui conduit de la terre au ciel. Il composa, entre temps, deux ouvrages : le premier, une relation de son voyage et de ses méditations; le second, un commentaire sur le chapitre koranique de Youssouf, où il révélait des interprétations aussi nouvelles qu'ingénieuses et captivantes. Sa réputation en doubla tout à coup. De toutes parts, on venait le prier de parler dans les assemblées et d'enseigner à la tribune des mosquées. Des joutes, puis des luttes s'établirent bientôt entre lui et les ulémas, qu'il ne ménageait nullement dans ses discours; il lui était si facile de les confondre, le Koran à la main! Son parti devint si important, que le clergé s'en effraya et écrivit au gouvernement central de Téhéran de mettre un terme à l'enseignement du jeune agitateur (1). Les autorités se contentèrent de le faire consigner chez lui, sans toutefois lui défendre de poursuivre son enseignement. Ali Mirza, qui s'était déjà donné le nom de Bab, la Porte par laquelle on entre dans le sanctuaire de la Vérité, déclara alors à ses disciples qu'il était désormais le Noukta, le point central de la circonférence, c'est-à-dire le générateur de la vérité, une émanation divine par laquelle se révèle la manifestation de la toute-puissance, et il transmit le nom de Bab au plus capable de ses partisans, Husséïn Boucharouaïh, origi-

(1) Nous avons vainement cherché à nous procurer le livre du comte de Gobineau sur *les Religions et les Philosophies dans l'Asie centrale*, qui contient, paraît-il, une relation admirable sur le babisme ; on noùs a partout répondu qu'il était épuisé. Qu'attendent donc les éditeurs français pour rééditer un ouvrage si intéressant?

naire de Khorassan, qui poursuivra avec ardeur la propagande de la nouvelle doctrine. Mirza Ali, à ce moment, n'avait encore que l'âge de vingt ans. On raconte qu'un jour un uléma voulut le confondre en présence d'une nombreuse assistance, en l'embarrassant de questions insidieuses. Voyant qu'il avait réponse à tout, il lui dit : « Tu te fais passer pour une émanation de la Divinité; tu as composé une espèce de Koran, que tu as eu l'impudence de propager dans la nation; si tu es donc tellement puissant, tourne-toi vers ce chandelier de cristal, et demande qu'on t'inspire un verset nouveau. » Mirza Ali se tourna face au chandelier et, sans se faire attendre longtemps, improvisa un verset, où il parlait de la nature de la lumière et de la décadence des mœurs et des caractères, faisant allusion à l'effacement que doit subir l'ancienne loi devant l'apparition de la nouvelle lumière. Le mollah, l'ayant écouté jusqu'au bout, lui dit : « Tu prétends que ce verset vient du ciel? — Il vient d'en haut, » lui répondit Mirza Ali avec un calme parfait.

De son côté, Boucharouaïh se transporta à Ispahan, à Cachan et à Téhéran, où il propagea avec zèle les enseignements du maître. Des collaborateurs précieux s'étaient joints à lui et lui prêtaient un concours actif. Il sied de citer notamment parmi eux le savant Hadji Mohammed Ali El-Forouchi, l'ardent Mirza Jahya, alors âgé seulement de quinze ans, et qui succédera au maître après son martyre, et enfin la fameuse Zerryn Taj, surnommée Kourrat-el-Aïn, jeune poétesse de grande beauté et d'esprit noble et élevé, qui aura été la plus douce et la plus sympathique incarnation du babisme.

Mais, dans la capitale, la nouvelle doctrine avait imprimé aux esprits une secousse telle que le gouvernement crut

devoir noyer dans le sang ce mouvement tous les jours plus menaçant. Une première expédition contre les Babistes d'Ispahan échoua lamentablement; une seconde plus forte et commandée par le cousin du schah, puis une troisième ne furent pas plus heureuses, et l'on dut, pour avoir raison de cette résistance obstinée, recourir à l'artillerie; on envoya sur le théâtre de la rébellion tout ce que l'on put réunir de canons, avec des troupes d'élite. Les Babistes tinrent courageusement tête à ces forces supérieures, et ce n'est qu'après une lutte longue et acharnée, lorsque la plupart d'entre eux furent tués, que la ville fut réduite.

Cette résistance avait communiqué, néanmoins, à d'autres provinces un grand enthousiasme; elles se soulevèrent à leur tour. Le gouvernement, un moment désemparé, décida, par une ultime mesure, de frapper celui-là même qui avait créé l'agitation si redoutée; il ordonna en conséquence l'arrestation de Mirza Ali lui-même, quoique tout à fait étranger au mouvement insurrectionnel. On le traduisit, ainsi que deux de ses disciples, en justice, où, après un simulacre de jugement, on les condamna à mort. Mais en Perse, comme chez les Turcs, la peine capitale ne constitue un réel châtiment que lorsqu'elle est précédée des tortures atroces que ces maîtres étrangers de l'Orient savent inventer. Il fallait au Bab toutes les violences du martyre, et il les eut. Amené au milieu de ses deux disciples, les fers au cou et aux mains, on les attacha par surcroît avec une longue corde, et on les traîna, tels des chiens qu'on mène à la fourrière, à travers les rues de Tabriz, pendant que la populace, excitée à dessein, les accablait d'injures et de coups. Pour comble d'humiliation, on les conduisit dans les mai-

sons des mollahs, adversaires personnels du Bab, sous prétexte de les ramener par un ultime conseil à rétracter leurs erreurs. C'est dans l'une de ces visites que l'un des disciples, Husséïn Yezdy (1), à bout de force, renia son maître. Celui-ci se contenta de lui dire : « Malheureux, je te plains puisque tes yeux ne voient plus la Lumière. »

Ce n'est qu'au coucher du soleil qu'on décide enfin de mettre un terme à tant de souffrances. On les amène derrière les murs élevés d'une citadelle; on leur passe des cordes solides sous les bras, on suspend les deux malheureux contre le mur, et une escouade de soldats, postée à quelques pas en face, leur envoie la charge de ses fusils. Le disciple fut tué sur le coup, mais Mirza Ali, sans être nullement touché, vit ses cordes coupées et tomba lui-même à terre. Il essaya de fuir dans une maison voisine, mais des officiers l'y poursuivirent et l'achevèrent à coups de sabre. Son corps fut traîné hors la ville, où de pieux amis vinrent le recueillir discrètement et l'enterrer.

Ainsi finit cette noble et douce figure. Mirza Ali avait à peine atteint sa trentième année. Sa naissance, sa vie, sa jeunesse, ses souffrances et les longues persécutions auxquelles il fut toujours exposé, sa mort, jusqu'au reniement de son disciple bien-aimé, tout fait de lui un symbole du plus noble idéal, si le Christ n'avait déjà donné aux hommes, non plus un idéal accessible à leur conception commune et flattant leurs instincts terriens, mais le seul qui puisse descendre d'en haut pour les y élever. Mirza Ali n'a pas osé s'élever jusqu'à la divinité, dont du reste certaines réminiscences du matérialisme oriental, peut-être

(1) Husséïn Yezdy, se rappelant la parole du maître, rachètera dans la suite sa défection par un amer repentir et par un martyre éclatant.

involontairement acceptées, devaient le tenir loin, mais il s'est contenté d'en être le Bab, la porte, le trait d'union entre elle et ses créatures, le guide fidèle, qui conduit par la persuasion, la douceur, la foi librement acceptée, sans heurt, ni force, ni menace quelconque. Sa doctrine, puisée à la philosophie grecque de Platon, inspirée aussi des philosophes chaldéens et de ceux de l'école d'Alexandrie, s'est revêtue des roses du Persan Saadi; mais s'il a élevé d'un côté cette philosophie, il a risqué, de l'autre côté, en empruntant au christianisme, d'abaisser celui-ci jusqu'au niveau de la rationnelle compréhension des hommes. En 1848, il écrivit son ouvrage le plus important, le *Baïan*, c'est-à-dire l'exposition, où il consigne toute sa doctrine. Pour lui, Dieu est un et unique, mais ce n'est plus le Dieu de Moïse, de Mahomet, ni même du christianisme; il n'est pas celui qui voit dans ses actes créateurs uniquement un effet de sa toute-puissance, ni celui qui, abandonnant ses créatures à un libre arbitre, plus apparent que réel, les soumet à de terribles épreuves, suscitant tantôt son courroux et sa haine éternellement cruelle et persécutrice, et tantôt sa satisfaction démonstrative. Non! son Dieu, à lui, est le Dieu de l'amour sans restriction; son essence divine réside dans chacune des fractions qu'il crée, et ses créatures, quelles qu'elles soient, font partie de lui-même. N'énonce-t-il pas clairement dans le *Baïan* : « O ma créature, tu n'es que moi! » C'est donc le panthéisme, mais un panthéisme revu et corrigé, qui, tout en donnant une certaine liberté d'initiative à la fraction pensante, ne la charge pas en retour d'une responsabilité accablante, démesurée. C'est pourquoi, au jour du grand jugement, ceux qui auront bien agi retourneront au principe créateur, qui les absorbera dans sa félicité intrin-

sèque, absorption qui constituera la divine récompense de leur fidélité. « En vérité nous venons de Dieu et nous retournons à lui. » *(El-Baian)* (1). Par contre, ceux qui se seront mal conduits rentreront tout simplement dans le néant, d'où la toute-puissance les avait tirés. La punition, ainsi, sera suffisante, car le mal n'est que le résultat naturel, obligatoire de la séparation temporaire qui les avait éloignés du créateur; il n'a été ni une épreuve imposée, ni un dénouement d'un libre arbitre entier, pour qu'il nécessite un sacrifice et une expiation plus grands.

Mirza Ali institue entre le créateur et la créature une relation continue; elle a pour but de rappeler aux hommes leur origine et de leur dévoiler la vérité éternelle; elle consiste dans la chaîne ininterrompue des prophètes. Le gouvernement temporel, l'administration matérielle proprement dite lui sont indifférents. Il s'occupe bien de sociologie, mais c'est d'une sociologie communiste, à la manière de Fourier et d'Enfantin. Le citoyen doit céder à la communauté, non plus le cinquième de son bien, comme le veut la loi de Mahomet, mais le tiers. La femme conquiert, dans sa doctrine, sa place entière, nullement astreinte à une condition restrictive. La belle et noble Gourrat-el-Aïn a régénéré son sexe, dont l'islamisme avait ignoré les droits; ses sœurs babistes ont désormais l'indépendance intellectuelle et corporelle, la pleine lumière sans voiles, le commerce libre sans intermédiaire et toutes les capacités, même celle d'exercer le sacerdoce. Mirza Ali élève au premier rang le devoir de l'aumône, l'amour des enfants et le soin à donner à leur éducation; il prêche la monogamie et recommande la

(1) M. A.-L.-M. Nicolas, consul de France à Tauris, a publié du *Baïan* une traduction française très soignée (librairie P. Geuthner).

prière, mais une prière spontanée, émanant du cœur et de l'esprit, et non de la bouche, selon une formule apprise.

Son *Baïan* repose sur « trois cent soixante et un commandements et dix-neuf unités » ou chapitres. Ce chiffre de 19 joue un rôle important dans ses méditations; malgré sa belle intelligence et des efforts méritoires, il ne peut se débarrasser ni de l'influence des études mystiques et des sciences occultes, qu'il a suivies de près, ni des réminiscences chiites. Déjà bien avant lui, le gendre de Mahomet, Ali, avait découvert que tous les çourats du Koran se trouvaient dans le premier çourat, qui se trouvait lui-même dans le Bismillah Er-rahman Er-rahim (Au nom de Dieu clément et miséricordieux), que cette phrase se trouvait à son tour dans la première lettre B, qui, en langue arabe, possède un point au-dessous de son centre, et que ce point central comprenait tout ce qui précède et le représentait lui-même, comme l'essence de la vérité koranique. De même Mirza Ali, s'appuyant sur l'attribution de la valeur numérique que les Arabes assignent à chacune des lettres de l'alphabet, découvre que le Bismillah contient le nombre de 19, ainsi du reste que le mot wahid, un. De là il conclut que tout doit se compter et se composer du chiffre 19, puisque l'unité divine elle-même reposait sur ce chiffre, calculs bizarres et enfantins pour un esprit supérieur comme le sien. Il eut aussi la faiblesse de recommander l'usage des amulettes et des talismans, de prohiber les oignons, de fixer la manière de saluer, de s'habiller, de se parfumer, toutes choses qui cadrent mal avec sa grande sobriété et son spiritualisme élevé. Néanmoins son mysticisme tendit toujours à la liberté spirituelle et à l'affranchissement de ses compa-

triotes de croyances surannées. On doit regretter qu'il ne s'appliquât pas davantage à mettre plus de clarté dans bon nombre de ses maximes, mais la rhétorique persane n'a pas dû faciliter une tâche, que le mysticisme de la doctrine rendait déjà peu claire.

Le Bab mort, sa doctrine, loin de s'anéantir, prit un essor nouveau, en provoquant un mouvement politique, qui aboutit, deux ans après, à un attentat contre le schah Nesser-Eddin (1852). Aussi la persécution recommença, plus cruelle que jamais; elle revêtit une forme d'horreur telle qu'il faut remonter aux premiers siècles de la chrétienté, pour retrouver des raffinements de cruauté comparables à ceux que durent subir les malheureux Babistes avec un stoïcisme et un courages dignes d'admiration. Vingt-huit, des plus éminents, furent exécutés le même jour à Téhéran, le 15 septembre 1852 (1); parmi eux se trouvèrent la belle Kourrat-el-Aïn, l'historien babiste Hadji Mirza Djâmi et le disciple Husséïn, qui avait renié le maître. « Le spectacle, dit M. E. Montet, que la torture des vingt-huit Babis présenta à la population de Téhéran fut inoubliable. On voyait s'avancer, au milieu des soldats chargés de l'exécution, un cortège sinistre d'êtres humains, couverts sur tout le corps de plaies profondes, dans lesquelles on avait fixé des mèches allumées. Les victimes étaient traînées par des cordes et poussées en avant à coups de fouet. Elles chantaient et ne cessaient de répéter, dans leur état extatique, ce verset caractéristique de la doctrine babie : « En vérité, nous venons de Dieu et nous « retournons à lui! »

Un autre auteur raconte qu'à Ispahan on s'était emparé

(1) E. Montet, professeur à l'Université de Genève. — *Six conférences faites au Collège de France en 1910.* (Librairie P. Genthner.)

des pères, des mères et des enfants, qu'on menait tous à la torture. Le bourreau somme une dernière fois les pères de renier leur foi, s'ils ne voulaient pas qu'on égorgeât leurs enfants sur leurs propres poitrines. Aussitôt un père, suivi bientôt par tous les autres, s'étend sur le dos et demande qu'on exécute sur-le-champ la menace terrible. Son jeune fils se couche près de lui et repose son cou sur sa poitrine, l'offrant au bourreau; mais son frère réclame, au nom de son droit d'aînesse, le premier tour, et la mère présente trouve, en ces effroyables moments, ces paroles à l'adresse de ses enfants : « Hardi! mes fils, la souffrance est passagère! » Ces exécutions, loin de ralentir le prosélytisme, gagnèrent aux babistes des sectateurs si nombreux, qu'ils finirent par former une armée compacte sous l'étendard du Bab.

Mirza Ali avait laissé sa succession au jeune Mirza Jahia, dans lequel il voyait « une lumière brillante de l'aurore éternelle », et auquel il donna le surnom de Soubhi-Azal, aurore de l'éternité, sous lequel il fut désormais connu. Mais Soubhi-Azal, après des débuts d'une activité dévorante, s'abandonna à une vie retirée, et ne sentit l'autorité lui échapper des mains, accaparée par son confident et en même temps son propre frère aîné, Mirza Husséïn Ali, que lorsque c'était déjà trop tard.

Mirza Husséïn Ali n'était pas en effet le premier venu, et la grande perspicacité du Bab avait eu tort de le négliger; celui-ci payera chèrement cette faute, que n'oubliera pas l'accapareur, et qu'il exploitera pour son propre compte.

Aussitôt qu'il se sent assez d'autorité pour se dévoiler, Mirza Husséïn Ali prend le nom de Baha Oullah, la beauté de Dieu, émise en son élu. Ce n'est plus la porte conduc-

trice, l'intermédiaire immédiat, le guide doux et persuasif et timide, embarrassé presque de sa haute mission, comme l'était Mirza Ali. Cerveau puissamment organisé, où la force du caractère s'allie à une profonde intelligence, calculateur pratique qui sait mettre à profit les théories abstraites, Baha Oullah est en même temps doué d'une activité inlassable, qui s'intéresse à tout. Sa prodigieuse mémoire conserve précieusement tout ce qu'elle lit, tout ce qu'elle apprend; elle retient par cœur, presque en entier, le texte du Koran, de l'Évangile et de la Bible, tout en n'ignorant rien des autres législations. Bien que professant le babisme, son sens critique y démêlait les lacunes et les inopportunités; il méditait les réformes qu'on devrait y apporter pour l'harmoniser avec les aspirations et les nécessités modernes. Il s'était aperçu que le Bab était resté trop sous l'influence du chiisme et du cheikhisme qui l'avait précédé, et que, par suite, sa doctrine ne pouvait être comprise que tout au plus par des musulmans. Baha Oullah comprit que, pour être durable, une religion doit pouvoir être universelle. Cette tâche, il ne la sentait au-dessous ni de son intelligence, ni de son ambition, et dès les premiers temps il se prit à se préparer à ce rôle de réformateur, attendant l'occasion propice pour s'imposer. Le massacre des babistes, en 1852, avait obligé Soubhi-Azal et son frère à se réfugier à Bagdad, qui devint le centre de la prédication. Baha Oullah profita de l'indolence de Soubhi-Azal pour redoubler d'activité de propagande en faveur de ses propres idées. L'effet ne tarda pas à se faire sentir. Dès 1860, ses partisans dévoués constituaient le nombre le plus fort de la secte; il était devenu l'âme véritable du babisme. Bientôt des disputes violentes s'élèvent entre ses sectateurs et

ceux qui étaient restés fidèles à son frère; elles deviennent même si violentes que l'autorité ottomane expulse les deux apôtres de Bagdad. Ils viennent à Constantinople, d'où, après quatre années, on les renvoie à Andrinople, et finalement, en 1868, Soubhi-Azal est envoyé à Chypre, tandis qu'on assigne à Baha Oullah, comme résidence définitive, la ville de Saint-Jean-d'Acre, en Syrie.

Baha Oullah avait trouvé dans les disputes scolastiques et ces pérégrinations de ville en ville l'occasion désirée de se faire connaître, d'affermir ses prétentions et d'imposer sa doctrine, en opérant une véritable révolution dans le babisme naissant, révolution à laquelle se rallia la grande majorité des fidèles. Pour Baha Oullah, le Bab n'était qu'un précurseur, un simple Jean-Baptiste, qui n'avait apporté que des enseignements limités et encore couverts d'ombre, mais dont la plus importante mission fut d'annoncer sa venue, à lui. La religion et la morale feront avec lui un grand pas en avant; le mysticisme et les problèmes métaphysiques ne constituent plus l'objet principal de ses préoccupations. « Sa tendance religieuse est essentiellement, dit M. E. Montet, pratique; les questions morales sont celles auxquelles il porte le plus vif intérêt. » Car ce n'est plus ni aux chiites, ni aux musulmans seuls qu'il s'adresse. Il a rompu avec l'islamisme jusqu'aux rares liens qui retenaient encore le Bab. Il s'adresse à tous les hommes, quelles que soient leur religion ou leur nationalité. En 1869 il adresse à Nasser-Eddin Chah une lettre fameuse, qui vaut au béhaïsme, en Perse, les honneurs d'une terrible persécution et de nombreux martyres jusqu'en 1903. « Un officier supérieur de l'armée anglaise écrivait naguère, dans une grande revue de Lon-

dres, ces mots absolument véridiques sur les martyrs béhaïs : « Accusés comme meurtriers et voleurs, et brûlés « comme nihilistes, ces hommes craignant Dieu et le re- « cherchant, ces défenseurs convaincus de la paix, étaient « plus maltraités que des chiens. »

Il adresse en même temps une épître au pape, une autre à la reine Victoria, au czar de Russie et à Napoléon III; à tous il demande « d'abandonner l'injustice, d'abolir la guerre, de mettre un terme aux armements ruineux, d'instituer l'arbitrage international et de travailler à l'union de tous les peuples ». Il est l'apôtre de la paix, de la fraternité des peuples et du rapprochement des races. L'homme est toujours un homme, quelles que soient sa couleur, sa nationalité, sa religion. Les hommes sont des frères et doivent vivre en frères, et l'amour de Dieu les enveloppe tous. Baha Oullah donnait lui-même l'exemple des vertus qu'il prêchait aux autres... Apôtre de la paix, partisan de toutes les réformes pouvant contribuer à l'établir (langue universelle, par exemple), il jugeait inutile de bâtir des temples et d'instituer un clergé. Dieu doit habiter dans le cœur de chacun; il n'a besoin ni d'édifices somptueux pour être adoré, ni de sacerdoce prétendu indispensable entre lui et les hommes.

Nous sommes donc loin du babisme de Mirza Ali, de ses théories panthéistes et mystiques; tout cela a abouti à une religion humanitaire, socialiste, mais d'un socialisme général, qui a garde de traiter les questions épineuses des classes, des salaires et des monopoles d'État.

A Saint-Jean-d'Acre, Baha Oullah habita l'ancien palais du sanguinaire Djezzar, situé en dehors de l'enceinte de la ville, et entouré d'un immense jardin, dans lequel le

fameux pacha avait, avec profusion, édifié les bassins, les jeux d'eau et les kiosques pour l'agrément de ses nombreuses odalisques. Là, la Beauté de Dieu était à l'abri de la curiosité, soustraite aux yeux des profanes. Ses propres adeptes, venus nombreux pour le servir, n'obtenaient la rare faveur de l'entrevoir qu'après de longues épreuves, qui duraient parfois quatre ans. L'originalité américaine et même anglaise ne fit pas défaut au tableau de ses fervents; les dames yankees se sont évertuées à lui prouver leur attachement, en lui offrant des dons magnifiques. Lorsqu'il daignait enfin permettre à un fidèle de l'entrevoir, c'était toujours selon un long cérémonial et dans un temple où il apparaissait pendant quelques instants, soit pour prononcer des paroles de satisfaction, soit pour énoncer quelques maximes de haut enseignement. Nous eûmes la patience de guetter, pendant trois heures, et dissimulé derrière un haut mur, sa promenade du soir dans son jardin pour le voir; nous eûmes cette satisfaction et nous gardons encore de lui le souvenir d'une personnalité qui commande réellement le respect.

Baha Oullah est mort en 1892, et fut enterré à Saint-Jean-d'Acre, devenu le lieu de pèlerinage de ses nombreux partisans. Il laissa quatre fils, dont deux, Abbas effendi et Mohammed Ali effendi, se disputent encore sa succession. Mais Abbas effendi est de beaucoup supérieur à son jeune frère, et ses partisans sont bien plus nombreux; on peut même affirmer qu'en dehors de la Perse il est considéré comme l'unique chef du béhaïsme. A la mort de son père, il prit le titre modeste d'Abdoul-Baha, serviteur de Baha, et écrivit un livre, traduit depuis en français et en anglais, intitulé *Moufawadat*, et qui repro-

duit des entretiens intimes sur la doctrine béhaïste, traitant surtout les questions de sociologie. Érudit incontestablement de grande valeur, intelligent et sensé, d'un port avenant et d'un commerce charmeur, il a l'éloquence du verbe et la distinction du grand seigneur oriental. M. A.-L.-M. Nicolas l'accuse, dans ses ouvrages sur le babisme, de rancune et de haine contre le sympathique fondateur Mirza Ali; la vérité est qu'Abbas effendi ne fait que suivre une voie tracée par son père (nous avons dit le grief de celui-ci contre le Bab), et qui lui semble la seule véridique et digne d'être suivie. Il va même plus loin, puisque, sous prétexte de commenter et d'expliquer la doctrine de Baha, il en élargit les tendances humanitaires et tâche de l'adapter encore mieux aux exigences modernes. C'est cet esprit de large humanitarisme qui explique les succès de sa propagande en Europe et surtout aux États-Unis. Son voyage en France et en Angleterre, il y a quelque quatre ans, fut pour lui un réel triomphe.

Et maintenant quel sera l'avenir du béhaïsme? Se fixera-t-il au point où l'a amené l'actuel chef Abdoul-Baha ou adoptera-t-il dans la suite une évolution plus caractéristique encore? L'enthousiasme qu'il suscite chez un grand nombre d'Européens et d'Américains ira-t-il grandissant, ou sera-t-il au nombre de ces victimes qu'aura tuées la guerre effroyable que subit le monde, cette guerre qui est venue rappeler à la pauvre humanité que, quelque noble effort qu'elle fasse pour s'élever jusqu'aux sublimes azurs d'un idéal souhaité, elle traîne aux pieds la lourde chaîne qui la retient sur le sol des réalités concrètes et triviales? Les nuits des temps, dit le proverbe arabe, sont comme les femmes : elles conçoivent et

enfantent les êtres les plus étonnants; il ne serait pas surprenant qu'une fois encore l'Orient impose au monde une religion nouvelle, et il ne serait pas, non plus, étonnant que le béhaïsme se noie dans les dissensions intimes ou le manque de persévérance, deux tares qui ont détruit les plus belles entreprises de l'Orient. Qui donc pourra jamais réformer notre nature?

LES MARONITES

Ils sont, avec les Grecs orthodoxes, la communauté la plus nombreuse des Syriens chrétiens; leur nombre est évalué à 350 000. Ils habitent, en très grande partie, la montagne du Liban, mais on en voit aussi à l'intérieur de la Syrie, et notamment sur le littoral, où la ville de Beyrouth contient leur colonie la plus importante. Les premiers émigrants en Amérique ont été, après les Palestiniens, des Maronites, partis du nord du Liban, de Bécharri, Cartaba et Chenaanir surtout. A l'heure actuelle encore, ils comptent, dans les colonies émigrées, le contingent le plus nombreux. En Égypte, ils ont acquis, aux côtés de leurs frères syriens, qui les avaient devancés dans ce pays, des situations honorables.

On a voulu voir, dans les Maronites, des Assyriens, émigrés de la Mésopotamie en Syrie avant l'ère chrétienne, hypothèse qui n'a, en vérité, aucune preuve probante, si ce n'est leur émigration graduée depuis Alep jusqu'au Liban, et qui peut être expliquée de toute autre façon. D'autres, et parmi eux des notabilités maronites, tels que l'illustre Assémani, Mirhej Namroun et l'évêque de Beyrouth, Mgr Debs, ont affirmé que les Mirdites, qui

ont fait parler de leurs exploits guerriers, en Syrie, au septième siècle, ont été les ancêtres des Maronites. Cette affirmation ne saurait désormais être acceptée. Des investigations historiques ont démontré clairement que les Mirdites formaient un groupe exclusivement belliqueux, au temps où les Maronites, encore dans les langes, ne constituaient qu'une association religieuse, et qu'ils représentaient une force armée par les souverains de Byzance, pour s'opposer en Syrie aux incursions des Arabes. Théophane, l'historien grec bien connu, indique explicitement la date de leur arrivée au Liban, l'an 675, et les causes pour lesquelles le roi Constantin les y envoya, la huitième année de son règne. A la mort de ce dernier, et la première année du règne de son successeur Justinien, un pacte intervint entre celui-ci et Abdallah, fils de Mouawya, premier khalife de Damas, suivant lequel « douze mille Mirdites furent retirés du Liban, ce qui, depuis lors, y ruina la puissance byzantine ». L'historien Ibn-el-Ibri, qui a écrit en arabe et en syriaque, confirme en tous points la version de Théophane, en se basant lui-même sur l'assertion de Dionysos El-Telmahri, que quarante années seulement séparaient du susdit historien grec. Du reste, l'actuel évêque maronite d'Égypte, Mgr Darian, reconnaît formellement que les Mirdites « étaient des combattants grecs, envoyés au Liban par le roi Constantin, et n'étaient point Maronites ».

D'autres, enfin, attribuent l'origine des Maronites à celle de la plupart des populations indigènes, soit donc une descendance phénicienne, mélangée, par la suite, à d'autres éléments immigrants.

Quoi qu'il en soit de leur origine comme race, leur formation en communauté distincte a commencé, réellement,

au huitième siècle. Jusque-là, tous les chrétiens de l'Église d'Antioche et de Jérusalem portaient le nom de Melchites et suivaient la même liturgie, dite, dans les villes et sur le littoral, en langue grecque et, à l'intérieur, en langue syriaque. Les sectes, qui se séparaient de l'Église universelle, prenaient le nom de l'auteur du schisme, tels les nestoriens, les eutychéens et les jacobites. Il n'en fut pas ainsi pour les Maronites. Le nom des couvents qui s'étaient mis sous la protection de saint Maron, qui vivait au cinquième siècle, et dont une correspondance de saint Jean Chrysostome atteste les hautes vertus chrétiennes, est resté aux partisans groupés autour de ces couvents. Jean Maron, deuxième du nom, et premier patriarche maronite, fut le premier organisateur de cette nation. Pendant que les Maronites, et à leur tête Assémani, Stéphane El-Ihdini, Merhej Namroun, El-Killa'aï, Debs, proclament la sainteté de ce patriarche et la fidélité ininterrompue de sa communauté à l'Église romaine, leurs adversaires affirment que Jean Maron et les Maronites eux-mêmes ont, pendant longtemps, c'est-à-dire jusqu'à la fin du douzième siècle, suivi l'hérésie monothélite; ils citent notamment, à l'appui de cette accusation, l'autorité du célèbre docteur de l'Église saint Jean Damascène, qui, dans ses ouvrages *le Trisagion* et *la Voie droite*, déclare « ne pas s'associer avec quiconque ne professe pas cette foi, surtout les Maronites », et « ne pas vouloir adopter l'habitude des Maronites, qui attribuent la crucifixion à la Trinité », et celle du savant Le Quien qui, dans son *Orient chrétien*, dit textuellement : « Les descendants de ces monothélites phéniciens étaient les Maronites, habitants du Liban, etc. » Mais c'est là une dispute fastidieuse, dans laquelle les uns et les autres se sont usés, sans par-

venir à arracher aux ténèbres, qui couvrent ces temps reculés, des preuves irréfutables pour leur cause. Comment pourrait-il en être autrement, puisque, sur l'intronisation de Jean Maron II au patriarcat, les historiens ne sont même pas d'accord : El-Killa'aï la place en 625, El-Haklany à la fin du sixième siècle et au commencement du septième, El-Douaïhi désigne l'année 676 pour son ordination épiscopale, et 688 pour son élévation au patriarcat, et, enfin, Assémani, d'accord avec le concile maronite, l'indique en 685. Ces différences de dates si marquées ont fait dire à des critiques d'histoire sérieux, s'il ne faut pas douter de l'existence même de Jean Maron.

En tout cas, les Maronites émigrèrent, peu à peu, du littoral et se concentrèrent au Liban, où ils formèrent bientôt une agglomération compacte et considérable. Là, ils se servirent des défenses naturelles que le pays leur offrait, pour résister énergiquement contre un asservissement complet de la part des Arabes. Leur courage et sans doute aussi le peu d'appâts que présentait aux conquérants du monde alors un pays pauvre et rocheux, qui exigerait, pour être entièrement subjugué, des sacrifices disproportionnés, firent que les khalifes de Damas se contentèrent de leur imposer un léger tribut. Cette imposition ne saurait être mise en doute, les témoignages historiques foisonnent. Contentons-nous de citer Dionyse et Ibn-el-Ibri, qui racontent que, « l'an 745, le khalife Marwan permit aux Chalcédoniens de s'élire, pour patriarche, Ibn-Kanbart de Harran, auquel il fournit des soldats pour persécuter les Maronites... Marwan leur fit payer (aux Maronites) une amende de quatre mille dinars, etc. ».

Les Croisés, en arrivant en Terre Sainte, trouvèrent,

dans les Maronites, des amis fidèles et courageux. Des historiens racontent que quarante mille de cette nation se levèrent pour marcher à l'aide des Croisés assiégeant Jérusalem, et que, pendant toute la durée des croisades, ils prêtèrent aux Croisés un concours constant et désintéressé. Il est aussi certain que, au moins depuis les débuts du treizième siècle, la nation maronite est restée profondément attachée à la foi romaine et catholique. Son existence a été un soulagement pour tous les chrétiens de Syrie, qui se réfugiaient au Liban, où les Maronites leur réservaient un accueil généreux, quand les persécutions rendaient le séjour, sur le littoral ou à l'intérieur, impossible.

Les Maronites ont toutes les qualités viriles des habitants des montagnes, et commerciales des descendants des Phéniciens. Ils sont intelligents, enthousiastes et travailleurs. Doués d'une irrésistible activité, ils font produire à leurs rochers, sur lesquels ils ont amoncelé de la terre transportée souvent de loin, des céréales et des mûriers; leurs émigrants parcourent tous les points connus du globe. Ils ont un culte touchant pour leur patrie et leurs traditions, ce qui ne les empêche pas d'embrasser, avec enthousiasme, la culture et les usages modernes. Mais leur foi est quelquefois aveugle et entêtée; ainsi beaucoup d'entre eux continueront, quoi qu'on dise, à croire aux miracles de Joseph Karam et de cette drôlesse simulatrice, Hendyyé Aajami, qui, entre parenthèse, a été la fondatrice de Bkerké, où le patriarche a installé, depuis, sa résidence d'hiver. Un dicton les accuse même de lourd pédantisme, mais c'est certainement à tort, car ils sont pleins de tact et de finesse exquise. Ils professent, pour la France et les Français, l'admiration la plus profonde,

et leur vouent un attachement sincère et fidèle, que ne diminuent en rien les intrigues de quelques-uns.

La nation maronite compte des familles très anciennes et qui ont joué au Liban, jusqu'en 1845, le rôle de chefs féodaux importants. Les émirs Chéhab, devenus, en partie, Maronites, ont gouverné longtemps la montagne. Les émirs Bellamaa l'ont aussi gouvernée quelques années, en qualité de chefs maronites. Les Khazen représentèrent longtemps Louis XIV et ses successeurs, en qualité de consuls à Beyrouth, et passaient pour les plus influents parmi les chefs féodaux du pays. Les Habeyche possèdent des parchemins où les rois de France et de Pologne leur décernent le titre de princes. Les Dahdah comptaient parmi les plus considérables des notables. Les Saad el-Khouri ont joui d'une influence politique considérable : leur aïeul Gandour, tout en tenant, entre ses doigts, les fils directeurs du gouvernement libanais, au temps d'El-Jazzar, se fit nommer consul de France à Beyrouth. Les Karam ont eu un rôle mouvementé et prépondérant au nord du Liban. Les Daher du Batroun furent toujours un élément de force important. Les Eddé représentèrent la renaissance littéraire; leur chef Élias a été un poète d'instinct et un intellectuel remarquable pour son époque. Il joua un rôle important, ainsi que ses frères, auprès d'El-Jazzar, de l'émir Béchir et des gouverneurs de Hamah, où, les premiers, ils construisirent une chapelle maronite. Leur descendant, Ibrahim Eddé, sincère ami de la France, a été, grâce à sa brillante intelligence, le principal agent d'extension maronite à Damas et dans ses environs.

Le patriarche maronite d'Antioche réside, en hiver, à Bkerké, près du port de Djounié, et, en été, à Diman, dans le nord de la montagne. Jouissant de pouvoirs spirituels

et de privilèges politiques étendus, sa nation lui voue une obéissance entière, qui n'a été entamée que depuis le gouvernorat de Muzaffer pacha, où les loges maçonniques se développèrent, en créant un courant anticlérical très violent et jusqu'alors inconnu au Liban. Le patriarche est assisté d'une dizaine d'évêques, munis de sièges. Le clergé est fort nombreux; il se compose d'environ cinq cents prêtres séculiers, auxquels le mariage est permis, et de deux mille religieux, qui observent la règle de saint Antoine. Ils ont une quarantaine de couvents, dont dépendent de vastes propriétés, données par les fidèles, et près de cinq cents églises, ou chapelles. A Beyrouth, l'évêque maronite, Mgr Debs, a créé un collège important, où l'on enseigne principalement l'arabe et le français, et qui a rendu des services appréciables à la cause de l'instruction en Syrie. Les Maronites possèdent, en outre, quelques autres écoles, mais de bien moindre importance.

Parmi les savants et les écrivains maronites, il faut citer (1) :

Gabriel El-Sahyouni, qui professa, sous Louis XIII, en France, pour la langue syriaque;

Ibrahim El-Haklani, qui professa à Rome et en France, en 1646, et qui mourut à Rome en 1664. On lui doit des traductions estimées et un précis sur l'histoire de la philosophie orientale très médité.

Mirhej Namroun, qui professa le syriaque à Rome et composa, en latin, la première histoire des Maronites. Il mourut vers le début du dix-huitième siècle.

(1) Nous citons de mémoire et dans un milieu où il ne nous est pas loisible de nous documenter. Nous demandons donc l'indulgence de ceux dont nous aurions, bien involontairement, omis les noms. C'est aussi pour cette raison que nous avons omis la mention des très nombreux penseurs et écrivains non chrétiens.

Joseph Assémani, originaire de Tripoli, le célèbre savant, conservateur de la bibliothèque du Vatican et historiographe de Charles IV, roi de Naples et des Deux-Siciles. Il laissa une œuvre aussi estimée que considérable. Ses deux neveux, *Louis* et *Stéphane*, venus aussi en Italie, se firent remarquer par leur science.

Le patriarche El-Douaïhi, auquel on doit l'histoire des Maronites la plus complète : c'est une œuvre sans style, mais où l'on constate un labeur et une investigation remarquables, joints à une méthode de travail qui fait honneur au sens critique de l'auteur, mort en 1704.

L'évêque d'Alep *Germanos Farhat,* un des précurseurs de la renaissance littéraire en langue arabe. Il fut poète médiocre, mais linguiste et grammairien de grande valeur. On lui doit, dans ces deux branches, une grammaire, devenue classique dans les écoles chrétiennes, et un dictionnaire, qui atteste une science linguistique étendue (1732).

L'évêque de Beyrouth, *Joseph Debs*, qui fonda, avec le collège de la Sagesse, une imprimerie et un journal et qui construisit la cathédrale maronite de Beyrouth. Son ouvrage principal est une *Histoire de Syrie* volumineuse et très documentée. Il mourut en 1907.

Cheikh Rouchaïd Dahdah, venu en France, où ses enfants se sont fixés depuis, a laissé des ouvrages littéraires peu importants, mais qui attestent chez leur auteur un goût et une application littéraires prononcés. Mort vers 1890.

Maroun Naccache est le premier qui ait écrit, dans le genre dramatique, des comédies ayant une véritable valeur. Son frère Nicolas s'essaya en poésie, mais sans grand succès, et fut plutôt un juriste avisé. Leur neveu Selim fonda, en Égypte, le journal *Mahroussa*, et montra un remarquable talent de publiciste.

Saïd et son frère, *Rachid Chartouni,* ont été des grammairiens et des lexicologues estimés. Ils ont laissé une foule d'ouvrages, qui prouvent un labeur acharné et beaucoup de connaissance de la langue. On doit au premier notamment un dictionnaire arabe en trois grands volumes.

Suleïman El-Bistani, depuis député de Beyrouth, sénateur et ministre, laissera à la postérité, à défaut d'exploits politiques, une œuvre magistrale, la traduction de *l'Iliade* d'Homère, avec une préface, d'un remarquable travail critique, écrite avec autant de goût que de pureté de style. Cette traduction, qui avait rebuté les meilleures bonnes volontés des Arabes, et qu'El-Bistani fit en vers d'une réelle maîtrise linguistique, exigea vingt ans de labeur assidu et constitue un monument précieux pour la langue arabe.

Abdallah El-Bistani, jouit d'une grande réputation dans la science de la grammaire et de la lexicologie.

Le Père *Arsène Fakhouri,* mort en 1883, notable littérateur et poète.

Les frères *Ammoun*, continuateurs d'une famille qui s'est fait toujours remarquer par des talents multiples, passent tous pour de fins connaisseurs de la langue arabe, et l'un d'eux, *Daoud,* s'est révélé comme un poète très doué et capable de précieuses productions littéraires, mais on l'accuse d'une paresse irrémédiable.

Ahmed Faris Chidiac, le célèbre écrivain et publiciste arabe, fut d'origine maronite, mais, voyant que son frère Assad était martyrisé par le clergé pour avoir embrassé le protestantisme, il s'enfuit en Égypte, de là se rendit en Tunisie, puis à Constantinople, où il embrassa l'islamisme. Il fut un maître dans la langue et dans l'art d'écrire; son style a de la race pure qu'on ne trouve que chez les écri-

vains de jadis. Il laissa plusieurs ouvrages littéraires et linguistiques, avec des œuvres de critique remarquables. Le journal *Aj-Jawaïb*, qu'il publia sur les rives du Bosphore, eut un retentissement énorme dans le monde oriental et reste encore le modèle du genre.

Béchara A. Khoury, directeur du journal *El-Bark*, fin littérateur, poète plein de goût et foisonnant d'esprit.

Chibli Mallatt, poète abondant, à la composition facile et à la phrase claire et concise; son parent *Tamer Mallatt* laisse aussi des poésies très appréciées.

Negib Habeyka, littérateur et écrivain très avisé, laissa des pièces de théâtre, consciencieusement écrites et d'un style pur et clair; mort jeune.

Cheikh Youssouf el-Khazen, publiciste et satirique de race, n'a pas seulement l'à-propos, qui est de tradition dans sa famille, mais en plus beaucoup d'esprit.

Cheikhs Philippe et Farid el-Khazen, propriétaires-rédacteurs du journal *El-Arz*, publié au Liban; patriotes éclairés; ils ont publié notamment un recueil de documents diplomatiques concernant le Liban, où l'on constate un esprit d'investigation historique et de labeur digne d'éloge.

Emin el-Rihani, penseur et écrivain indépendant, a traduit en anglais les poésies du poète arabe Aboul-Oula el-Maarri.

Ibrahim S. Naggiar, journaliste et publiciste d'une grande capacité de production, et doué d'un esprit fin d'observation.

Docteur Eyoub Tabet, médecin, écrivain et penseur distingué; son intellectualisme s'allie à un bon sens notamment remarquable.

LES GRECS ORTHODOXES

Ils portaient, naguère encore, le nom de melchites, comme tous les chrétiens de l'Église d'Antioche; mais, depuis leurs derniers démêlés avec leurs frères, les Grecs catholiques, démêlés qui durèrent jusqu'à la première moitié du dix-neuvième siècle, ils adoptèrent le titre d'orthodoxes, qui marque mieux, à leur sens, la séparation entre les deux camps. A l'heure actuelle, heureusement, l'élite éclairée des frères ennemis détourne les yeux de ce passé détesté, et communie dans un sentiment de libéralisme et de solidarité syrienne bienfaisant, qui se développe tous les jours.

Comme nombre, les Grecs orthodoxes viennent immédiatement après les Maronites : ils sont 250 000 dans l'Église d'Antioche et 30 000 dans l'Église de Jérusalem, y compris le Sinaï. Mais, à part le caza du Coura, au Liban, où ils forment la majorité de la population, ils n'ont pas, comme les Maronites, un centre d'agglomération compacte et sont disséminés un peu partout.

Tout le monde sait les causes et les conséquences du schisme qui sépara les deux Églises d'Occident et d'Orient; nous n'entrerons donc pas, en ce qui concerne cette dernière, dans des détails superflus. Depuis la conquête de Constantinople par Mahomet II, le patriarcat de Constantinople se trouva, en réalité, à la tête de l'Église en Orient; si notamment les patriarcats d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche se réclamaient en principe d'une autonomie complète, de fait ils dépendaient du siège œcuménique du Phanar, à tel point qu'il imposa, jusqu'à la fin du

siècle dernier, ses suffragants de nationalité grecque, non seulement dans les sièges patriarcaux, mais aussi épiscopaux, à des populations de race et de langue arabes. C'est seulement grâce à l'appui de l'influence russe que les fidèles du patriarcat d'Antioche, las de subir un joug étranger, finirent, il y a quelque quinze ans, par s'élire un patriarche et un épiscopat nationaux. Ce mouvement, qui fait honneur à l'amour-propre national, s'est propagé jusqu'au patriarcat de Jérusalem, mais là les biens de l'Église sont encore sous la mainmise d'un clergé en majorité étranger, et l'influence grecque lutte pied à pied contre les revendications nationales, pourtant si justes. Il est à espérer que cette résistance sera bientôt vaincue à son tour, et que les Grecs proprement dits comprendront que les Syriens ne sauront subir davantage une domination, qui, à travers les siècles, ne s'est jamais occupée de former, parmi eux, un clergé digne de les desservir, et qui a concentré tous ses efforts dans des intérêts égoïstes. Espérons aussi que le siège patriarcal d'Alexandrie sera rendu aux indigènes d'Égypte, qui sont suffisamment éclairés pour se passer d'un concours étranger.

Nous avons dit que les Grecs orthodoxes étaient en grande majorité au Coura. Cette contrée a, elle aussi, servi souvent de refuge aux chrétiens persécutés en Syrie; elle leur a toujours ménagé un accueil bienveillant et généreux. A Hasbaya, à Rachaya, à Tripoli, à Jaffa, à Beyrouth et dans le Hauran, les orthodoxes forment une population assez dense.

Comme race ils appartiennent en partie, soit à des Grecs immigrés, venus surtout de Chypre, soit aux anciennes populations indigènes, de race phénicienne; mais la grande partie est d'origine arabe, descendante des

Gassanides du Hauran, où la souche existe encore. Le regretté Gabriel Charmes, qu'une mort prématurée a enlevé aux lettres et à la politique françaises, dit, quelque part, dans un de ses ouvrages que, « en Syrie, l'esprit court les rues ». Aussi nous ne parlerons pas de l'intelligence des orthodoxes, ni des autres, ni de leurs aptitudes commerciales. Contentons-nous de dire qu'à Beyrouth surtout, c'est parmi les orthodoxes que des Syriens, doués d'un grand sens commercial, ont su édifier des fortunes considérables.

Parmi les orthodoxes qui ont brillé dans les lettres arabes, nous citerons :

Kalil El-Khoury, qui fut le fondateur du premier journal de Syrie; il fut aussi un poète enjoué et fin, et collabora activement à la renaissance linguistique et littéraire.

Assad Trad, ami du précédent et, comme lui, poète très goûté de son époque.

Cheikh Iskander El-Azar, orateur, poète et écrivain, d'un esprit intarissable et d'une plume aussi élégante que sûre, exerça sur sa génération une influence marquante, mais souvent sans portée sérieuse. Son œuvre principale est un drame intitulé : *la Famine à Rome*.

Sélim Schéhadé s'adonna tout d'abord à la littérature, où il fit preuve d'une brillante intelligence et d'un goût raffiné. Il fut l'orthodoxe le plus instruit de ses coreligionnaires et de son époque.

Sélim de Bustros, quoique fixé et mort jeune à Londres, où il s'acquit une situation en vue, professa sans cesse une profonde dévotion pour la littérature arabe. Il laisse des poésies, qui ne sont pas dénuées de goût ni de mérite.

Faris Schoukéïr fut un poète de valeur, avec des connaissances littéraires étendues. La famille Schoukéïr a

toujours fait preuve d'activité intellectuelle notable. Naoum Schoukéïr, poète à ses heures, a publié, sur le Soudan, un ouvrage très documenté et clairement écrit. Son cousin, Saïd pacha, se révéla comme un financier de grande valeur, et les Anglais lui confièrent la mission de réorganiser les finances du Soudan, tâche qu'il mena si bien qu'elle lui valut une situation considérable.

Élias Fayad aurait été un poète de grande marque, s'il n'était, dit-on, paresseux; ses vers sont exquis. Son frère *Nicolas* a, lui aussi, acquis une réputation littéraire méritée.

Alexandre Chahin, Nicolas Rizquallah et *Sami Kousséïri* ont brillé, soit comme publicistes, soit comme écrivains et traducteurs.

Mais la place marquante, parmi les littérateurs orthodoxes, est dévolue au regretté *Georges Zéïdan.* Venu pauvre en Égypte, il réussit bientôt, en économisant, à acquérir une imprimerie, où, au début, il composait lui-même ses propres ouvrages. Dès que son nom fut un peu connu, il fonda la revue *El-Hilal,* dans laquelle il révéla des talents de penseur, d'écrivain et d'administrateur de premier ordre. Mais, quoique merveilleusement soignée et très documentée, elle ne suffit pas à son activité dévorante. Aussi entreprit-il, dans le roman historique, relevant du domaine arabe, une œuvre qui seule aurait suffi à établir sa renommée; il ne s'en contenta pas, et travailla, en même temps, soit à des investigations linguistiques d'une réelle valeur, soit à sa célèbre histoire de *la civilisation des Arabes*, qui constitue son principal titre de gloire, et qui est un monument de recherches et de critique, où aucun Arabe ne l'avait devancé. Les Syriens ne sauraient trop regretter sa mort prématurée.

Ibrahim Minder, né à Mahaïti-Liban, directeur de la revue *El-Hakikat*, fort érudit et d'un style choisi.

Georges Yanni, de Tripoli, a beaucoup travaillé aux lettres et s'est beaucoup instruit; il s'est spécialement occupé d'histoire.

Faris el-Koury, né à Rachaya, député chrétien aux dernières élections, très versé en littérature et poète de réelle valeur.

LES MELCHITES OU GRECS CATHOLIQUES

On les connaît mal en France, ou on ne les connaît pas. Certains, et des mieux informés, ne conçoivent pas qu'on puisse être Grec et catholique en même temps. D'autres, quand vous leur parlez des chrétiens de Syrie, s'étonnent d'apprendre qu'il puisse y avoir d'autres chrétiens que les Maronites : pour eux, tout ce qui est chrétien, en Orient, doit être ou maronite, ou, à la rigueur, schismatique, comme tout ce qui est musulman doit être turc. On a beau leur affirmer que, en dehors des Maronites, il y a des Grecs, des Arméniens, des Syriaques, des Chaldéens, des Coptes, partagés eux-mêmes en catholiques et non-catholiques, qu'en dehors des musulmans turcs, il existe des musulmans arabes, persans, afghans, indiens, berbères et chinois : ils n'en veulent rien savoir, car c'est pour eux trop compliqué. Ils voudraient que les éléments s'adaptassent à leur conception simplifiée. Par contre, ils se prêtent aisément à la compréhension des divisions, pourtant bien compliquées, des partis parlementaires. Nous-même, et cela sans utilité indispensable, nous connaissons ces divisions par cœur, parce que nous

nous donnons la peine de les apprendre. Les Français possèdent de trop grandes qualités pour qu'ils ne nous permettent pas une critique : ils ignorent, en général, leur géographie et l'histoire, surtout des petits peuples. C'est une lacune très regrettable pour une grande nation, qui veut étendre son commerce et maintenir son prestige. Combien sont-ils, en France, qui comprennent que, en dehors de la religion et de la langue, il n'y a rien de commun entre les Arabes d'Afrique et ceux d'Asie? Un Africain français ne saurait nullement se retrouver parmi les Arabes asiatiques, surtout en Syrie : la mentalité, les mœurs, les usages, les aspirations sont tout autres. Dans la vie, on ne s'instruit jamais assez, et, quelquefois, les plus petites connaissances servent à réaliser de très grandes choses.

Les melchites sont, presque tous, d'origine purement arabe. Rarement vous en rencontrez une famille qui ne vous raconte point que ses ancêtres sont venus du Hauran. La souche hauranaise est restée sur place, intacte, gardant son langage, son costume et ses traditions antiques, ainsi que sa foi chrétienne; elle a conservé, avec nombre de familles émigrées, des relations de parenté ininterrompues. Mais, pour la clarté du récit, disons, en quelques lignes, ce que fut l'origine des chrétiens hauranais.

Des fouilles archéologiques, qui datent des dernières années du siècle écoulé, ont mis à jour, dans le Yémen, au sud de la presqu'île arabique, les traces évidentes d'une réelle civilisation, qui s'était créée en ce pays avant l'ère chrétienne. Les recherches historiques ont corroboré cette découverte et ont établi, d'une façon incontestable, que cette civilisation avait dû le jour aux anciens Arabes qui peuplaient le pays et qui, à un moment

donné, s'étaient assuré la conquête de tout le littoral africain de la mer Rouge, où ils avaient établi des colonies importantes. Mais des trombes terribles ayant dévasté le pays, en détruisant même la fameuse digue de Maareb, force fut aux habitants de se disperser un peu partout, et l'une de leurs puissantes tribus vint, vers la fin du quatrième siècle de notre ère, jusqu'à Damas, pour se fixer à Madaba et dans les environs de Balka, aux confins de la Syrie et de la Palestine peuplées. Cette tribu porte dans l'histoire le nom de Gassanides, et ses rois celui de Banou Jaffna. L'historien bien connu, Abou-el-Fida, lui assigne la généalogie suivante : « Le Yémen est le pays d'origine des Gassanides, qui sont de la famille Azd, fils d'El-Goth, fils de Nabt, fils de Malek, fils d'Oudad, fils de Zéïd, fils de Kahlan, fils de Saba — la célèbre reine arabe qui vint visiter Salomon; — ils s'éloignèrent du Yémen à la suite de la trombe colossale, et vinrent se fixer auprès d'une source appelée, en Syrie, Gassan, dont ils portèrent le nom. »

Les Gassanides ne tardèrent pas, en prenant possession du pays, d'étendre leur domination sur tous les environs, en y comprenant le Hauran et Palmyre avec ses dépendances, pour ne s'arrêter, du côté du sud de la Syrie, qu'à la mer Méditerranée. Les empereurs de Byzance consacrèrent leur conquête, en leur conférant le titre de phylarques et de patrices, et en leur confiant soit le gouvernement des tribus qui s'étendaient depuis l'Euphrate jusqu'au Hedjaz, soit la mission de s'opposer aux incursions des princes du Hirat, dépendant des rois de Perse. Bientôt le pays se ressentit du génie civilisateur de cette race : des monuments, qui couvraient la contrée, et dont les traces restent encore, sont là pour témoigner de leur

activité bienfaisante et de leur goût raffiné. Aussi Justinien Ier renchérit-il sur ses prédécesseurs, en leur reconnaissant des pouvoirs plus étendus, et l'un d'eux, El-Hareth, se fit reconnaître roi absolu de toutes les tribus soumises à l'empire de Byzance, ainsi que le raconte, dans son *Histoire des guerres de Justinien*, l'historien byzantin Procope.

Leur faste et leur générosité furent égales à leur puissance et font date dans l'histoire de la poésie arabe. De toutes parts, les poètes et les littérateurs venaient à leur cour chanter leurs louanges, et en partaient chargés de cadeaux magnifiques. Les célèbres *Agani* foisonnent d'anecdotes qui relatent leur munificence. Nous n'en citerons qu'une seule, relative au dernier de leurs rois, Jabala ibn El-Ayham.

Le plus grand des poètes de cette époque était Hassan ibn Sabett. Il avait, un jour, chanté les louanges de Jabala dans une poésie si belle, que ce roi, transporté, jura que, chaque fois qu'on citerait en sa présence le nom de Hassan, il ferait remettre à celui-ci un cadeau. Entre temps l'islamisme se révèle et se propage rapidement; Hassan devient lui-même le poète attitré du prophète Mahomet; puis l'armée musulmane marche contre la Syrie, dont la conquête lui est facilitée par les Gassanides, ses frères de race et de langue; une grande partie de ces derniers, leur roi en tête, embrasse la nouvelle religion. Peu après, Jabala crut devoir, en bon musulman, faire le pèlerinage de la Mecque; il accomplissait les sept tournées rituelles autour de la Kaaba, lorsque, dans la foule compacte, un pauvre pèlerin foule son manteau royal et le déchire involontairement. Jabala, furieux, lui applique une gifle retentissante. Le pèlerin se plaint au khalife Omar, qui

invite le roi soit à contenter son adversaire, soit à en recevoir la peine du talion. Jabala, surpris, dit à Omar : « Comment, tu me traites, moi, roi, fils de roi, sur le même pied qu'un simple roturier? — L'islam a nivelé, entre vous deux, les conditions sociales, répondit Omar. — S'il en est ainsi, s'écria Jabala, je retourne au christianisme, ma religion première. — Si tu le fais, repartit Omar, je ferai tomber ta tête. — Donne-moi alors, pour réfléchir, un jour et une nuit, demanda Jabala. » Omar les lui accorda, et le roi de Gassan en profita pour fuir, avec sa famille, et se réfugier à Constantinople, où il reçut, jusqu'au bout, une hospitalité généreuse et bienveillante.

Il vivait encore, lorsque Mouawya, monté sur le trône de Damas, dut envoyer, à fin de négociations, un haut émissaire auprès de l'empereur de Byzance. Jabala s'empressa de venir voir son compatriote pour lui demander des nouvelles du pays. « Et Hassan, le noble poète, vit-il encore? demanda Jabala à l'émissaire du khalife. — Quand j'ai quitté Damas, il y vivait encore. — Si, à ton retour, il est encore vivant, tu lui remettras ces dix mille dinars; si tu le trouves décédé, tu feras égorger, pour la valeur de cette somme, des chameaux sur sa tombe, et les pauvres en profiteront. » Rentré à Damas, l'émissaire remet au khalife le précieux dépôt, en lui exprimant le désir de Jabala. Mouawya fait aussitôt venir Hassan, devenu aveugle, et lui dit : « Jabala a demandé de tes nouvelles à notre émissaire. — Où donc, repartit aussitôt Hassan, le cadeau qu'il m'a envoyé? — Mais comment sais-tu, demanda le khalife étonné, qu'il t'envoie un cadeau? — Il avait fait serment de m'en donner un chaque fois qu'on citerait mon nom en sa présence, et un

roi de sa trempe et de sa race, nobles toutes deux, ne peut manquer à son serment. » Lorsque Hassan apprit du khalife la volonté de Jabala de faire égorger des chameaux sur sa tombe, s'il était mort, il pleura et dit : « J'aurais préféré être mort, et sentir les pauvres se nourrir gaiement sur ma tombe ! »

Les Gassanides, qui, se refusant à embrasser l'islamisme, restèrent fidèles à leur foi chrétienne, n'ont cessé, depuis la conquête arabe, d'habiter le Hauran, se mariant entre eux et conservant, comme nous l'avons dit, leur langage et leurs traditions. Ils sont tous melchites, soit orthodoxes, soit catholiques, et constituent, indubitablement, la souche originaire de leurs frères melchites catholiques du reste de la Syrie.

Les melchites catholiques sont au nombre de 160000; la ville de Zahleh, la plus importante localité du Liban, représente leur agglomération la plus dense, mais on en voit à Djezzin, dans le Liban aussi, un nombre assez important. Le reste se rencontre un peu partout, dans les villes du littoral et à l'intérieur.

Parmi les communautés syriennes, celle des grecs catholiques est la mieux équilibrée au point de vue de la fortune; ses membres, presque tous, pratiquent le commerce, ou, à la rigueur, des métiers indépendants. On en rencontre rarement un mendiant ou un domestique; le pauvre, par une fierté instinctive, préfère mourir discrètement d'inanition. Mais laissons la parole à M. C. Charon, dont l'Histoire est si bien documentée : « Il y a en France un certain nombre de Melchites qui s'y sont installés pour faire le commerce. En général ils sont dans une situation bien supérieure à celle de leurs compatriotes d'Amérique ou d'Australie : il ne faudrait donc pas les

assimiler à ces derniers. Avant de parler de ceux-ci, il nous faut dire un mot de la colonie melchite d'Égypte.

« Elle y est, en général, très prospère, surtout parmi ceux qui occupent des emplois au gouvernement. Les pachas et les beys ne sont pas rares. A ce point de vue, elle tient certainement le premier rang parmi les communautés chrétiennes. Beaucoup de melchites catholiques se sont fait une brillante situation dans le commerce; sans tenir compte des maisons européennes, je crois, au point de vue de la fortune, qu'on peut les mettre immédiatement après l'élément hellène. Plusieurs, parmi eux, sont millionnaires, après avoir commencé avec rien. En somme, la colonie melkite occupe une bonne place dans l'aristocratie du pays. »

De son côté, le général de Torcy s'exprime ainsi : « Les melchites comptent parmi les chrétiens orientaux les plus cultivés et les plus ouverts à la culture occidentale. »

Mais arrêtons les citations, qui pourraient être très nombreuses, et hâtons-nous de dire que ce furent les melchites, notamment ceux d'Alep, qui voyagèrent les premiers, non pas à titre d'émigrants, mais pour leur commerce, et qui fondèrent des comptoirs prospères en Égypte, à Constantinople, en Italie, en Angleterre et en France. Bonaparte en rencontre un grand nombre en Égypte, où ils lui prêtent un concours à ce point entier que, lorsqu'il décide de rentrer en France, ils lui demandent de les emmener, car ils ne se trouvaient plus en sûreté, lui parti. Bonaparte accède à leur prière, et c'est ainsi que cinq cents melchites sont venus fonder une petite colonie à Marseille. L'un d'eux, Youssouf Hamoui, s'attache à la personne du grand général et s'engage dans l'armée, où on le retrouve, en 1814, colonel dans la Garde impé-

riale. Dans son expédition en Syrie, Bonaparte s'était attaché aussi, comme interprètes, deux grecs catholiques, Antoine Zogheb et B. Arcache. Devant Saint-Jean-d'Acre, il les envoie au gouverneur de la ville pour négocier la reddition de la cité. El-Jazzar, le farouche représentant de Stamboul, leur fait tout simplement trancher la tête.

Le 29 août 1820, les melchites de Marseille adressent au préfet des Bouches-du-Rhône une supplique sollicitant la construction d'une église du rite byzantin. Cette requête recevait une réponse favorable le 3 novembre, et le 10 mars 1821, Louis XVIII rendait une ordonnance érigeant une paroisse melchite, avec le titre de succursale, dans la ville de Marseille. La nouvelle église, dédiée à saint Nicolas de Myre, fut consacrée par l'évêque de Baalbeck, Mgr Clément Moutran, qui venait remplir une mission en France, et qu'on pria de venir jusqu'à Marseille (1).

En 1810, l'empereur Napoléon confie à un Piémontais, nommé Lascaris de Vintimille, la mission d'explorer le désert de la Syrie et de la Mésopotamie, ainsi que les tribus qui s'y trouvaient. Lascaris se fait accompagner par un grec catholique d'Alep, Fathallah Saïgh. Au retour de l'expédition, heureusement accomplie, ce dernier écrit une relation intéressante de leur voyage; Lamartine la publia, aussitôt qu'il rentra de son voyage en Syrie.

En 1871, on trouve le melchite Anis El-Bittar activement mêlé au mouvement de la Commune de Paris; il fut, par la suite, nommé archiviste dans une bibliothèque publique de la capitale.

(1) P. C. Charon et P. Kayata. — Mgr C. Moutran était un réel savant; il laissa des manuscrits sur la philosophie et un traité sur la logique, qui témoignent d'une large érudition,

En Égypte, lorsque Méhémet Ali, se débarrassant des mameluks et s'assurant le pouvoir, décide d'opérer des réformes radicales, conformes à la civilisation occidentale, il s'entoure de collaborateurs français, coptes et grecs catholiques. Le melchite Jean Bahri, dont le père Aboud avait, pendant longtemps, occupé, dans le gouvernement de Damas, une situation considérable et dont le frère, Ibrahim, avait été le secrétaire du préfet de cette ville, fut le conseiller préféré et le secrétaire du nouveau maître de l'Égypte. Son fils, le général Ibrahim pacha, amena avec lui Jean Bahri, lors de la conquête de la Syrie, et le nomma préfet de Damas. Cette famille continue, jusqu'à nos jours, à occuper dans l'administration égyptienne, une situation en vue. D'autres familles melchites n'ont pas moins brillé au service de l'Égypte, tels les Kahil, Zogheb, Cotta, Papazoglu, Méchaka, Eyoub et tant d'autres. Mais une mention spéciale doit être faite du melchite sir Youssouf Saba pacha, le réorganisateur des Postes et Télégraphes égyptiens, dont l'Angleterre apprécia les hautes capacités en lui conférant l'important titre de baronet.

N'oublions pas le melchite Ibrahim Sabbag, le conseiller et le ministre, actif autant qu'influent, du fameux émir Daher el-Omar, qui sut, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, se tailler en Syrie un important fief indépendant, aux dépens de la Turquie, dont il battit impitoyablement les armées.

D'autre part les Grecs catholiques de Paris ont été, les premiers, à se faire concéder, par le gouvernement, une église, réservée à leur rite byzantin. Dès le 7 mai 1889, la bienveillance française confia à leur clergé l'église de Saint-Julien-le-Pauvre, classée parmi les monuments histo-

riques, et dont la belle construction remonte au sixième siècle. Mais laissons, pour un moment, la parole à M. L. Augé de Lassus, dans *les Amis de Paris* : « L'église Saint-Julien-le-Pauvre, où Dante, dit-on, alla prier quand il étudiait à Paris, est encore une église, mais, depuis 1889, elle prêche en grec, elle prie en grec.

Ah! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse!

« Ce sont, en effet, des catholiques grecs (?) qui tiennent là leurs pieuses assemblées. On dit la messe comme saint Jean Chrysostome aurait pu la dire; et le petit troupeau de ces chrétiens dépaysés, mais d'autant plus fervents, vient paître là ses souvenirs des premiers siècles chrétiens, aussi comme les traditions d'un Orient lointain, où l'on voit passer les mages sortis de leurs déserts et qui bientôt vont disparaître, tel un mirage curieux et charmant. Et c'est incontestablement cette affectation nouvelle qui a sauvé l'antique monument d'une ruine définitive. » Mgr Attié, l'archimandrite desservant et le représentant sympathique du patriarche à Paris, écrit de son côté : « La France ne se borne pas à nous aider chez nous, en Orient. Pendant que le cardinal Lavigerie, l'éminent et regretté apôtre, fonde à Jérusalem, dans la maison Sainte-Anne, propriété du gouvernement français, un collège, confié aux Pères Blancs, pour l'éducation et l'instruction de nos prêtres, la France pousse la courtoisie jusqu'à nous donner l'hospitalité dans sa capitale, en nous confiant un de ses plus anciens monuments. » Ajoutons qu'à Rome, le superbe sanctuaire de Grotta Ferrata est aussi, depuis le dix-huitième siècle, confié aux soins du clergé melchite.

Nous empruntons au Père C. Charon les noms des

églises que les melchites possèdent, en plus, à l'étranger, et qui sont desservies par leur clergé :

Livourne, une église construite en 1600-1605 — *Montréal — Toronto (Canada) — New-York — Lawrence — Boston — Philadelphie — Sranton — Chicago — Cleveland — Mexico — Rio-de-Janeiro — Saó-Paolo — Sydney — Melbourne.*

Ils possèdent, en outre, les vicariats patriarcaux suivants :

A *Constantinople*, une église construite en 1846, avec dépendances.

A *Konieh*, une chapelle avec un prêtre et dépendances.

A *Smyrne*, une chapelle avec deux prêtres.

A *Diarbékir*, une église et un prêtre.

A *Bagdad*, une chapelle fondée en 1838 avec un prêtre et dépendances.

A *Alexandrette*, une église bâtie en 1883 avec un prêtre.

A *Tarse* et à *Adana,* une église bâtie en 1880 avec un prêtre.

A *Mersina*, une église construite en 1896 avec un prêtre.

Il n'est pas inutile de rappeler que le général Bonaparte assista pour la première fois à une messe célébrée suivant le rite byzantin, dans l'église grecque catholique de la ville d'Alexandrie. Cette église avait été entièrement édifiée par les libéralités de la famille Tawil.

La communauté grecque catholique a, pour chef, un patriarche, qui porte le titre de patriarche d'Antioche (1),

(1) « Le patriarche melchite et le patriarche grec non uni représentent, avec la différence de communion, la succession des patriarches grecs orthodoxes d'Antioche; les patriarches syriens sont, avec la même différence, les héritiers du siège patriarcal jacobite, fondé au sixième siècle. En droit strict, il ne devrait y avoir d'autre patriarcat catholique, en Syrie, que le patriarcat melchite. L'existence des deux autres tient à ce que le Saint-Siège a cru

d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient. Il est assisté de douze évêques, qui sont munis des sièges de Damas, Alep, Beyrouth, Hauran, Homs, Saint-Jean-d'Acre, Tyr, Saïda, Tripoli, Zahleh, Baalbeck et Panéas, avec deux évêques vicaires pour les sièges de Jérusalem et d'Alexandrie; des communautés sont constituées à Constantinople et à Smyrne, à Marseille et à Livourne, à Melbourne et à Sydney, ainsi que dans différentes parties des deux Amériques. Le clergé séculier comprend 174 prêtres, parmi lesquels le mariage est très rare; mais la force de la communauté grecque catholique réside dans son clergé régulier, qui compte 340 prêtres de l'ordre de saint Basile, et qui est divisé en trois congrégations : 1° celle de Saint-Sauveur, qui compte sept couvents; 2° celle de Saint-Jean, qui possède six couvents; 3° celle de Saint-Jean-des-Alépins, dont relèvent cinq couvents. Chaque congrégation pourvoit à l'instruction de ses sujets; le clergé séculier possède un séminiaire à Aïn-Traz, dans le Liban, mais le séminaire le plus important, en même temps le plus bienfaisant, est celui de Sainte-Anne, à Jérusalem, que les Pères Blancs dirigent avec un dévouement admirable. Il y a quelques années, l'évêque Germanos Mouakkad, fonda, près de Djounieh, un séminaire pour la formation de missionnaires melchites, et qui est en pleine prospérité. Citons enfin les religieuses enseignantes et hospitalières, chargées de la visite des malades et de l'instruction des petites filles : elles sont au nombre de 140. « Leur collaboration, dit M. l'abbé Pisani, dans son livre

devoir respecter des distinctions introduites depuis des siècles, quelle qu'ait été, à l'origine, leur légitimité. » (*Origines du culte chrétien*, par L. Duchesne, membre de l'Institut. Albert Fontemoing, éditeur.)

A travers l'Orient, est d'un grand secours pour les curés, qui tiennent, de leur côté, de nombreuses écoles pour les garçons. C'est à ces efforts, continués avec persévérance depuis plus d'un demi-siècle, que l'Église grecque catholique doit le développement qu'elle a pris et qui est loin d'être arrêté. »

Eh oui! On ne peut apprécier la tâche énorme accomplie par la communauté grecque catholique, que lorsqu'on a lu l'histoire de son passé. Il est tissu de persécutions invraisemblables et incessantes, qui n'ont pris terme que vers la moitié du siècle dernier. Le grand mérite en revient à Maximos Mazlum, le patriarche et apôtre, penseur, prédicateur et écrivain religieux incomparable. C'est à son zèle apostolique et à son intelligence, réellement éminente, que la communauté doit de s'être libérée de ses persécuteurs, qu'elle prit rang officiel aux yeux de l'Empire des Ottomans, pourvut à son dénuement extrême par de magnifiques églises, édifiées partout où il y a des Grecs catholiques, et passa du nombre de 20 000, chiffre auquel l'avait réduite la persécution en 1800, à celui de 160 000, qu'elle compte actuellement, et qui va toujours progressant.

Sur les huit personnages qui ont gouverné, depuis 1860, le Liban, trois ont appartenu à la communauté grecque catholique; ce sont : Franco pacha, Naoum pacha, ambassadeur ensuite à Paris, et Youssouf pacha.

Les Grecs catholiques ont, pour la France, un culte sincère, indissoluble, mais combien discret! Ils préfèrent le conserver dans leur cœur, parce que le cœur, mieux que la bouche, garde le trésor affectionné, et parce que, aussi, ils aiment la France, eux, pour elle-même, pour ses beautés, pour son génie bienfaisant et généreux. Ce n'est

qu'en actes qu'ils lui donneront au besoin les preuves de leur profond attachement ; sur le front du combat, ils ne sont pas les moins nombreux parmi leurs compatriotes, engagés volontaires, et presque tous les médecins syriens de ce front appartiennent à leur communauté; citons : docteur G. Samné, docteur Kendirgi, docteur Lakah, docteur S. Farah, docteur V. Farah, docteur Naamé.

Dans les annales de l'Académie Française, aucune mention n'est faite d'un prix accordé à un étranger. Il y a cependant une exception : c'est le prix de 8 000 francs attribué, en 1914, à l'archevêque melchite de Galilée, Mgr Haggiar, pour l'extension qu'il donna, dans son diocèse, à l'enseignement du français.

Le lecteur nous permettra, pour clore, de lui raconter un dernier trait caractéristique. Un notable melchite reçut l'ordre de mettre sa maison à la disposition du grand-duc de Mecklembourg, qui faisait un voyage en Syrie. Après le dîner, le grand-duc demanda à son hôte, par l'intermédiaire d'un interprète, pour quelles raisons lui et ses coreligionnaires étaient tellement entichés de la France. Le notable s'évertua à lui en donner toutes les raisons de son cœur et de son esprit, au point qu'il crut avoir définitivement fixé l'opinion princière sur ce sujet. Mais quelle ne fut pas sa surprise quand, le lendemain matin, au moment où son hôte se préparait à partir, celui-ci lui remit, en souvenir, un cadeau qui ne cadrait nullement avec ses sentiments français. Sans hésiter, même au risque de laisser choir à terre l'objet princier, il le rendit, en disant vivement à l'interprète : « Veuillez dire à Son Altesse que je ne puis garder un objet pareil dans ma maison. » Le grand-duc ne s'en formalisa pas, il le félicita au contraire et lui remit une simple photographie.

Un des fils de ce notable devait, dans la suite, refuser l'ordre de l'Aigle Rouge, que Guillaume II lui conférait par l'entremise de son consul général à Beyrouth, M. Schrœder. Les Allemands et leurs alliés, les Turcs, s'en vengèrent, en 1915, d'une façon hideuse : ils le firent condamner à six mois de prison, mirent aux fers son autre frère, et, après des tortures dignes seulement des instincts monstrueux des Turcs et des Teutons, ils le firent condamner à la réclusion perpétuelle, avec confiscation de tous leurs biens! Ces martyrs ne se plaignent pas, parce qu'ils savent que des Français souffrent aussi, et que le dernier mot restera à ceux qui ont de leur côté la justice et l'humanité.

Les melchites ont été les premiers à créer une imprimerie arabe, d'abord à Alep, dans les débuts du dix-huitième siècle, ensuite à Chouéïr, dans le Liban, vers 1726. L'initiative de cette entreprise bienfaisante, ainsi que sa réalisation, sont dues à l'illustre *Abdallah Zakher*, qui eut les meilleurs talents manuels et de l'esprit. Volney raconte, dans son *Voyage en Syrie et en Égypte*, sa visite au monastère melchite de Chouéïr; il prétend que l'ancien métier de bijoutier avait permis à Abdallah Zakher de graver, avec autant de facilité que d'habileté, et de fondre les caractères de son imprimerie; par la même occasion, il énumère le titre des principaux ouvrages qui constituaient alors le fond de la bibliothèque du couvent, bibliothèque importante pour l'époque. Zakher ne se contentait pas de publier, dans son imprimerie, des livres de liturgie, mais aussi ses propres productions faites en vue de défendre sa foi et la cause catholique. Il y apporta un zèle, une conviction et un talent dignes de tout éloge; les melchites vouent à sa mémoire le meilleur de leur admiration et de leur estime.

C'est aussi aux Melchites qu'on doit, à Beyrouth, le collège le plus ancien et le plus important après les Universités Jésuite et Américaine, créées plus tard : c'est le collège patriarcal de Saint-Jean-Chrysostome. Il comprend environ deux cents élèves, enseigne obligatoirement l'arabe et le français, et délivre un diplôme, qui, pour la partie française et scientifique, jouit d'une quasi-égalité avec le baccalauréat moderne français.

A Damas, ils ont le collège de Saint-Jean-Damascène, fondé en 1874; il reçoit trois cents élèves et suit le même programme que celui de Beyrouth.

A Zahleh, les moines de Saint-Jean de Chouéïr ont construit en 1898 un magnifique collège, qui peut comprendre jusqu'à trois cents élèves, et dont le programme est très approprié aux besoins du pays. L'enseignement s'y fait naturellement en français et en arabe.

Leur collège à Alep a été fondé en 1886; celui du Caire en 1907; tous les deux, ainsi que les précédents, sont en pleine prospérité. Ils possèdent, en outre, environ deux cent soixante petites écoles pour garçons et pour filles, et l'on peut affirmer que, partout où ils se trouvent, ils se sont créé des centres d'instruction : la petite ville de Baalbeck elle-même possède un collège interne.

La renaissance des lettres, depuis la fin du dix-huitième siècle, doit aux melchites le plus large tribut. Nous donnons ci-dessous une courte note biographique des notoriétés melchites dont le nom n'a pas encore été cité.

Nasrallah El-Tarabouloussi, originaire de Tripoli, né à Alep vers 1770, émigra en Égypte, où il fut fonctionnaire de l'État, grâce à la protection de la famille Bahri; poète aux pensées élevées et aux termes choisis; il faisait des vers en langues turque et persane, qu'il possédait aussi à

fond. Une de ses poésies arabes est adressée à M. Louis Rousseau, alors consul de France à Alep.

Michel Aboud El-Bahri, né à Homs au milieu du dix-huitième siècle, mort à Beyrouth en 1803, fut d'abord appelé, par son coreligionnaire Ibrahim Sabbag, qui appréciait ses talents littéraires, au service de l'émir Daher El-Omar, puis de l'émir Youssouf Chéhab et enfin de Djezzar. Ses poésies, outre que d'une finesse de pensée charmante, portent l'empreinte d'une pureté d'expression étonnante pour l'époque (1).

Pierre Kéramé, natif de Homs, secrétaire influent et écouté de l'émir Béchir, qu'il accompagna dans l'exil, fut un poète de grande marque et un profond connaisseur des secrets de la langue arabe. Son fils *Ibrahim* s'adonna aussi à la poésie, qui lui fut parfois clémente.

Nicolas El-Turk, natif d'Alep, littérateur avisé et poète enjoué et agréable, enlevé par une mort prématurée.

Francis Marrache doit aussi son origine à la ville d'Alep; littérateur à l'imagination visionnaire, et peintre

(1) *Michel el-Bahri* eut trois fils : *Abboud*, *Germanos* et *Jean*, tous trois devenus, par la suite, célèbres en Syrie et en Égypte. « Abboud, dit l'émir Haïdar Chéhab dans son histoire chronique, comptait parmi les écrivains considérables et était doué d'une intelligence et d'un bon sens absolus. Il a servi, en son temps, les vizirs et a atteint la plus haute situation possible. Sa calligraphie était belle et sa parole éloquente... Il parlait et écrivait plusieurs langues dans un style soigné et précis, etc. » Germanos fut au service de Suléïman pacha à Saïda, puis, avec ses deux autres frères, de Abdallah pacha. Jean émigra, avec ses frères, en Égypte, où il eut, comme eux, une grande situation. C'est lui qui accompagna Ibrahim pacha lors de la conquête de la Syrie et devint préfet de Damas. Il était le seul chrétien qui portât, comme les musulmans, un turban blanc. C'est aux Bahri qu'on doit la construction de l'église de Damas et de considérables services rendus à la communauté grecque catholique.

charmant des tableaux de la nature. Il s'essaya, sans choir, dans la poésie descriptive.

Michel Michaka, originaire de Damas, érudit remarquable pour son époque et polémiste redoutable.

Cheikh Nassif El-Yazigi, natif de Kafarschima, au Liban, mort à Beyrouth; le plus illustre littérateur et le poète le plus marquant du dix-neuvième siècle arabe. Ses œuvres furent les premières à emporter l'admiration avouée des savants et des nobles de l'Islam. De toutes les parties du monde arabe, des témoignages d'admiration enthousiaste lui parvenaient, ou des visiteurs venaient pour le voir. Il composa dans toutes les branches de la littérature, de la linguistique et de la poésie, et ses nombreuses œuvres témoignent d'une science et d'un talent supérieurs, qui n'avaient d'égal que sa modestie.

Cheikh Ibrahim El-Yazigi, fils du précédent, peintre à ses heures, calligraphe remarquable, astronome estimé, poète, dont la pièce, *le Réveil des Arabes contre les Turcs*, est un chef-d'œuvre qui, à lui seul, suffit à la gloire de son auteur, mais surtout écrivain arabe d'une pureté de style et d'une puissance incomparables. Il fut un véritable maître de la langue.

Cheikh Habib El-Yazigi, frère du précédent, mort jeune; mais l'œuvre qu'il laissa dénote un talent peu ordinaire.

Cheikh Kalil El-Yazigi, autre frère d'Ibrahim, mort aussi avant l'âge mûr, après s'être révélé comme un poète de grande valeur.

Wardé-El-Yazigi, sœur des précédents, poétesse aussi fine qu'élégante et pure.

Negib El-Haddad, mort jeune aussi, mais après avoir laissé une œuvre considérable. Il est le neveu des précédents. Il publia un journal retentissant, *Lissan-ul-Arab*,

où il fit preuve d'écrivain de race. Ses drames sont les plus estimés et les plus souvent joués. En poésie, il est considéré parmi les plus marquants des poètes modernes. Son frère, *Amin*, qui le suivit bientôt dans la tombe, fut aussi un littérateur réputé.

Selim Takla, natif de Kafarschima, littérateur et poète de réelle valeur; mais son œuvre marquante fut la création de son célèbre journal « *Al-Ahram*, les Pyramides », qui fut le premier journal universellement lu en Égypte, à tel point que le peuple se servit longtemps du mot « Pyramides » comme synonyme de journal, et qui fut d'une grande influence politique. Dans les premières années de l'occupation, les autorités britanniques, qui rencontraient, dans cette feuille, une farouche fidélité à la politique française, fermèrent les bureaux d'*Al-Ahram*. L'interdiction ne fut levée que grâce à l'intervention de la diplomatie française.

Bichara Takla, frère du précédent, publiciste et polémiste de race, publia l'édition française des « Pyramides », tout en collaborant à l'édition arabe. Sa femme, à sa mort, prit la direction effective du journal et se révéla administratrice de premier ordre, comme mère de toutes vertus.

Emin Schemeil, originaire du glorieux village de Kafarschima, fut un fin connaisseur de la langue et un poète très sincère : son frère *Melhem* fut aussi attiré par la littérature, qui trouva en lui un esprit plein de goût.

Chibli Schemeil, frère des précédents, docteur en médecine, commandant en chef des groupes intellectuels indépendants, représentant en Orient de la philosophie négative, ennemi déclaré des Turcs, qui le haïssent, détesté du clergé, qu'il n'aime pas, écrivain de mérite, chez lequel l'expression n'est surpassée que par la rapidité de l'idée,

et poète enjoué et malin. Quand ses adversaires le menacent des feux de l'enfer, il leur répond, en bouillonnant, qu'il les « éteindra avec la fraîcheur de leurs doctrines ».

*Rachid Schemeil,** neveu du précédent, directeur et rédacteur en chef du journal *El-Bassir* d'Alexandrie, l'un des quotidiens arabes les plus estimés, et littérateur de grand mérite.

Negib Médawar, né et mort à Beyrouth, d'un père qui était lui-même un érudit remarquable et un fidèle des lettres, fut le Syrien le plus instruit des choses littéraires arabes et étrangères, et passa sa vie au service de la France.

Jamil Médawar, frère du précédent, littérateur et publiciste d'un talent remarquable. Son ouvrage sur la civilisation arabe à Bagdad est un chef-d'œuvre du genre.

Selim Anhoury, né à Damas, érudit, lexicologue, écrivain et poète d'une facilité de composition surprenante, chez lequel on remarque nombre d'idées et beaucoup de sincérité.

Kalil Zinié, courageux et brillant publiciste, esprit très libéral et éclairé.

Albert Homsi, né à Alep, publiciste et littérateur au style très soigné et d'une documentation témoignant d'un labeur sérieux.

Iskander Issa Maalouf, brillant écrivain et historien auquel les plus dures recherches ne répugnent pas.

Jamil Maalouf, ancien rédacteur du journal *El-Ayam,* style clair et idées indépendantes.

Le Père Joseph Zogheb, né en Égypte, et entré dans un ordre religieux, il faussa route à ses confrères du couvent et vint à Paris traiter les rhumatismes du roi Louis-Philippe avec un vin généreux du Liban. Grâce aux

royales libéralités, il put donner cours à ses goûts artistiques, réunit une collection de peintures de grande valeur, fut l'ami assidu du célèbre musicien Offenbach et le véritable fondateur du théâtre des Variétés. C'est à lui que, dans son livre sur le quartier Latin, Murger fait allusion.

Le lecteur nous pardonnera de ne pas omettre, par fausse modestie, la mention des Moutran qui se sont fait un nom :

Mouaffak-eddin Abou Nasr Assad ibn Abi-el-Fath, Elias fils de Georges El-Moutran, né et mort à Damas le mois de Rabié el-awal 587 de l'hégire (1209). L'historien arabe Ibn Abi Saïbaâ, l'un des plus érudits savants du septième siècle de l'hégire, mort à Sarkhad dans le Hauran en 668, dit de lui : « C'est le prince des sages, et l'unique des savants, aux qualités nombreuses et à la richesse abondante; il fut le plus capable des hommes de son temps dans la médecine théorique et pratique, un savant connaissant les sciences philosophiques, littéraires et grammaticales. Il était éloquent, avec un bel extérieur, soignait particulièrement sa riche garde-robe et ses choses personnelles. Il jouissait d'une situation élevée auprès du sultan Saladin, qui ne le quittait jamais, même en voyage, et qui, malgré son orgueil et sa fierté incommensurables, le respectait à cause de sa science et de la noblesse de son origine. Il laissa une bibliothèque contenant dix mille volumes, outre les ouvrages qu'il faisait copier, par trois copistes à son service continu, dont Djamal Eddin, connu sous le nom d'Ibn-el-Djammala. Ibn el-Moutran écrivit aussi de sa main plusieurs ouvrages, dont j'ai vu moi-même une partie, et qui sont écrits avec une belle calligraphie et un grand soin d'exactitude et de style. Il avait des frères, qui se sont adonnés aux études de la philoso-

phie et des sciences, et dont le père était aussi un savant. Il composa un grand nombre d'ouvrages, dont : *Bistan el-Attouba, El-Makalat en-Nasria*, *Résumé du livre Adouar El-Kasdaniin, Adab Tibb el-Moulouk,* etc. etc. » Ibn Abi-Saïbaâ cite ensuite les poètes qui ont chanté ses louanges, notamment Badï ibn Ahmad el-Amiri, dont il mentionne les vers.

Hibat oullah ibn el-Moutran, mort à Damas au sixième siècle de l'hégire, neveu du précédent et littérateur avisé. Ibn Abi-Saïbaâ lui mentionne un frère, dont il fait les éloges, mais il dit qu'il est fils d'Elias El-Moutran qui, à notre connaissance, n'a pas laissé d'enfants; il doit être plutôt son neveu.

Agathon ibn el-Moutran fut archevêque au Chawbak, dans le Hauran. Ibn Abi-Saïbaâ dit qu'il était un des plus savants de son temps (page 87), mais il ne donne pas la date de sa naissance, ni de sa mort.

Abdallah ibn Fadlallah el-Moutran, mort en Égypte au onzième siècle de notre ère. Un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, cité par le prêtre érudit Constantin Bacha, mentionne que, lorsque le khalife fatimite El-Hakim, créateur du dogme druze, persécuta les chrétiens, Abdallah ibn el-Moutran prit leur défense et obtint, grâce à sa situation, qu'on mît un terme à leur persécution.

Le célèbre Jalal-Eddin El-Siouti cite, d'autre part, des poésies d'Ibn el-Moutran, sans donner de commentaires sur la personnalité de l'auteur.

Joachim ibn el-Moutran, mort au Liban en 1767, fut une des gloires de la congrégation melchite de Saint-Jean; sa science égalait ses vertus; il laisse de nombreux ouvrages philosophiques, canoniques et liturgiques, dont quelques-uns ont été publiés.

Youssouf ibn Habib el-Moutran, né à Baalbeck en 1856, mort à Paris en 1895, unissait à une belle calligraphie une solide connaissance de la langue arabe; son style est d'une concision et d'une clarté qui font honneur à ses talents littéraires autant qu'à son intelligence lucide. Il consacra ses efforts et réussit à doter sa patrie de ports et de voies ferrées, lui rendant ainsi des services inappréciables. Mort à trente-neuf ans, officier de la Légion d'honneur, après avoir joui d'une grande situation dans l'empire ottoman.

Kalil ibn Abdou el-Moutran, né à Baalbeck en 1873, causeur aux charmes recherchés par le public et l'un des plus illustres poètes arabes modernes : c'est l'Alfred de Musset des Arabes, surnommé le poète des deux contrées, c'est-à-dire de la Syrie et de l'Égypte.

LA COMMUNAUTÉ SYRIAQUE

Ce sont les Syriens, au sens religieux du mot; ils se partagent en Syriens non unis, ou jacobites, et en Syriens catholiques. Les premiers sont au nombre d'environ 80 000, les seconds ne comptent guère que 40 000. La plus grande partie se trouve en Mésopotamie, mais, en Syrie, leur centre principal est dans la ville d'Alep, puis dans les villages de Maara et Maloula, aux environs de Damas, les seules localités où les habitants ont conservé, dans la vie ordinaire, l'usage de la langue syriaque. On sait que, avant la conquête arabe, cette langue n'était pas seulement en usage dans la liturgie, mais celle du public en général; l'arabe ne tarda pas à la remplacer, d'abord dans les affaires et puis, graduellement, dans les églises.

Comme race, les Syriens en question appartiennent aux habitants autochtones de la Syrie; il est même probable que ceux de la Mésopotamie procèdent de la même origine, bien que certains leur assignent une provenance assyrienne.

Seul, le patriarche syrien catholique d'Antioche réside en Syrie. Les diocèses sont au nombre de neuf : Alep, Damas, Homs et Beyrouth, en Syrie; Mossoul, Diarbékir, Mardin, Djezireh et Bagdad, en Mésopotamie. Les prêtres sont au nombre de 120 et possèdent un agréable monastère, avec séminaire, à Charfé, dans le Liban.

Le nom de Jacobites vient de Jacob Baradaï, qui prêcha la doctrine monophysiste au cinquième siècle de notre ère, à laquelle se rallia alors une notable partie de l'Église orientale.

Parmi les notabilités des « Syriens », on doit citer :

Ignace-Pierre Jaroué, patriarche catholique de 1826 à 1851, éminent apôtre et doué d'une activité infatigable, fut le véritable auteur de l'union avec Rome, en même temps qu'un savant très estimé. Ses messages sont rédigés dans un esprit aussi éclairé qu'instruit. Son prédécesseur au patriarcat et son parent, *Mgr Ignace-Georges Jaroué*, fut aussi un homme très instruit et très intelligent.

Mgr Benham Beni, archevêque de Mossoul, unit à de grandes vertus à un grand savoir.

Mgr Youssouf Daoud, archevêque de Damas, très connu pour ses polémiques redoutables. Il a manié la plume d'une main de maître et abordait les controverses les plus laborieuses. Sa vaste érudition s'augmentait tous les jours par les recherches, historiques surtout, qu'il ne cessa de faire jusqu'à sa mort.

Mgr Ignace Rahmani, né à Mossoul en 1848, élu pa-

triarche en 1898, élève de la Propagande de Rome, litté rateur et savant distingué, adonné aux recherches historiques.

LES CHALDÉENS

Ce sont certainement les descendants des Assyriens, les continuateurs de la race babylonienne, à souche araméenne pure. Ils sont très peu nombreux en Syrie, où ils comptent, à Alep, environ 15000, presque tous catholiques. Mais en Mésopotamie, dans le nord de l'Anatolie, notamment dans le Kurdistan, ils atteignent le nombre de 65000 catholiques et de 220000 nestoriens. A Malabar, il n'y a pas moins de 320000 Chaldéens, presque tous unis à Rome. Les catholiques ont un patriarche, qui réside à Mossoul. Les nestoriens en ont deux, dont l'un, de la famille Maina, avec résidence à Djulamerk, aux environs du vilayet de Van, possède le patriarcat à titre héréditaire dans sa famille, depuis des siècles; il porte invariablement le titre de Mar Chémoun (Saint Simon) et commande religieusement et politiquement sa communauté, quasi indépendante de la Turquie. Il y a aussi des Chaldéens en Perse et en Russie, surtout à Tiflis. Voici les diocèses chaldéens : archevêchés à Diarbékir et à Kerkouk; évêchés à Akra et à Zakho, vilayet de Mossoul; à Amadia, vilayet de Van; à Djezireh et à Mardin, vilayet de Diarbékir; à Mossoul, vilayet du même nom; à Seert, vilayet de Bitlis; à Ourmiah, à Salmas et à Senna, en Perse. C'est à l'initiative de la France et à son intervention, que les Chaldéens catholiques finirent, au dix-neuvième siècle, par se faire reconnaître officiellement par la Sublime-Porte.

LES ARMÉNIENS

Ils appartiennent à une race araméenne spéciale, qui s'est constituée en un royaume indépendant, dont l'histoire conserve le rôle brillant. L'apparition de l'islamisme a porté atteinte, en même temps qu'à l'indépendance politique des Arméniens, au nombre de leur population, dont une grande partie s'est convertie à la religion de Mahomet et constitue une fraction notable de la nation kurde.

Ils se partagent, eux aussi, en grégoriens, ou non-unis, et en catholiques. Ceux-ci sont de beaucoup les moins nombreux, à peine 120000, dont 70000 en Cilicie et à Constantinople, et un très petit nombre en Syrie. Les grégoriens comptent 1 900000 au Caucase russe, en Perse et à l'étranger, 800000 dans le patriarcat de Constantinople, 200 000 dans celui de Sis, et une trentaine de mille dans les patriarcats d'Agtamar et de Jérusalem.

Les catholiques ont à leur tête un patriarche, avec résidence ordinaire à Constantinople. Il a, sous sa juridiction, sept archevêques, dix évêques et cinq vicaires patriarcaux, dont les résidences sont : Constantinople, Jérusalem, Alexandrie, Smyrne, Brousse, Adana, Métylène, Kaïçaria, Erzeroum, Sivas, Tokat, Angora, Kharpout, Marache, Mouch, Trébizonde, Mardin, Diarbékir, Bagdad, Déïr el-Zor, Alep, Damas et Beyrouth; ces quatre derniers sont situés en Syrie. Il y a enfin, en Perse, Ispahan, et Artvin dans l'Arménie russe. Ils ont environ quatre cents prêtres et religieux, un monastère magnifique à Bzommar, au Liban, et deux collèges à Vienne et à Venise, ainsi qu'un autre à Constantinople. De leur côté, les jé-

suites dirigent six autres collèges à l'usage des Arméniens dans l'Anatolie, et les Frères des écoles chrétiennes d'autres établissements à Angora et à Erzeroum. C'est aussi grâce à la France que les Arméniens catholiques purent se faire reconnaître officiellement par le gouvernement de la Porte.

Le public est trop au courant de l'histoire des Arméniens en général, et des infâmes et terribles massacres auxquels ils sont exposés, depuis surtout une trentaine d'années, pour que nous ne nous dispensions pas de nous étendre à ce sujet. Notons néanmoins que leurs souffrances ont trouvé, en France, l'écho le plus sympathique et toute l'aide possible. Elle ne les oubliera pas, non plus, à l'avenir. Si Mgr d'Hulst et M. de Mun sont morts, les Cochin et les Lemire sont encore là pour élever la voix en leur faveur.

La nation arménienne a produit une foule d'hommes célèbres ; mais, comme notre étude ne vise que les notabilités de naissance syrienne ou de langue arabe, nous citerons seulement ceux-ci :

Nubar pacha, d'origine arménienne, né et mort en Égypte, célèbre homme d'État, universellement connu et estimé; il joua dans les affaires politiques de l'Égypte, dans la dernière moitié du dix-neuvième siècle, un rôle important, présent sans doute à toutes les mémoires.

Boghos pacha, fils du précédent, ingénieur distingué, causeur et écrivain d'une profonde érudition, et administrateur remarquable d'une fortune personnelle importante. Son caractère élevé et son habileté politique ont décidé l'unanimité des Arméniens à lui confier leur cause auprès des gouvernements européens.

Tigrane pacha, né aussi en Égypte, ministre des Affaires

étrangères et collaborateur de Nubar pacha, avait toutes les qualités de l'homme d'État de race.

Yak'oub Artin pacha, né de même en Égypte, où il devint ministre grâce à ses brillantes qualités et à son érudition. C'est lui qui organisa, en Égypte, l'instruction publique, dont il géra longtemps le ministère.

Mgr Hassoun, patriarche des Arméniens catholiques et cardinal, fut une haute sommité scientifique et littéraire.

Rizquallah Hassoun, parent du précédent, fut un brillant littérateur et poète arabe. Ses polémiques sont encore présentes à toutes les mémoires.

Adib Ishac, né et mort à Beyrouth, un des plus brillants écrivains et orateurs arabes du dix-neuvième siècle : intelligence peu ordinaire et activité inlassable, il est malheureusement mort trop jeune. Son frère Aouni est aussi un écrivain consciencieux et élégant.

LES LATINS

Il y a les Latins indigènes, ceux qui, depuis les croisades ou après, suivent le rite de Rome, les Latins étrangers comprenant des immigrés, définitivement fixés en Syrie, et les membres des congrégations religieuses. Leur nombre total dépasse actuellement 18 000. Nous ne saurions mieux faire que de citer, au sujet des Latins étrangers, la page que leur consacre le général de Torcy, dans ses *Notes sur la Syrie :*

« Leur influence politique et morale, relativement très considérable, tient en réalité beaucoup moins à leur force numérique qu'à la quantité de congrégations, presque toutes européennes, qui s'y rattachent et qui possèdent,

avec les ressources de la charité catholique universelle, la protection officielle de la France.

« La première en date de ces congrégations est celle des Pères Franciscains, établis en Palestine durant les croisades (1219), sous le nom de Pères de Terre Sainte, et qui, restés ensuite à la garde des Lieux Saints, n'ont jamais, depuis lors, abandonné ce poste.

« Ensuite, viennent, par ordre d'ancienneté ou d'importance relative : les congrégations d'hommes des Lazaristes, des Jésuites, des Frères de la Doctrine chrétienne, des Dominicains, des Missionnaires d'Afrique, des Carmes, des Assomptionnistes, des Bénédictins, des Trappistes, des Passionnistes, des Capucins, des Salésiens, etc.; et celles de femmes des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, des sœurs de Nazareth et de Sion, des religieuses Bénédictines, Franciscaines, Carmélites, Clarisses, Réparatrices, etc.

« Tous les catholiques latins du Levant sont placés, au point de vue spirituel, sous la juridiction de représentants directs du Saint-Siège, dont deux sont établis à Jérusalem et à Alep (celui-ci avec résidence ordinaire à Beyrouth) et portent le titre de Délégué apostolique, auquel le premier ajoute celui de patriarche latin. L'action du délégué apostolique de Jérusalem s'étend sur la Judée, la Samarie, la Galilée et les districts transjordaniens, jusqu'au Yarmouk; la province religieuse que dirige le délégué apostolique résidant à Beyrouth englobe tout le reste de la Syrie, jusqu'au Taurus. En principe, les ordres religieux forment le seul clergé des diocèses latins du Levant, où les Pères Franciscains remplissent, traditionnellement, les fonctions de curés de toutes les paroisses. Par exception à cette règle, il a été créé, en

Judée et dans la région transjordanienne, un certain nombre de nouvelles paroisses, que dirigent des prêtres indigènes formés dans le séminaire du patriarcat et qui sont, par suite, de rite latin.

« Les Franciscains possèdent, sous la qualification de Frères mineurs observantins, la custodie de Terre Sainte, ou garde du Saint-Sépulcre, avec douze missions (ou stations) en Palestine et en Galilée et le vicariat apostolique d'Alep, avec dix autres missions établies dans la Syrie centrale et septentrionale. Leur nombre, en Syrie, est d'environ quatre cents. Ce sont, en majorité, des moines italiens, avec quelques religieux espagnols et français, dont l'un est, obligatoirement, vicaire du Père Custode.

« Les Lazaristes ont une préfecture apostolique établie à Beyrouth et cinq missions, à Beyrouth, Damas, Jérusalem, Antoura (Liban) et Akbès (Amanus); aux missions d'Antoura et de Damas sont rattachés deux grands collèges franco-arabes, fort prospères. L'effectif des Lazaristes stationnés en Syrie varie de cinquante à soixante prêtres, presque exclusivement français. Les Jésuites ont, d'autre part, huit établissements, à Beyrouth, Damas, Alep, Homs, Zahleh, Ghazir, Bekfaïa et Tanaïl. A la mission de Beyrouth se rattache l'université Saint-Joseph, établissement d'instruction supérieure, collège et école de médecine, très justement réputés en Orient. A Zahleh, est une grande école et, à Ghazir, un important noviciat. Le nombre des Pères Jésuites employés en Syrie varie de quarante à cinquante, tous Français, avec quelques religieux arabes latins.

« Les Frères des écoles chrétiennes, établis en Syrie à une date relativement récente, y ont développé leur œuvre scolaire avec un succès qui ne saurait surprendre

que ceux qui ignorent quels remarquables éducateurs sont ces modestes religieux. Ils ont, actuellement, huit maisons, toutes très prospères, à Latakieh, Tripoli, Beyrouth, Jérusalem, Bethléem, Nazareth, Caïffa et Saint-Jean-d'Acre. Les frères sont, presque sans exception, Français.

« Les Dominicains n'ont, en Syrie, qu'un seul et petit établissement, mais qui a su se faire, dans le monde savant comme dans le monde religieux, un renom incontesté de haut savoir, de vertu et de libéralisme; c'est l'École des hautes études bibliques de Saint-Étienne de Jérusalem (1). La maison de Saint-Étienne ne compte qu'un petit nombre de religieux résidents, tous Français; mais elle hospitalise libéralement les pèlerins de science religieuse de toute nationalité, qui viennent s'éclairer et s'édifier auprès d'eux.

« Les missionnaires d'Afrique ou Pères Blancs du cardinal Lavigerie ont créé, autour de la basilique de Sainte-Anne de Jérusalem qu'ils ont relevée, un séminaire pour la formation du clergé grec melchite. Leur personnel est entièrement français. Ils sont les premiers — et l'exemple a été suivi, fort utilement — qui aient entrepris d'instruire les jeunes séminaristes de l'un des rites orientaux, dont nous parlerons plus loin. Les Capucins ont, à Beyrouth, une préfecture apostolique, avec quatre missions,

(1) C'est en parlant de la maison de Saint-Étienne et de ses fondateurs qu'un éminent pèlerin et écrivain français, — le marquis de Vogüé, de l'Académie française, — a écrit que ceux-ci « tendent à créer un enseignement supérieur, au courant de toutes les découvertes de la science moderne, participant à ces mêmes découvertes par leurs propres recherches, en état d'en contrôler les résultats et les faisant intervenir dans la défense des vérités religieuses ». (*Correspondant*, numéro du 25 juin 1911.)

à Abeye, Antioche, Ghazir et Salima (Liban). Les Carmes n'ont, en dehors du couvent historique du Carmel, que deux maisons, à Tripoli et à Becharreh (Liban). Les premiers sont Italiens; les seconds, par moitié, Espagnols et Italiens. Ce sont les Pères Carmes de Becharreh que les Maronites ont obligés, il y a peu d'années, à fermer temporairement leur couvent, sur lequel, usant d'une concession politique récente, ils avaient eu l'imprudence de remplacer le pavillon français par le drapeau italien.

« L'énumération des autres congrégations ou sociétés religieuses catholiques et de leurs œuvres serait trop longue pour pouvoir être continuée jusqu'au bout. Ce sont encore : les Bénédictins, qui ont créé à Jérusalem un séminaire syrien uni; les Trappistes, qui colonisent à Akbès (Amanus) et à El-Atroun (Palestine); les Salésiens et les Passionnistes, qui ont créé école et hôpital à Bethléem; les prêtres de Sion, qu'il serait désirable de voir imiter dans l'intelligente et très utile création de leur école d'arts et métiers de Saint-Pierre de Jérusalem; les Assomptionnistes, enfin, voués à l'œuvre des pèlerinages de Terre Sainte, si féconde au point de vue de la propagande religieuse et nationale.

« Ce sont, d'autre part, et il serait tout à fait injuste de ne pas les signaler avec le profond éloge qu'elles méritent, les maisons, en grande majorité françaises, des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, qui comptent, en Syrie, jusqu'à quinze établissements, quelques-uns fort importants; des sœurs de Saint-Joseph, qui en entretiennent quatorze; des sœurs de Nazareth, qui ont, en Galilée, quatre écoles de filles considérables; des sœurs de Sion, qui tiennent le grand collège de filles dit de l'*Ecce homo,* à Jérusalem; et dix autres, dont plusieurs, qui méritent une mention spé-

ciale, sont tenues par des religieuses indigènes dont les écoles sont poussées fort loin dans la région transjordanienne. C'est miracle, en particulier, que les sœurs (arabes) du Rosaire aient échappé, en 1910, au massacre de Kérak.

« Si on récapitule toutes les indications, encore fort incomplètes, qui précèdent, on voit que les catholiques latins entretiennent en Syrie une centaine au moins d'établissements comportant la présence ordinaire de près d'un millier de religieux et de religieuses et dont plusieurs sont de grande importance. Nous dirons ailleurs qu'aidés par les clergés des rites orientaux unis, ils instruisent au moins 60 000 enfants appartenant à toutes les confessions, bien qu'en grande majorité catholiques. »

Nous ne pouvons cependant pas nous défendre de rendre un hommage tout particulier aux deux grandes institutions qui ont été, pour la jeunesse syrienne, une source réellement bienfaisante, le collège d'Antoura, dirigé par les Pères lazaristes, et l'Université des Pères jésuites. Le premier comprend jusqu'à 400 élèves et ne cesse, depuis plus d'un demi-siècle, de prodiguer les bienfaits d'une instruction appropriée aux besoins des habitants, tout en propageant l'influence française. La seconde unit à l'enseignement classique et moderne, philosophique, théologique, commercial et médical, les grands services rendus à tout l'Orient par la plus complète et la plus active imprimerie des langues orientales. La littérature et la science arabes lui doivent de grandes actions de grâces pour les nombreux ouvrages et les publications utiles sortis de ses presses. N'oublions pas, non plus, la brillante revue *El-Machriq,* ni le journal *El-Bachir,* ni l'almanach qu'elle édite. Les utiles et précieux travaux des jésuites étrangers, *Belo, Abougie, Coppée, Lammens, Ronzevalle,* et ceux

d'origine arabe, l'inlassable *L. Cheikho, A. Cheikho, P. Salhani, G. Eddé, K. Eddé, L. Maalouf, Rabbath, Abéla,* leur valent, à juste titre, la gratitude des Syriens et des Arabes.

LES PROTESTANTS

Dans le chapitre concernant le Liban, nous avons conté comment sir Richard Wood et son compagnon anglais, voulant apprendre l'arabe, durent recourir pour cela à l'hospitalité des Druzes dans le Chouf, ce qui prouve que, en 1830, les missions protestantes n'existaient pas encore en Syrie. Jusqu'en 1840, la conquête égyptienne leur avait tenu la porte syrienne hermétiquement close, mais, dès que les troupes britanniques mirent pied sur le littoral phénicien, des missions protestantes vinrent entreprendre la conquête morale du pays. Elles s'établirent d'abord à Obay, dans le Liban, au milieu des Druzes, élément politiquement acquis à leur cause, et, de là, se répandirent bientôt ensuite à travers le reste de la Syrie, notamment à Beyrouth, à Damas et à Alep. La mission luthérienne créée à Jérusalem fut particulièrement importante et rayonna de là sur toute la Palestine. L'Angleterre avait eu, pendant tout ce temps, la haute main sur la direction de ces missions, lorsque apparurent les missions bibliques américaines à Beyrouth, où elles créèrent de suite une Université importante, en vue d'enseigner tout spécialement la médecine, et une imprimerie, qui ne tarda pas à répandre partout des publications religieuses et littéraires très variées. L'installation d'une faculté médicale, dans un pays où les médecins manquaient totalement, eut un énorme retentissement dans tout le bassin oriental de la

Méditerranée; de toutes parts les élèves y affluèrent. Les missionnaires avaient beau agrandir et multiplier les bâtiments, perfectionner et enrichir les études et les laboratoires, ils étaient toujours débordés par la quantité des étudiants. A l'heure actuelle, leur Université occupe tout un quartier de la ville, mais elle n'est pas encore au bout de son extension matérielle. Ce succès et la propagande américaine, que ne manquèrent pas de faire les générations instruites chez eux, donnèrent aux Américains une avance notoire sur l'influence anglaise, qui se voit dans l'obligation de leur céder le pas partout où ils viennent s'installer à l'intérieur à côté de ses œuvres.

Il serait odieux que nous ne rendions pas un hommage mérité aux bienfaits que les missions américaines ont, grâce à leur Université, rendus aux populations de la Syrie, surtout au temps où l'enseignement principal se faisait en langue arabe. Leur regretté professeur et compatriote, le savant docteur et philosophe Van Dyck, est devenu spécialement cher au cœur de tous, et tous béniront sa mémoire, pour avoir tant aimé la Syrie, sa langue, ses mœurs, et prodigué les trésors de sa science et de son affabilité à ses populations.

Nous n'aurons garde, non plus, d'oublier l'expression de notre gratitude profonde envers le gouvernement des États-Unis, qui, par une généreuse initiative, a secouru les terribles misères que les Turcs ont créées, depuis la déclaration de la guerre, parmi la population de la Syrie, et notamment de Beyrouth.

Néanmoins, on peut dire que les efforts considérables déployés par les missions protestantes n'obtinrent qu'un résultat très relatif, au point de vue de l'extension, en Syrie, de la communauté protestante, qui atteint à peine, à

l'heure présente, le chiffre de vingt mille. Il faut reconnaître que leur tâche est singulièrement difficile, au milieu d'une foule de religions et de sectes, où une sorte de fanatisme sévit à l'état aigu. Mais ce prosélytisme aurait été complètement nul, si la propagande protestante avait été dirigée par les Allemands : leur tentative est là pour dire à quel point les Syriens ne les aiment pas.

Bien que peu nombreux, les protestants de Syrie comptent dans leurs rangs un nombre relativement considérable de notabilités scientifiques et littéraires; en voici quelques-unes :

William Van Dyck, mort à Beyrouth, consacra sa vie aux bonnes œuvres et à la propagation de la science d'une façon aussi affable que désintéressée. Médecin et philosophe éminent, il devint un véritable maître de la littérature arabe et écrivit, en cette langue, de nombreux ouvrages estimés et utiles.

Georges Post, mort à Beyrouth, chirurgien, professeur à l'Université américaine, écrivit en arabe des ouvrages de médecine de réelle valeur.

Wartabet, mort à Beyrouth, d'origine arménienne, professeur de médecine à l'Université américaine, posséda la langue arabe d'une façon surprenante et y écrivit plusieurs œuvres étincelantes de style et de bon goût.

Boutros el-Bistani, né et mort à Beyrouth, fut la véritable cheville ouvrière de la renaissance littéraire et un grand, autant qu'utile, serviteur de son pays. Il fonda une école, qui brilla d'une rare clarté tout le temps qu'il put la soutenir de ses deniers, dans un moment où les établissements scolaires faisaient presque défaut; il créa une imprimerie, où il publia à la fois deux journaux et une revue, que le public accueillit pendant longtemps

avec la plus grande faveur; il composa une foule d'ouvrages scolaires et littéraires, ainsi qu'un important dictionnaire, toujours très apprécié. Mais le véritable monument, qu'il édifia, fut *l'Encyclopédie arabe,* dont la mort ne lui permit de publier que cinq ou six grands volumes. Sa perte fut un malheur pour sa patrie.

Sélim el-Bistani, fils et collaborateur du précédent, doué, comme lui, d'un zèle patriotique ardent et d'un talent littéraire peu ordinaire, mais encore meilleur publiciste. Il continua, après son père, l'œuvre de *l'Encyclopédie,* mais la mort ne tarda pas à l'enlever, jeune encore, à cette entreprise bienfaisante, restée, hélas! jusqu'ici inachevée.

Yakoub Sarrouf, docteur ès lettres et ès sciences, éminent savant et philosophe, écrivain estimé, l'un des propriétaires et rédacteurs du célèbre journal *El-Mokattam,* le journal arabe le plus considérable et le plus important, et de la revue *Al-Moktataf,* dont la majeure partie est due à sa plume. Cette revue, fondée depuis environ trente-huit années, est sans conteste la meilleure de l'Orient; on peut même assurer qu'elle n'a rien à envier, au point de vue de la rédaction, aux plus notables revues d'Europe. *Sarrouf* jouit, en outre des dons de l'esprit et de la science, des qualités du savant modeste et affable, qui le rendent particulièrement sympathique.

Faris Nemr, docteur ès lettres et ès sciences, collaborateur et coassocié inséparable du précédent, aussi savant et lettré, mais il s'occupe particulièrement de la direction et de la rédaction du *Mokattam,* où il s'est révélé politique avisé et redoutable polémiste. Ses capacités politiques, son énergie et ses facultés au travail sont l'objet d'une admiration unanime.

Ibrahim el-Haurani, professeur et grammairien arabe

de grande valeur; ses poésies et ses écrits dénotent une solide instruction et un art littéraire de bon aloi.

Jabr Doumett, professeur à l'Université américaine, littérateur et lexicologue remarquable.

Sélim Sarkis, plume indépendante d'un cerveau en révolution, il mena contre le despotisme turc une campagne qui fait honneur à son courage, à son libéralisme et à ses talents littéraires. C'est, en même temps que le satiriste le plus mordant et le plus spirituel, un conteur charmant.

Kalil Sarkis, oncle du précédent et propriétaire du journal *Lissan-ul-Hal,* qui, pendant longtemps, fut le journal le plus lu en Syrie.

Sélim Makarius succéda à son père, qui fut un publiciste distingué; écrit dans les *Mokattam* des articles remarqués. Son frère a créé le journal illustré *El-Lattaïf,* le plus répandu en Égypte.

LES YAZIDIÉS, ADORATEURS DU DIABLE

Nous croyons que l'ignorance, où se trouve le public européen vis-à-vis de cette secte étrange, nous fait un devoir de nous étendre plus longuement, en parlant d'elle. Nous ne saurions mieux faire que de résumer au lecteur une consciencieuse étude, que le R. P. Anastase, religieux carmélite de Bagdad et éminent publiciste arabe, a publiée dans la revue arabe *El-Machriq,* et qui corrobore nos renseignements personnels.

Les Yazidiés se divisent en nomades, qui vivent de l'élevage du bétail, et en sédentaires s'occupant d'agriculture. Les Labkos, qu'on trouve aux Indes, sont, contrairement

à ce qu'en disent certains auteurs, des Yazidiés de race et de religion. Les Sarahdar du Caucase russe en font aussi partie. En Syrie, on les rencontre, au nombre d'environ 10 000, à Jabal Soumâan, au nord d'Alep, où on les connaît sous le nom plus spécial de Millya. Il y a enfin les Yazidiés proprement dits, qui sont dispersés un peu partout dans le Djézireh, entre la Mésopotamie et le Kurdistan. Leur principal centre est situé, à trois jours de marche de la ville de Moussoul, dans la montagne inexpunable de Sinjar, qu'on ne peut parcourir en moins de trois jours de bonne marche.

Au début du dix-huitième siècle, leur nombre était encore de 250 000, mais les Kurdes, d'un côté, et les Turcs, de l'autre, ont pris sur eux de les décimer, à tel point qu'à l'heure actuelle il n'en reste plus que 50 000 seulement. En 1892, le général turc Omar pacha consomma leur massacre et força 15 000 d'entre eux à embrasser l'islamisme. Les Kurdes continuent encore aujourd'hui ces féroces traditions, sans que ces pauvres « diables », c'est le cas de le dire, aient une voix pour défendre leur liberté de penser et de croire. Un nombre considérable s'est converti au christianisme, soit pour échapper à la mort, soit parce qu'il a fini par désespérer de son Esprit protecteur. Les autres persévèrent, parce qu'ils croient que l'Esprit a permis ces terribles épreuves afin de punir leurs péchés, venus de ce qu'ils avaient fait le commerce et pratiqué des métiers qui leur sont défendus : l'agriculture, le pâturage et la fabrication de tapis étant les seuls travaux tolérés aux adorateurs du Taous.

Origine de la secte. — Des versions nombreuses, et non moins variées, ont été émises sur l'origine des Yazidiés, qui prétendent eux-mêmes qu'elle remonte à la créa-

tion. Les uns lui ont donné, pour fondateur, Yazid, fils du khalife Mouawya, et khalife lui-même. D'autres les font descendre des Persans, en avançant, comme preuve, que Yazd veut dire, en persan, esprit bon, en opposition avec Ahraman, esprit mauvais. M. Eugène Boré ajoute que « à la vérité, tout, chez eux, démontre l'existence de la religion de Zaradast, dans laquelle Mani a introduit certains changements ». M. Vital Cuinet, dans sa *Turquie d'Asie*, affirme que les anciens historiens ont considéré cette secte comme faisant partie de cinq tribus kurdes primitives, avec cependant des caractéristiques personnelles qui l'en distinguent. D'autres, enfin, avancent des raisons probantes pour démontrer que les chrétiens n'ont pas été étrangers aux éléments constitutifs des Yazidiés. Mais toutes ces versions semblent devoir céder le pas à celle, vraiment autorisée, de l'historien des Religions et des Sectes, le célèbre Chahristani, et voici ce qu'il en dit : « Les Yazidiés sont les partisans de Yazid, fils d'Ounaïça, qui prétendit que Dieu enverra aux hommes un apôtre persan, auquel il confiera un Livre écrit au ciel et une seule phrase. Celui-ci abandonnera la loi de l'élu Mahomet et suivra la doctrine des Sabéens, citée par le Koran, etc. » C'est ce qui fit détester les Yazidiés des sunnites, qui n'aimaient pas entendre parler d'un prophète persan, et des chiites, auxquels Yazid, fils d'Ounaïça, inspirait une haine profonde par sa descendance des Dissidents, ennemis d'Ali, leur idole; mais c'est ce qui fit, par contre, qu'une foule de Persans s'empressèrent d'embrasser la nouvelle doctrine, à laquelle ils inoculèrent leur vieux culte du soleil, de la lune, des astres et des autres éléments, tels les nuages, l'eau et le feu, ainsi que l'adoration des deux principes créateurs, le

bien et le mal, la lumière et les ténèbres, représentant pour elle la véritable essence divine.

Dogmes de foi des Yazidiés. — Ils croient en un seul Dieu, tout-puissant, maître de toute création céleste et terrestre, et qu'ils appellent Khouda, en langue kurde, et Rabbou-el-Aalimin, en arabe. Immédiatement après lui, viennent Taous Malak — le roi Paon, — Cheik Aadi et Yazid : ces trois constituent ensemble une seule divinité de second rang en trois personnes.

La première personne, Taous Malak, est aussi dénommée chez eux Chérubin : il est, après Dieu, le seigneur et le régulateur de toutes choses; il tient le bien en sa main droite et le mal en sa main gauche, les distribuant, selon son bon caprice, à qui il lui plaît. En vérité, il n'est que le diable en personne, et voici ce qu'ils racontent sur ses origines : « Dieu, un jour, se fâcha contre Taous Malak et le chassa du ciel, d'où il reste encore exclu. Mais, à la fin du monde, il se réconciliera avec lui et le ramènera au Paradis; là Taous reviendra à son rang premier; les anges, les saints et les bienheureux entoureront son trône, magnifiant sa personne et obéissant à ses ordres. » C'est pourquoi, les Yazidiés consacrent leurs meilleurs efforts en vue d'obtenir sa bienveillance; ils l'entourent de leur dévotion illimitée et célèbrent en son honneur des fêtes spéciales et des rites variés, disant que « nous honorons Taous Malak, et non Dieu, parce que ce Taous est la source de tous les maux; si nous le négligeons, nous ne pourrons jamais éviter sa colère et sa vengeance, mais, en le ménageant, nous gagnerons le bonheur en ce monde et dans l'autre. Quant à Dieu tout-puissant, il est l'essence même du bien et n'a ni défaut, ni lacune; il est la perfection, qui ne peut avoir de ran-

cune, puisqu'il se réconciliera même avec Taous; du reste, nous n'adorons pas à la vérité ce dernier, mais nous le ménageons et l'honorons par simple crainte de ses maléfices. »

Mais le plus étrange est qu'ils ne se contentent pas de leurs propres hommages pour l'Esprit du mal, ils veulent que les autres aussi l'honorent. La simple prononciation du mot « diable » est considérée par eux comme la dernière humiliation, une grosse insulte, qui mérite pour son auteur la mort. Ils évitent de prononcer les mots qui riment avec celui de diable, tels vraisemblable, aimable, passable, et, comme les mots de ce genre foisonnent en langue kurde, surtout pour les légumes, ils sont obligés de recourir à une longue périphrase pour exprimer le mot laitue ou chou, par exemple. Pour énoncer le nom de l'Esprit du mal, ils se servent des mots : Lui, ou l'Homme en question.

La deuxième personne, le cheik Aadi, est, suivant eux, l'esprit saint qui sanctifie les âmes et inspire les prophètes, en leur inculquant les vérités religieuses et en leur révélant la connaissance de l'inconnu. Les prophètes constituent chez eux une chaîne ininterrompue qui ne cesse d'exister; ils les appellent Koutchouk, comme on le verra plus loin.

La troisième personne, Yazid, est l'homme qui a incarné la puissance divine, l'a fidèlement révélée aux humains, en enseignant ses lois, et qui, transporté au ciel, a repris, auprès de Taous et d'Aadi, son rang d'égal.

Leurs croyances. — Les Yazidiés croient à plusieurs catégories de métempsycose : stagnante, lorsque l'âme du croyant passe dans les végétaux; — dégradante, quand l'âme passe dans les animaux, élisant parmi ceux-ci la

forme correspondante à son état moral antérieur, la courageuse dans le corps d'un lion, la poltronne dans celui du lapin, etc.; — dissidente, dans le cas où l'âme passe dans le corps minéral, — et enfin copiante, si elle se transfère dans le corps d'un autre homme. Ils citent, pour affirmer l'existence de la métempsycose, la légende suivante : Un de leurs grands prêtres était mort et enterré; son âme, cherchant un abri, vint voler au-dessus de l'eau d'un étang, lorsque sa propre fille y arriva remplir sa cruche, dont elle but pour désaltérer sa soif : neuf mois après, elle mit au monde un garçon, qui n'était autre que le grand prêtre lui-même.

Taous Malak ne leur impose que trois jours de jeûne par an : c'est le Saï Rouze, qu'ils exécutent au mois de décembre. C'est, sans doute, lui encore qui leur a rapporté l'histoire que voici et à laquelle ils croient avec conviction : « Quand, dans le déluge, les eaux commencèrent à baisser, le vaisseau de Noé, se heurtant contre un rocher, laissa apparaître une trouée grande et dangereuse. Noé, désolé, s'écria : « Qui me bouchera cette trouée « malheureuse? — Moi, dit le serpent, à condition que tu « me livreras l'homme afin que je suce son sang. » Noé consentit, mais, quand le trou fut comblé et le salut assuré, il se ravisa, et, prenant le serpent, il le brûla et jeta ses cendres à tous les vents. De cette cendre naquirent les puces, qui sucent petit à petit le sang des humains. »

Mais voici mieux encore : Dieu créa l'enfer pour punir Adam coupable, mais celui-ci confectionna une cruche, dans laquelle il conservait ses larmes; quand la cruche en fut pleine, il la versa sur l'enfer, dont elle éteignit les feux, et ainsi se sauva-t-il, avec sa postérité, des tourments éternels.

Des légendes, cueillies dans la Bible et l'Évangile, se mêlent aussi à leurs croyances, mais dénaturées au point d'être méconnaissables.

Leur livre sacré est le Mouçhaf Rache, ou Livre Noir, que le ciel a dicté. A la vérité, il est constitué par plusieurs sourats du Koran, qu'ils ont défigurés et d'où notamment ils ont supprimé les noms du diable et de la malédiction. La lecture de ce livre est prohibée aux mortels, le grand Fakih seul a le droit de le lire. En 1892, le général Omar pacha a voulu le voir, mais en vain soumit-il aux tortures ceux des Yazidiés qui étaient censés le détenir : ils préférèrent tout souffrir et ne le lui livrèrent pas.

Les Yazidiés croient que Jésus-Christ est un des plus grands prophètes, mais qu'il ne fut pas crucifié, pour la raison qu'un des leurs a volé aux Juifs un des clous nécessaires à la crucifixion, ce qui empêcha la consommation du crime. Certains, parmi eux, ajoutent que Jésus et Yazid ne sont, à la vérité, qu'une même personne.

Les Yazidiés de Khaltar, petite localité de Diarbékir, pratiquent un rite eucharistique, similaire à celui des chrétiens. Réunis autour d'une table, leur président prend une coupe pleine de vin et la soulève; les initiés lui demandent : « Aaf Tchia? — Qu'est ceci? — et lui répond : Aaf Cassa Issa ia — C'est la coupe de Jésus — et il ajoute : Aaf Issa nafro neschtia — Jésus est assis et existe dedans. » Il en boit ensuite et la passe tour à tour aux assistants, au milieu d'un silence profond et respectueux.

Ils pratiquent aussi le baptême et la circoncision à la fois, en disant : « Nous nous servons de ces deux rites parce que, si l'un d'eux a été annulé, l'autre nous portera bonheur, et, en tout cas, aucun d'eux ne pourrait nous

nuire. » Pendant que Cheikh Aadi patronne le baptême, Yazid protège la circoncision; aussi le circoncis ou son tuteur doit-il dire, au moment de l'opération : « As barkha Azidah saorem. — Je suis l'agneau de Yazid l'illuminé. » M. Cuinet prétend qu'ils ont un rite ressemblant de très près au mystère de la pénitence et de la confession. La vérité est que ce n'est pas là un rite, mais une simple coutume, qu'aucune obligation religieuse ne leur impose.

Le Yazidi se lève, tous les jours, avec le lever du soleil: face à l'astre brillant et les pieds nus, il fait, jusqu'à terre, trois génuflexions en son honneur. Il vénère tous les saints chrétiens dont portent le nom les monastères et les églises édifiés dans son pays, et croit que leur sainteté vient du long séjour que Taous Malak, l'Esprit du mal, a fait dans leurs âmes. Il prétend que Taous a fait aussi un long séjour dans l'âme de Moïse, mais qu'il a séjourné bien plus longtemps dans celle de Jésus, lui accordant ainsi le pas sur les autres prophètes. Il voue pour les églises une vénération particulière; il se déchausse en signe de respect, et baise leur seuil et leurs murs en l'honneur du saint auquel elles sont dédiées, mais il n'entre jamais dans les mosquées des musulmans.

La prière est en principe prohibée pour le Yazidi, mais, tout en s'abstenant de prononcer son nom, il la pratique de fait individuellement; la principale est celle qu'il récite à son réveil, au lever du soleil. La voici : « Le soleil s'est levé devant moi, et deux bourreaux viennent à mes côtés. Pauvre que je suis! Lève-toi et confesse la vraie foi de la religion, qui est que Dieu est unique, que le roi, le Cheikh Aadi est le bien-aimé de Dieu; salue, de forts saluts, le cheikh Aadi et sa nation, et la grande coupole qui l'abrite, ainsi que la coupole de Taoriç et de Fakhr-

eddin — le soleil — et du Cheikh et du pyrr — le grand prêtre sanctifié — et du lieu sacré Daïr Açour. Je confesse que, grâce à la force du bras du Cheikh Yazid, les hommes sont devenus Yazidiés. »

Le Yazidi croit au grand jugement, à la vie éternelle et à la mort perpétuelle. Toute action entraîne, en conséquence, la récompense si elle est bonne, et les tourments de l'enfer, si elle est mauvaise. Le purgatoire aussi existe pour les péchés susceptibles de pardon; il s'appelle Akhré dogé, ou la dernière flamme.

Leurs pèlerinages. — Les Yazidiés ont plusieurs pèlerinages, qui remplacent pour eux les fêtes dans les autres religions. Le principal pèlerinage, celui du Cheikh Aadi, « fils du voyageur », est obligatoire pour tous; il a lieu au mois de septembre de chaque année. Depuis le grand prêtre, les vieux et les vieilles, jusqu'aux petits enfants, tout le monde y prend part, après avoir mis les habits de fête et s'être orné des bijoux dont on dispose. Réunie dans un endroit préalablement indiqué par le grand prêtre, la foule avance vers le lieu du pèlerinage, précédée des musiciens et des chanteurs, et portant sur elle des mets variés et des boissons rafraîchissantes et alcooliques. Arrivée autour de l'édifice sacré, elle se forme en cercle, les hommes alternant avec les femmes, exécute des tournées rituelles, selon un nombre déterminé, et entreprend ensuite des danses et des chants jusqu'au soir. Après s'être largement reconstituée d'aliments et de boissons, elle offre des cadeaux aux conservateurs du lieu sacré et s'en retourne chez elle, heureuse et satisfaite du devoir accompli.

Le monument dédié au susdit cheikh Aadi, père réformateur de cette secte, est, croit-on, un ancien monastère

nestorien, construit sous le patronage de saint Adi, premier prédicateur chrétien de la Mésopotamie. L'Esprit du mal, soit Taous Malak, souffla un jour aux moines de ce monastère d'abandonner leurs prières, leurs jeûnes et la vie monastique, car Dieu leur avait pardonné leurs péchés et préparé pour eux une belle place dans son paradis; il leur commanda de se marier, en gagnant leur pain à la sueur de leur front et en procréant une postérité intelligente et noble. Les moines obéirent à cette inspiration démoniaque, divine suivant les Yazidiés, et Cheikh Aadi, qui vivait alors, demanda qu'on l'enterrât, à sa mort, dans leur monastère, ce qui en fit le lieu par excellence du pèlerinage yazidite. Il y a, dans l'intérieur de ce monument, trois cent soixante lampes, alimentées avec l'huile de sésame, et qui brûlent jour et nuit. De grandes et nombreuses cuves en grès sont aménagées pour recevoir les cadeaux d'huile de sésame que les fidèles ont soin d'apporter en grande quantité.

Leurs étendards. — Ils en possédaient six, dont cinq ont été enlevés par leur persécuteur, le féroce Omar pacha, en 1892. L'étendard, ou sanjak, porte, au-dessus, une statuette représentant un paon, ce qui est le symbole de Taous Malak; il est fait en soie et or d'un véritable sens artistique et occupe dans la maison de l'émir, ou dans celle du grand prêtre, une place spéciale. Devant lui sont placés un petit berceau en cuivre et une sorte de pilon du même métal et, tout autour, des cierges et un encensoir, qui brûlent le jour et la nuit.

Au printemps, les prêtres sortent l'étendard et parcourent avec lui toute la contrée habitée par les fidèles, précédés par les chantres, les musiciens et les crieurs. Le grand prêtre l'a préalablement placé, dans un sac spécial, sur le dos d'un beau cheval et, chaque fois qu'on est en

vue d'un village, un cavalier y court annoncer l'arrivée de l'étendard, en criant en langue kurde : « Sanjak hat — l'étendard vient. » Les habitants mettent aussitôt leurs plus beaux habits et atours, et sortent à la réception de l'objet sacré; ils se rangent derrière les chantres et les musiciens, en chantant eux-mêmes, pendant que les femmes, portant l'encens, leur répondent par des cris aigus, équivalant au hurrah des Allemands. Le grand prêtre crie ensuite : « Qui de vous désire donner l'hospitalité à l'étendard? » L'un des assistants répond : « L'étendard sera mon hôte pour deux cents piastres. » Un autre renchérit : « Il sera mon hôte pour deux cent cinquante », et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on s'arrête au dernier offrant; alors on descend le sac, et le grand prêtre suspend ses cordons au cou du dernier enchérisseur.

La hiérarchie religieuse. — Le *Koutchouk* vient en tête et est regardé comme un prophète. Lorsqu'il veut prédire, il s'enroule dans une sorte de burnous épais en laine, s'étend tout de long par terre, grommelle, siffle, chante, puis raconte aux assistants ce que la vision lui révéle. Il est, en outre, considéré comme médecin; aussi, dès qu'il apprend qu'il y a quelque part un malade, il accourt le visiter et lui donne, quel que soit son mal, un remède unique et toujours le même, à savoir, un peu de terre, prise à tel ou à tel sanctuaire selon la qualité du souffrant, et que celui-ci devra appliquer sur son front, sur son ventre ou sur son dos, suivant la localité du mal.

Le *Chantre* occupe chez les Yazidiés le même rang et les mêmes fonctions que la personne de même nom chez les chrétiens.

Le *Pyrr*, ou grand prêtre, doit être de rigueur un descendant de grands prêtres. Ceux-ci doivent, obligatoire-

ment, ne savoir ni lire, ni écrire, sauf une branche qui habite Baachika, village situé au pied du mont « Makloub ». De tous les Yazidiés de l'univers, cette fraction seule a le privilège d'enseigner à ses enfants la lecture et l'écriture, mais s'ils sont nombreux, l'aîné seul peut jouir de cette faveur, afin qu'il puisse occuper le rang de Mounla, ou Fakih, auprès du grand émir. Le livre dans lequel il doit s'exercer est le Mouçhaf Rache, le Livre Noir, comme le certifient tous les Yazidiés, contrairement aux assertions de M. Cuinet, qui dit : « On ne sait dans quel livre sacré s'exercent ces privilégiés de la fortune. M. Layard apprit du grand Cheikh qu'il y a un livre spécial, écrit sur une planche de bois. » Cette information est aussi erronée, car le Livre Noir est écrit sur une peau, en forme plate et non point enroulée.

Au-dessus du Pyrr, il y a le grand Cheikh; son grade est héréditaire aussi, et il est considéré comme le suprême pontife, commandant aux autres Cheikhs. C'est lui qui explique, commente, lie et délie dans les questions religieuses.

Les Yazidiés croient que les premiers ancêtres de ces Cheikhs sont descendus du ciel, ornés de toutes les vertus. Chacune de leurs castes possède un pouvoir miraculeux dans une sphère spéciale à elle. Ce qui prouve que les Cheikhs sont venus du ciel, c'est que l'un, parmi leurs descendants, affirme que son ancêtre est le Cheikh Charaf-eddîn, qui lui-même est la lune; l'autre a pour ancêtre Amadin, ce qui veut dire le pilier qui soutient le ciel et la religion; un autre est directement allié au soleil; quant à la descendance du Cheikh Mant, elle a le miracle facile pour rendre les serpents et les scorpions inoffensifs; mais le plus valeureux, c'est le Cheikh El-Mahdi, celui-là même

de qui naîtra l'Antéchrist. Tous ces Cheikhs vivent des libéralités des fidèles, qui mettent leurs meilleurs soins à s'assurer l'amitié d'un Cheikh, destiné, dans l'autre monde, à guider ses pas pour l'amener au bon port.

Pour la hiérarchie civile et temporelle, les yazidiés se soumettent aveuglément à l'autorité du grand émir, qui prétend descendre de la famille de Yazid, le fils bien-aimé de Taous Malak. L'émir actuel s'appelle Mirza bey, et c'est à lui que les yazidiés offrent leurs tributs, leurs dons et leurs biens. Avant 1875, les émirs jouissaient d'un pouvoir sans bornes sur tous les partisans de Yazid, même sur ceux situés en dehors de l'Empire ottoman; leur palais, aussi grand que fastueux, se trouve encore à Baadari, aux environs de Dohouk, à dix heures de marche du nord-est de Moussoul.

Les choses prohibées. — Les prières publiques sont absolument prohibées; individuellement, elles ne le sont qu'en principe, mais ne doivent pas en tout cas être dites de façon à être entendues. Les Pyrrs apprennent la prière de leurs prédécesseurs oralement, et non par écrit; ils doivent la marmotter entre leurs lèvres, mais non la réciter. Il est également interdit de savoir lire et écrire, sauf pour le grand Pyrr, et de manger le porc, contrairement à ceux qui ont déclaré que cette chair était permise. Les légumes dont les noms ressemblent ou riment avec le mot diable, sont défendus et abhorrés : la vue seule de la viande de porc, de la laitue et du chou constitue un grand péché, surtout la laitue, regardée par eux comme la plus vilaine des choses créées. Les poissons en général leur sont aussi interdits; la raison en est bien curieuse : lorsque, quittant son pays natal, Yazid a voulu atteindre le pays des Yazidiés, les poissons sont venus se

ranger, en files serrées, sous ses pas, pour lui permettre de traverser la mer sur leur dos.

Il leur est permis de se couper et de se raser la barbe, mais non point la moustache; les Cheikhs doivent porter la moustache et la barbe. Cracher par terre, en laissant entendre un son sortant avec le crachat, est, pour eux, vouloir insulter le Taous, c'est-à-dire le diable, et c'est là le plus grand des crimes.

Le yazidi ne doit pas porter des habits de teinte bleue, mais blanche, et, s'il est Cheikh, de teinte noire. Il explique la différence des couleurs, en disant : « Le blanc peut être teint en bleu, mais non réciproquement. Or l'étranger, né en dehors de la foi yazidite, et qui ne peut jamais plus le devenir, est le bleu qui ne peut devenir blanc, tandis que le yazidi, qui peut changer de religion, est le blanc qui peut devenir bleu. »

Il ne doit pas, debout, mettre un pantalon lavé, mais assis, à moins que ce ne soit après la satisfaction d'un besoin naturel. Ce dernier acte ne doit pas surtout être fait dans un édicule à cet usage, car, comme leurs ennemis prétendent que le diable se trouve en ce lieu, les Yazidiés risqueraient de salir leur Taous Malak, ce qui serait un crime impardonnable.

Les filles des Cheikhs ne peuvent épouser que des cheikhs ou les fils de ceux-ci; il en est de même pour les filles des pyrrs. Quiconque des Cheikhs et des pyrrs, homme ou femme, s'allie à une autre classe que la sienne, est mis à mort; quiconque commet l'adultère avec un cheikh ou un pyrr est mis à mort, et réciproquement; filer le rouet, se laver la tête, et approcher sa femme un mercredi soir sont autant d'actes défendus.

Leur mariage. — Le consentement des conjoints est de

rigueur. Quand les fiançailles se sont réalisées, après la remise à la fiancée d'une bague ou de pendants d'oreille, le fiancé remet à ses parents 600 ou 700 francs, pour acheter le trousseau. Celui-ci étant confectionné, le jour des noces est solennellement proclamé. Les habitants, accompagnés des chantres et des musiciens, viennent à la maison du futur marié, qui s'empresse de leur offrir des rafraîchissements, des boissons alcooliques et des dragées, du raisin sec surtout; pendant trois jours, l'on boit, l'on chante et l'on danse, les femmes ensuite enfourchent deux à deux des montures, les hommes en font autant, et tout le monde se dirige vers la maison de la jeune fille. Arrivés à la porte, ils tirent des coups de fusil à blanc, pour annoncer leur venue; le père sort aussitôt et leur demande : « Qu'est-ce que vous voulez? — La fille, répondent-ils. » Le père rentre alors informer la mère; il range dans un sac les effets de sa fille et couvre celle-ci avec un voile de couleur rouge; de leur côté, les enfants, montés derrière les hommes, prennent, dans la maison de la mariée, des cuillers, que chacun d'eux pique dans sa coiffure, et, ainsi affublés, ils reviennent, avec la foule et la jeune fille, à la maison du marié, où les réjouissances continuent de plus belle.

A la nuit du troisième jour, le Cheikh amène le jeune homme dans la chambre de sa promise; une fois leurs mains entrelacées, il les couvre d'un même voile et demande au jeune homme : « Qui es-tu, et fils de qui es-tu? » puis pose la même question à la jeune fille, et, lorsqu'il en a reçu une réponse satisfaisante, ainsi que la déclaration de leur consentement mutuel, il prend une matière ressemblant à l'encre rouge, et en fait une marque sur les épaules des conjoints et sur leurs fronts. Il saisit

ensuite une branche, dont il fait tenir aux conjoints les aboutissants, et leur ordonne de la briser en appuyant; ceci fait, le Cheikh leur annonce : « Vous aussi, vous resterez unis jusqu'à ce que la mort vienne vous séparer, comme la force a brisé en deux cette branche d'abord unique. » De ce discours, le lecteur comprend que le divorce est excessivement rare chez les yazidiés, à moins que ce ne soit pour empêcher un grand malheur, ou à la suite d'un adultère avéré.

Pendant cette célébration rituelle du mariage, la foule est restée dans la cour de la maison, dont les portes ont été soigneusement fermées. Quelque temps après, le nouveau marié frappe, de l'intérieur, plusieurs coups sur la porte de sa chambre, pour annoncer que le mariage a été virtuellement accompli. Le Cheikh, qui attend devant la porte, tire un coup de fusil pour informer la foule de l'heureuse conclusion, et chacun s'en retourne chez lui. Les nouveaux mariés restent, sans s'occuper d'affaires quelconques, sept jours pleins, et puis rentrent dans la vie commune.

Leurs morts. — Lorsqu'une personne estimée vient à décéder, ses parents donnent à une planche la forme humaine et l'habillent avec les vêtements du défunt. Les chantres et les musiciens viennent à leur tour faire entendre des complaintes douloureuses; la foule entoure le mort en pleurant et criant, puis elle se range autour de la forme en bois, s'agenouille devant elle et demande ses bénédictions. Les nouveaux arrivants avancent, en faisant semblant d'ignorer le décès, et demandent aux parents : « Qu'est-ce que vous avez donc? » Les parents répondent : « Nous sommes en train de marier notre fils, et ce sont là ses noces nouvelles. » Les funérailles durent,

de cette façon étrange, pendant trois jours, au bout desquels on distribue des aliments pour le repos de l'âme du défunt. Le mort est ensuite lavé, et ses orifices étant bourrés de coton, il est enveloppé d'un linceul, posé sur une planche, et le Cheikh vient dire sa prière sur son cadavre. La prière finie, il prend une boule de terre de la tombe de Cheikh Aadi, la dissout dans de l'eau et oint, avec la solution, le front, les yeux, les aisselles et le cœur du mort, qui est ensuite enterré et accompagné de ces paroles du Cheikh : « O homme, tu étais de la terre et tu retournes aujourd'hui à la terre. »

Mais si le mort est un noir, c'est-à-dire un cheikh, on ne le pleure, ni ne porte son deuil; au contraire, on chante, danse et rit autour de son cadavre, pour prouver que son âme a été directement admise au paradis. Ce n'est qu'après l'enterrement qu'on égorge, en sacrifice, des moutons et des bœufs, dont la viande est distribuée aux pauvres. La famille la plus pauvre, en ce cas, n'égorge pas moins de cinq moutons; les riches sacrifient, pour le moins, cent têtes.

Leurs coutumes et caractère. — Les Yazidiés mentent rarement. Ils sont très fidèles à l'exécution de leurs engagements. Ils craignent, en mentant ou en trahissant la foi donnée, d'être maudits par Taous Malak. Maudire ce dernier en leur présence les met hors d'eux-mêmes, à tel point qu'ils n'hésiteraient pas à tuer le criminel : sa mort est pour eux une obligation et un acte méritoire.

Ils respectent beaucoup les chrétiens et évitent de leur être désagréables, à condition toutefois qu'ils ne maudissent pas le diable; alors ils croient permis de leur infliger la mort. Mais ils n'entrent pas dans les églises pour y prier, comme l'a affirmé M. Cuinet.

Si des chrétiens leur demandent l'hospitalité, ils les accueillent avec tous les égards du respect et de la générosité ; leurs femmes et leurs filles se montrent alors, sans être aucunement voilées, devant leurs hôtes, contrairement à ce qu'elles font si l'étranger n'est pas un chrétien.

Ils jurent par Dieu, par Taous Malak, par les habits noirs, par ceux qui les portent et par les têtes de ceux-ci, et ne se parjurent jamais. Lorsque vous voulez savoir la vérité d'un Yazidi sans lui imposer le serment, tracez autour de lui une circonférence, et dites-lui : « Vous voilà dans la circonférence et le rite de Yazid; si ce que vous prétendez est la vérité, dites : Je sortirais de la circonférence de Yazid, si ce que je dis n'est pas la vérité même. » Si l'emprisonné dans la circonférence répète ces derniers mots, soyez sûr qu'il ne vous a pas menti, autrement il ne répond pas du tout. M. Cuinet a donné, de cette épreuve, une interprétation tout à fait erronée, en prétendant que le Yazidi ne peut plus sortir de la circonférence tracée autour de lui, même si on maudissait le diable en sa présence, que si un autre en rompait la ligne tracée.

M. Cuinet et bien d'autres ont, de plus, attribué aux Yazidiés de se réunir en une nuit déterminée, chaque année, à l'entrée d'une grotte secrète, où ils passeraient la nuit à manger, boire, danser et chanter, en l'honneur de Taous Malak, pour finir, toutes lumières éteintes, dans une débauche commune et sans distinction, que la plume ne saurait décrire. La vérité est que cette ignoble cérémonie, connue sous le nom de « nuit de Kafscha » appartient à une autre secte appelée « Chabak ». Les Yazidiés y sont absolument étrangers; leur religion leur fait un devoir de tuer la femme qui cohabite avec un étranger, ainsi que

l'homme qui commet l'adultère avec une étrangère; l'adultère entre Yazidiés est lui-même sévèrement puni, sans toutefois nécessiter la mort des coupables, à moins qu'il ne soit contre nature. La pureté des mœurs est donc chez eux absolue.

Le commerce et les métiers leur répugnent, car, pour les pratiquer, on s'expose à mentir, à trahir ou à tromper, en jurant, maudissant et injuriant, ce qui attirerait sur eux la malédiction de Taous Malak. C'est pourquoi ils s'astreignent à la culture des champs et à l'élevage du cheptel.

Les Yazidiés sont doués d'un très grand courage et d'un profond mépris pour la mort. Ils professent envers leurs chefs une obéissance aveugle. Ils sont cependant affligés de deux défauts bien terribles : la jalousie entre eux, surtout parmi les chefs, et la facilité avec laquelle ils tuent un homme, notamment s'ils ont une vengeance à satisfaire.

De tout ce qui précède, on constate que la religion des Yazidiés, tout en conservant le dogme fondamental de son créateur, s'est enrichie, avec le recrutement des prosélytes musulmans, chrétiens, païens et juifs, de tous les articles de foi et de tradition que ces nouveaux venus lui ont amenés; elle est devenue ainsi une marmelade de principes religieux fondus ensemble, quoique contraires, et devenus souvent méconnaissables. Son génie a cherché à résoudre le quadrilatère du cercle, en conciliant les deux principes opposés du bien et du mal; d'autres grands esprits, autrement doués et instruits, ont échoué à cette tâche impossible : soyons quelque peu indulgents pour le lamentable échec des partisans de Yazid.

Qu'on nous permette, pour finir, d'offrir à la médita-

tion des historiens un fait, pour le moins curieux! En étudiant les innombrables sectes auxquelles l'islamisme a donné naissance, on constate presque toujours, dans leur origine, un fondateur appartenant à ces fameux khawarije, qui se sont séparés d'Ali au moment où il s'est obstiné, contre leur avis, à accepter l'arbitrage entre lui et Mouawya, et qu'on nomme les dissidents. En Arabie, en Mésopotamie, en Perse et jusqu'aux Indes, toutes les manifestations religieuses, sous quelque forme qu'elles soient, remontent à une même source dissidente, qui est la leur. Il y aurait, à étudier leurs éléments constitutifs, leur psychologie et les causes de leur activité mentale, un grand intérêt pour l'histoire; cette tâche est digne des orientalistes français.

LES TOROKS OU CONFRÉRIES RELIGIEUSES

Il est loin de notre pensée de parler en détail des confréries religieuses, nées, dirons-nous, innombrables, dans le sein de l'Islam. Ce travail exigerait plusieurs gros volumes et n'intéresserait pas le public. Tout au plus en donnerons-nous quelques indications générales au lecteur.

Les confréries religieuses portent le nom de toroks, pluriel de tarika, qui veut dire voie, prise dans un sens métaphorique. Il ne faut pas les confondre avec les sectes, dont elles sont absolument distinctes. Tandis que la secte représente une communauté dissidente, professant des dogmes contraires à l'islamisme orthodoxe, ou au sunnisme, telles les sectes chiite, zéïdite ou autres, la confrérie n'est elle-même qu'une association purement ortho-

doxe, ayant pour but soit de célébrer plus particulièrement certains rites, soit d'honorer spécialement des traditions musulmanes. A l'état manifeste ou secret, la confrérie prend une forme totalement religieuse, telle celle des Mawlewis, religieuse et civile, comme celle des Rifaï, et religieuse et politique, ainsi que c'est le cas pour les Senoussites.

Les confréries sont répandues à travers tout le monde islamique de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie. Si elles sont plus nombreuses en Afrique, elles sont, par contre, mieux organisées et plus disciplinées en Asie, une exception restant à faire pour les Senoussites, dont la propagande, active autant que secrète, tend à lui donner une prépondérance importante, grâce surtout à ses tendances politiques. Il est difficile de donner un chiffre du nombre des confréries, d'autant plus que, des subdivisions y existant, il n'est pas loisible de pouvoir les considérer comme indépendantes de la souche mère ou de les ranger dans leur ordre d'origine. Mais, en donnant le chiffre de cent confréries, nous croyons être au-dessous de la réalité. Certains ne veulent pas voir des confréries dans les groupements sociaux, bien qu'en même temps religieux, qui exercent une industrie ou pratiquent un art; à notre avis ils ont tort : qu'appelleraient-ils autrement les Mawlewis et les Kadryés qui remplissent ces conditions, ce qui ne les empêche pas d'être des confréries imposantes dans l'Islam?

Chaque confrérie ou tarika (en Afrique on se sert aussi, rarement il est vrai, du mot taïfa, qui veut dire communauté, nation) a pour chef un Cheikh, dont la science, la piété, le zèle et l'autorité doivent être marquants et reconnus. Le Cheikh a, pour l'aider ou le remplacer au besoin,

un naïb, ou un khalifa, c'est-à-dire un lieutenant ou un vicaire; il peut avoir autant de naïbs que de ramifications de sa confrérie dans des localités différentes. Les mokaddams, soit donc les gradés, viennent après le naïb; ils sont les chefs des groupes et les agents de propagande et de direction; ce sont eux qui recrutent les nouveaux adeptes et les affilient à l'ordre, eux qui recueillent les dons et transmettent les ordres du chef. Les simples membres sont des frères, ikhouans; on leur donne dans certaines contrées d'autres noms, tels ceux de derwiches, anachorètes, açhabs, compagnons, ou bien fokaras, pauvres. Un musulman peut faire partie de plusieurs confréries à la fois, mais le fait est rare, surtout en Asie. L'initiation porte le nom de wird, action de se désaltérer; le nouvel initié est un taleb ou mourid, et le diplôme d'affiliation, donné par le Cheikh, s'appelle ijaza, permis. Il y a d'abord la simple chaîne d'initiation, nommée selsilat el-wird, et ensuite la chaîne de la bénédiction, dite selsilat el-baraka. Ces chaînes indiquent que les traditions de l'ordre remontent, sans interruption, jusqu'au prophète Mahomet; quelquefois la même chaîne peut être commune à plusieurs ordres. Chaque confrérie a d'abord une zaouia principale : elle se trouve d'ordinaire dans la localité, et même à proximité de la tombe de son saint fondateur, et ensuite des zaouias secondaires partout où il y a un nombre suffisant de frères. Les zaouias importantes comprennent tout un ensemble de bâtiments, dont toujours une mosquée et une école, et où de nombreuses pièces sont réservées pour donner une hospitalité gracieuse aux pèlerins et aux frères. La zaouia n'est, dans les petites localités, qu'un lieu de réunion pour les initiés.

Le formalisme et l'intellectualisme du Koran auraient dû, semble-t-il, être un obstacle à la création du mysticisme dans l'Islam. Mais l'âme humaine a un besoin irrésistible de communier avec l'invisible. Dès que la conquête musulmane fut assez solide pour permettre aux esprits de reprendre leur élan, absorbé jusque-là par les besoins de la guerre, le mysticisme se créa de toutes pièces, prenant chez les Arabes le nom de Çoufisme. Il a pour but de parvenir, par la pratique des privations et des prières, et en dominant la matérialité de l'être par l'esprit qui l'habite, à élargir la porte des cieux et à établir une communication plus directe et plus suivie entre le créateur et la créature. Celle-ci, par une progression constante, se rapproche de Dieu, communie avec lui, s'absorbe en son amour et finit par s'identifier avec son essence. Des sectes nombreuses sont nées du Çoufisme, et c'est encore à lui que les confréries religieuses doivent le jour. Celles-ci ne se contentent pas souvent de leur rôle purement mystique, elles ont joué et jouent un rôle politique d'autant plus redoutable que leur çoufisme est plus accentué. C'est à cette dernière considération que le Senoussisme doit ses succès actuels. Pour devenir un bon Senoussite, il faut passer par des épreuves dignes de lasser la meilleure volonté. Il nous suffira de dire qu'il lui faut, pour atteindre l'état parfait, traverser sept degrés, dont chacun représente dix mille lumières : le premier degré est celui de l'humanité; le second, celui de l'extase passionnée; le troisième, celui de l'extase du cœur; le quatrième, l'état d'extase de l'âme immatérielle; le cinquième, l'extase mystérieuse; le sixième, l'extase d'obsession, et enfin on atteint le septième et dernier échelon, qui est celui de la béatitude. Ces soixante-dix mille lumières

varient de couleur avec les stages que l'on fait. D'autres confréries adoptent les sept marches (Siour), mais en les interprétant ainsi : 1° marche vers Dieu; 2° marche par Dieu; 3° marche sur Dieu; 4° marche avec Dieu; 5° marche en Dieu (es-saïr fi-illah); 6° marche éloignée de Dieu (an-Allah); 7° marche-Dieu (saïr Allah), où l'absorption complète s'achève.

Ce mysticisme excessif n'a empêché les confréries ni de s'employer activement à la politique, comme nous l'avons dit, et cela parce que l'islamisme est essentiellement lié au gouvernement temporel, ni d'adopter dans leurs exercices religieux des moyens mécaniques contrastant étrangement avec le but primitif. Ce formalisme consiste dans des danses, dans des répétitions multiples, allant jusqu'à des milliers de fois, du nom de Dieu, ou d'autres pieuses invocations, dans des exécutions musicales et des chants extatiques, enfin, et assez souvent, dans des exercices prestigieux, qui ont tout l'air de la prestidigitation.

Le point de départ de la constitution des confréries se base notamment sur deux hadiths du Prophète. Le premier déclare : *Tous les musulmans sont frères;* le second recommande : *Viens à l'aide de ton frère, eût-il le droit de son côté, ou ne l'eût-il pas.*

M. E. Montet classe les confréries en ordres purement religieux (mystiques, ascètes, antinomiens), en ordres charitables, en ordres propagandistes et en ordres politiques.

Dans la première catégorie, il place l'ordre des Châdheliya, dont le fondateur est Aboul-Hassan ec-Chadheli, né en 1196-1197 en Afrique, et définitivement fixé en Égypte. Sa confrérie eut dans la suite de nombreuses ramifications,

dont quelques-unes se sont sensiblement écartées de l'idée fondamentale du maître. L'une d'elles a nécessité, il y a une trentaine d'années, à Oum-el-Fahm, en Syrie, l'intervention des gendarmes pour empêcher la diffusion d'un enseignement considéré immoral pour les bonnes mœurs. Nous préférons ranger dans la première catégorie les Darkaouiya, les Aïssaouiya et les Khalouatiya, fondées successivement par Sidi el-Arabi el-Darkaoui, mort au Maroc en 1823, par Mohammad ibn Aïssa, mort à Méquinez vers 1824, et par Omar el-Khalouati, mort en Asie Mineure en 1398.

Parmi les ordres charitables, il place en première ligne, et avec raison, les Kadriyâ-Djîlaniya. Leur célèbre fondateur est Sidi Abdel-Kader el-Djilani, né en Perse et mort en 1166 à Bagdad, où se trouvent encore son tombeau et la fraction la plus importante de ses descendants. Ceux-ci jouissent d'un prestige énorme, non seulement dans l'Empire ottoman, mais aussi en Afrique et dans les Indes, où leurs partisans sont les plus nombreux. Seyyed Selman el-Djîlani était réputé dans tout l'Orient pour son faste et son train de très grand seigneur, dans la dernière moitié du siècle dernier. Ses fils continuent la tradition de leur famille, dont une partie habite Damas. Les Kadriya n'ont pas d'ennemis plus détestés que les Rifaiyés, surtout depuis que le fameux favori du sultan Abdul-Hamid, Cheikh Abul-Huda el-Rifaïy, a cherché à démontrer, dans de nombreux ouvrages, la supériorité de son ancêtre Cheikh Ahmad et celle de l'ordre qu'il fonda. Il sut si bien se démener, qu'il fit exempter du service militaire tous les Rifaïys de la Turquie, et Dieu sait s'ils sont légion innombrable! De leur côté les Kadriyâ lui prouvaient, texte en main, que Cheikh Amad el-Rifaïy n'a pas eu

varient de couleur avec les stages que l'on fait. D'autres confréries adoptent les sept marches (Siour), mais en les interprétant ainsi : 1° marche vers Dieu; 2° marche par Dieu; 3° marche sur Dieu; 4° marche avec Dieu; 5° marche en Dieu (es-saïr fi-illah); 6° marche éloignée de Dieu (an-Allah); 7° marche-Dieu (saïr Allah), où l'absorption complète s'achève.

Ce mysticisme excessif n'a empêché les confréries ni de s'employer activement à la politique, comme nous l'avons dit, et cela parce que l'islamisme est essentiellement lié au gouvernement temporel, ni d'adopter dans leurs exercices religieux des moyens mécaniques contrastant étrangement avec le but primitif. Ce formalisme consiste dans des danses, dans des répétitions multiples, allant jusqu'à des milliers de fois, du nom de Dieu, ou d'autres pieuses invocations, dans des exécutions musicales et des chants extatiques, enfin, et assez souvent, dans des exercices prestigieux, qui ont tout l'air de la prestidigitation.

Le point de départ de la constitution des confréries se base notamment sur deux hadiths du Prophète. Le premier déclare : *Tous les musulmans sont frères;* le second recommande : *Viens à l'aide de ton frère, eût-il le droit de son côté, ou ne l'eût-il pas.*

M. E. Montet classe les confréries en ordres purement religieux (mystiques, ascètes, antinomiens), en ordres charitables, en ordres propagandistes et en ordres politiques.

Dans la première catégorie, il place l'ordre des Châdheliya, dont le fondateur est Aboul-Hassan ec-Chadheli, né en 1196-1197 en Afrique, et définitivement fixé en Égypte. Sa confrérie eut dans la suite de nombreuses ramifications,

dont quelques-unes se sont sensiblement écartées de l'idée fondamentale du maître. L'une d'elles a nécessité, il y a une trentaine d'années, à Oum-el-Fahm, en Syrie, l'intervention des gendarmes pour empêcher la diffusion d'un enseignement considéré immoral pour les bonnes mœurs. Nous préférons ranger dans la première catégorie les Darkaouiya, les Aïssaouiya et les Khalouatiya, fondées successivement par Sidi el-Arabi el-Darkaoui, mort au Maroc en 1823, par Mohammad ibn Aïssa, mort à Méquinez vers 1824, et par Omar el-Khalouati, mort en Asie Mineure en 1398.

Parmi les ordres charitables, il place en première ligne, et avec raison, les Kadriyâ-Djîlaniya. Leur célèbre fondateur est Sidi Abdel-Kader el-Djilani, né en Perse et mort en 1166 à Bagdad, où se trouvent encore son tombeau et la fraction la plus importante de ses descendants. Ceux-ci jouissent d'un prestige énorme, non seulement dans l'Empire ottoman, mais aussi en Afrique et dans les Indes, où leurs partisans sont les plus nombreux. Seyyed Selman el-Djîlani était réputé dans tout l'Orient pour son faste et son train de très grand seigneur, dans la dernière moitié du siècle dernier. Ses fils continuent la tradition de leur famille, dont une partie habite Damas. Les Kadriya n'ont pas d'ennemis plus détestés que les Rifaiyés, surtout depuis que le fameux favori du sultan Abdul-Hamid, Cheikh Abul-Huda el-Rifaïy, a cherché à démontrer, dans de nombreux ouvrages, la supériorité de son ancêtre Cheikh Ahmad et celle de l'ordre qu'il fonda. Il sut si bien se démener, qu'il fit exempter du service militaire tous les Rifaïys de la Turquie, et Dieu sait s'ils sont légion innombrable! De leur côté les Kadriyâ lui prouvaient, texte en main, que Cheikh Amad el-Rifaïy n'a pas eu

d'enfants, et que la prétention d'appartenir à sa noble famille était une colossale fumisterie. Nous devons dire que nous-même avons assisté, en Syrie, à la transformation d'une famille roturière en descendants du seyyed el-Rifaïy; le tour réussit si bien qu'elle fut, elle aussi, exemptée du service militaire, couverte d'honneurs, et, à l'heure actuelle, peu de musulmans ne jureraient pas de bonne foi qu'elle descend tout droit du Prophète. Néanmoins la confrérie des Kadriya reste la plus puissante et celle dont les traditions comportent le plus d'estime. Le célèbre Ahmad el-Mahdi, qui conquit le Soudan contre les Anglais, et le fameux adversaire de la France, Cheikh Ma'-el-Aïnaïn, appartenaient tous deux à l'ordre des Kadriya.

Les Rifaïya appartiennent, comme nous venons de le dire, aux mêmes ordres charitables. Leur fondateur, cheikh Ahmad el-Rifaïy, vivait au quatrième siècle de l'hégire et descendait de la famille du Prophète, mais il n'a laissé, en mourant, qu'une fille.

Dans les ordres propagandistes et politiques, il faut notamment signaler les Senoussiya, les Tayyibiya, les Tijâniya et les Aïniya, qui ont été fondés en Afrique.

L'honneur de la création du Senoussisme revient à un fils de l'Algérie, Mohammad ben Ali es-Senoussi, mort en 1859. « Ce Cheikh célèbre et fort instruit, dit M. E. Montet, se faisait passer pour le Mahdi. Il prétendait être un réformateur de l'Islam; il a voulu faire la synthèse de tous les autres ordres religieux et fondre en un système unique leurs divers mysticismes... L'ordre des Senoussiya, qui travaille avec ardeur à la propagande islamique en Afrique, exerce une grande influence en Tripolitaine et dans une partie du Soudan oriental; il est aussi fortement

établi en Égypte, et surtout en Arabie. Il s'est montré, suivant les pays et selon les circonstances, ami ou adversaire des Européens. » Ajoutons que sa fondation date de 1835.

« Les Tayyibiya, ou Touhammiyoun, remontent, quant à la fondation de l'ordre, à 1678-1679. Les chérifs d'Ouezzân, qui ont créé cette confrérie, appartiennent à la plus haute noblesse du Maroc; ils se rattachent, par leur origine, à la famille de Moulay Idris, descendant de Mahomet, et qui fonda la première dynastie marocaine en 788. Cette illustre origine explique le rôle politique des plus importants qu'a joué cette confrérie; au dix-septième siècle, elle aida puissamment le sultan Moulay Ismaïl à s'emparer du pouvoir. A un moment donné, cette congrégation marocaine a été en quelque sorte à la dévotion de la France : c'est lorsque le directeur de l'ordre, Moulay Abdelesselâm (mort en 1894), était devenu protégé français.

« Les Tijâniya forment une confrérie algérienne, qui a été fondée par Sidi Ahmed ben Mohammed ben el-Mokhtar el-Tijâni, né près de Layhouat en 1737-1738, mort à Fez en 1815. Cette confrérie a pris une extension remarquable : elle s'est répandue presque partout en Afrique, et elle a des zaouias à Constantinople, à Beyrouth et en Arabie. Elle est divisée en deux branches rivales et très différentes. Les Tijâniya algériens n'ont cessé de soutenir la cause de la domination française et ont rendu de grands services au gouvernement de la République. Ordre aristocratique et libéral d'esprit, il s'est montré, en Algérie, très ouvert à l'influence européenne. Au Maroc, au contraire, cette confrérie a revêtu un caractère national étroit. Par son recrutement aristocratique et ses richesses,

elle dispose, dans ce pays, d'une influence sociale considérable, et cette influence est hostile à notre civilisation. Le fondateur de l'ordre était un esprit libéral : pas de macérations, pas de dures pénitences ni de retraites prolongées, un rituel simple, un mélange de temporel et de spirituel très favorable à la largeur d'esprit et aussi à l'action politique, enfin un mysticisme modéré s'inspirant surtout du chadhéliysme, tel est en peu de mots le résumé de son enseignement religieux et social. »

« Si nous citons en dernier lieu les Aïniya, c'est avant tout comme exemple de confrérie de création tout à fait récente, en étroite relation avec les derniers événements du Maroc, où la France a dû intervenir. Les frères de la confrérie de Ma'-el-Aïnaïn sont plus connus en Europe sous le surnom qui leur a été donné par les Marocains eux-mêmes d' « hommes bleus », parce qu'ils sont vêtus d'une cotonnade bleue, qui déteint sur la peau; or les frères ne se lavent jamais, faisant leurs ablutions avec le sable. Lors des troubles qui ont précédé le bombardement de Casablanca (5 août 1907), on vit les rues de cette ville parcourues par les « hommes bleus » de Ma'-el-Aïnaïn. Le type particulier de ces gens-là..., leur aspect féroce, leurs longs cheveux en désordre et les armes qu'ils portaient, répandaient la terreur autour d'eux, aussi bien parmi les indigènes paisibles que parmi les juifs du Mellah et les Européens fixés à Casablanca.

« C'est une armée formidable que celle qui est formée par tous les frères des congrégations musulmanes. Mais cette armée se compose de bataillons distincts, et jamais, dans les divers pays où les confréries exercent leur activité, ils n'ont marché sous une seule et même direction. C'est en général le contraire qui a lieu, et, le plus sou-

vent, les ordres ont été rivaux les uns des autres plutôt qu'alliés les uns aux autres. Les buts divers qu'ils poursuivent expliquent suffisamment ces divisions et ces rivalités.

« Il y a lieu d'observer toutefois qu'un lien commun les unit, leur mysticisme. Au point de vue de la colonisation, ces faits sont à retenir avec soin. Si, plus d'une fois, tel ordre particulier a soutenu l'action gouvernementale française, il est certain, d'autre part, que les confréries ont souvent joué un rôle des plus actifs dans les soulèvements contre la domination de telle ou telle puissance européenne (on l'a vu en Algérie, au Soudan et ailleurs), ou contre l'influence européenne en général.

« Ici encore, il y a une force religieuse à ne pas méconnaître; il y a, par conséquent, une politique coloniale ou générale intelligente à suivre. » (E. Montet.)

Nous avons garde d'omettre, parmi les principales confréries musulmanes, celle des Mawlawiya, dont le grand chef réside à Konia, en Asie Mineure, et qui occupe en Turquie une situation exceptionnellement importante. Continuateur des traditions des sultans seljoucides, auxquels les Turcs ont succédé, c'est lui qui, dans le couronnement du sultan ottoman, le ceint du sabre, symbole de la puissance concédée par les Seljoucides. Les adeptes de sa confrérie sont plus généralement connus sous le surnom de « Derviches tourneurs », à cause du rite chorégraphique qu'ils exécutent au son de la musique, en tournant toujours sur eux-mêmes, en même temps qu'autour de la rotonde de la salle, habillés tous d'un costume vert et coiffés d'un long bonnet en feutre épais. On fait remonter cette tradition au premier khalife Abou-Bekr el-Syddiq (le véridique) : Dieu, rapporte la légende, lui apparut un

jour et lui dit : « Abou-Bekr, je suis content de toi! » Abou-Bekr fut si ravi de cette déclaration divine que plaçant son index sur son front, il tourna longtemps sur lui-même, en répétant tout le temps : *Allah! Allah!*

Les Mawlewis se distinguent surtout par leur esprit pacifique et tolérant, ainsi que par leurs bonnes mœurs.

Avant de clore ce chapitre, répétons qu'en Syrie les ordres répandus et influents sont par ordre les Kadriya-Djilaniya, les Rifaïya et les Mawlawiya. Les autres ordres viennent de loin après.

Nous aurions voulu exposer au lecteur l'état actuel de l'intellectualisme islamique en Asie, notamment en Égypte et en Syrie, et les enseignements modernistes qui se développent considérablement parmi les nouvelles générations, surtout depuis Seyyed Djamal Eddin el-Afgani, son successeur spirituel Cheikh Mohammad Abdou et leur continuateur, le sympathique et brillant Cheikh Rachid Rida, qui publie la très importante revue islamique d'*El-Manar,* mais le cadre de ce livre ne nous le permet plus, et nous comptons réserver à cette étude un ouvrage spécial.

CHAPITRE XXXIV

Les races en Syrie. - Les Algériens. — Les Kurdes. — Les Circassiens. — Les Naouars ou Bohémiens. — Les Turcomans.

En parlant des communautés religieuses, nous avons indiqué à quelle race chacune d'elles appartenait. Les musulmans sunnites sont, en majeure partie, de race arabe, mais ils comptent aussi, parmi eux, un nombre considérable de convertis de toutes les races, établies primitivement en Syrie, notamment des Hellènes.

Les chiites sont aussi, en majorité, de race arabe, mais une notable fraction est d'origine purement persane. Leurs chefs, les émirs Harfouches, les Béni-Saguir, ou Béït-el-Assad, les Hamada, appartiennent à la première catégorie. Les Harfouches, qui descendent de la tribu arabe et noble des Béni-Khizaâ, ne se sont convertis du sunnisme au chiisme qu'au début du dix-huitième siècle, pour des nécessités politiques. Le centre principal des chiites en Syrie se trouve dans Blad-Bichara, dans la plaine de Baalbeck, et dans la montagne du Kesrouan.

Les Zéïdites du Yémen sont de purs Arabes. Les Druzes, les Nouçaïriés et les Ismaïliés sont, comme les chiites, en majorité de race arabe et mélangés, pour le reste, de Persans d'origine.

Les Druzes du Liban ont pour émirs les Arslan, et pour chefs : 1° les Djamboulatt, famille d'une autorité et

d'une richesse prépondérantes, auprès de laquelle les Arslan n'ont joué, dans la montagne, qu'un rôle secondaire; 2° les Nakad; 3° les Omad; 4° les Talhouk; 5° les Abdel-Malek et enfin les Hamada, qu'il ne faut pas confondre avec les chiites de même nom.

Les Druzes du Hauran ont à leur tête, depuis une cinquantaine d'années, la famille des Béni-el-Atrache. Il y a aussi environ un millier de Druzes près d'Alep, dans le mont El-Aala.

A Cadmus, près de Markab, les familles Hajaouia et Souaïdania commandent les Ismaïliés de la contrée, ainsi que les Nouçaïriés s'y trouvant. Au sud de Markab, on trouve les familles notables Béni-Moutred, Béni-Osman, Béni-Abi-Aaci, Béni-Jahjah, toutes nouçaïriés. Plus loin, dans les cantons de Béni-Ali et Kardaha, on trouve les familles influentes des Béni-Chalha et des Béni-Ahmad. Les Béni-Jarcaç, Béni-Hoçoun, Béni-Aallouche habitent Mouaïbirat, Bichallama et Kalmakho. Dans le mont Mahaliba, la famille la plus influente est Béni-Gossn, ainsi que la famille Béni-Khaïr beyk. A Sahyoun, les notables sont Béni-Joundi-Moustafa, Béni-Joundi-Ibrahim.

Près de Lattaquieh, les chefs nouçaïriés sont les Béni-Ali, les Béni-Chamsin et les Béni-Mansour. Mais depuis quelque quarante années, la famille Haouache bey a pris, sur tous les Nouçaïriés et Ismaïliés, une prépondérance absolue, et c'est à elle que les partisans de ces deux sectes obéissent à l'heure actuelle, bien que le vieux Haouache fût pris par les Turcs, emprisonné, puis envoyé en exil, où il est mort.

Les Yazidiés ont pour émirs les descendants de Koutchouk Mirza, neveu lui-même de Kasso, le grand Koutchouk, qu'il accusa de vouloir se faire passer pour un

dieu et que les Turcs enterrèrent vivant. Les Yazidiés croient depuis qu'il fut enlevé au ciel, et son neveu Mirza lui succéda dans les honneurs.

Mais, à côté des communautés religieuses, il y a parmi les sunnites de Syrie certaines races étrangères, dont nous croyons devoir dire quelques mots.

LES ALGÉRIENS

De tout temps, des indigènes du Nord africain, du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine émigraient en Syrie, où ils se fixaient de préférence sur le littoral. Bien que des siècles soient passés, on les reconnaît encore à leur type, mélangé souvent du berbère. Mais c'est depuis que l'émir Abd-el-Kader vint résider à Damas que le plus grand nombre des Algériens, fixés actuellement en Syrie, y vinrent habiter. Leur nombre atteint vingt mille, et la plupart se trouvent dans les parages de Tibériade, où le gouvernement ottoman leur céda des terrains assez vastes, mais sur la possession desquels s'éleva dans la suite une violente contestation entre eux et le fils de l'émir Abd-el-Kader, l'émir Ali pacha, qui prétendit en être seul propriétaire. De nombreux Algériens se trouvent aussi à Damas même, où ils pratiquent le commerce. De toutes les races étrangères à la population autochtone, ce sont les plus sympathiques et les mieux considérés. On se rappelle la conduite noble et si humaine de l'émir Abd-el-Kader pendant les massacres des chrétiens en 1860 : les Algériens lui prêtèrent toute aide pour soustraire, autant que faire se put, les malheureux chrétiens au massacre. Dans la descendance de ce glorieux et noble émir, c'est

l'émir Khaled, son petit-fils, capitaine dans l'armée française, qui jouit le plus de la sympathie et de l'estime des Syriens.

LES KURDES

Ils sont au nombre de 50000 et appartiennent aux différentes tribus du Kurdistan, d'où ils ont émigré en Syrie. Venus dans le plus profond dénuement, ils se font enrôler dans la gendarmerie, dont ils constituent l'élément principal, et, grâce à leur rapacité et à leur esprit de brigandage effréné, ainsi qu'à la tolérance du gouvernement turc, ils mettent en coupe réglée le pays et les habitants, à tel point qu'ils sont devenus un objet de haine et de mépris pour toute la population. Même enrichis, ils gardent leurs instincts pillards et leur férocité; sauf les Barazi, établis à Hamah et assimilés, tous les autres sont considérés comme une véritable plaie, dont la Syrie voudrait à tout prix se débarrasser, en même temps que des Turcs, leurs protecteurs. Leur centre principal est dans le quartier Salihya de Damas. Leur chef notable est Abdul-Rahman el-Youssouf, digne héritier d'une fortune volée au gouvernement autant qu'aux habitants.

LES CIRCASSIENS

Ce sont des émigrants du Caucase, qui sont venus en Syrie notamment après la guerre turco-russe de 1878. Ils sont une trentaine de mille. Leur centre principal est le caza de Kounéïtra, au sud-est de Damas; mais on en

trouve aussi une colonie assez compacte dans le caza de Homs et dans le vilayet d'Alep. Ils travaillent à l'agriculture et un peu aussi au pillage de leurs voisins, qui s'en plaignent en vain au gouvernement.

LES TURCOMANS

Une petite minorité de Turcomans a adopté la vie sédentaire et habite notamment es villes d'Alep et de Homs, où tout un quartier porte leur nom. Mais la grande majorité vit, à l'état nomade, de l'élevage des troupeaux et est mêlée pendant l'hiver aux Bédouins du désert. C'est sur les bords de l'Euphrate et aux environs d'Alep qu'on en rencontre le nombre le plus important. Il y en a cependant un peu partout, notamment dans les parages de Homs et de Baalbeck. Ils ont les coutumes et les mœurs des autres nomades, avec cette particularité qu'ils sont pacifiques et très peu brigands. Leur type se distingue de celui des nomades arabes par moins de virilité et plus de finesse dans les traits. Ils parlent le turc, mais déjà très corrompu, et l'arabe. Leur origine est diversement interprétée; les uns veulent que ce soient des restes des Seljoucides, et les autres affirment trouver en eux des descendants détachés des tribus dévastatrices de Tamerlan. Leur nombre est évalué à une vingtaine de mille âmes.

LES BOHÉMIENS

Ce sont ces tribus de tziganes nomades, qu'on rencontre dans tous les pays, et qu'on nomme en France des bohé-

miens. Les Turcs les appellent des Tchingana : ceux-ci ont un quartier spécial dans la ville d'Andrinople et s'honorent d'avoir donné le jour à Talaat bey, ministre de l'Intérieur en Turquie, chef du comité jeune-turc et véritable dictateur. En Syrie on leur donne les noms de Naouars, de Gajars et de Zotts. Sous prétexte de jouer une musique horripilante et d'exercer des danses honteuses, ils se faufilent dans les villages et les villes pour pratiquer le vol, principal métier dont ils vivent. On leur attribue une origine indienne, qu'on fait valoir grâce à la ressemblance de leur type avec celui des habitants des Indes, mais eux n'en veulent à aucun prix et s'arrogent tout simplement, pour ancêtres, les Baramika, les fameux ministres de Haroun el-Rachid. Dans la Galilée on ne les connaît même que sous le nom de Baramika, ce qui ne veut nullement dire que leurs prétentions soient fondées.

CHAPITRE XXXV

Les Bédouins : mœurs, religion, tribus, nombre.

Sobre autant qu'un chameau, courageux comme un lion, aussi agile que la gazelle, et, plus qu'eux tous, libre et indépendant, telle est la devise du bédouin, fils du désert. Nous eûmes la surprise de le rencontrer en la personne du chef de la tribu Fedaan, il y a peu d'années, nonchalamment étendu sur un riche sofa, dans le salon d'un somptueux hôtel particulier des environs des Champs-Élysées, où il se trouvait être l'hôte d'une charmante personne capricieuse. Il avait la mine triste de celui que l'ennui tue, et les yeux féroces d'un carnassier pris au piège. Il ressemblait, dans son attitude, aux lions en cage du Jardin des Plantes. Nous y vîmes, un jour, un lion, couché, harcelé en vain par les spectateurs et, dédaigneux, se redresser subitement sur ses jambes, lorsqu'un Marocain lui lança, de la foule, l'appel désertique de « Ia abkhar ! », qui venait réveiller dans son instinct auditif le souvenir du désert. Il en fut ainsi de l'hôte nomade de Paris, quand nous lui adressâmes la parole dans l'idiome arabe de sa tribu. Son âme semblait se retrouver et revivre de la vie bien-aimée qu'il regrettait. Après force saluts et rappel de chers souvenirs, nous lui demandâmes la cause de son profond ennui, dans la plus gaie des villes du monde, au milieu de la population la plus civilisée.

« Ah! s'écria-t-il d'un ton triste de reproche, toi aussi, tu donnes le nom de gaie à la ville qui met entre le ciel, le soleil et elle la hauteur interminable de ses murs et de ses édifices! Tu appelles civilisés les gens qui cherchent à enchaîner, le plus possible, leurs libertés naturelles! Tu perds le sens arabe de ta famille, et tu deviens un esclave de leurs étranges usages! C'est, peut-être, ta religion qui le veut ainsi maintenant. Moi, je ne pourrai me passer, ni de l'immense étendue du désert, ni des rayons bienfaisants du soleil; mes yeux ont un besoin irrésistible de l'immensité des cieux, où j'ai, pour frère, le croissant et, pour sœurs, les étoiles. Dis à cette étrangère, dans sa langue embrouillée, qu'elle me rende ma liberté, et qu'elle me laisse m'en retourner aux miens, qui doivent questionner le vent sur mon sort. »

Ces réflexions donnent la note juste de la psychologie du bédouin; elles reflètent son âme, telle qu'elle est depuis l'origine des hommes. Aussi faudra-t-il de bien longues années et des efforts considérables pour lui imprimer un changement d'être.

Habitué à vivre indépendant de tout lieu et en dehors de toute autorité sérieuse; cherchant dans le gazou, ou le pillage, soit des autres tribus, soit des voyageurs, l'élément nécessaire à son entretien; accoutumé à vivre de très peu de chose, de quelques grammes de farine, ou de quelques dattes ou sauterelles, par jour; se contentant, pour son habillement, de quelques mètres d'étoffe quelconque, il répugne à tout changement qui lui imposerait une autorité jalouse, ou un travail tant soit peu dur et régulier. A côté d'une loyauté admirable, soit pour observer les clauses d'un pacte conclu, soit pour défendre ses hôtes et ses protégés, et d'une générosité poussée

jusqu'aux limites de l'extravagance, le bédouin, très courageux en général, a le culte de la vengeance, de la paresse et du pillage. Si le petit-fils ne trouve pas le moyen de venger, dans le sang, son grand-père, son arrière-petit-fils le vengera un jour. C'est aussi la paresse qui fait dédaigner l'élevage des troupeaux de moutons par les vrais bédouins du désert; ils n'élèvent que des chameaux et des chevaux, sous prétexte que ceux-ci n'embarrassent pas leurs pérégrinations rapides et se prêtent moins à l'attaque de leurs ennemis. Ils n'ont aucune notion pour discerner, dans l'acquisition des biens, le bien ou le mal. Tout ce que la force acquiert est, pour eux, bien venu. Le prophète Mahomet ne leur est cher que parce qu'il a été, suivant eux, Arabe et bédouin, professant le culte de la force. Dieu lui-même ne compte, à leurs yeux, qu'autant qu'il sera leur complice. Un uléma (prêtre musulman) expliquait, un jour, aux bédouins le grand jugement, où le Dieu tout-puissant récompenserait les bons et punirait les méchants. Après s'être époumonné, pendant une longue heure, à les prêcher, il en obtint cette déclaration caractéristique : « S'Il nous fait un compte bienveillant, et comme il le faut, nous lui rendrons des comptes; sinon, nous nous jetterons sur nos chevaux et Lui tournerons le dos. »

Leur piété et leurs pratiques religieuses sont plus que douteuses. Il nous arriva d'expliquer à l'un d'eux l'utilité de la religion; voici la réponse que nous en obtînmes :

« Dans notre tribu existait un chef très riche, qui avait quarante chevaux et cinq cents chameaux et chamelles. Il vivait, comme nous tous, en communion avec la nature, lorsqu'il reçut la visite d'un saint uléma, qui s'étonna, au bout de deux jours, de ne le voir pas prier. Le chef

lui ayant demandé ce que c'était que la prière, l'uléma la lui apprit, et il y trouva tant d'agrément qu'il ne manquait plus aucun des cinq temps quotidiens de la prière. Or, la fatalité voulut, quelque temps après, qu'une attaque ennemie lui enlevât tous ses chevaux, et que la maladie emportât ses chameaux et ses chamelles, les uns à la suite des autres. Il n'en restait plus qu'une dizaine, qu'il était désormais obligé de mener lui-même au pâturage. Un jour, il les conduisit, pour boire, à la source, et, comme il constatait que, malgré ses exhortations, ils ne buvaient pas, il leur cria, impatienté : Boirez-vous, ou bien je dirai encore quelque prière, qui vous enverra là où vos frères sont partis?... Vous voyez, ajouta-t-il, la prière peut faire du mal, mais jamais un bien n'en saurait sortir. »

Les mœurs des bédouins sont d'une pureté exemplaire. Le plus léger écart vaut, à la femme, une mort inexorable. Jamais la jeune bédouine, qui a eu l'imprudence de laisser deviner son penchant, ne peut espérer épouser celui qui parle à son cœur. Lorsque les cavaliers de la tribu montent leurs chevaux pour aller au gazou, ou bien au combat, leurs épouses seules et les vieilles de la tribu ont le droit de se ranger sur leur passage, pour leur crier les chants de l'encouragement. Si le cavalier qui s'avance, en secouant sa lance en l'honneur des chanteuses, a donné, de son courage, des preuves antérieures, les femmes lui crient : « Tu en as le droit, de te montrer fier, et l'on connaît tes exploits » ; mais si c'est pour la première fois qu'il part en guerre, elles lui crient : « Nous te verrons, et nous verrons s'il faudra teindre de henné le pied de ta monture ».

Trois choses sont les plus chères et constituent le réel

trésor d'un bédouin . sa femme, ses armes et son cheval. Mais ce dernier est souvent le préféré de son cœur : n'est-ce pas grâce à lui qu'il peut enlever une femme, se procurer des armes, gagner du butin et sauver sa vie, quand l'adversaire est ou plus fort, ou plus nombreux? N'est-il pas le compagnon fidèle et discret, qui souffre la faim, la soif et les fatigues, sans se plaindre, ni trahir? Il n'est ni vindicatif, ni trivial, comme ce chameau, qui mord et qui porte humblement, lourdement son fardeau. Il est l'ami des habitants de la tente : les femmes le caressent et lui confient, en soupirant, des choses du cœur, qu'il ne leur est pas permis de dire à quiconque; les enfants sont fiers de lui et jouent sans crainte entre ses pieds. Il semble les comprendre tous, mais il comprend mieux encore son maître, auquel il obéit, au geste et à la voix. Lorsqu'il ne hennit pas pour exhaler un appel amoureux, sa voix ne se fait entendre que pour prévenir de l'approche du danger. Il court si vite pour échapper à la poursuite de l'adversaire, qu'on ne sait plus si c'est en vue de sauver son maître, ou plutôt d'éviter pour lui-même l'esclavage honteux. Il est beau, noble, fier, et si doux, malgré la hardiesse de son cœur, la force de ses muscles et l'agilité de ses jarrets sveltes et harmonieux. Il est arabe, essentiellement arabe, avec un sang si pur, que la moindre alliance blesse sa noblesse; en vain d'autres se sont créé des généalogies, elles sont contestables; la sienne seule est valable pour imposer sa souveraineté sur l'espèce. Les poètes des déserts, qui l'ont vu naître et courir, lui ont consacré leurs chants les plus beaux. Le prophète des Arabes, Mahomet lui-même, a emprunté son dos pour franchir les sept cieux et répondre à l'appel divin; il a, au nom de la vérité inspirée, annoncé que

« le bien est attaché aux tresses de sa crinière ». Job ne l'a pas oublié, au milieu de ses terribles épreuves; il s'est souvenu qu'il était Arabe, comme lui, et il en a fait un portrait divin, dont Buffon s'est inspiré pour écrire une page immortelle.

Vivant en dehors du reste du monde, les bédouins placent naturellement leurs exploits au-dessus de tous autres pareils. La puissance glorieuse des sultans ottomans, qu'ils appréciaient, ne leur en impose plus. Il y a quatre ans, le Comité des Jeunes-Turcs, au pouvoir, envoya en mission chez les Mountafig, bédouins de l'Irak, un de ses membres les plus connus, Ismaïl Hakki Baban. Il fut reçu très froidement, et, dans la soirée, lorsqu'une danse fut organisée par les hommes en son honneur, deux refrains s'alternaient continuellement; ils sont assez significatifs. Le premier chantait : *Il est un serpent tortueux qui n'a plus de poison; nous l'avons abordé et nous constatâmes que ce n'est que dans le passé qu'il faisait peur;* le second refrain disait audacieusement : *Il n'y a que Dieu à qui nous n'avons pas ployé les jambes, mais encore, c'est parce que nous ne l'avons pas rencontré.*

Les bédouins peuplent toute la péninsule arabique, depuis les confins des villes syriennes et de l'Irak jusqu'au Yémen inclusivement. Leur nombre global est inconnu et restera longtemps, sans doute, ignoré. Des calculs approximatifs prétendent qu'ils atteignent dix millions, en comprenant les populations bédouines, mais sédentaires, de l'Assir et de Touhama. La tribu la plus considérable est Béni-Lam, qui s'étend du Yémen à l'Irak; les Mountafig constituent l'agglomération la plus importante de l'Irak; le Nejd est partagé en deux camps, qui comprennent des tribus aussi puissantes que nom-

breuses : le premier obéit à Ibn Sooud, le wahabite, qui a la ville de Riad pour capitale; le second a pour chef Ibn-el-Rachid, dont la capitale est Haïyl. Nous nous contenterons, dans cet aperçu, de parler des bédouins qui relèvent des frontières syriennes.

Les bédouins de Syrie se rattachent, en grande majorité, à la dénomination de la tribu mère, les Anézés. Ceux-ci, cousins des anciens Béni-Kalb, descendent, comme eux, de l'antique tribu Moudar. Les Anézés ont émigré dans le désert de Syrie, avant l'ère chrétienne. La reine de Palmyre, la fameuse Zénobie, acquit le concours de leurs armes, dans la plupart de ses expéditions, soit contre ses voisins, soit aussi contre les Romains. Leurs tribus couvrent le nord du désert, le Hauran et les bords de l'Euphrate; les plus importantes sont les Wald-Ali, les Rouala, les Hadidia, les Maouali, les Sbiaa. Mais la tribu des Hessénés se glorifie d'avoir à sa tête la famille la plus noble par ses origines : celle de Faris El-Méziad. Le serment le plus solennel pour un bédouin des Anézés est de jurer sur le pilier qui soutient la tente de Faris. La famille Chaâlan, qui commande les Rouala, est aussi très considérée. L'un de ses chefs, Sattam pacha, reçut, un jour, du gouverneur général de Damas, l'ordre d'envoyer quelques milliers de chameaux pour le transport des céréales, que le gouvernement destinait alors au Hedjaz. Lorsqu'on lui eut lu l'ordre, Sattam, appuyé sur son sabre, dicta aussitôt à son scribe la réponse suivante : *Salut au pacha de Damas, même beaucoup de saluts! Des chameaux, nous n'en avons pas, et des céréales, nous ne transporterons pas; encore un salut, ô Pacha!* Le gouvernement ne crut pas devoir insister. Les chefs de la puissante tribu des Maouali, les Kharfan, revendiquent la noblesse la plus antique et

prétendent descendre de Kouléïb et de Mouhalhil, les fameux héros de la tribu Taghlib, qui soutint, pendant quarante années, une guerre de destruction contre les Beni-Bakr, au sixième siècle de l'ère chrétienne. Chaque tribu des Anézés possède une atfa : c'est une sorte de brancard à quatre piliers et couvert, où se tient la femme du chef pendant le combat, et que porte un chameau robuste, à la défense duquel des guerriers éprouvés sont assignés. L'honneur suprême, pour l'ennemi, est de s'emparer de l'atfa. Les Hessénés prétendent que toutes les atfa furent un jour prises, sauf la leur. Il y a quelque vingt années, leur camp fut surpris par deux mille Fedaans, qui, ne trouvant pas de résistance, emportèrent tous les biens et même l'atfa, où s'était réfugiée la belle Harba, descendante de Faris El-Méziad. Mais en route ils se rencontrèrent face à face avec les cent esclaves noirs de Faris, cavaliers célèbres par leur courage et leurs exploits. Harba, sortant la tête de son atfa, leur poussa un cri d'appel angoissé : *A moi, les noirs de figure, blancs dans l'action, sauvez votre maîtresse, fille de Faris. — A toi, ô Faris et à tes yeux noirs!* clamèrent-ils à l'unisson. Et les Fedaans perdirent dans la mêlée quinze tués, plusieurs prisonniers et quantité de chevaux, laissant, entre les mains des valeureux noirs, l'atfa avec Harba et les biens pillés.

Les Anézés ne se contentent pas de se combattre entre eux; ils exercent des attaques fréquentes contre les autres tribus qui peuplent la Syrie, et poussent leurs expéditions jusqu'au cœur de la Mésopotamie. Une ancienne inimitié règne entre eux et les Druzes du Hauran. Ceux-ci en prennent prétexte pour revendiquer le droit de se trouver tout le temps armés et de ne pas contribuer à la

conscription militaire. La faiblesse du gouvernement ottoman à défendre ses sujets et leurs propriétés contre les razzias des bédouins leur donne, en partie, raison. Il n'en devra pas être ainsi sous une administration forte, qui saura se faire respecter par tous ses ressortissants, quels qu'ils soient.

Après les Anézés, viennent d'autres nombreuses tribus de bédouins, éparpillés dans le désert et même dans l'intérieur de la Syrie, depuis le désert du Sinaï jusqu'à Alep. Beaucoup de celles-ci s'occupent de l'élevage des moutons, chose qui répugne aux Anézés, comme dégradante. Il y en a même, quoique peu nombreux, qui s'occupent en plus de cultiver des céréales.

Il y a, enfin, les petites tribus, que celles du désert appellent dédaigneusement des paysans, car le vrai bédouin, suivant eux, est celui qui gagne sa vie à la pointe de sa lance ou au bout de son fusil, et qui vivent exclusivement de l'élevage des moutons et des chèvres. Elles sont paisibles et sans prétention. Pendant l'été, elles campent dans les champs, entre les villes où elles écoulent leurs produits, consistant en bétail, lait, beurre et laine. Elles possèdent même des métiers de tissage, avec lesquels elles fabriquent des nattes en poil de chèvre et des sacs en laine. Durant l'hiver, elles émigrent avec leurs troupeaux vers l'est du désert, où le climat est plus doux, et où l'abondante herbe du printemps alimentera, pendant trois mois, leurs moutons. Là, elles se sont préalablement assurées la protection d'une puissante tribu Anézé, à laquelle elles paient tribut et cadeaux.

Voici le nom des principales tribus, avec la désignation de leur lieu de stationnement ordinaire et le nombre de

leurs tentes. On comprend que ce dernier chiffre ne peut qu'être approximatif :

Barak. — 500 tentes, à l'est de l'Euphrate, au nord-ouest de Killis, vilayet d'Alep.

Béni-Saïd. — 1 450 tentes, entre Nehr el Dehab et l'Euphrate, à l'est de la ville d'Alep.

Béni-Jamil. — 1 600 tentes, aux environs de Meskéné, sud d'Alep, sud-est de l'Euphrate.

Es-Salib. — 1 650 tentes, au nord-est du Zor, au sud des salines Es-Sabka.

Bou-Banneh. — 1 150 tentes, autour de Maâret-en-Naamân.

Béni-Khaled. — 1 800 tentes, à l'est d'Es-Seriyé, au sud de Maâret-en-Naamân.

Hadaïdiés. — 1 000 tentes, au sud d'Es-Seriyé, au nord-est de Hamah, vilayet de Syrie.

Omour. — 600 tentes, au nord de Hamah.

Hadidiés. — 4 800 tentes, à l'est de Hamah.

Béni-Kaled. — 1 500 tentes, aux environs de Sélamya.

Omour. — 950 tentes, au nord-est de Homs.

Hésséнés. — 1 500 tentes, aux environs de Homs.

An-Neaïm. — 400 tentes, *idem*.

Fedaân. — 6 000 tentes, à l'est de Homs.

Shereif. — 1 850 tentes, au sud de Homs.

Et-Tar. — 2 000 tentes, au nord de Nebk et aux environs de Wadi Marra.

Wald-Ali. — 7 000 tentes, depuis Djéroud et vers le Wadi el-Hesna, environs de Domeir.

Es-Sardié. — 2 300 tentes, depuis le lac Hijaneh, au sud de Damas.

Sleib. — 2 000 tentes, au sud des précédents, même zone, plus à l'est.

Rouala. — 6 500 tentes, depuis Basr-el-Harir et vers l'est.

Es-Soukour. — 2 800 tentes, au nord de Basr-el-Harir, à l'est de Koneïtra.

El-Massaïd. — 2 300 tentes, au sud-est de Deraâ.

Okbil. — 600 tentes, au sud de Deraâ.

Soubeih. — 2 600 tentes, au sud des précédents.

Wald-Ali. — 500 tentes, à l'est du Jourdain, au nord d'Es-Salt.

El-Majali. — 5 000 tentes, à l'est-nord et sud de la mer Morte.

Djéhalin. — 1 200 tentes, au sud-ouest de la mer Morte.

Azazimeh. — 1 400 tentes, à l'ouest des précédents.

Terrabîn. — 2 100 tentes, au sud de Gaza, jusqu'à El-Ariche.

Béni-Sakr. — 300 tentes, au Ghor et au sud de la mer Morte.

El-Maouali. — 6 500 tentes, au nord-est de Hamah.

Ej-Jarba. — 5 000 tentes, dans le désert sud-est, aux confins du Hedjaz.

Es-Sbiâ. — 4 500 tentes, à l'est-nord du Hauran.
Chararat. — 3 000 tentes, au sud du désert, à l'est de Deraâ.
Serhan. — 1 300 tentes, à l'est de Maân, vers le Karak.
Sawalima. — 1 600 tentes, au sud du désert nord du Hedjaz.
Salkha. — 3 000 tentes, à l'est de Déïr Ez-Zor.
Balaïs. — 1 600 tentes, dans le désert sud, au nord-est du Sinaï.
Massalikh. — 2 000 tentes, au sud des précédents.
Kherraba. — 2 300 tentes, au sud de Maân.
El-Olma. — 1 400 tentes.
El-Djebma. — 1 500 tentes.
Marayhat. — 1 500 tentes.
Beni-Wahab. — 5 000 tentes.
El-Fakkaka. — 1 500 tentes.
El-Djamamid. — 1 500 tentes.
El-Saghir. — 2 300 tentes.
Béni-Taï. — 4 000 tentes.
El-Hawarej. — 3 500 tentes.
El-Maazir. — 6 000 tentes (1).
Hassanat. — 300 tentes, aux environs de Gaza et jusqu'au désert du Sinaï.
Wahidat. — 500 tentes, dans la même zone que les précédents.
Hanajira. — 800 tentes, au sud-est de Balah, vers le Sinaï.
Abada. — 600 tentes, au sud de Rafakh, à l'est d'Aïn Koudaïç.
Koudaïrat. — 800 tentes, dans la même zone que les précédents, vers Akaba.
Alaouïne. — 600 tentes, au sud d'Akaba, vers Wadi Moussa.

Cette nomenclature donne le chiffre de 126 000 tentes. Il est évident que nous avons omis des tribus de moindre importance, pendant que d'autres ont pu échapper à notre connaissance, surtout que, loin des lieux, nous n'avons pas pu faire des recherches complètes. En comptant huit personnes par tente, et elle ne peut en contenir moins en moyenne, nous aurons 1 008 000 âmes. Nous pouvons donc considérer, sans être taxé d'exagération, que le

(1) Nous avons emprunté le nom et le nombre de tentes de ces dix dernières tribus à la relation de Fathallah Saïgh, publiée par Lamartine (Bibliothèque nationale); c'est pourquoi, et à défaut de renseignements personnels, nous n'avons pu désigner leurs campements ordinaires.

nombre des bédouins atteint 1 200 000 dans le désert et l'intérieur de la Syrie.

Peut-on espérer parvenir, un jour, à leur faire abandonner leurs mœurs nomades et à les enrégimenter dans le régime civilisé? On peut répondre résolument par l'affirmative, pour la partie d'entre eux qui habite l'intérieur du pays, ou qui fréquente assidûment les villes de la frontière habitée. On multipliera, avec eux, les relations de toute nature, on les emploiera dans la gendarmerie et la milice, on les chargera de la garde des voies ferrées, des forêts et des cultures : toutes mesures qui auront pour effet de leur inculquer le plaisir d'habiter dans des demeures fixes et l'habitude de pratiquer un travail régulier. On s'attachera surtout à attirer, dans les écoles, leurs enfants et d'accorder, à ceux qui le méritent parmi ces derniers, des postes rémunérateurs : l'émulation d'une part, et l'envie de l'autre, agiront merveilleusement sur l'esprit des récalcitrants qui se seraient abstenus jusqu'alors. On fera mieux encore, en leur concédant, dans les domaines de l'État, des parcelles de terre et en les aidant à les cultiver. Le Ministère des travaux publics leur prodiguera des appâts, pour les recruter parmi les ouvriers des chantiers. Ainsi attirés par la bienveillance du traitement et l'espoir du gain, ces bédouins ne tarderont pas à acquérir des habitudes sédentaires et à entrer définitivement dans la voie de la civilisation.

L'autre partie, celle qui ne fréquente que rarement les villes et qui se tient toujours entre les frontières du désert de Syrie et du Nejd, est plus difficile à apprivoiser, mais on peut du moins espérer l'assagir. Lorsqu'elle aura senti que le nouveau gouvernement de la Syrie n'est point disposé à tolérer ses razzias, ni ses incursions sur les lieux

habités et les champs cultivés, quand elle aura vu restreindre la zone où s'exercent ses déprédations et, par suite, diminuer les ressources illégales de sa subsistance, elle sera bien obligée d'accepter un nouveau régime, qui, sans la priver de ses traditions nomades, lui permettra de gagner plus sainement sa vie. De guerriers pillards et paresseux, ils passeront au rôle de pasteurs paisibles et d'éleveurs de troupeaux de moutons, ce qui leur rapportera beaucoup plus d'argent et de confort que la gloriole actuelle de leurs stupides brigandages.

Il faudra, sans doute, beaucoup de temps pour arriver à ce résultat, mais la multiplication des voies ferrées et le développement commercial du chemin de fer du Hedjaz aideront à le hâter. Ce ne sera pas un bienfait de peu d'importance pour la prospérité de la Syrie, que de faire d'un million d'hommes, actuellement nuisibles, une main-d'œuvre active et utile.

Quoi qu'il en soit de l'avenir des bédouins, le gouvernement aura, pour première tâche, de faire venir leurs chefs et, pour ne pas interrompre brusquement des traditions séculaires avant d'avoir pris des mesures stables de sûreté, de leur donner des cadeaux traditionnels, consistant en manteaux de drap ou de soie et en armes. Il leur prodiguera, en même temps, les conseils et les menaces, en leur faisant comprendre le nouvel état des choses. Il devra, à la première infraction de leur part, leur ménager des sévices exemplaires, qui seront très efficaces. Il ne négligera pas, non plus, dans les premiers temps, de se servir des chefs les plus influents et qui paraîtront plus fidèles, pour surveiller les autres et sévir contre eux au besoin. Au bout de quelque temps, et quand on aura pu assurer la sécurité des terres cultivées confi-

nant au désert, on organisera une compagnie de méharistes, qui pourra faire elle-même la police parmi les tribus. Et le bédouin, qui, dans son idéal, décrivait le paradis *un lieu où, paisiblement, on fume et boit du café tout le temps,* verra le jour, espérons-le, où cet idéal pourra se réaliser dès cette vie.

FIN

TABLE DES CARTES

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

FRANCE ET SYRIE

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

DEUXIÈME PARTIE

LA SYRIE PROPREMENT DITE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

TROISIÈME PARTIE

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX

CHAPITRE XXI

CHAPITRE XXII

CHAPITRE XXIII

CHAPITRE XXIV

CHAPITRE XXV

CHAPITRE XXVI

CHAPITRE XXVII

CHAPITRE XXVIII

CHAPITRE XXIX

CHAPITRE XXX

CHAPITRE XXXI

CHAPITRE XXXII

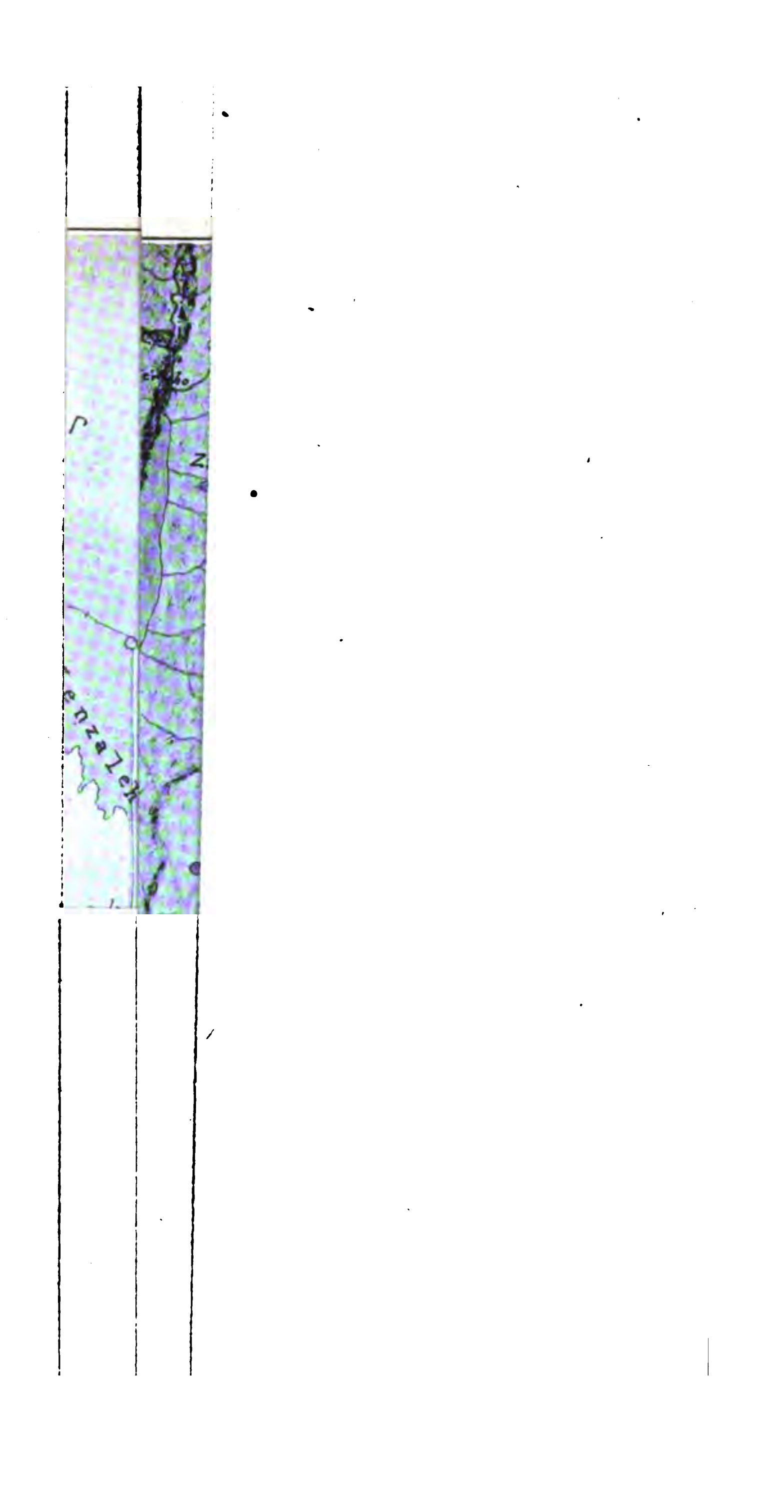
QUATRIEME PARTIE

LES RELIGIONS ET LES RACES

CHAPITRE XXXIII

CHAPITRE XXXIV

CHAPITRE XXXV



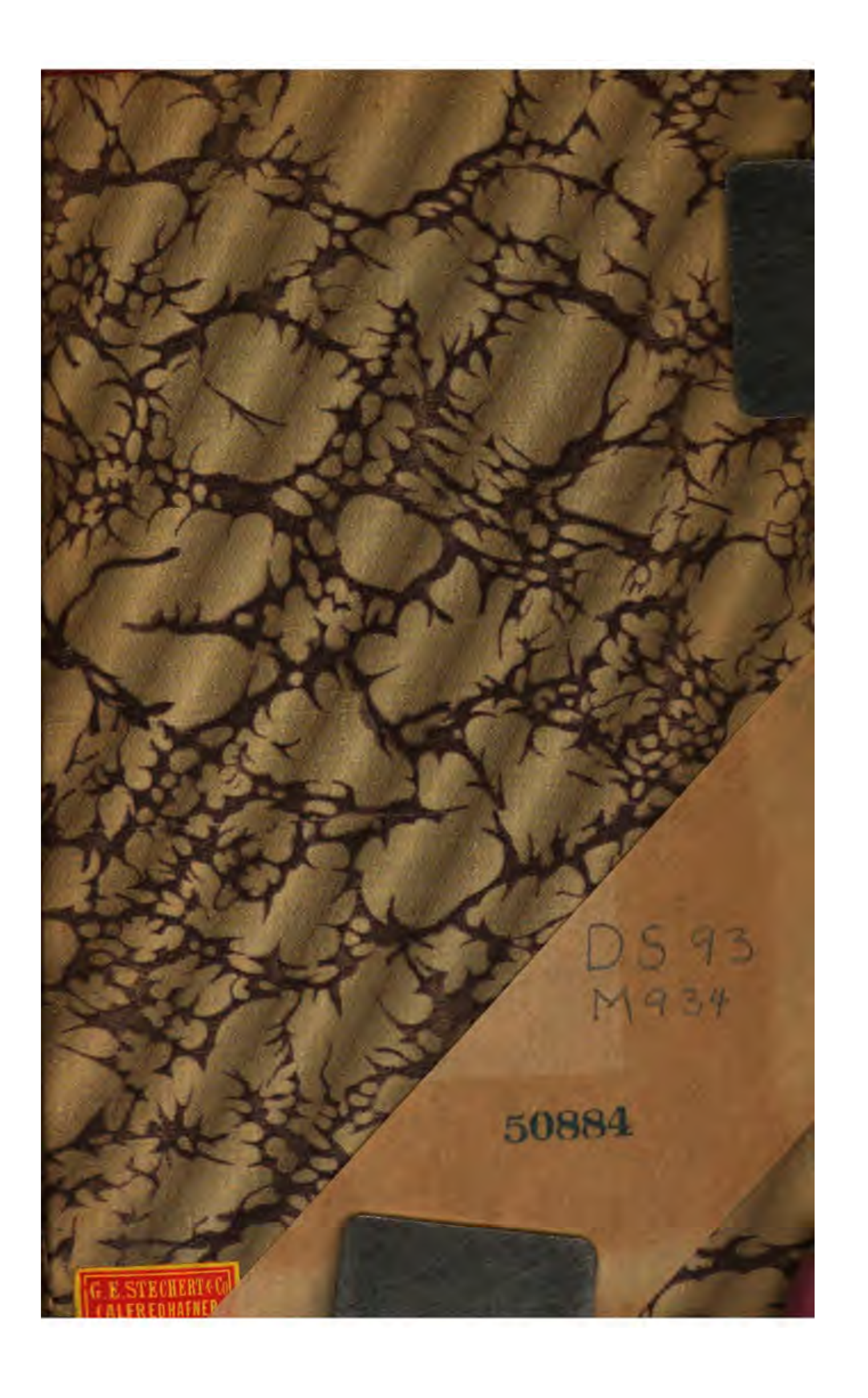
PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière.



STANFORD UNIVERSITY LIBRARY
To avoid fine, this book should be returned on or before the date last stamped below.
AUG 8 1962
DEC 21 1966


DS 93
M934
50884
G. E. STECHERT & Co
(ALFRED HAFNER)

